Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17110 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 29 JANVIER 2000 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Tournant politique dans l'affaire Elf

● Dominique Strauss-Kahn a été mis en examen pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux » ● Il est mis en cause pour le paiement de sa secrétaire par le groupe pétrolier ● Fraudes, détournements et mauvais investissements : Elf aurait perdu 25 milliards de francs dans les années 90

CHARGÉES de l'enquête sur les détournements commis au préjudice du groupe pétrolier Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont adressé, mercredi 26 janvier, à l'ancien ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, un avis de mise en examen pour *« complicité par instruction donnée et recel d'abus de biens sociaux »*. Les deux juges reprochent à M. Strauss-Kahn d'avoir *« fait prendre en charge les salaires de sa secrétaire particulière, Evelyne Duval, sans contrepartie réelle pour le groupe Elf, à hauteur d'environ 190 000 francs »*. Déjà mis en cause dans le dossier de la MNEF, M. Strauss-Kahn avait démissionné du gouvernement le 2 novembre 1999. Interrogé vendredi par *Le Monde,* l'un de ses avocats, Me Jean Veil, attribuait cette mise en examen à *« un mouvement d'humeur »* des juges.

Alors qu'en Allemagne, la compagnie pétrolière est soupçonnée d'avoir financé illégalement le parti d'Helmut Kohl, cette mise en examen donne à l'affaire Elf une nouvelle dimension. D'autres personnalités politiques pourraient être prochainement poursuivies pour des pratiques similaires. L'enquête montre, par exemple, que plusieurs collaborateurs de Charles Pasqua ont été rémunérés par Elf. Par ailleurs, selon le *Financial Times,* Elf aurait perdu, sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent, entre 1989 et 1993, 25 milliards de francs en raison à la fois de mauvais investissements, de fraudes et de détournements. La compagnie confirme au *Monde* une perte minimale de 21 milliards.

Lire page 8

Lionel Jospin : oui à l'épargne salariale, non à une France d'actionnaires

JEAN-PIERRE BALLIGAND, député (PS) de l'Aisne, et Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan, ont remis au premier ministre, vendredi 28 janvier, le rapport sur l'épargne salariale que ce dernier leur avait commandé à l'automne 1999, au plus fort de la controverse sur les stocks-options. Ce rapport préconise le développement pour tous les salariés, notamment dans les petites et moyennes entreprises, des mécanismes de la participation, de l'intéressement et des plans d'épargne. Il écarte, en revanche, la généralisation des stock-options et une hausse de leur taxation. Le premier ministre aborde ce dossier avec précaution. Favorable au développement de l'épargne salariale, il n'entend pas faire d'une France d'actionnaires son projet de société.

Lire page 6

REUTERS

ÉTATS-UNIS

La solitude de Bill Clinton

Al Gore est en campagne présidentielle au New Hampshire et Hillary en campagne sénatoriale à New York. Bill Clinton *(photo)* s'ennuie, tout seul ou presque, à la Maison Blanche. Il a prononcé, jeudi 27 janvier, son dernier discours sur l'état de l'Union, *« plus solide qu'il n'a jamais été »*. La « nouvelle économie » assure la prospérité des Etats-Unis, qui s'interrogent pourtant sur les disparités croissantes entre pauvres et riches. p. 2, l'enquête p. 12 et l'analyse p. 15

Au conseil de discipline

C'EST un triste jour dans la vie de Thomas, quatorze ans. C'est l'histoire de la faute qu'il a commise en classe : posséder, dans une boîte de dragées, 12 grammes de cannabis. Et c'est sa comparution devant le conseil de discipline de son collège. Notre reporteur a pu y assister et raconte la scène, en préservant l'anonymat des personnes et du lieu. Une séance poignante, en présence des parents, au terme de laquelle Thomas sera exclu définitivement de l'établissement. Ce reportage illustre les difficultés et les contradictions des différents acteurs – enseignants, parents, élèves – au moment où le plan de lutte contre la violence à l'école annoncé par Claude Allègre est jugé insuffisant.

Lire page 10

Le cardinal, l'évêque et le rabbin contre le prosélytisme gay en Grande-Bretagne

LONDRES
de notre correspondant

Branle-bas de combat et union sacrée des religions catholique, anglicane, musulmane et juive au Royaume-Uni ! Tony Blair s'apprête à abroger une loi interdisant aux écoles, collèges et lycées de *« promouvoir l'homosexualité »*. Allumé en Ecosse par le gouvernement travailliste autonome d'Edimbourg, qui voulait voter l'annulation de cette loi avant le Parlement « central » de Westminster, l'incendie de protestations s'est répandu comme un feu de brousse dans tout le pays. Il unit les grandes religions monothéistes du royaume et divise les élus dans tous les partis. L'auguste Chambre des lords a rejeté l'avant-projet de loi « sacrilège », mais le texte reviendra vite, promet Tony Blair. Comme à l'accoutumée dans ce pays tout à la fois tolérant et profondément conservateur, la question gay enflamme les esprits, déclenche de furieux débats et occupe la « une » des journaux.

Dans un gros titre ravageur et lourd de sous-entendus, le *Daily Mail,* tabloïd préféré de la droite et des anti-Blairistes, se demandait tout récemment *« pourquoi ce gouvernement* [qui compte quatre ministres gays déclarés ou notoires] *s'obsède-t-il à promouvoir encore plus l'homosexualité ? » Le Sun* a surenchéri : *« La majorité silencieuse en a assez des concessions faites à une minorité militante ! »* Décontenancé, le porte-parole de Tony Blair réplique que, selon *« la manière dont les opposants présentent les choses, on pourrait croire qu'il est question d'autoriser le prosélytisme homosexuel ! Ce n'est absolument pas le cas. »*

Mais Thomas Winning, primat catholique d'Ecosse et chef de file des « anti », estime, lui, comme le grand rabbin Jonathan Sachs et le Conseil musulman du royaume, que la loi, imposée en 1988 par Margaret Thatcher, doit rester telle qu'elle est.

Le texte, fait valoir le prélat avec tous ceux qui ont rejoint sa cause – 63 % des Ecossais sont opposés à l'abrogation –, n'interdit pas spécifiquement aux enseignants « d'informer » les élèves sur l'homosexualité. Il leur proscrit de la *« promouvoir intentionnellement »* et de la présenter comme *« une alternative acceptable à une relation familiale »* hétérosexuelle. *« Des jeunes qui n'ont jamais été informés,* soutiennent les partisans de l'abrogation, *sont morts de cette loi scélérate parce que chacun sait que le corps enseignant l'interprète comme une interdiction pure et simple d'aborder le sujet. »* Le texte de Mme Thatcher, disent-ils, encourage les attitudes homophobes dès le primaire.

Pour le cardinal Winning, *« l'homosexualité est une perversion »*, qu'il ne faut *« en aucun cas encourager »*. Ni Georges Carey, l'archevêque anglican du royaume, ni le grand rabbin Sachs n'emploient ces mots-là, mais ils soulignent à l'unisson qu'il n'est pas question de laisser les enseignants présenter *« les relations homosexuelles à un niveau égal à celui du mariage en tant que contexte approprié à l'intimité sexuelle. »* Les députés conservateurs, qui se sont battus avec succès en 1998 contre le projet blairiste d'abaisser la majorité légale des relations gays de dix-huit à seize ans, ont décidé mardi de voter contre l'abrogation lorsqu'elle leur sera soumise. L'inverse eût étonné.

Patrice Claude

DAN LECCA

MODE HOMMES

Very british

Les défilés parisiens ont marqué le retour au classicisme pour les hommes. Vestes de chasse, réhabilitation du trench, costumes en velours côtelé *(photo Hermès)*, pantalons de grosse laine, duffel-coat ou capes-pèlerines : les créateurs se sont tournés vers la vieille Angleterre pour y trouver le style de l'hiver 2000-2001. p. 26

L'Allemagne veut privatiser EDF

WERNER MÜLLER

MINISTRE de l'économie et de la technologie, Werner Müller est un des piliers du gouvernement allemand. Dans un entretien au *Monde*, il réclame la privatisation d'EDF, qui vient de prendre une participation dans le capital du quatrième électricien allemand, EnBW.

Lire page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 129 - 7,50 F

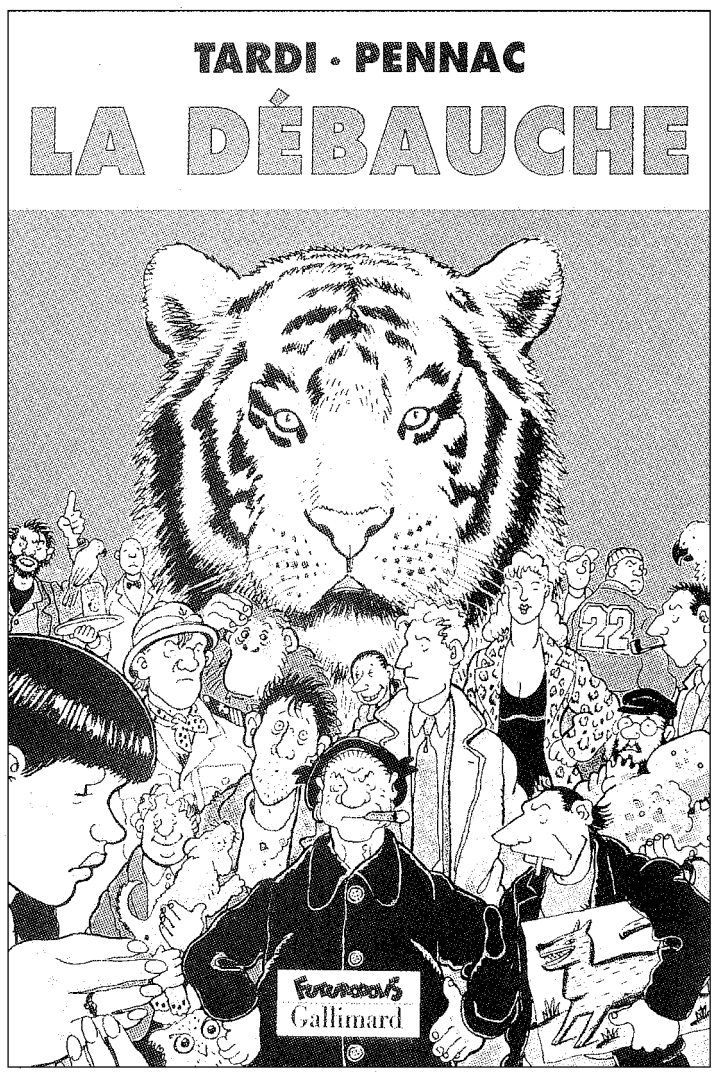

Restructuration de Moulinex : erreurs et fatalité

FERMETURES de sites, cessions d'usines, délocalisations, réduction d'effectifs... Le nouveau plan de redressement présenté, lundi 24 janvier, par le PDG de Moulinex, Pierre Blayau (*Le Monde* du 26 janvier), contraste avec la débauche d'imagination et de rêve que nous avait réservée, depuis le début de l'année, le monde de l'industrie. Tandis que d'autres tentent à coups de fusions, toutes plus folles les unes que les autres, de bâtir les entreprises du futur – comme AOL-Time Warner –, le groupe d'électroménager nous ramène d'un coup vers le passé. Il rappelle à notre souvenir la cohorte des restructurations pas si lointaines – sidérurgie, textile, machine-outil –, mais dont l'image avait commencé à s'estomper sous le double effet du retour à la croissance et de l'euphorie Internet.

Aspirateurs et fours à micro-ondes vont donc venir grossir la liste de ces produits progressivement rayés du catalogue des usines françaises, tels que tee-shirts en coton, espadrilles, téléviseurs ou ordinateurs, pour n'en citer que quelques exemples. Pour les salariés concernés, la nouvelle, consternante, a avant tout un air de déjà vu, déjà lu, déjà entendu. A un plan de restructuration finit par en succéder un autre. C'est pour remettre définitivement l'entreprise sur les rails, plaident à chaque fois les dirigeants. C'est ce qu'ont tenté de dire – et de croire – pendant de longues années ceux de la Lainière de Roubaix, jusqu'à ce que le tribunal de commerce prononce sa liquidation, le 7 décembre 1999.

Mais dans un monde où les paramètres économiques ne cessent d'évoluer, il n'y a jamais rien de définitif. Et l'on recommence quelques mois ou quelques années plus tard. Chez Moulinex, qui malgré ses déboires continue d'occuper la place de numéro un français du petit électroménager, on ne le sait que trop. Le dernier de ces plans remonte à 1996, et c'était loin d'être le premier. L'entreprise avait alors programmé 2 400 suppressions d'emplois. Cette fois, le nombre de postes concernés se situerait entre 1 500 et 2 000. Comment les salariés pourraient-ils encore croire à cette *« der des der »* qu'on leur promet ?

Anne-Marie Rocco

Lire la suite page 15

RUDI BLAHA/AFP

PIANO

La mort de Friedrich Gulda

Après des débuts triomphaux au lendemain de la deuxième guerre mondiale, Friedrich Gulda *(photo)*, qui vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans, a mené une carrière qui se partageait entre le jazz et le répertoire classique. Ce Viennois provocateur, qui se sentait *« frère en musique »* de Thomas Bernhard, empêcheur de jouer en rond, a exercé une influence considérable sur ses cadets, dont Martha Argerich et Nelson Freire. p. 28

International	2	Aujourd'hui	24
France	6	Météorologie, jeux	27
Société	8	Culture	28
Régions	11	Guide culturel	30
Horizons	12	Carnet	31
Entreprises	18	Kiosque	32
Communication	20	Abonnements	32
Tableau de bord	21	Radio-Télévision	33

ÉTATS-UNIS Dans son discours sur l'état de l'Union, prononcé jeudi 27 janvier devant le Congrès et les corps constitués, Bill Clinton a exhorté l'Amérique à profiter de sa prospérité sans précédent pour construire une nation encore meilleure pour le XXIe siècle. ● OVATIONNÉ à de nombreuses reprises, il a proposé un long catalogue de mesures, dont beaucoup s'inspiraient d'initiatives rejetées ou ignorées l'an dernier par la majorité républicaine du Congrès. ● LE VICE-PRÉSIDENT Al Gore, en campagne pour les élections de novembre, tente d'hériter du dynamisme retrouvé mais en se démarquant des scandales du président. ● CETTE INTERVENTION de Bill Clinton était la dernière de son ultime mandat, à l'heure où s'est engagée sans lui la longue procédure des investitures pour l'élection présidentielle. M. Clinton a dominé la vie politique américaine ces huit dernières années.

Bill Clinton salue une Amérique « qui n'a jamais été aussi forte »

Dans son ultime discours sur l'état de l'Union, le président des Etats-Unis se félicite d'une prospérité sans précédent, de la réduction de moitié du nombre d'assistés sociaux et de la baisse de la criminalité. Il a rendu hommage à son vice-président, Al Gore, en campagne pour l'élection de novembre

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton a prononcé devant le Congrès, jeudi 27 janvier, son dernier discours sur l'état de l'Union. Dans un an, il ne sera plus là, et il aura passé le témoin à son successeur. En ce premier mois de l'année 2000, alors que les Etats-Unis connaissent, selon lui, *« la période de croissance économique la plus longue de leur histoire »*, le président a voulu à la fois dresser un bilan élogieux de ses deux mandats, prendre de la hauteur par rapport à une vie politique au quotidien plutôt conflictuel entre démocrates et républicains, et donner à Al Gore le soutien le plus appuyé possible dans la campagne qu'il mène pour lui succéder. Le vice-président, assis juste au-dessus de lui, n'a pas manqué une seule des 128 occasions qui se sont offertes durant ce discours d'une heure et demie pour l'applaudir.

Le catalogue des propositions présentées à court et à long terme de même que les principaux chapitres du bilan avaient de quoi réjouir les démocrates. L'atmosphère avait bien changé depuis le dernier discours. C'était il y a un an, en pleine procédure de mise en accusation (*impeachment*) suivant le scandale du Monicagate. Blessé, menacé, à la merci d'une majorité hostile, le président avait réussi à faire bonne figure et présenté un programme dont il savait qu'il le rendait populaire. Cette fois, il a discrètement savouré sa victoire en forme de revanche.

Sachant tirer le meilleur parti de la prospérité économique qui aura caractérisé ses huit années à la Maison Blanche, il a aligné les chiffres dont il souhaite qu'ils l'accompagnent dans les livres d'histoire : 20 millions d'emplois créés, le premier excédent budgétaire en quarante-deux ans, la réduction de 50 % du nombre d'assistés sociaux, la baisse de la criminalité. *« L'état de notre Union est plus solide qu'il n'a jamais été ! »*, s'est-il écrié. Jamais nous n'avons été aussi riches, jamais nous n'avons connu aussi peu de problèmes économiques et sociaux, une nouvelle vision, celle d'une *« révolution du XXIe siècle »*, est apparue, offrant leur chance à tous et réformant le gouvernement, a-t-il poursuivi. *« Après deux cent vingt-quatre ans, la révolution américaine continue. Nous demeurons une nation nouvelle et nous le resterons à jamais. Telle est notre destinée ! »*, a-t-il conclu.

SANS GRAND POUVOIR

Appeler ses compatriotes à avoir une vision à long terme ne l'a pas empêché de souligner que *« les grands objectifs se réalisaient pas à pas »*, reprenant ainsi à son compte la stratégie préconisée par Al Gore face à son challenger Bill Bradley, adepte des *« grandes idées »*. Ces objectifs, ce sont une bonne éducation pour tous les enfants ; la réussite de chaque famille ; assurer une bonne protection des personnes âgées ; faire des Etats-Unis le grand pays le plus sûr ; rembourser la dette publique pour la première fois depuis 1835 ; faire profiter toutes les communautés de cette prospérité ; *« mettre un terme à la fracture digitale »* entre ceux qui possèdent un ordinateur et ceux qui n'en ont pas ; lutter contre le réchauffement de la planète ; avoir des frontières plus sûres ; promouvoir la mondialisation. Qui aurait pu s'opposer ouvertement à des objectifs si nobles ? D'autant qu'ils étaient accompagnés d'éloges répétés aux deux ailes de l'Hémicycle.

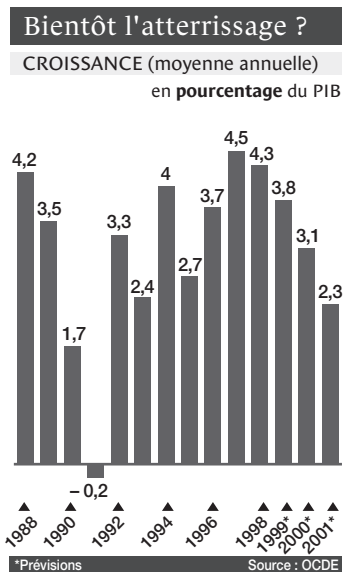

Mais, en dépit du massif surplus budgétaire prévu pour la prochaine décennie, il est peu probable que les républicains seront prêts à voter tous ces projets et les milliers de milliards de dollars de dépenses supplémentaires et d'exemptions fiscales demandés : plus de 1 milliard pour l'éducation, 100 000 nouveaux postes d'enseignants, 30 milliards de crédits d'impôts pour aider les jeunes à entrer à l'université et 22 milliards pour investir dans les zones déshéritées, 400 milliards investis pour sauver le système de santé des personnes âgées, l'aide à l'épargne-retraite.

Ils ont déjà commencé à faire leur addition, et elle est lourde. Ce n'est plus le problème du président, qui sait qu'il ne sera plus là quand ces projets prendront forme. Mais Bill Clinton est avant tout un politicien. Il sait qu'en sa dernière année de mandat, il est sans grand pouvoir. Mais il sait aussi qu'il est resté populaire pour toutes les mesures qu'il a prises et qui allaient dans le sens de l'opinion. Et que celle-ci lui est reconnaissante de ce qu'il a accompli dans sa vie publique, même si elle déplore ce qu'il a fait de sa vie privée.

Les objectifs qu'il a définis sont également ceux du Parti démocrate, qui va se battre tout au long de l'année pour conserver la présidence et reprendre le contrôle du Congrès.

Le président compte bien que l'opinion le jugera à l'aune de ses promesses et jugera la majorité républicaine des deux Chambres à ce qu'elles ont réalisé. Ce qui pourrait lui permettre, comme l'an passé, de dénoncer un Congrès qui n'a pas fait grand-chose, paralysé qu'il était par la rivalité des deux partis et la haine de nombreux républicains envers Bill Clinton.

Et, dès vendredi, Al Gore reprenait le chemin du New Hampshire et Hillary Clinton celui de New York, qu'elle compte bien représenter dans le Sénat qui sera élu en novembre.

Patrice de Beer

« Nous devons encourager la Russie et la Chine »

***VOICI** les principaux thèmes abordés par Bill Clinton lors de son discours sur l'état de l'Union, prononcé jeudi 27 janvier devant le Congrès :*

● ***La Russie et la Chine :*** « Nous devons encourager nos anciens adversaires, la Russie et la Chine, à devenir des nations stables, prospères et démocratiques. Ces deux pays sont retardés dans l'accomplissement de leur potentiel : la Russie par l'héritage du communisme, les troubles économiques et une guerre cruelle et sans issue en Tchétchénie, la Chine par l'illusion qu'elle peut acheter la stabilité aux dépens de la liberté (...) C'est pourquoi le Congrès devrait soutenir l'accord que nous avons négocié pour faire entrer la Chine dans l'OMC *(Organisation mondiale du commerce).* »

VERBATIM

● ***Les menaces et le terrorisme :*** *les Etats-Unis doivent* « appliquer des accords pour limiter les programmes nucléaires et de missiles en Corée du Nord, diminuer le flot de technologie d'armement vers l'Iran, empêcher l'Irak de menacer ses voisins (...) et travailler au maintien de notre traité ABM avec la Russie. »

● ***Le traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT) :*** « J'espère que nous pourrons avoir cette année un dialogue bipartisan *(entre républicains et démocrates)* constructif pour atteindre un consensus qui conduira à la ratification du CTBT. »

● ***La pauvreté dans le monde :*** « Nous devons remplir notre rôle dans le plan général visant à réduire la dette des pays les plus pauvres afin qu'ils puissent investir dans l'éducation, la santé et la croissance économique. »

● ***L'environnement :*** « Le plus plus grand défi en matière d'environnement pour le prochain siècle est le réchauffement climatique (...). Si nous ne réduisons pas les émissions de gaz résultant de l'effet de serre, des vagues de chaleur et des sécheresses deviendront de plus en plus en fréquentes, des régions côtières seront inondées, des économies perturbées. »

La solitude du président en fin de mandat

NEW YORK
de notre correspondante

Mardi 25 janvier, une tempête de neige s'est abattue sur la côte est des Etats-Unis, provoquant la fermeture des administrations à Washington et l'annulation d'un déjeuner auquel le président Clinton devait prendre la parole. Bloqué dans une Maison Blanche à moitié déserte, Bill Clinton aurait pu trouver mille choses à faire.

Mais la dernière chose dont M. Clinton a envie ces temps-ci, alors que le compte à rebours a commencé sur la dernière année de son dernier mandat, est de se retrouver seul dans son bureau. Alors le président s'est dirigé vers la salle de presse, à moitié vide elle aussi, tempête oblige, et a tenu une conférence de presse impromptue.

Bien que l'objet officiel en fût le plan présidentiel de remboursement de la dette fédérale d'ici à l'an 2013, Bill Clinton s'est vite laissé entraîner sur mille autres sujets et, intarissable, résistait aux appels du pied de son porte-parole, Joe Lockhart, qui tentait de lui faire abandonner le podium.

À L'ÉCART DES PRIMAIRES

Au bout d'un moment, les chaînes d'informations en continu, qui avaient interrompu leurs programmes pour diffuser la conférence de presse du président, ont à leur tour abandonné la Maison Blanche pour reprendre le cours d'affaires plus pressantes. Hors caméras, un journaliste posait une dernière question à M. Clinton : est-ce que la campagne des primaires, qui venait de démarrer pour de bon dans l'Iowa, et dont il est absent pour la première fois depuis huit ans, lui manquait ? Touché ! *« J'adore ça, vous le savez bien »*, avoua-t-il. Puis, refusant de se laisser entraîner dans le jeu des pronostics, il ajouta : *« Je crois, vous savez, que le vice-président, le sénateur Bradley, le gouverneur Bush et le sénateur McCain peuvent parfaitement se débrouiller sans moi. »*

C'est bien là le problème. D'instinct très grégaire, cet homme connu pour tirer une grande énergie de ses contacts humains et qui a depuis huit ans, pour le meilleur et pour le pire, dominé la vie publique américaine, constate qu'au moment où son règne touche à sa fin cette vie publique se déroule de plus en plus en dehors de lui. Deux de ses plus précieux conseillers, sa femme Hillary et le vice-président Al Gore, ont décidé de voler de leurs propres ailes et mènent chacun leur campagne, la première pour le Sénat, le second pour la présidence des Etats-Unis, avec un trait commun : le meilleur service que Bill Clinton puisse leur rendre est de s'en tenir à distance respectueuse, afin de leur épargner les retombées négatives de la fameuse *« lassitude de Clinton »* qui, dit-on, affecte l'électorat depuis l'affaire Lewinsky.

« PROFITER DE CHAQUE MINUTE »

Lui, véritable bête de campagne électorale, se trouve contraint, cette année, de se tenir à l'écart des primaires : au moment où tout le monde est dans le New Hampshire, Bill Clinton prend l'avion pour se rendre à Davos et, comble de l'infâmie, sans l'escorte d'un avion de presse, faute d'intérêt.

Chelsea, la fille unique des Clinton, est à cinq heures d'avion sur la côte ouest, à Stanford University. Hillary Clinton, elle, a pris ses quartiers dans leur nouvelle maison de Chappaqua, dans l'Etat de New York où elle est candidate, et n'est plus là pour lui imposer une discipline horaire le soir.

Résultat, confient les membres de l'entourage présidentiel à toute la presse américaine, les soirs où il n'est pas pris par un dîner ou une fonction officielle, Bill Clinton erre comme une âme en peine, pendu au téléphone avec ses conseillers jusqu'à des heures avancées de la nuit. Ou du moins avec les proches conseillers qu'il lui reste : beaucoup ont quitté récemment ou quittent la Maison Blanche pour se recaser dans le secteur privé avant le changement d'équipe.

Le président Clinton a une autre préoccupation en cette fin de mandat : celle de la marque qu'il laissera dans l'histoire, ce que retiendront ses compatriotes de son passage à la Maison Blanche, qu'il quittera à cinquante-quatre ans. Comment effacer le désastre des quatorze mois passés sur l'affaire Lewinsky ? Une belle réussite de politique étrangère serait évidemment la bienvenue, d'autant plus que les voyages lui permettent de fuir la solitude de la Maison Blanche : M. Clinton se dépense sans compter pour tenter de débloquer la situation au Proche-Orient.

La protection de la nature et du patrimoine lui offre un autre champ d'intervention dans lequel il peut s'aventurer sans avoir à composer avec un Congrès très réticent au compromis avec lui ; il vient par exemple de classer trois monuments nationaux dans l'Arizona. *« Même les canards boiteux ont des ailes »*, s'amuse Bruce Babbitt, chargé de l'aménagement du territoire au sein de l'administration Clinton, en ironisant sur le surnom de canard boiteux que donne l'opposition au président.

Signe qu'une ère tire à sa fin, le *New York Times* a, il y a quelques jours, commencé à tirer le bilan de la présidence Clinton, y opposant *« les discours passionnés et les bonnes intentions »* aux *« tristes questions sur ce qu'aurait pu être »* cette présidence. *« Une belle année finale et une digne carrière postprésidentielle pourraient partiellement rétablir le respect que M. Clinton a bafoué »*, juge le quotidien.

Déterminé à *« profiter de chaque minute de chaque jour »* qui lui reste à la Maison Blanche, rêvant de *« ne pas avoir à dormir pendant un an »* pour mieux en jouir et habitué à rebondir, Bill Clinton pourrait bien réserver encore quelques surprises à ceux qui l'enterrent déjà.

Sylvie Kauffmann

Al Gore, l'héritier qui doit garder ses distances

WASHINGTON
de notre correspondant

Dans son éditorial du jeudi 27 janvier, le *Manchester Union Leader* comparait le président et son vice-président à un couple de gangsters s'entraidant l'un l'autre dans leurs mauvais coups. Il assurait que Bill Clinton avait bousculé le traditionnel calendrier du discours sur l'état de l'Union pour soutenir Al Gore dans sa lutte pour enlever à son rival Bill Bradley la primaire organisée la semaine prochaine dans ce petit Etat de Nouvelle-Angleterre.

Force est de constater qu'en cette dernière année de l'ère Clinton les deux hommes ont plus que jamais besoin l'un de l'autre. La principale raison pour laquelle le locataire de la Maison Blanche pèse de tout son poids en faveur de son vice-président est simple : une victoire républicaine – voire l'élection de l'ex-sénateur démocrate Bradley – serait un désaveu cinglant pour sa personne plus que pour sa politique, dont les résultats économiques sont très largement reconnus.

REDOUTABLE DILEMME

Transmettre le pouvoir en janvier 2001 à Al Gore perpétuerait l'ère Clinton et apparaîtrait comme une réhabilitation pour l'un des très rares chefs d'Etat américains marqués du sceau de l'infamie d'une procédure en destitution. C'est pourquoi, depuis des mois, le président joue le jeu de la coopération et partage publiquement ses lauriers avec Al Gore.

Les choses ne sont pas aussi simples pour ce dernier, qui se trouve face à un redoutable dilemme : comment bénéficier de la popularité de la politique économique clintonienne et de l'appui de l'appareil d'Etat tout en marquant ses distances avec le petit monde mal aimé du « Bunker » de Washington et avec la « Clinton Fatigue » de l'électorat après les frasques du Monicagate ?

A plusieurs reprises l'an dernier, il a marqué ses distances avec la Maison Blanche en critiquant le comportement privé d'un président avec lequel il travaille pourtant étroitement depuis plus de sept ans, et en s'en désolidarisant. Il a affirmé qu'il était son propre maître et non pas un Clinton-*bis*, à la peau duquel collerait l'opprobre de l'affaire Lewinsky et des indélicatesses financières de la campagne présidentielle de 1996. Attaqué mercredi par Bill Bradley sur ce dernier point, il s'en est sorti par une pirouette. Ce sera moins aisé quand il devra faire face à l'artillerie lourde de la propagande républicaine.

Les propositions contenues dans le discours sur l'état de l'Union dans des domaines comme la santé, l'éducation, les retraites, le salaire minimum, le contrôle des armes à feu, les baisses d'impôts représentent plus que le testament politique de Bill Clinton : elles sont un coup de main bienvenu pour Al Gore dans la mesure où elles soutiennent sa plate-forme électorale face à celle de Bill Bradley.

Des membres du cabinet ont fait campagne en sa faveur, par exemple au New Hampshire, où M. Bradley était au coude à coude avec M. Gore, tandis que ce dernier multipliait les réunions dans l'Iowa, dont il a remporté le caucus de lundi. Le président le fait également profiter de sa grande popularité chez les syndicats et chez les Noirs, tout comme de son talent à ramasser des contributions financières. Ce dernier point est d'autant plus important que le trésor de guerre de M. Gore est inférieur à celui de son rival démocrate, ce qui risque d'être un handicap dans le cas d'une lutte serrée lors des deux « super mardis » de mars. Si sa vie privée paraît sans tache, il a été compromis dans plusieurs affaires de financement politique. Al Gore réussira-t-il à se draper à la fois dans l'aura de prospérité sans précédent que connaît l'Amérique depuis plusieurs années sans être contraint d'assumer sa part de responsabilité dans la dégradation morale qui l'a accompagnée en haut lieu ? Les électeurs de l'Iowa ont pensé que oui, selon les derniers sondages, ceux du New Hampshire semblent pencher dans le même sens. Mais ils sont connus pour leur indépendance sourcilleuse et rien n'est encore joué.

P. de B.

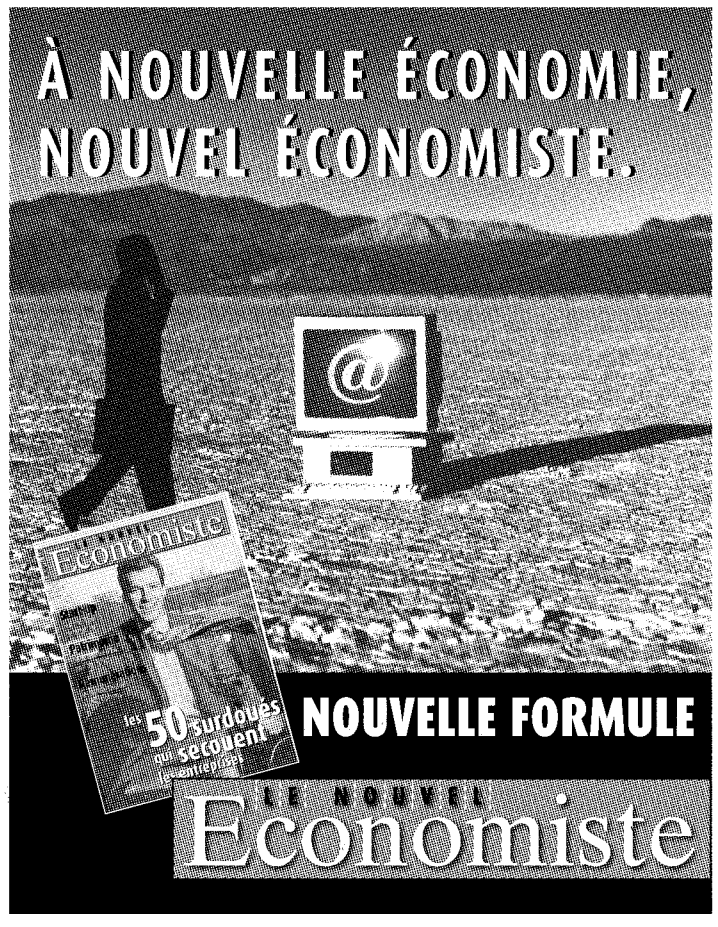

Le Conseil de l'Europe renonce à sanctionner Moscou pour son offensive en Tchétchénie

La question devrait être réexaminée après l'élection présidentielle russe

Le Conseil de l'Europe a rejeté, jeudi 27 janvier, un amendement proposé lundi par le groupe démocrate-chrétien et des socialistes, demandant la suspension des droits de vote de la délégation russe. La question sera réexaminée en avril, soit après l'élection présidentielle russe. Le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov, présent à Strasbourg, a longuement défendu l'*« opération antiterroriste »* menée dans le Caucase.

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

17 h 20, jeudi 27 janvier : Igor Ivanov quitte son siège à la fin du débat sur la Tchétchénie et salue chaleureusement Lord Russel-Johnston, président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le ministre russe des affaires étrangères avait de quoi être satisfait après un vote qui lui donnait entièrement satisfaction. La majorité des députés des quarante et un Etats membres de l'organisation responsable des droits de l'homme a en effet repoussé les sanctions demandées lundi par une minorité de chrétiens-démocrates et de socialistes.

Tout avait été fait pour que M. Ivanov tienne la vedette tout au long de cette journée de dupes. A la demande du président et du bureau de l'Assemblée, le ministre a eu le droit de monter à la tribune pour plaider la cause de son gouvernement. Par deux fois, en début et en fin de débat, il a eu tout le temps nécessaire – contre quatre minutes par député – pour faire sa déclaration liminaire et répondre aux critiques.

Le représentant de Moscou a pu, ainsi, développer tout à loisir son discours logomachique : *« Lorsque les terroristes et les bandits se sont mis à lancer leurs attaques dans les Républiques voisines, il était devenu urgent d'éliminer la tumeur pour éviter la généralisation des métastases. »* Ou encore : *« La Fédération de Russie protège les frontières européennes des attaques d'un terrorisme international qui, parti de l'Afghanistan, a gangrené l'Asie centrale, les Balkans et maintenant le Caucase. »* Dans ces conditions, a conclu M. Ivanov, *« il ne faut pas parler de conflit puisqu'il s'agit uniquement d'une opération antiterroriste que la Russie mènera jusqu'au bout. »*

Le ministre savait à l'avance qu'il jouait gagnant à tous les coups. La veille, la commission politique de l'Assemblée avait rejeté, par 18 voix contre 5 et 6 abstentions, la suspension de la représentation parlementaire russe à Strasbourg. Mikhaïl Prusak (proche du pouvoir), vice-président de la délégation, expliquait de son côté que Lord Russel-Johnston avait convenu, dans l'avion qui le ramenait d'Ingouchie à Moscou, à la fin de sa tournée dans le Caucase la semaine dernière (*Le Monde* du 22 janvier), que *« la République de Tchétchénie avait instauré un régime criminel »*.

SCÉNARIO UKRAINIEN

Le texte voté en plénière faisait l'impasse sur les sanctions. Pis : il demande aux gouvernements membres de *« fournir un soutien approprié aux autorités russes en vue de la mise en œuvre de politiques visant à normaliser la situation en Tchétchénie »*. Rudolf Bindig (social-démocrate allemand) a tenté, en pure perte, de trouver un compromis en demandant que la délégation russe puisse continuer à siéger mais sans droit de vote.

Pourtant d'autres voix s'étaient élevées pour éviter que le Conseil de l'Europe ne se trouve dans une position inextricable. Le président de la Commission de Bruxelles, Romano Prodi, invité mardi à intervenir devant l'Assemblée sur les relations entre le Conseil et l'Union européenne, avait demandé à l'institution de Strasbourg de *« réviser ses modalités de coopération avec la Fédération de Russie »*. René van der Linden (chrétien-démocrate néerlandais) avait mis en garde : *« On ne peut permettre que le Conseil de l'Europe soit le grand perdant de ce débat. »* Daniel Goulet (RPR), le seul Français à participer au débat, lui, s'est écrié : *« Assez de mots et de promesses ! »*

Lord Judd (travailliste britannique), rapporteur de la résolution, a expliqué à l'issue du scrutin qu'*« il n'était pas possible d'humilier une délégation parlementaire mais que la participation de la Russie au Conseil de l'Europe sera terminée à la session parlementaire d'avril si des progrès sensibles n'étaient pas enregistrés en Tchétchénie »*. D'ici là, l'élection présidentielle russe aura eu lieu et le pouvoir de Vladimir Poutine sera probablement conforté. Il suffira au Kremlin de faire quelques promesses de plus et le scénario ukrainien pourra se reproduire. Kiev a échappé aux « foudres » de Strasbourg en inscrivant l'abolition de la peine de mort dans sa nouvelle Constitution. Comme le dit un haut fonctionnaire européen, las de cette mascarade : *« La Russie est trop importante pour le Conseil de l'Europe pour qu'il la sanctionne. »*

Marcel Scotto

Une guerre « cruelle et sans issue », selon Bill Clinton

Le président américain, Bill Clinton, a dénoncé, jeudi 27 janvier, la Russie pour sa guerre *« cruelle et sans issue »* en Tchétchénie. Lors de son discours sur l'état de l'Union, M. Clinton a estimé que la Russie était *« retardée dans l'accomplissement de* [son] *potentiel »* en raison de *« l'héritage du communisme,* [des] *troubles économiques,* [et d'] *une guerre cruelle et sans issue en Tchétchénie »*.

Les Etats-Unis se sont toutefois efforcés de ménager Moscou depuis le début du conflit tchétchène, rappelant qu'ils respectaient l'intégrité territoriale de la Russie. Dans un texte publié par le magazine *Time* le 1er janvier, le président américain avait évoqué une *« libération »* de Grozny par les troupes russes, reprenant le terme employé par Moscou : *« La question pour les successeurs de Boris Eltsine »*, écrivait-il, est de *« libérer Grozny sans tuer des milliers de civils »*. M. Clinton affirmait, par ailleurs, être en *« désaccord profond et ouvert avec le gouvernement russe, non pas sur son droit de s'opposer à des rebelles tchétchènes violents, mais sur son traitement des réfugiés »*.

Droite et extrême droite poursuivent leurs tractations en Autriche

Indignation européenne et discrétion américaine

VIENNE
de notre correspondante

« L'Autriche n'est pas un pays nazi ! » : reprenant une déclaration du chancelier socialiste Viktor Klima, ce cri du cœur barre la « Une » du quotidien le plus populaire du pays, le *Kronenzeitung*, qui déjà, tout au long de l'affaire Waldheim, avait défendu la patrie contre des critiques jugées *« excessives »*, en utilisant au besoin une rhétorique ouvertement antisémite.

Mais, cette fois, il est difficile de dire que le concert de protestations qui a accueilli en Europe les discussions entre la droite conservatrice et l'extrême droite populiste émane seulement d'Israël et d'organisations juives, ou des amis socialistes du SPÖ, comme le suggérait mardi la députée européenne Ursula Stenzel, une ancienne journaliste de la télévision, très respectée en Autriche, qui dirige la fraction ÖVP au Parlement de Strasbourg.

Entre-temps, Nicole Fontaine, présidente française du Parlement européen et elle-même membre d'un parti conservateur, n'a pas mâché ses mots, s'affirmant, dans une déclaration rendue publique jeudi, *« inquiète de la perspective de l'entrée de Jörg Haider au gouvernement autrichien »*. *« Le parti de Jörg Haider*, a ajouté Mme Fontaine, *véhicule une idéologie aux antipodes des valeurs humanistes qui fondent toute société démocratique* [et] *il serait intolérable qu'un parti qui nie ces principes fondamentaux accède au pouvoir dans un des pays de l'Union. »*

PROPOSITION BELGE

Au cours de son briefing quotidien, la Commission s'est en revanche abstenue de tout commentaire sur cette participation, notamment sur l'attitude du commissaire autrichien Franz Fischler, en dépit de l'avalanche de questions des journalistes. *« Lorsque le gouvernement sera formé, la Commission examinera les actions et les déclarations de celui-ci. Si elle le juge nécessaire, elle fera une déclaration »*, a dit le porte-parole européen Jonathan Faull.

De son côté, la Belgique exige une *« déclaration commune »* de l'Union européenne pour mettre en garde l'Autriche contre les conséquences néfastes d'un tel choix. Tandis que son premier ministre, Guy Verhofstadt, demande au Portugal, qui assure actuellement la présidence des Quinze, de convoquer une réunion des ministres des affaires étrangères afin de faire part des préoccupations européennes à Wolfgang Schüssel. Le chef de l'ÖVP, qui est toujours le chef de la diplomatie de son pays, s'est efforcé à nouveau d'apaiser les craintes lors d'une intervention, jeudi, au Conseil de l'Europe.

De fait, l'éventualité d'un gouvernement ÖVP-FPÖ n'a guère rencontré jusqu'alors que l'approbation du chef du Front national, Jean-Marie Le Pen, et de la dirigeante de l'Alliance nationale (extrême droite) italienne, la nièce du duce Alessandra Mussolini. Pour sa part, le chef du gouvernement italien, Massimo D'Alema, s'est dit *« préoccupé »* en tant que *« démocrate et citoyen européen »*, par le risque d'une telle alliance.

Les médias autrichiens accordent une large place aux prises de position françaises, notamment à celle de Lionel Jospin et du président Jacques Chirac, la « grande nation » (périphrase qui désigne couramment ici l'ancienne rivale de l'empire des Habsbourg) étant considérée à Vienne comme un contrepoids bienvenu, voire indispensable, à l'influence économique et politique du « grand frère » allemand. En revanche, on souligne la discrétion et la modération des réactions américaines, Jörg Haider ayant manifestement réussi à impressionner favorablement ses interlocuteurs lors de sa rencontre avec un haut responsable du département d'Etat, il y a quinze jours à Washington.

Sans se laisser troubler, apparemment, par la vague d'indignation européenne, l'ÖVP et le FPÖ poursuivent leurs discussions, traitant point par point d'un futur programme. Ils sont tombés d'accord sur un projet de budget qui prévoit d'économiser 10 milliards de shillings dans la fonction publique, la libéralisation du secteur gaz-électricité, un allongement de la durée des cotisations pour la retraite et la création d'un fonds de dédommagement des travailleurs forcés sous le régime nazi. Vendredi, il devait aborder le volet social, en particulier le projet central d'un salaire maternel, tandis que les organisations féministes protestent contre leur intention de supprimer le ministère de la condition féminine et redoutent *« un retour aux ténèbres du machisme »*.

Le président Thomas Klestil, auquel Viktor Klima a rendu compte jeudi de son incapacité à former seul un gouvernement, s'est bien gardé pour le moment de confier la même tâche aux chefs des partis arrivés en deuxième et troisième positions lors du scrutin du 3 octobre, Jörg Haider et Wolfgang Schüssel. Il ne les recevra que lundi, et sera placé alors devant la décision politique la plus difficile, et la plus lourde de conséquences pour l'Autriche, depuis son élection en 1992.

Joëlle Stolz

Jacques Chirac fait part de sa « préoccupation »

Contrairement au dire des amis de conservateurs (ÖVP), les amis européens des sociaux-démocrates autrichiens ne sont pas les seuls à s'indigner de l'entrée éventuelle de la droite populiste dans le gouvernement de Vienne. Jacques Chirac a fait part de sa *« grande préoccupation sur la façon dont la situation politique évoluait en Autriche »*, jeudi 27 janvier, au cours d'un entretien téléphonique avec le chef de l'Etat autrichien, Thomas Klestil.

Le président de la République avait fait une démarche analogue au lendemain des élections d'octobre 1999, encourageant le social-démocrate Viktor Klima et le conservateur Wolfgang Schüssel a reconduire leur alliance pour éviter l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Il est également intervenu ces derniers jours auprès de dirigeants de l'ÖVP, soulignant que l'idéologie du Parti de la liberté, et pas seulement la personne de son chef, Jörg Haider, inquiétait les partenaires européens de l'Autriche.

Disparition d'un journaliste russe de Radio Liberté en Tchétchénie

MOSCOU
correspondance

On était toujours sans nouvelles, vendredi 27 janvier, d'Andreï Babitski, le correspondant de Radio Svoboda (Radio Liberté), disparu aux alentours du 15 janvier en Tchétchénie. Depuis le début du conflit, ce journaliste de trente-cinq ans était l'un des rares reporters russes à travailler côté tchétchène, racontant ainsi l'envers du décor : les civils terrés dans les caves à Grozny, les combats entre les troupes fédérales et les Tchétchènes, les morts. *« Quand Babitski voit dix cadavres de soldats russes, il le dit à l'antenne »*, expliquait ainsi l'un de ses collègues.

Selon Alexandre Evtoucheko, journaliste à la *Komsomolskaïa Pravda*, rentré récemment de Tchétchénie, Andreï Babitski aurait été interpellé au sud-ouest de Grozny par les miliciens pro-russes de Bislan Gantamirov, un ancien repris de justice tchétchène. Il serait détenu dans la localité de Ourous-Martan. Cette information a été rapportée par un Tchétchène qui accompagnait Andreï Babitski, et qui fut relâché. *« Je n'exclus pas que les hommes de Gantamirov aient agi sur des ordres venant d'en haut et qu'Andreï ait déjà été transmis aux Russes »*, ajoute Alexandre Evtouchenko.

Radio Svoboda avait, dans un premier temps, estimé que leur correspondant était entre les mains des forces fédérales ou des services secrets russes.

L'épouse du journaliste disparu, Lioudmila, a raconté comment, le 21 janvier, à Moscou, des collaborateurs du FSB (ex-KGB) lui avaient confisqué des négatifs de photos prises en Tchétchénie par Andreï Babitski. *« Sur certains de ces négatifs, il y avait des combattants tchétchènes et ils m'ont dit que cela pouvait faire avancer l'enquête sur les explosions terroristes à Moscou »*, précisait-elle.

LA CIBLE DE CRITIQUES DES AUTORITÉS RUSSES

Andreï Babitski, qui avait couvert la première guerre de Tchétchénie (1994-96), était depuis quelques mois la cible de violentes critiques de la part des autorités russes. A la mi-décembre, il fut l'un des rares témoins d'un sanglant accrochage sur la place Minoutka, lieu stratégique à l'ouest de Grozny. Il affirmait alors avoir vu des dizaines de cadavres de soldats russes. Fin décembre, un communiqué officiel russe l'accusait d'être à la solde des *« terroristes tchétchènes »*. *« Babitski sera bientôt prêt à échanger son rôle de reporter contre celui de bourreau et à combattre dans l'une des unités de ses idoles, Bassaïev et Khattab »*, disait ce texte.

Quelques jours plus tard, les forces russes expulsaient de Tchétchénie sept correspondants de médias occidentaux.

Interrogé sur la disparition du journaliste de Radio Svoboda, Sergueï Iastrjembski, chargé depuis deux semaines par les autorités russes de chapeauter la politique médiatique concernant *« l'opération anti-terroriste »*, a déclaré que M. Babitski ne détenait pas d'accréditation lui permettant de travailler en Tchétchénie. *« C'est l'exemple qui prouve qu'il ne faut pas travailler ainsi, dans une zone où ont lieu des combats »*, a-t-il dit. Il a cependant promis de *« tout faire »* pour la libération du journaliste, affirmant ignorer son lieu de détention.

Ancien porte-parole de Boris Eltsine, M. Iastrjemski promet d'instaurer un nouveau système d'accréditations pour les correspondants de guerre, russes et étrangers. Lors d'un récent voyage à Ourous-Martan, sanglé dans une tenue de camouflage, il a justifié la censure militaire au nom des *« intérêts de l'Etat »* et déclaré qu'en Tchétchénie, tout allait *« beaucoup mieux »* que ne l'affirment les médias.

Agathe Duparc

L'ancien « intendant du Kremlin » rejette les accusations de corruption

MOSCOU
correspondance

Pavel Borodine, l'ancien « intendant du Kremlin », a estimé jeudi 27 janvier que le mandat d'amener international délivré contre lui par la justice suisse, était une *« provocation politique »*. *« Tout cela est dirigé contre l'Union Russie-Biélorussie* (M. Borodine vient d'être nommé secrétaire d'Etat de cette Union, NDLR) *et contre les plus hauts dirigeants de l'Etat russe avec lesquels j'ai travaillé »*, a-t-il dit.

Le juge genevois Daniel Devaud a, quant à lui, confirmé qu'il avait bien signé, à la fin de l'année passée, un mandat d'amener contre ce proche de Boris Eltsine. Diffusé par les canaux d'Interpol, cet ordre signifie que M. Borodine peut désormais être appréhendé par la force, dès qu'il sortira du territoire russe ou biélorusse, puis amené devant le juge suisse qui, selon les informations du *Monde*, dispose de suffisamment d'éléments pour l'inculper de blanchiment d'argent. Son nom figure déjà dans une procédure plus vaste, ouverte également pour blanchiment d'argent en mai 1999 par le parquet de Genève.

La justice suisse soupçonne ce haut fonctionnaire de s'être livré à des malversations lors de la restauration du Kremlin. M. Borodine aurait utilisé un double système de financement, impliquant l'argent du budget d'Etat et la vente de pétrole. Une partie des fonds aurait été détournée, puis blanchie à Genève.

L'homme d'affaire, Boris Berezovski, mis en cause dans des malversations financières concernant la compagnie Aeroflot, a de son côté menacé d'engager des poursuites judiciaires contre le juge d'instruction russe Nikolaï Volkov, si celui-ci ne modifiait pas son *« style de travail »*. Dans une interview accordée au *Monde,* M. Volkov a récemment expliqué qu'il attendait de Suisse des pièces décisives, pouvant conduire à l'inculpation du financier russe pour escroquerie et blanchiment d'argent.

A. Du.

POLO RALPH LAUREN
SOLDES
EXCEPTIONNELS JUSQU'À - 50%
du Lundi au Vendredi de 11h00 à 19h00 et le Samedi de 10h00 à 19h00
2, PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII - TEL : 01 44 77 53 50

Le Forum sur la Shoah demande l'ouverture intégrale des archives

Les délégations de près de cinquante pays, réunies à Stockholm pendant trois jours, ont adopté une déclaration rappelant, notamment, l'importance de l'éducation des jeunes générations afin de prévenir les tentations de racisme et d'antisémitisme

La Conférence internationale sur la Shoah, à laquelle ont participé une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement, s'est achevée, vendredi 28 janvier à Stockholm par l'adoption d'une déclaration définissant les champs d'action pour éviter la répétition de tels drames. Les pays participants ont appelé à l'ouverture de toutes les archives sur l'extermination des juifs durant la seconde guerre mondiale de façon que tous les documents encore tenus secrets deviennent accessibles aux chercheurs. Le texte met également l'accent sur l'éducation des jeunes générations pour combattre l'antisémitisme et invite les signataires à encourager diverses formes de commémoration du génocide, en organisant, par exemple une « journée solennelle du souvenir de la Shoah », comme cela a été le cas dans plusieurs pays d'Europe, jeudi 27 janvier, jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

STOCKHOLM
de notre correspondant

« Ouvrons, ouvrez les archives ! » C'est le mot d'ordre lancé par près de cinquante pays dans la déclaration finale adoptée, vendredi 28 janvier, en clôture du Forum international sur la Shoah à Stockholm. C'est aussi le seul point véritablement concret d'un document qui n'a pas de portée juridique. *« Nous nous engageons à faire la lumière sur les zones d'ombre qui demeurent sur la Shoah. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'ouverture des archives, afin de garantir que tous les documents concernant la Shoah soient accessibles aux chercheurs »,* peut-on lire dans ce texte en huit points. Un appel qui ne concerne donc pas l'ensemble des archives sur la seconde guerre mondiale.

Même si des avancées ont eu lieu ces dernières années, le secret entourant les archives demeure un obstacle à la recherche de la vérité sur cette période, ainsi qu'aux demandes de compensations morales et financières de la part des victimes ou de leurs familles. Nombreux sont les pays présents au forum dont la loi ou la pratique interdit encore l'ouverture des archives sur le conflit, cinquante-cinq ans après son dénouement. Ainsi, en Suède, pays hôte de la conférence, faudrait-il attendre encore quinze ans avant que les documents en possession de la police secrète (Säpo) concernant cette période, ne soient disponibles aux chercheurs. Un long délai que le premier ministre, Göran Persson, a promis de réduire, lors d'un discours prononcé le 19 janvier.

« Il n'y a plus de raison de garder les documents secrets si longtemps », a commenté le chef de la délégation américaine, le secrétaire d'Etat adjoint au commerce, Stuart Eizenstat, cité par le quotidien suédois *Dagens Nyheter*. *« Bien que nous ne soyons pas juridiquement liés à cette déclaration, nous prenons ici un engagement dont nous pourrons nous servir pour exiger une plus grande transparence ».* Les Etats-Unis espèrent en particulier que les archives russes soient plus transparentes.

« SOUTENIR LA VÉRITÉ »

La déclaration de Stockholm, qui met un terme à trois jours de discours et de débats en présence d'une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement, a surtout une portée morale, qui s'étend au-delà de la Shoah. *« La communauté internationale,* y lit-on, *partage une responsabilité solennelle dans la lutte contre les maux »* que sont les génocides, les épurations ethniques, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. *« Ensemble, nous devons soutenir la vérité terrible de la Shoah face à ceux qui la dénient. »* Pour que les générations futures puissent *« comprendre les causes »* de l'extermination de quelque six millions de Juifs, les signataires de la déclaration s'engagent à *« renforcer l'engagement moral des peuples et politique des gouvernements ».*

L'accent est également mis, comme prévu, sur l'éducation et la recherche sur la Shoah *« sous toutes ses formes ».* Pour rendre hommage aux victimes et ceux qui s'opposèrent à cette horreur, les pays signataires s'engagent par ailleurs à *« encourager »* diverses formes de commémoration, y compris *« une journée annuelle de souvenir de la Shoah ».* La veille, le premier ministre suédois, Göran Persson, avait annoncé que cette journée, dans son pays, aurait lieu le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Interrogé jeudi par la télévision suédoise sur la volonté de la France d'organiser une conférence du genre de celle de Stockholm, Lionel Jospin a répondu : *« Naturellement, la France est tout à fait prête, si cela était souhaité, à accueillir une telle conférence. Mais nous en discuterons dans le comité d'organisation avec nos partenaires et surtout avec les Suédois. »* Le ton employé par le chef du gouvernement français, dans cet entretien, à l'encontre du leader de l'extrême droite autrichienne, Jörg Haider, était plus dur que celui dominant ses propos de la veille. *« Tous ceux qui ne sont pas clairs par rapport à ce que fut le nazisme,* a souligné M. Jospin, *tous ceux qui ont un langage trouble à l'égard des étrangers ou à l'égard des juifs, tous ceux-là sont potentiellement une menace dans le champ des idées. »*

Antoine Jacob

Une information judiciaire est ouverte à Dakar contre Hissène Habré

DAKAR
correspondance

Une étape importante vient d'être franchie dans l'affaire Hissène Habré. Après le dépôt, mardi 25 janvier à Dakar, d'une plainte contre l'ancien président tchadien pour *« actes de torture et crimes contre l'humanité »,* le procureur de la République a donné, jeudi soir, son feu vert à l'ouverture d'une information judiciaire. *« C'est une grande victoire,* estime Reed Brody, un responsable de Human Rights Watch, l'une des organisations de défense des droits de l'homme qui assiste les plaignants. *Cela signifie que la justice sénégalaise se reconnaît compétente pour entendre l'affaire. »*

Les juges sénégalais appliquent ainsi, pour la première fois en Afrique, le principe de compétence universelle, en vertu duquel tout responsable présumé de tortures peut être jugé sur le territoire d'un Etat qui a ratifié la convention internationale sur la torture. Ce qui est le cas du Sénégal, où vit Hissène Habré depuis sa destitution en 1990. Demba Kandji, le doyen des juges d'instruction, à qui l'affaire a été confiée, devait entendre dès vendredi les victimes tchadiennes qui sont venues à Dakar pour se constituer partie civile.

Souleymane Guengueng est l'un de ces plaignants. Il peut enfin raconter à la justice les tortures qu'il a subies, mais aussi parler au nom des 792 membres de l'Association des victimes de crimes et de répression politique au Tchad qu'il préside. De très nombreux autres témoignages sont joints à la plainte.

Après l'audition des victimes, le juge doit entendre Hissène Habré. S'il prononce son inculpation, le coup d'envoi sera donné pour son jugement. Les autorités sénégalaises n'ont pas pris de mesure conservatoire pour empêcher l'ancien président tchadien de quitter le territoire. Toutefois, devant sa maison à Dakar, des gendarmes montent la garde, en civil.

Brigitte Breuillac

Un rescapé des camps raconte...

STOCKHOLM
de notre correspondant

Sur une table basse, dans le salon de son petit appartement surplombant un lac gelé au sud de Stockholm, Leon Weintraub étale les documents qui *« prouvent »* qu'il est bien un survivant des camps de concentration nazis. Une carte de travail du ghetto de Litzmannstadt, le nom allemand de Lodz, ville polonaise rattachée au IIIe Reich en 1939 ; et un *« certificat d'incarcération et de résidence »* au camp de Flossenburg, délivré par la Croix-Rouge. *« Lorsque je leur montre ces pièces, les élèves me croient, moi, et non pas les négationnistes. »* A soixante-quatorze ans, ce juif polonais installé en Suède depuis trois décennies n'a de cesse de vouloir raconter son histoire aux jeunes générations, *« pour qu'elles n'oublient pas ».*

PORTRAIT
Deux fois par an, Leon Weintraub témoigne dans les écoles

Deux fois par an, il se rend, à titre volontaire, au lycée allemand de Stockholm et, parfois, dans des établissements suédois. *« Rien ne vaut le contact humain pour transmettre son expérience »,* estime ce petit homme vif à la moustache et aux cheveux couleur de neige. Chirurgien à la retraite, il ne cherche pas à susciter l'émotion : *« Je parle comme l'adolescent que j'étais à l'époque, sans faire de commentaires. »* La soumission aux nazis, *« l'impulsion »* qui le sauva de la mort, lorsqu'il rejoignit un convoi d'hommes emmenés hors d'Auschwitz pour aller travailler ailleurs, le *« bonjour »* prononcé par l'un des soldats français venus libérer les prisonniers.

Arrive le moment des questions. *« Comme stupéfaits par ce qu'ils ont entendu »,* les élèves suédois font souvent preuve de moins de curiosité que leurs camarades allemands, sans doute *« mieux préparés »* par leur programme scolaire. Le fait que Leon Weintraub se soit ensuite marié à une Allemande, ait appris sa langue et apprécié sa culture, ne laisse d'intriguer les jeunes. *« Je leur explique avoir rayé le mot "haïr" de mon vocabulaire. Ressentir un tel sentiment reviendrait à me mettre au niveau des nazis. Ils me comprennent. »*

« ASSURER UNE CONTINUITÉ »

S'il ne veut pas haïr, le rescapé n'a que mépris pour les néonazis : *« Ce sont des imbéciles ou des criminels, qui ne valent pas la peine d'être écoutés ; leurs idées, on les connaît déjà. »* Aussi attend-il du forum de Stockholm sur la Shoah qu'il émette une mise en garde, tout en insistant sur l'éducation. Cet effort de *« longue haleine »,* rappelle-t-il, devra survivre à la disparition prochaine des derniers rescapés de l'Holocauste. Avec certains d'entre eux, Leon Weintraub réfléchit à la façon d'*« assurer une continuité ».* Chaque rescapé pourrait passer le témoin à une personne plus jeune qui parlerait en son nom. Une personne qui pourrait aller dans les écoles et dire : *« j'ai connu un homme nommé Leon Weintraub, voilà ce qu'il m'a raconté... »*

A. J.

Lancement symbolique du mémorial de Berlin

BERLIN
de notre correspondant

Après dix ans de polémique, l'Allemagne a lancé, jeudi 27 janvier, jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le processus de construction du monument à la mémoire des victimes de l'Holocauste à Berlin. En présence du chancelier Schröder, des pancartes décrivant le projet de l'architecte américain Peter Eisenman ont été dévoilées sur le terrain vague de 2 hectares, situé entre la porte de Brandebourg et la Potsdamer Platz, à deux pas du Reichstag.

La cérémonie a eu lieu après une intervention du Prix Nobel de la paix, Elie Wiesel, devant les députés, mais il n'a pas été possible de poser la première pierre : le terrain n'est pas complètement acheté et les permis de construire n'ont pas été accordés. La construction de 2700 stèles, formant une sorte de cimetière de béton, ainsi qu'un centre d'information sur la Shoah ne commencera sans doute pas avant l'été 2001. Le maire chrétien-démocrate de la ville, Eberhard Diepgen – opposé au projet qu'il juge trop monumental –, avait boycotté la cérémonie.

Ce mémorial a été décidé par les Allemands pour les Allemands. La communauté juive n'en n'a jamais vraiment voulu. *« Nous portons notre mémorial dans notre cœur »,* a déclaré Paul Spiegel, nouveau président du conseil central des juifs en Allemagne. Le débat sans fin a porté notamment sur les questions suivantes : fallait-il un nouveau monument, alors qu'il existe d'autre lieux de mémoire, en particulier les anciens camps de concentration ? Fallait-il construire un monument pour les victimes juives seulement, ou pour toutes les victimes de la terreur nazie, en particulier les Tsiganes ou les homosexuels ?

UNE MINORITÉ APPROUVE LE PROJET

Jeudi, dans l'ancien camp de Sachsenhausen, près de Berlin, le chef de la communauté tsigane allemande, Romani Rose, a ainsi réclamé une énième fois un mémorial dédié aux cinq cent mille Tsiganes assassinés pendant la guerre.

La question était aussi de savoir si le monument ne risquait pas de figer l'Allemagne, de donner le sentiment qu'elle tirait un trait sur son passé ? Enfin, le lieu ne risquait-t-il pas d'être sali par les graffitis néonazis, ce qui contraindra à le placer sous haute protection policière ? Le débat a été clos par le vote favorable au Parlement en septembre 1999. Un sondage publié le même mois indiquait que seule une petite minorité d'Allemands approuvait le projet.

Arnaud Leparmentier

Le premier ministre israélien a financé illégalement sa campagne électorale

JÉRUSALEM
de notre correspondant

N'aurait été l'affaire Weizman, et, avant elle, les poursuites ou enquêtes diverses lancées contre Arieh Deri, Tzahi Hanegbi et Benyamin Nétanyahou, anciens ministres du gouvernement précédent – tous accusés de détournement de fonds ou d'appropriation indue de biens publics –, les conclusions du contrôleur d'Etat chargé d'examiner les comptes des partis politiques lors de la dernière campagne électorale auraient été peut-être différentes. Mais des « affaires », il y en a bien eu, et le contrôleur d'Etat, Eliezer Goldberg, ancien magistrat de la Cour suprême réputé pour son intégrité, est particulièrement sévère. Son rapport, rendu public jeudi 27 janvier, n'épargne quasiment personne et surtout pas Ehoud Barak dont la coalition politique, Israël Uni, est accusée d'avoir grossièrement violé la loi sur le financement des partis en mettant sur pied, durant la dernière campagne électorale, une gigantesque pompe à finances camouflée derrière une myriade d'associations à but non lucratif.

Selon le contrôleur d'Etat, équivalent israélien du président français de la Cour des comptes, les contributions versées illégalement à la formation de M. Barak auraient atteint un total de 10,9 millions de shekels (environ 2,5 millions d'euros) recueillis par le biais de quelque quarante associations de circonstance dirigées par des proches de M. Barak, dont son beau-frère, l'avocat Doron Cohen, son directeur de campagne, Tal Zilberstein, ou l'actuel secrétaire général du gouvernement, Yitzhak Herzog.

Devant l'importance des infractions constatées, le contrôleur d'Etat a infligé à Israël Uni une amende de quelque 1,26 million d'euros, auxquels s'ajoute l'obligatoire restitution d'une partie des sommes illégalement perçue, soit un total de 3,2 millions d'euros.

ASSOCIATIONS FANTAISISTES

Compte tenu du climat d'aujourd'hui qui lui interdit de solliciter ses riches soutiens étrangers, M. Barak n'aura vraisemblablement d'autre choix que d'hypothéquer une partie des biens immobiliers de son parti pour rembourser. Embarras supplémentaire, il va lui falloir aussi répondre aux questions indiscrètes que s'apprêtent à lui poser les policiers mandatés par Eliakim Rubinstein, conseiller juridique du gouvernement, qui a aussitôt ordonné l'ouverture d'une enquête policière pour fraude, corruption, falsification de documents et abus de confiance.

L'enquête ne se limite d'ailleurs pas au parti de M. Barak. Des trente et un partis qui ont présenté des candidats à l'élection de la dernière Knesset, seuls douze s'en sortent avec les poches propres, a constaté le contrôleur Goldberg. Les dix-neuf autres, parmi lesquels le Likoud de l'ancien premier ministre Benyamin Nétanyahou, ou le parti centriste de l'ancien ministre de la défense et actuel ministre des transports, Itzhak Mordechaï, devront, eux aussi, payer des amendes – il est vrai sensiblement moins importantes que celle infligée à M. Barak. Tous ont contourné la loi en constituant leur trésor de campagne grâce à des associations aussi fantaisistes qu'éphémères.

C'est d'ailleurs l'aspect généralisé du procédé qui pourrait sauver M. Barak en dépit des appels lancés par le Likoud et son chef, Ariel Sharon, jugeant qu'il fallait faire le ménage *« de la base au sommet »*... du Parti travailliste. Moins d'une heure après la publication du rapport Goldberg, le premier ministre était à la télévision pour faire contre-feu. Visiblement tendu, faisant preuve d'une maladresse dont il n'est pas coutumier, il a nié avoir été au courant des détails d'intendance laissés à la responsabilité de subordonnés. Le contrôleur d'Etat avait répondu par avance à cet argument en écrivant dans son rapport que *« M. Barak aurait dû vérifier si la campagne en sa faveur se déroulait conformément à la loi ».*

Le chef du Parti travailliste a également annoncé qu'il ferait appel de la décision qui le frappe et demanderait à la Cour suprême une jurisprudence claire sur le financement des partis politiques. Selon lui, la loi actuelle est ambiguë et ne répond plus aux besoins d'une campagne quasi présidentielle où sont élus, le même jour, au suffrage universel, députés et premier ministre. En attendant une éventuelle réforme, il va lui falloir faire face aux attaques du Likoud, prompt à l'accuser d'avoir *« acheté sa victoire ».* M. Barak a répliqué que le large écart des voix entre lui et M. Nétanyahou n'autorisait pas une telle analyse. Mais l'argument, dans sa simplicité, risque de porter. A quelques mois d'un éventuel référendum difficile sur la paix avec la Syrie, l'affaire des associations de complaisance ne pouvait pas plus mal tomber.

Georges Marion

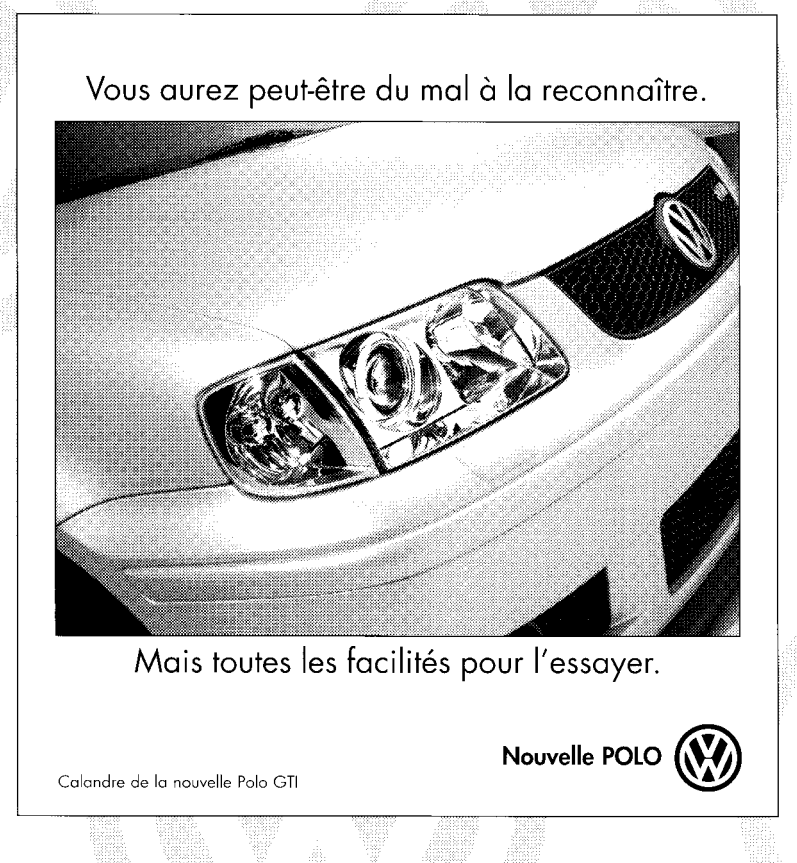

De nouveaux fonds secrets découverts par la CDU de Hesse

WIESBADEN. L'Union chrétienne-démocrate (CDU) du Land de Hesse a annoncé, jeudi 27 janvier, avoir découvert de nouveaux fonds secrets dont les montants dépassent ceux qui avaient été jusqu'ici annoncés. Au total, 20 millions de marks (10 millions d'euros) puisés dans les caisses du parti ont été transférés à l'étranger dans les années 80. C'est beaucoup plus que les 8 millions de marks évoqués jusqu'ici.
D'anciens dirigeants du CDU du Land de Hesse ont reconnu ce mois-ci avoir retiré des comptes du parti des sommes déposées ensuite sur des comptes secrets en Suisse et au Liechtenstein au début des années 80. Après avoir été investi en Bourse, l'argent revenait dans les comptes du parti, parfois sous forme de dons prétendument effectués par des survivants de la Shoah vivant à l'étranger. – *(AFP, Reuters.)*

Pékin et Washington normalisent leurs relations militaires

WASHINGTON. Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a déclaré, jeudi 27 janvier, que Washington et Pékin sont *« sur la voie d'une normalisation de* [leurs] *relations militaires »*, et accepté une invitation à se rendre en Chine *« à un moment approprié pour les deux parties »*. Pékin avait mis fin à ses contacts militaires avec les Etats-Unis en mai 1999, après le bombardement par un avion américain de l'ambassade de Chine à Belgrade, qui avait fait trois morts et vingt-sept blessés durant la campagne aérienne contre la Yougoslavie.
M. Cohen a annoncé cette reprise des rapports militaires après un entretien avec le chef du renseignement de l'Armée populaire de libération (APL), le général Xiong Guangkai. Les conversations avec celui-ci, au cours des trois derniers jours, à Washington, ont été *« productives et constructives »*, a jugé le Pentagone. Les Etats-Unis ont notamment mis en garde la Chine contre un déploiement supplémentaire de missiles menaçant Taïwan, qui pourrait conduire Washington à envisager de livrer des missiles tactiques à Taïpeh, a déclaré un haut responsable américain de la défense. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : un tribunal fédéral de Miami (Floride) tiendra une audience** sur l'affaire du petit rescapé cubain, Elian Gonzalez, entre le 6 et le 10 mars, a-t-on appris de source judiciaire. – *(AFP.)*

■ **L'Etat du Texas** (dans le sud des Etats-Unis) a fait exécuter, jeudi 27 janvier, James Walter Moreland, trente-neuf ans, condamné à mort pour avoir poignardé deux hommes en 1982. Il est le troisième prisonnier à être exécuté cette semaine au Texas et le septième pour le mois de janvier. Il a été tué par injection létale. – *(AFP.)*

■ **Ahmed Ressam, un Algérien de trente-deux ans,** arrêté en décembre 1999 à la frontière américano-canadienne en possession de 60 kilos d'explosifs, a été inculpé, jeudi 27 janvier à Seattle, de complot visant à détruire un bâtiment, de terrorisme et de détention d'explosifs. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)** a condamné, jeudi 27 janvier, l'ancien directeur d'une usine de thé, Alfred Musema, à la réclusion à perpétuité pour génocide et crimes contre l'humanité. On lui reprochait d'avoir organisé et participé au massacre d'un groupe de Tutsis qui s'étaient réfugiés dans son usine de Gisovu, dans l'ouest du Rwanda, pour échapper au génocide. Plusieurs de ses victimes étaient ses propres employés. M. Musema est le septième suspect condamné par le tribunal de l'ONU basé à Arusha (Tanzanie). – *(Reuters.)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : le général Robert Gueï,** nouvel homme fort du pays, a annoncé, mercredi 26 janvier, l'amnistie des dirigeants et militants du Rassemblement des républicains (RDR), deuxième formation de l'opposition, condamnés pour actes de violences en novembre 1999. Il a également annoncé la remise en liberté des derniers dignitaires de l'ancien régime détenus depuis le coup d'Etat du 24 décembre contre le président Henri Konan Bédié. – *(Reuters.)*

■ **PARIS : la communauté catholique Sant'Egidio,** dont le siège est à Rome, a été désignée jeudi 28 janvier lauréate 1999 du prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de l'Unesco. Expliquant le choix du jury dont il était président, M. Kissinger a indiqué qu'il s'agissait d'une *« reconnaissance des efforts de la communauté Sant'Egidio en faveur de la réconciliation œcuménique de toutes les religions ainsi que de son travail en Algérie, au Mozambique, en Guinée-Bissau et en Yougoslavie »*.

■ **BIRMANIE : l'Union nationale karen (KNU),** principale guérilla ethnique de Birmanie, s'est choisie un nouveau chef alors que les mouvements insurgés contre la junte militaire sont en plein désarroi après l'attaque d'extrémistes cette semaine contre un hôpital thaïlandais. Le général Bo Mya, âgé de soixante-quatorze ans, président de la guérilla, a été démis de ses fonctions lors d'une assemblée de la KNU et de groupes opposés au régime de Rangoun. Il a été remplacé par Saw Ba Thin, soixante-treize ans, secrétaire général et diplomate du mouvement, majoritairement protestant. – *(AFP.)*

■ **TIMOR-ORIENTAL : le journaliste néerlandais Sander Thoenes,** dont le corps avait été retrouvé le 22 septembre 1999 au Timor-Oriental, a vraisemblablement été tué par des soldats indonésiens, a annoncé, jeudi, un médecin légiste australien. Greg Cavanagh, qui a examiné son corps, a précisé que les tueurs du Néerlandais âgé de trente ans et qui travaillait pour le *Financial Times*, appartenaient *« selon toute évidence disponible »* au bataillon 745 des forces armées indonésiennes, TNI. – *(Reuters.)*

■ **OTAN : la Turquie a fait preuve de réserves à la perspective, examinée** mercredi 26 janvier par le conseil de l'Alliance atlantique, à Bruxelles, de confier au printemps 2000 le commandement de la KFOR, au Kosovo, à l'état-major de l'Eurocorps composé d'officiers français, belges, allemands, espagnols et luxembourgeois. Un nouvel examen de cette question par les alliés aura lieu, la semaine prochaine, à Bruxelles.

■ **CROATIE : le chef de la nouvelle majorité de centre-gauche,** le social-démocrate Ivica Racan, a été officiellement nommé premier ministre, jeudi 27 janvier, par le président par intérim Vlatko Pavletic. Il succède à ce poste à Zlatko Matesa, membre du HDZ (Communauté démocratique croate), le parti nationaliste de Franjo Tudjman que l'alliance conduite par M. Racan a battu aux législatives du 3 janvier. – *(AFP.)*

Des députés européens contestent l'Office de lutte antifraude

STRASBOURG. Soixante-dix députés européens ont récemment déposé une plainte auprès de la Cour européenne de justice, pour faire invalider les pouvoirs de l'Office de lutte antifraude (OLAF), organisme pouvant diligenter des enquêtes au sein de toutes les institutions de l'Union. Le Parlement avait pourtant voté, en novembre 1999, la modification de son règlement intérieur, pour *« faciliter le bon déroulement des enquêtes menées par l'Office »*.
Certains parlementaires déplorent toutefois que des fonctionnaires puissent perquisitionner leurs bureaux sans être mandatés par la justice. De son côté, la Commission de Bruxelles a saisi les juges luxembourgeois pour imposer que la Banque centrale européenne modifie elle aussi son règlement intérieur, alors qu'elle se refuse à admettre l'intervention de l'OLAF. – (*Corresp.*)

Le sort des réfugiés de Corée du Nord en Chine suscite de vives inquiétudes

Des affamés auraient été renvoyés dans leur pays par Pékin

La détresse des réfugiés de la faim provenant de Corée du Nord et qui tentent de survivre dans la région frontalière chinoise est d'autant plus difficile à soulager que Pékin, allié historique de Pyongyang, leur dénie le statut de réfugiés. Une initiative privée française en appelle aux gouvernements occidentaux pour faire pression sur la Chine et débloquer ce drame occulté par une impasse politique.

UN DRAME humain qui attire peu l'attention du monde se déroule, en Asie du Nord-Est, au nord du 38e parallèle : la famine de Corée du Nord, qui passe pour avoir fait de 1 à 3 millions de morts au cours des cinq dernières années. Un autre drame s'y ajoute, plus politique : celui des centaines de milliers de réfugiés de la faim qui, depuis ce pays, le dernier Etat totalement communiste de la planète, ont traversé la frontière pour tenter de recueillir les miettes de prospérité d'une Chine en voie de décommunisation.

La Chine, alliée du régime de Pyongyang depuis cinquante ans, leur refuse pour l'heure le statut de réfugiés qui permettrait à la communauté internationale de leur venir en aide. Pour elle, ce serait reconnaître que le dictateur Kim Jong-il, fils et successeur de Kim Il-sung, dirige un système devenu hostile à Pékin. Le risque serait aussi de provoquer du même coup un afflux accru de réfugiés.

Le résultat de cette impasse diplomatique, c'est qu'au moins 30 000 Nord-Coréens végètent, sans subsides, dans une détresse complète, dans la région frontalière chinoise de Yanji, glaciale en hiver. Certains se terrent dans des abris de fortune, au creux de trous de montagne. D'autres monnaient leur corps comme ils peuvent. Certains deviennent ouvriers agricoles au service des exploitations rurales chinoises. Selon des témoignages, la police chinoise laisse faire, alors que certains se plaignent d'être payés misérablement sur une base annuelle. Des femmes et jeunes filles sont vendues et revendues à une population masculine chinoise forte en âmes esseulées. C'est *« mourir deux fois »* que d'avoir vécu en Corée du Nord et de se retrouver en Chine, dit l'un de ces réfugiés dans un film de Michel Traubmann, diffusé par Arte en octobre dernier.

En novembre, selon la Corée du Sud, sept Nord-Coréens âgés de 13 à 30 ans ont franchi la frontière, traversé la plaine de Mandchourie en Chine du Nord-Est, gagné la Russie d'Extrême-Orient. Les gardes-frontière russes les ont refoulés et rendus à la Chine le 30 décembre. Les autorités chinoises les ont renvoyés dans leur pays d'origine. Des responsables sud-coréens affirment qu'ils ont été fusillés. C'est possible, même si nul n'en a la preuve. Le 22 janvier, le régime du Nord a accusé Séoul d'avoir voulu les prendre en otage et, faute d'avoir réussi, de s'être lancé dans une *« campagne frénétique de diatribes »* contre Pyongyang.

INSENSIBLE À LEUR DÉTRESSE

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies et la Chine ont échangé des propos aigres-doux au sujet de ces malheureux, le premier reprochant au second d'être insensible à leur détresse et Pékin répliquant qu'il n'y avait là rien qui puisse justifier une préoccupation internationale. Des religieux sud-coréens éprouvent également des difficultés à accéder aux désespérés.

Un premier appel sérieux à l'Occident pour qu'il se soucie de cette affaire a été élaboré, mardi 25 janvier, dans un sous-sol du Palais-Bourbon à Paris. Il a été adressé aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Stokholm pour la conférence sur la Shoah. Il y a, en Corée du Nord, une sorte de *« crime contre l'humanité »* perpétré sinon sous nos yeux, puisque le pays est hérmétiquement fermé, du moins en notre vague connaissance, dit cet appel, lancé à l'initiative de la Société internationale des droits de l'homme et épaulé par le député Henri Plagnol (UDF).

Le levier d'une éventuelle intervention humanitaire internationale passe par la Chine, qui se dit toujours liée à la survie du système Kim Il-sung *« comme les dents et les lèvres »* de frères communistes. S'il est difficile à Pékin d'autoriser les Nations unies à se préoccuper de ces malheureux, il serait possible, dans un premier temps, de permettre au Comité international de la Croix-Rouge de s'en charger. L'affaire ne serait pas sans précédent pour la Chine : celle-ci, en 1979, après la guerre qui l'avait opposée au Vietnam, avait accepté l'assistance internationale destinée aux quelque 250 000 réfugiés vietnamiens d'origine chinoise qui s'étaient repliés sur son sol.

Francis Deron

(Publicité.)

AU TRIBUNAL DE COMMERCE UNITED STATES BANKRUPTCY COURT
POUR LE DISTRICT DU DELAWARE

En référence à :

HARNISCHFEGER INDUSTRIES, INC., et al. ,

Débiteurs.

En vertu du Chapitre 11

Dossier n° 99-2171 (PJW)
(Sous administration conjointe)

NOTIFICATION DE DATE LIMITE DE RÉCLAMATIONS

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE PREUVE DE RÉCLAMATIONS : 29 février 2000

NOMS DES DÉBITEURS	DATE DES PÉTITIONS	DOSSIER N°	N° DE CONTRIBUABLES	ADRESSES
Harnischfeger Industries, Inc.	7-6-99	99-2171	39-1566457	3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235,USA
American Alloy Company	7-6-99	99-2172	34-1769497	9501T Allen Drive, Cleveland OH 44125-4536, USA
American Longwall Face Conveyors, Inc.	7-6-99	99-2173	62-1050863	P.O. Box 688, 26161 Old Trail Road, Abington VA 24210-0668, USA
American Longwall, Inc.	7-6-99	99-2174	25-1608866	177 Thorn Hill Road, Thorn Hill Industrial Park, Warrendale PA 24202, USA
American Longwall Rebuild, Inc.	7-6-99	99-2175	55-0524100	Bristol Washington Cty Industrial Pk, 15120 Industrial Pk Rd, Bristol VA 24202, USA
American Longwall Roof Supports, Inc.	7-6-99	99-2176	54-0742397	177 Thorn Hill Road Thorn Hill Industrial Park, Warrendale PA 24202, USA
Beloit Corporation	7-6-99	99-2177	39-0159010	Corporate Lake Centre, 500 Lake Cook Rd, Ste 350, Deerfield IL 60015, USA
Beloit Pulping Group, Inc.	7-6-99	99-2178	39-1846155	150 Burke Street, Nashua NH 03060, USA
Beloit Technologies, Inc.	7-6-99	99-2179	51-0327825	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
Benefit, Inc.	7-6-99	99-2180	39-1601477	3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
BWRC Dutch Holdings, Inc.	7-6-99	99-2181	39-1832903	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
BWRC Inc.	7-6-99	99-2182	51-0327826	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington, DE 19808, USA
Dobson Park Industries, Inc.	7-6-99	99-2183	13-3001775	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
Field Repair Services LLC	7-6-99	99-2184	39-1931255	30 Old Rudnick Lane, Ste. 100 Dover DE 19901, USA
Fitchburg Corporation	7-6-99	99-2185	36-4180006	Corporate 500 Centre, 500 Lake Cook Rd, Ste. 350, Deerfield IL 60015, USA
Harnischfeger Corp d/b/a P&H Mining Equip.	7-6-99	99-2186	39-0334430	4400 W. National Avenue West Milwaukee WI 53214, USA
Harnischfeger Technologies, Inc.	7-6-99	99-2187	52-2058704	2751 Centerville Road, Ste. 342 Wilmington DE 19808, USA
Harnischfeger World Services Corp.	7-6-99	99-2188	39-1221771	30 Old Rudnick Lane, Ste. 100 Dover DE 19901, USA
HCHC, Inc.	7-6-99	99-2189	51-0355340	2751 Centerville Road, Ste. 342 Wilmington DE 19808, USA
HCHC UK Holdings, Inc.	7-6-99	99-2190	51-0371672	2751 Centerville Road, Ste. 342 Wilmington DE 19808, USA
HIHC, Inc.	7-6-99	99-2191	51-0327827	2751 Centerville Road, Ste. 342 Wilmington DE 19808, USA
The Horsburgh & Scott Company	7-6-99	99-2192	34-0298010	5114 Hamilton Avenue, Cleveland OH 44114-3985, USA
Joy MM Delaware, Inc.	7-6-99	99-2193	51-0339005	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
Joy Technologies Inc.	7-6-99	99-2194	13-3389174	177 Thorn Hill Drive, Thorn Hill Industrial Park, Warrendale PA 15086-7527, USA
Joy Technologies Delaware, Inc.	7-6-99	99-2195	25-1667627	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
JTI UK Holdings, Inc.	7-6-99	99-2196	51-0371671	2751 Centerville Road, Ste. 342, Wilmington DE 19808, USA
Optical Alignment Systems and Inspection Services, Inc.	7-6-99	99-2197	02-0361307	125 Pickering Road, Rochester NH 30867, USA
Princeton Paper Company LLC	7-6-99	99-2198	36-4180004	348 Lathrop Avenue, River Forest IL 60305, USA
RCHH	7-6-99	99-2199	39-1904508	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
South Shore Corporation	7-6-99	99-2200	39-1800007	3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
South Shore Development LLC	7-6-99	99-2201	39-1566457	300 Old Rudnick Lane, Ste. 100, Dover DE 19901, USA
Ecolaire Export FSC, Inc.	28-6-99	99-2519	66-0411856	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
Ecolaire Incorporated	28-6-99	99-2520	23-1744970	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
Gullick Dobson, Inc.	28-6-99	99-2521	25-1351472	26161 Old Trail Road, PO Box 668, Abington VA 24210-0668, USA
Harnischfeger Credit Corporation	28-6-99	99-2522	39-6040449	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
Harnischfeger Overseas, Inc.	28-6-99	99-2523	39-1952395	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA
Industrial Clean Air, Inc.	28-6-99	99-2524	23-2144836	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
J.P.D., Inc.	28-6-99	99-2525	51-0346025	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
Joy Energy Systems, Inc.	28-6-99	99-2526	56-1440794	c/o CT Corporation System, 1209 Orange St., Wilmington DE 19801, USA
Joy Environmental Technologies, Inc.	28-6-99	99-2527	52-1666845	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Rd., Warrendale PA 15086, USA
Joy International Sales Corporation, Inc.	28-6-99	99-2528	Inconnu	c/o Joy Technologies, Inc., 177 Thorn Hill Rd., Warrendale PA 15086, USA
Joy Power Products, Inc.	28-6-99	99-2529	23-2613908	c/o Joy Technologies, Inc., 177 Thorn Hill Rd., Warrendale PA 15086, USA
Mining Services, Inc.	28-6-99	99-2530	39-1833211	c/o Joy Mining Machinery, 120 Liberty St., Franklin PA 16323, USA
New Ecolaire, Inc.	28-6-99	99-2531	Inconnu	c/o CT Corporation System, 123 South Broad St., Philadelphia PA 19109, USA
MIP Products, Inc.	28-6-99	99-2532	54-1366510	c/o Gullick Dobson Inc., 26161 Old Trail Rd, PO Box 668, Abington VA 24210, USA
P.W.E.C., Inc.	28-6-99	99-2533	23-1664016	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
Peabody & Wind Engineering Corp.	28-6-99	99-2534	23-2132079	c/o Joy Technologies Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
PEAC, Inc.	28-6-99	99-2535	39-1724195	One St. Lawrence Avenue, Beloit WI 53511-6270, USA
PEOC, Inc.	28-6-99	99-2536	39-1793200	85 Princeton Road, Fitchburg MA 01420, USA
PMAC, Inc.	28-6-99	99-2537	39-1763748	c/o Beloit Corp., 500 Lake Cook Rd, Ste 350, Deerfield IL 60015, USA
Rader Resource Recovery, Inc.	28-6-99	99-2538	39-1819046	3400 Democrat Road, Memphis TN 38118, USA
RYL, LLC	28-6-99	99-2539	39-1904511	30 Old Rudnick Lane, Suite 100, Dover DE 19901, USA
Smith Machine Works, Inc.	28-6-99	99-2540	23-1643244	c/o Joy Technologies, Inc., 177 Thorn Hill Road, Warrendale PA 15086, USA
SMK Company	28-6-99	99-2541	39-1676183	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235,USA
American Longwall Mexico, Inc.	28-6-99	99-2542	25-1756772	177 Thorn Hill Road, Thorn Hill Industrial Park, Warrendale PA 15086, USA
Beloit Holdings, Inc.	28-6-99	99-2543	39-1716691	Corporate Lake Centre, 500 Lake Cook Road, Suite 350, Deerfield IL 60015, USA
Beloit International Services, Inc.	28-6-99	99-2544	39-1867420	c/o Beloit Corp., 500 Lake Cook Rd, Ste 350, Deerfield IL 60015, USA
Beloit Iron Works, Inc.	28-6-99	99-2545	39-6078319	c/o Beloit Corporation, One St. Lawrence Avenue, Beloit WI 53511-6270, USA
Dobson Management Services, Inc.	28-6-99	99-2546	06-0663540	c/o HII, 3600 South Lake Drive, St. Francis WI 53235, USA

CETTE NOTIFICATION **NE S'APPLIQUE QU'**AUX RÉCLAMATIONS CONTRE LES SOCIÉTÉS SUS-MENTIONNÉES **À L'EXCLUSION** DES RÉCLAMATIONS CONTRE DES FILIALES NON DÉBITRICES.

NOMS ET ADRESSES DES AVOCATS DES DÉBITEURS :

James H.M. Sprayregen
Anne Marrs Huber
Kirkland & Ellis
200 E. Randolph Drive
Chicago, IL 60601, USA
Téléphone : 312-861-2000
Télécopieur : 312-861-2200

Laura Davis Jones
Robert S. Brady
Young Conaway Stargatt & Taylor LLP
1100 N. Market Street
Wilmington Trust Center
Wilmington, DE 19801, USA
Téléphone : 302-571-6738
Télécopieur : 302-571-1253

AGENT DE RÉCLAMATIONS À QUI LES FORMULAIRES DE PREUVE DE RÉCLAMATIONS DOIT ÊTRE ADRESSÉS :

Poorman-Douglas Corporation
P.O. Box 4390
Portland, OR 97208, USA
Téléphone : 503-350-4260

OU LIVRÉS PERSONNELLEMENT OU PAR MESSAGERIE :
Poorman-Douglas Corporation
10300 SW Allen Blvd.
Beaverton, OR 97005-4833, USA

ORIGINE DES AFFAIRES. Aux dates mentionnées ci-dessus, ces requêtes en redressement en vertu du chapitre 11 du Code des faillites des États-Unis d'Amérique ont été reçues par ce Tribunal par les débiteurs sus-nommés et les ordonnances de libération ont été rendues. Vous pouvez être créancier d'un ou de plusieurs des Débiteurs. **Cette notification mentionne d'importantes dates limites.** Vous pouvez consulter un avocat pour protéger vos droits. Vous ne recevrez pas de notification de tous les documents concernant ces affaires. Tous les documents remis au Tribunal, y compris le relevé des avoirs et des dettes des Débiteurs, peuvent être examinés au greffe du Tribunal du commerce, Bankruptcy Court, 824 Market Street, 5th Floor, Wilmington DE 19801, USA. Téléphone : 302/573-6174. REMARQUE : Le personnel du greffe n'est pas habilité à donner des conseils d'ordre juridique.

PREUVE DE RÉCLAMATIONS. Certains créanciers détenant des réclamations de quelque sorte que ce soit contre l'un des Débiteurs, réclamations qui seraient survenues à la date ou avant la date respective de la pétition doivent remettre, **avant 16 heures, heure normale de l'Est, le 29 février 2000** (« date limite »), un formulaire de preuve de réclamations distinct, dûment rempli et signé, contre *chaque* débiteur contre lequel le créancier souhaite déposer une réclamation. Nonobstant ce qui précède, EN CE MOMENT PRÉCIS, il N'EST PAS REQUIS que les créanciers souhaitant déposer des réclamations contre les Débiteurs le fasse dans le cas des réclamations de types suivants (collectivement identifiées comme étant les « réclamationss exclues ») : (a) réclamations figurant dans le programme de responsabilité déposé au Tribunal ou dans tout amendement qui y est fait (les « programmes »), qui n'y sont *pas* mentionnés comme « conditionnels », « non-acquittés » ou « contestés », *et* dont le montant ou la classification ne sont *pas* contestés par les créanciers détenant ces réclamations ; (b) les réclamations pour le compte desquelles une preuve de réclamations a déjà été remise au Tribunal ; (c) les réclamations déjà autorisées par ordonnance du Tribunal ; et (d) les réclamations autorisées, en vertu de l'article 11 U.S.C. §507(a)(1), comme frais d'administration. Chaque preuve de réclamations doit mentionner spécifiquement le nom complet du Débiteur contre lequel la réclamation est déposée et le numéro de dossier du Débiteur en vertu du chapitre 11 sur les faillites. Les créanciers détenant des réclamations contre plusieurs Débiteurs doivent déposer une requête distincte pour chaque Débiteur contre lequel ils ont un réclamation. Un créancier sera lié par le Débiteur nommé dans sa réclamation. **Chaque formulaire preuve de réclamations doit effectivement être reçu porteur de signatures originales, et non envoyé par télécopie, le jour de ou avant la date limite par l'Agent de réclamations indiqué ci-dessus.**

PRÉCLUSION/EXCLUSION. Sauf en ce qui a trait aux réclamations exclues, tout créancier qui doit déposer une preuve de réclamations doit le faire avant la date limite, à défaut de quoi il sera à tout jamais empêché, exclus et retenu de déposer cette réclamation (ou de déposer une réclamation à cet effet) et tout Débiteur contre lequel le créancier devait avoir remis une preuve de réclamations sera, ainsi que les biens de ce Débiteur, à jamais libérés de tout endettement ou dette concernant cette réclamation, et ce créancier ne sera pas autorisé à voter sur le sujet d'un plan de redressement, ni à participer à quelque répartition que ce soit dans l'affaire concernant ce Débiteur en application du chapitre 11 en ce qui concerne cette réclamation.

RÉCLAMATIONS CONTRE PLUSIEURS DÉBITEURS. Si un créditeur souhaite déposer une réclamation contre plusieurs Débiteurs, un formulaire de preuve de réclamations individuel doit être déposé pour chaque Débiteur concerné.

PROGRAMMES MODIFIÉS. Si un Débiteur modifie son plan de redressement après la date des présentes, ce Débiteur doit en aviser les détenteurs des réclamations concernés et ces détenteurs auront 30 jours, à compter de la date de cette notification (ou de tout autre délai fixé par le Tribunal), pour déposer les preuves de réclamations, si nécessaire, sinon ils seront à jamais empêchés de le faire. Les programmes des Débiteurs peuvent être vues et examinés par les parties intéressées pendant les heures normales de bureau, au greffe du Tribunal de commerce, United States Bankruptcy Court, 824 Market St., Wilmington, DE 19801, USA. Les créanciers peuvent aussi prendre contact avec l'Agent de réclamations à l'adresse sus-mentionnée.

CAPITALISME **Le député socialiste de l'Aisne, Jean-Pierre Balligand, et l'ancien commissaire général au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld, ont remis au premier ministre, vendredi 28 janvier, le rapport sur l'épargne salariale que ce dernier leur avait commandé. Cette réflexion est destinée à nourrir le projet de loi en préparation sur les *« nouvelles régulations économiques »*. ● LE RAPPORT se prononce en faveur du développement des mécanismes d'épargne salariale (participation, intéressement, actionnariat des salariés), notamment dans les PME. Il se montre en revanche très conservateur sur les stock-options. ● LIONEL JOSPIN paraît décidé à faire preuve du plus grand pragmatisme sur ce sujet. ● À DROITE, Edouard Balladur (RPR) d'un côté et Philippe Douste-Blazy (UDF) de l'autre viennent de déposer des propositions de loi sur la *« participation »*.**

M. Jospin ouvre avec précaution le dossier de l'épargne salariale

Le rapport de MM. Balligand et de Foucauld sur le développement de la participation et de l'actionnariat salarié a été remis au premier ministre, vendredi 28 janvier. Le gouvernement est favorable à cette perspective mais n'entend pas en faire un projet de société

À L'ORIGINE, ce devait « le » grand projet économique du gouvernement pour ce premier semestre 2000. Plus qu'un projet économique d'ailleurs, presque un projet de société. Mais finalement, il n'en sera rien : le projet de loi sur l'épargne salariale qui va voir le jour, sur la base des propositions formulées par le député socialiste, Jean-Pierre Balligand, et l'ex-commissaire au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld, dans leur rapport remis vendredi 28 janvier au premier ministre, sera, certes, important, aux yeux du gouvernement. Mais ce ne sera qu'un projet parmi d'autres, car, dans l'intervalle, les termes du débat, dans la majorité, ont évolué et Lionel Jospin semble désireux de n'avancer dans ce domaine qu'avec beaucoup de pragmatisme.

Qu'on se souvienne, en effet, de la genèse de ce projet. Quand, au début de l'automne, l'affaire Michelin puis l'affaire Jaffré ont éclaté, M. Jospin a semblé impuissant, face aux nouvelles règles du jeu imposées par les fonds de pension anglo-saxons, désormais massivement présents dans le capital des entreprises françaises. C'est donc pour dissiper cette impression que le premier ministre a chargé, le 13 octobre 1999, les deux experts de réfléchir aux moyens de développer l'épargne salariale.

A l'époque, cette piste de réflexion a suscité un intense débat, à gauche, certains dirigeants socialistes faisant valoir que ce projet de développement de l'épargne salariale était non seulement un moyen d'apporter des compléments de rémunération, mais aussi de modifier les rapports de pouvoir au sein des entreprises.

Le 22 octobre, à l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn défendait ainsi ce double point de vue. Soulignant que *« Keynes a fait davantage que Rosa Luxemburg pour la classe ouvrière »*, il estimait que les salariés devaient profiter davantage des résultats des entreprises. Mais il s'empressait d'ajouter que c'était aussi un moyen *« d'infléchir l'évolution du capitalisme »*. *« L'épargne salariale est donc au cœur de notre projet »*, ajoutait-il.

Dans un premier temps, les socialistes se sont donc pris à rêver d'une France d'actionnaires. C'est dans cet esprit que l'ancien ministre de l'économie, Michel Sapin, a conçu un rapport pour le PS (*Le Monde* du 13 janvier). Tout en concédant que son objectif n'était pas de faire *« de chaque Français un petit capitaliste »*, il affichait l'ambition *« de promouvoir, grâce à l'actionnariat salarié, une logique nouvelle dans les entreprises »*.

Pourtant, plusieurs voix se sont élevées, depuis, pour mettre en garde le gouvernement contre ce nouvel enthousiasme. Avec d'autres, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a ainsi, lors d'un bureau national du PS, le 11 janvier, fait part de son *« scepticisme »*. De même, François Hollande, qui reconnaissait, il y a peu, que le développement de l'épargne et de l'actionnariat des salariés touche à la substance même du contrat social dans l'entreprise, se montre désormais plus prudent. Au *Nouvel Economiste* (daté 28 janvier-10 février) qui lui demande quelle est l'ambition de ce chantier de l'épargne salariale, le premier secrétaire du PS répond beaucoup plus modestement que par le passé : *« L'ambition, aujourd'hui, est le pouvoir d'achat. »* Et il ne fait référence qu'accessoirement à *« l'émergence de groupes d'actionnaires salariés qui peuvent peser lors d'OPA ou de rachats hostiles »*.

PROJET REVU À LA BAISSE

Bref, le projet a été revu à la baisse. Et il apparaît clairement que M. Jospin n'y est pas pour rien. Désormais, l'Hôtel Matignon souhaite aborder ce dossier avec prudence et n'entend pas y voir les fondements d'un projet de société. En clair, il n'est pas dans les intentions du premier ministre d'entonner l'hymne ancien de l'association du capital et du travail. Le rapport qui lui a été remis *(lire ci-dessous)* est d'ailleurs très révélateur de ce changement d'état d'esprit. S'il avance de très nombreuses suggestions pour développer l'épargne salariale, notamment dans les PME, pour améliorer les systèmes d'abondement dans les entreprises où des plans d'épargne existent déjà, ou encore pour renforcer les prérogatives des salariés-actionnaires, il ne préconise pas une véritable révolution dans ce domaine.

On sera d'ailleurs très rapidement fixé. D'ici à la mi-février, le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques (comprenant ce volet sur l'épargne salriale, mais aussi un volet sur les relations producteurs-distribution et un volet sur le droit bancaire et boursier) sera transmis au Conseil d'Etat. Et dans l'intervalle, une concertation se poursuivra au sein du gouvernement, mais aussi dans la majorité. Ce sera l'occasion pour le gouvernement de prouver qu'il entend développer l'épargne salariale, mais sans pour autant épouser la thèse du capitalisme populaire.

Laurent Mauduit

Auchan, Société générale, Renault, Oracle : à chacun sa recette

● **Auchan**. La chaîne de distribution détient un record : 98 % des salariés sont actionnaires de leur entreprise. Depuis 1977, la firme, qui n'est pas cotée, a mis en place un système original qui permet aux salariés d'être à la tête d'un magot de 6 milliards de francs – soit environ 110 000 francs (16 769 euros) par personne – investi en actions de la société. Leur valeur est évaluée chaque année par des experts extérieurs à l'entreprise. L'action valait un peu plus de 12 francs en 1977, quand le système a été lancé ; elle vaut aujourd'hui 924 francs. *« Une grande partie des salariés ont pu acheter leur maison,* explique Anne-Marie Di Manno, assistante de direction au magasin de Mantes-la-Jolie (Yvelines) et membre du conseil de surveillance d'Auchan. *Du coup, on a un état d'esprit différent : je possède une partie de mon entreprise, donc je me sens concernée par ses résultats. »* Les salariés sont invités à avoir l'œil rivé sur la performance de leur magasin : chaque semaine, chaque chef de rayon réunit ses collaborateurs et les informe de la progression des ventes. Une réunion mensuelle a lieu à l'échelle de chaque hypermarché.

● **Société générale.** Les actionnaires salariés de la banque ont eu leur heure de gloire cet été : en n'apportant pas leurs actions à la BNP, ils l'ont empêchée de mettre la main sur leur entreprise. Ils sont aujourd'hui les premiers actionnaires du groupe avec 8,5 % de ses titres et près de 12 % des droits de vote. Une participation qui n'a cessé de monter depuis la privatisation, en 1987 : depuis, chaque année, la banque fait une augmentation de capital réservée à ses salariés. Aujourd'hui, l'abondement versé par l'entreprise (330 millions de francs en 1999) est supérieur à l'intéressement (300 millions). *« A plusieurs reprises, les salariés de la Société générale ont utilisé leur pouvoir d'actionnaires au profit de l'intérêt des salariés »*, estime Michel Marchet, de la CGT. Ainsi, en 1993, alors que des négociations difficiles avaient lieu sur des suppressions de postes, les salariés ont menacé de vendre leurs titres pour faire baisser l'action. Cependant, les salariés actionnaires ont encore du mal à faire valoir leur pouvoir. La direction a répondu par la négative à la demande de la CGT, suite aux batailles boursières de l'été 1999, d'avoir un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration.

● **Renault.** Depuis sa privatisation en 1994, l'ancienne régie a apprivoisé l'actionnariat salarié. Sur les 140 000 salariés du groupe, 80 000 détiennent des actions. Ils ont aujourd'hui 3 % du capital, un chiffre en baisse depuis 1998 où il était de 4 %. Nombre de salariés actionnaires ont vendu des titres, lors de l'attribution d'actions gratuites après trois ans de détention. *« Les ouvriers plus que les cadres, ce qui a provoqué une évolution sociologique de l'électorat du conseil de surveillance du fonds commun de placement du groupe »*, explique Pierre Alanche, représentant CFDT au conseil d'administration. Lors des dernières élections au conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise, dont les résultats ont été publiés jeudi 27 janvier, l'association des actionnaires a, pour la première fois, remporté plus de voix que la CGC, en tête aux élections de 1995. *« Les syndicats sont allés à reculons dans l'actionnariat salarié,* reconnaît M. Alanche. *Nous en payons les conséquences. »* La CGT et FO ne présentent pas de candidats. La décision de baisser le montant de l'intéressement a provoqué en décembre une grève à l'usine de Flins.

● **Oracle.** Dans la filiale française du groupe informatique américain, 43 % des 1 500 salariés adhèrent au plan d'épargne salariale. Il permet d'épargner 10 % de sa rémunération et de l'investir en actions de la société avec une décote de 15 %. Les stock-options, réservées jusqu'il y a trois ans au management, concernent désormais près de 22 % des salariés. *« Il n'est pas question de les étendre à tout le monde,* explique Edith Legrand, directrice des ressources humaines. *Pour que le système soit efficace, il faut que les montants proposés soient significatifs. Si c'est pour donner 100 actions, l'intéressement est plus adapté. »* Chez Oracle, on tient à ce que la rémunération des salariés soit partiellement variable, ce que permet notamment l'épargne salariale. Pour les commerciaux, cette part peut aller jusqu'à 50 %. *« Nous avons constamment 5 % à 10 % des postes non pourvus dans l'entreprise à cause de la pénurie de main-d'œuvre dans l'informatique. Nous avons besoin d'outils adaptés pour attirer et retenir les candidats »*, explique Mme Legrand. Une bonne affaire pour ceux qui en profitent : en quatre ans, le cours de l'action Oracle cotée au Nasdaq a progressé de plus de 500 %.

Stéphane Lauer et Virginie Malingre

Plan d'épargne, stock-options : les propositions du rapport

INSUFFISAMMENT développée, inégalement diffusée selon les entreprises mais également parmi les salariés, l'épargne salariale à la française n'est pas satisfaisante. Tel est le verdict rendu par Jean-Pierre Balligand, député socialiste de l'Aisne, et Jean-Baptiste de Foucauld, ex-commissaire au Plan, dans le rapport qu'ils ont remis au premier ministre, vendredi 28 janvier. En outre, les dispositifs de participation, d'intéressement et d'actionnariat salarié coûtent cher à l'Etat, notent les deux rapporteurs : 20 milliards de francs (3,049 milliards d'euros) d'exonérations de charges sociales et près de 5 milliards d'exonérations fiscales pour 45 milliards de francs versés aux salariés au titre de l'épargne salariale en 1997.

Les deux experts regrettent que ces dispositifs profitent essentiellement aux grandes entreprises. Les PME, qui font travailler 54 % des salariés français, ne les utilisent qu'à peine. Selon une étude de la Dares (direction de la recherche du ministère de l'emploi), seuls 1,4 % des salariés de PME ont bénéficié, en 1997, d'un accord de participation et 2,7 % d'un accord d'intéressement. Les salariés de PME cumulent donc les désavantages : entreprises plus fragiles, moindre capacité d'épargne, information insuffisante, dialogue social limité, risque de perte plus important... MM. Balligand et de Foucauld dessinent d'abord un schéma de mutualisation des risques : des plans d'épargne interentreprises (PEI) seraient créés pour accueillir la participation ou l'intéressement générés par un tissu de PME. Les deux experts militent pour une organisation régionale, mais n'en excluent pas d'autres, par branche ou par secteur. Ils imaginent un plan d'épargne inter-entreprises régional (PEIR), au sein duquel plusieurs entreprises partageraient les frais et les risques liés à l'épargne salariale. Avec à la clé certains avantages fiscaux et un soutien financier de la collectivité pour initier le processus.

MM. Balligand et de Foucauld se lancent, par ailleurs, dans un long plaidoyer pour le développement de l'actionnariat salarié, qui, d'après l'Insee, concerne 700 000 personnes. Aux Etats-Unis, la proportion d'actionnaires salariés est trois fois plus élevée.

La mission prône une simplification du dispositif et la mise en place d'incitations. Ainsi propose-t-elle la création d'un plan d'épargne entreprise long terme (Peelt), sur lequel les sommes seraient bloquées dix à quinze ans, et non pas cinq, et qui pourrait être abondé par l'entreprise jusqu'à 25 000 francs par an. Le salarié pourrait cumuler les avantages des PEE traditionnels et du Peelt, et voir ainsi son abondement maximum passer de 22 500 à 47 500 francs.

Par ailleurs, les experts militent pour que les salariés qui investissent dans leur entreprise jouent un rôle plus important dans sa gestion. Aujourd'hui, la présence de salariés actionnaires dans les conseils d'administration est très peu développée, même si depuis 1994, une loi oblige les entreprises dont plus de 5 % du capital est détenu par les salariés à convoquer une assemblée générale extraordinaire (AGE) pour se prononcer sur la nomination d'un ou de deux administrateurs représentant les actionnaires salariés. En cas de réponse négative, l'AGE doit se reposer la question dans les cinq ans. La mission considère que le seuil de 5 % est trop élevé et devrait être ramené à 3 %. Seules deux sociétés du CAC 40 – la Société générale et Bouygues – remplissent aujourd'hui le critère de 5 %. Par ailleurs, les experts veulent ramener de cinq à trois ans le délai.

MM. Balligand et de Foucauld se sont également attardés sur le cas contreversé des stock-options. Ils sont opposés à une généralisation de ce système, qui perdrait ainsi sa raison d'être, et déconseillent un alourdissement de la fiscalité (40 % si les stock-options sont gardées au moins cinq ans). Ces deux propositions sont inattendues : d'abord parce que beaucoup de voix s'étaient élevées à gauche pour une plus grande diffusion de ces stock-options ; ensuite parce que Dominique Strauss-Kahn s'était engagé, lors du dernier débat budgétaire, à alourdir la fiscalité. Selon les experts, cela désavantagerait la France par rapport aux autres législations étrangères. En revanche, ils prônent une transparence accrue, plus grande que celle recommandée depuis peu par le patronat. Ils préconisent aussi de supprimer le rabais que les entreprises appliquent au prix des actions auxquelles peuvent prétendre les détenteurs de stock-options.

Enfin, MM. Balligand et de Foucauld proposent de mettre les stock-options au service de l'actionnariat salarié : les détenteurs de stock-options, qui exerceraient ces dernières et garderaient leurs actions durant deux ans, verraient leurs plus-values d'acquisition taxées au droit commun des cessions mobilières, c'est-à-dire à 26 %. Ces dernières dispositions, portant sur les stock-options, ne devraient pas faire l'unanimité à gauche.

V. Ma.

Les oubliés du dispositif

Jean-Pierre Balligand et Jean-Baptiste de Foucauld font l'inventaire des laissés-pour-compte de l'épargne salariale et regrettent qu'ils soient si nombreux : d'une part, les fonctionnaires, qui n'y ont pas accès, d'autre part les salariés à temps partiel, intérimaires, employés d'associations, qui y ont droit mais sont souvent oubliés. Sans proposer une solution pour tous, les deux rapporteurs suggèrent que les inspecteurs du travail multiplient les contrôles pour vérifier que les entreprises de plus de 50 salariés se soumettent à leur obligation légale d'offrir à leurs salariés un accord de participation. Ou encore que les groupes de plus de 50 salariés soient obligés de faire bénéficier de la participation les salariés de leurs petites filiales (comptant moins de 50 salariés). De même pour les entreprises installées en zone franche.

La droite occupe le terrain en ordre dispersé

CERTAINS socialistes en rient encore : aller « piquer » une grande idée gaulliste, la participation, dans le fonds de commerce de la droite sans que celle-ci ne réagisse – ou avec quel retard ! –, et la recycler en mesure de gauche... C'est pourtant ce « hold-up idéologique » que le PS a commis, obligeant l'opposition à y répondre en catastrophe. Le RPR, l'UDF et DL l'ont fait dans le désordre, en publiant, à quelques jours d'intervalle, deux propositions de loi sur l'épargne salariale. La première a été signée par Edouard Balladur (RPR, Paris). La seconde, présentée par le groupe UDF et cosignée par des députés RPR et DL, sera défendue en séance publique, le 8 février, par Philippe Douste-Blazy (Pyrénées-Atlantiques), président du groupe UDF de l'Assemblée.

En présentant son projet, jeudi 20 janvier, l'ancien premier ministre s'est dit soucieux de mettre en place *« une économie plus moderne »* dans laquelle chacun puisse *« s'exprimer dans l'entreprise et recueille le fruit de son effort »*. M. Balladur, qui a été au cœur de la mise en place de la participation, en 1967, comme conseiller social de Georges Pompidou, estime que la participation des salariés à la croissance de leur société *« ne peut plus être seulement financière »*. Son projet comporte cinq volets : il prévoit de *« rendre obligatoire la participation »* à partir de 5 salariés – en contrepartie d'*« une provision fiscale pour investissement »* accordée aux PME de moins de 50 employés ; *« un plan d'épargne entreprise pour la retraite »* serait obligatoire, l'intéressement et la participation pouvant y être versés ; 5 % des augmentations de capital devraient être souscrits par les employés (avec un rabais de 50 %) afin de *« favoriser l'actionnariat salarié »* ; les stock-options bénéficieraient à tous les salariés ; la participation des salariés actionnaires au conseil d'administration deviendrait *« obligatoire »*.

RÉPONSE À LA MONDIALISATION

Le projet de la « droite plurielle » est différent – dans son esprit, sinon dans ses modalités –, car il n'instaure aucune obligation. Pour M. Douste-Blazy comme pour Jacques Godfrain (Aveyron), spécialiste de ces questions au RPR, la participation est la *« vraie réponse à l'inquiétude suscitée par la mondialisation »*. Le groupe de députés ayant participé à l'élaboration du texte juge urgent de favoriser le développement de l'intéressement, notamment à travers des plans d'épargne interentreprises. Il convient aussi, selon eux, de garantir les sommes déposées par les salariés, notamment en cas de changement de société.

Au nom de la transparence, l'entreprise devrait publier les noms des dix plus gros détenteurs de stock-options, le nombre de celles qui sont en leur possession et le prix auquel elles leur ont été consenties. Le texte préconise une fiscalité allégée quand le plan d'options concerne une majorité de salariés. La proposition de M. Douste-Blazy prévoit également l'offre préférentielle d'actions aux salariés en cas d'augmentation de capital et la possibilité, pour l'assemblée générale des actionnaires, de leur ouvrir la porte du conseil d'administration quand ils détiennent au moins 7,5 % du capital.

Jean-Michel Bezat

Tous les personnels hospitaliers manifestent pour obtenir des moyens supplémentaires

L'ensemble des syndicats ont appelé à cette mobilisation

Les fédérations de santé CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, UNSA et SUD-CRC ont appelé les personnels hospitaliers à manifester, vendredi 28 janvier, pour protester contre les restrictions budgétaires. Le mouvement de revendication, commencé début décembre, est aujourd'hui soutenu par les médecins. Martine Aubry rencontrera les fédérations de santé le 2 février, et les représentants des médecins le 8 *(lire aussi notre éditorial page 15).*

C'EST INSCRIT sur des banderoles, des blouses ou des draps : l'hôpital public est en grève. A l'appel de toutes les fédérations de santé CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, UNSA et SUD-CRC, les personnels hospitaliers étaient appelés, vendredi 28 janvier, à manifester partout en France pour protester contre les restrictions budgétaires (*Le Monde* du 28 janvier). Selon les organisateurs, la mobilisation devait être particulièrement importante en Ile-de-France, où plusieurs établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) sont déjà sur le pied de guerre depuis plusieurs semaines.

Dès jeudi matin, des grévistes de l'hôpital La Pitié-Salpêtrière, touché par des arrêts de travail depuis le 9 décembre, ont fermé, durant un peu plus de deux heures, trois des quatres entrées du site. Ils ont ensuite distribué des tracts pour prévenir les passants que *« les hôpitaux fermés, c'est ce qu'ils trouveront dans quelques années s'il n'y a pas de budget supplémentaire »*. Le même jour, rapporte l'AFP, une centaine d'employés des hôpitaux Trousseau, Saint-Antoine et Rothschild ont cassé à coups de marteau le mur qui condamne l'entrée principale des urgences de Rothschild, fermées depuis octobre. Les personnels administratif, ouvrier et médical de Saint-Antoine manifestent depuis le 15 novembre. Jeudi toujours, quelque 1 200 employés et cadres du Centre hospitalier régional (CHR) d'Orléans ont défilé dans les rues de la ville pour réclamer une rallonge de 30 millions de francs (4,57 millions d'euros) et des effectifs supplémentaires. A Caen, le personnel des urgences du CHU, en grève depuis le 27 décembre, a inauguré symboliquement l'unité d'hospitalisation de courte durée qu'il réclame.

Cette vague de mécontentement n'est pas catégorielle mais touche toutes les catégories de personnel. Les médecins se sont associés au mouvement, qui reçoit un large soutien dans la communauté hospitalière. Ainsi, bien que n'appelant pas à la grève, le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) la *« comprend »* : il faut *« desserrer l'étau budgétaire »* de l'hôpital qui *« doit bénéficier de l'embellie économique »*, estime son président Patrice Barberousse. Pour ce dernier, on aboutit *« à une situation de rupture en Ile-de-France où 2 300 postes ont été supprimés en deux ans »*. M. Barberousse s'en prend aussi à la CFDT qui, tout en appelant à la grève, a, d'un autre côté, *« fait voter un plan stratégique prévoyant plus de 30 milliards de francs d'économies sur l'hôpital »*. A la tête de la Caisse nationale d'assurance-maladie, la CFDT avait en effet soutenu le plan du directeur Gilles Johanet, refusé par le gouvernement.

LE SOUTIEN DE JEAN TIBERI

Jeudi soir, les hôpitaux ont reçu un autre soutien, celui de Jean Tiberi. Le maire (RPR) de Paris, président de droit du conseil d'administration de l'AP-HP, a engagé depuis plusieurs semaines une polémique avec Martine Aubry, en refusant de voter son budget, ce qui a obligé la ministre de l'emploi et de la solidarité à l'imposer par arrêté. En présentant ses vœux à l'AP-HP à la veille de la journée d'action, M. Tiberi a estimé qu'*« aujourd'hui, le seuil critique est franchi »*. *« Exiger de nouvelles économies*, a-t-il poursuivi, *c'est risquer de trahir les valeurs dont l'AP-HP s'inspire depuis cent cinquante ans* (...). *En une période où le gouvernement bénéficie d'un considérable excédent de recettes fiscales, un geste en faveur du budget de l'AP-HP n'aurait été qu'un juste retour aux contribuables. »* Mardi, jour des vœux de la direction de l'AP-HP, l'adjointe du maire, Marie-Thérèse Hermange (RPR), avait dû faire face, elle, aux sifflets d'un cinquantaine de manifestants CGT qui ont couvert le discours de compréhension qu'elle s'apprêtait à prononcer.

Le 2 février, Mme Aubry rencontrera les fédérations de santé, puis le 8, les représentants des médecins. Les 35 heures ne seront certainement pas le seul sujet à l'ordre du jour.

Isabelle Mandraud

Les sénateurs s'accordent pour limiter la responsabilité pénale des élus

Mme Guigou souhaite une définition plus précise

LES ÉLUS sont en passe d'obtenir ce qu'ils réclament depuis l'entrée en vigueur, en 1994, du nouveau code pénal : une définition plus restrictive de la responsabilité pénale en cas de faute non intentionnelle, commise par imprudence ou négligence. Les sénateurs ont, en effet, adopté en première lecture, jeudi 27 janvier, la proposition de loi de Pierre Fauchon (centriste, Loir-et-Cher), qui tend à préciser la définition des *« des délits non intentionnels »*. La droite (RPR, UDF, DL) et les socialistes ont voté pour, les communistes se sont abstenus. Le premier ministre s'était engagé, le 24 novembre, à ce que la réforme, qui sera examinée par l'Assemblée nationale en février, entre en vigueur avant les municipales de 2001.

Ce texte concerne tous les justiciables, mais il est surtout attendu par les élus ou les *« décideurs publics »* (chefs d'établissement scolaire, chefs d'entreprise, etc.), qui déplorent de plus en plus vivement d'être mis en examen ou condamnés pour des faits involontaires. Il confirme que leur responsabilité est engagée pour la moindre imprudence quand il y a un lien direct entre la faute et le dommage. En revanche, *« lorsque la faute a été la cause indirecte du dommage*, précise le texte, *les personnes physiques ne sont responsables pénalement qu'en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité et de prudence »*. Y a-t-il réellement péril en la demeure, comme le plaident, depuis des mois, les élus et leurs associations ? La garde des sceaux, Elisabeth Guigou, a rappelé que le nombre de mises en examen d'élus pour des fautes non intentionnelles reste limité : 54 pour plus de 500 000 élus au 1er avril 1999. Ce nombre importe cependant moins que *« le sentiment d'insécurité juridique ressenti par les décideurs publics »*, a-t-elle reconnu. Mais elle a prévenu qu'*« il ne faut toucher à la loi pénale que d'une main tremblante »*, rappelant au passage que la répression accrue des délits non intentionnels se justifie par l'augmentation des accidents de la route ou du travail.

La ministre a indiqué que, *« sur ce plan, la répression ne saurait faiblir »*, souhaitant que la réforme *« n'ait pas pour conséquence d'affaiblir l'efficacité de la loi pénale dans des domaines aussi sensibles que ceux du droit du travail, de l'environnement, de la santé publique ou de la sécurité routière »*. Si elle a estimé que la proposition de loi de M. Fauchon apporte une réponse *« audacieuse »* et *« mesurée »* au problème, elle a demandé que – à la faveur des navettes entre les deux Assemblées –, la notion de *« violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité et de prudence »* soit précisée, afin d'en faciliter l'application par les tribunaux.

« VERTUS ILLUSOIRES »

En revanche, Mme Guigou a essayé – en vain – de supprimer la seconde disposition importante du texte, qui prévoit l'extension à *« l'ensemble de leurs activités »* de la responsabilité des collectivités locales comme personnes morales, ce qui permettrait au justiciable de se retourner contre la collectivité. Cette mesure *« aux vertus illusoires »* pourrait être interprétée *« comme une fuite des élus devant leurs responsabilités »* et elle *« conduirait inévitablement à un accroissement de la pénalisation de la vie publique »*, a plaidé Mme Guigou, sans convaincre la majorité sénatoriale de droite.

Le législateur est soumis à une double contrainte : garantir le droit des victimes, mais aussi freiner *« la tendance excessive, quelquefois provocatrice, de notre société à la recherche de responsables, voire trop souvent à la mise en cause de boucs émissaires »*, a souligné Pierre Mauroy (PS, Nord). Pour le maire de Lille, *« les véritables réponses sont aussi ailleurs »* : les élus consacrant de plus en plus de temps à leur fonction, cela *« pose, à terme très rapproché, la question du statut de l'élu »*. Défendue par le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, l'idée n'est plus écartée par M. Jospin.

Jean-Michel Bezat

Les syndicats des finances appellent à la mobilisation le 3 février

PASSERA ? Passera pas ? La question est dans tous les esprits, à Bercy comme chez les organisations syndicales : la réforme du ministère de l'économie et des finances, annoncée par Christian Sautter jeudi 27 janvier (*Le Monde* du 28 janvier), sera-t-elle à l'origine d'un conflit social dur, du type de celui de 1989, qui avait paralysé l'administration fiscale ? Les syndicats tâtent le terrain, flairent la détermination et la mobilisation de leurs troupes. Depuis le 20 janvier, ils appellent à des grèves quotidiennes reconductibles. Jeudi matin, à la sortie du comité technique paritaire ministériel au cours duquel le ministre leur a présenté sa réforme, ils ont tous appelé leur base à développer les arrêts de travail. Et à prendre part à une manifestation nationale à Paris, le 3 février.

« Il y a eu un raidissement des syndicats ces derniers jours. C'est indéniable », constate Bercy. Jeudi 20 janvier, journée de mobilisation nationale, le taux de grévistes est monté à 39 % au sein du ministère, à 64 % au sein de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), plus menacée par la réforme que les autres directions, et à 41 % au sein de la direction générale des impôts. La mobilisation s'est ensuite érodée jusqu'à jeudi, où elle est remontée pour atteindre, selon Bercy, 28 %, dont 41 % au Trésor public et 32 % à la direction générale des impôts (DGI). *« Dans le réseau du Trésor, nous avons eu des pointes dans certains départements : 81 % de grévistes en Ariège, 75 % dans l'Isère... Dans le Nord, et pour nous c'est un signe important, on a compté 81 % de grévistes. A Paris et dans la région parisienne, traditionnellement peu mobilisés, le taux de grévistes s'est élevé à 86 % »*, énumère Gérard Mazuire, de FO Trésor.

CRAINTES POUR LE RÉSEAU RURAL

La mobilisation de la DGI, qui, selon les plans de M. Sautter, récupérera les activités fiscales de la DGCP, sera déterminante. *« Sur le fond, les agents des impôts ne sont pas contre le rapprochement DGI-DGCP proposé par la réforme de M. Sautter. Mais les gens sont inquiets de savoir s'ils vont devoir déménager. En province, nombre d'entre eux sont propriétaires »*, considère Bernard Brière, de la CGT. *« Jeudi, à la DGI, la mobilisation était plus forte et plus homogène. Tous les départements ont participé au mouvement. Le rapprochement de l'assiette, du recouvrement et du contrôle est normal en termes de mission. Mais la réforme de M. Sautter est inapplicable sans créer de situation ubuesque »*, considère Christian Terrancle, du Syndicat national unifié des impôts (SNUI), qui redoute que les réorganisations prônées par M. Sautter ne se traduisent par une désorganisation totale des services *« comme cela a été le cas avec la prétendue réforme du droit de bail, ou la baisse de la TVA sur les travaux d'entretien »*.

M. Sautter a eu beau affirmer que le réseau rural ne sera pas affecté, les syndicats ont agité auprès des élus locaux la perspective de la fermeture de certaines trésoreries. Le MDC a dénoncé, jeudi, la *« dérive libérale du système fiscal »*. La commission des finances de l'Assemblée nationale s'est également saisie du sujet et tiendra, la semaine prochaine, une *« réunion spéciale »* avec des représentants du gouvernement sur le sujet. Jacky Lesueur, patron de FO Finances, doit rencontrer François Hollande avant la manifestation de jeudi.

Virginie Malingre

Le retrait de M. Baudis ouvre une période d'incertitude à Toulouse

TOULOUSE
de notre correspondant régional

On les a vus souvent ensemble ces dernières semaines, au théâtre, aux matches de rugby, aux inaugurations, partout où il fallait se montrer aux Toulousains. Officiellement, il n'était pas question de succession, mais tout le monde avait compris : Dominique Baudis, au terme de son troisième mandat à la tête de la mairie de Toulouse, montrait son dauphin, Philippe Douste-Blazy. Mercredi 26 janvier, le maire de Toulouse a confirmé qu'il ne briguerait pas un quatrième mandat, et le maire de Lourdes a annoncé qu'il conduirait la liste à sa place aux élections municipales de 2001 (*Le Monde* du 28 janvier).

Depuis deux ans, date à laquelle M. Baudis a décidé secrètement de raccrocher, l'affaire a longuement mûri entre les deux dirigeants de l'UDF, qu'on dit très proches, politiquement et familialement. L'équation était double. Il fallait un « poids lourd » à Toulouse pour tenter de conserver à droite la quatrième ville de France. Il fallait aussi qu'une « pointure » nationale n'apparaisse pas artificiellement « parachutée » dans une ville qui aime à cultiver son quant-à-soi. M. Douste-Blazy n'a donc pas manqué de rappeler en chaque occasion que Toulouse est *« la ville de son cœur »*, qu'il y a fait ses études et exercé comme médecin. *« C'est un vrai Toulousain »*, dit de lui M. Baudis, qui ne devrait pas ménager sa peine pour assurer l'élection de celui qu'il a choisi pour lui succéder. Il devrait le confirmer en début de semaine dans une lettre aux Toulousains.

La réussite de l'opération tiendra sans doute à un paramètre encore difficilement mesurable : celui de la confiance de l'électorat envers un homme réputé ne pas manquer d'ambition personnelle. Le maire de Lourdes n'a-t-il pas donné l'impression d'hésiter entre Paris et Toulouse ? Ne caresse-t-il pas le rêve d'un destin national ? Or l'un des secrets du parcours réussi de M. Baudis à Toulouse (il a été élu trois fois dès le premier tour) réside dans le sentiment qu'il a donné d'abandonner toute ambition politique nationale pour se consacrer à la Ville rose. *« M. Baudis a sacrifié sa carrière à Toulouse, M. Douste-Blazy ne va-t-il pas sacrifier Toulouse à sa carrière ? »*, s'interroge déjà un membre de la majorité municipale.

ZEBDA « NE S'INTERDIT RIEN »

Au regard des résultats électoraux, le renoncement de M. Baudis fait apparemment les affaires de l'opposition municipale, socialiste et communiste. Alors que cette ville vote régulièrement à gauche lors des scrutins nationaux, l'influence personnelle du maire comme sa méthode consensuelle et prudente lui ont chaque fois permis de creuser un écart de vingt à trente points. *« Il y a un électorat de gauche captif de la filiation Baudis »*, notent les observateurs. Pourtant, la perspective d'une élection municipale sans M. Baudis ne provoque pas un grand enthousiasme à gauche. *« On est à poil, nous n'avons personne à opposer à Douste-Blazy »*, constate un militant qui se fait l'interprète d'un sentiment dominant dans les rangs socialistes. *« Tout se passe comme si la direction du parti ne voulait pas gagner Toulouse et comme si Jospin s'accommodait déjà de Douste »*, observe un autre militant socialiste, qui regrette que le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, ait démenti toute velléité de candidature.

Face à M. Douste-Blazy, la fédération du PS s'en tient à deux principes que son premier secrétaire, Kader Arif, ne manque pas de marteler : une candidature socialiste à la tête d'une liste de la gauche « plurielle » et une candidature *« obéissant à une logique politique locale »*. *« Au jour d'aujourd'hui, aucun parachutage n'est envisagé »*, précise-t-il. Jusqu'à présent, trois candidats se sont fait connaître aux militants, qui voteront fin mars : François Simon, de la Gauche socialiste, chef de file de l'opposition au conseil municipal ; Jean-Jacques Mirassou, conseiller général et conseiller municipal, qui passe pour être le représentant de la majorité jospinienne et de l'appareil ; Thierry Suau, un jeune « rénovateur ». Un autre militant, Jean-Pierre Plancade, vice-président du conseil général, se tient en réserve.

Contestant le bilan de M. Baudis, qui laisse une ville sans dettes, économiquement dynamique, culturellement attractive mais socialement blessée, les candidats socialistes affirment ensemble vouloir proposer un projet pour une ville *« plus solidaire et plus citoyenne »*. Ils seront soutenus par le Parti communiste et par les radicaux de gauche, prêts à l'union. C'est avec les Verts, forts de leur bon score européen (12,83 % pour la liste Cohn-Bendit, contre 24,99 % pour la liste Hollande et seulement 12,14 % pour la liste UDF de François Bayrou), que les difficultés s'annoncent. Après que la direction du PS leur a sèchement refusé la tête d'une liste de la gauche « plurielle », les Verts s'affirment déterminés à faire bande à part au premier tour. *« C'est notre intérêt et la meilleure façon de faire pour affirmer notre projet »*, commente Marie-Françoise Mendez, vice-présidente du conseil régional. Avec ou sans les Verts au premier tour. L'enjeu des prochaines semaines pourrait bien tourner autour de cette question à gauche. A moins qu'il n'y ait un invité-surprise : le populaire groupe musical Zebda, qui continue de s'intéresser de très près à la vie de la cité, et ne cache pas qu'*« il ne s'interdit rien pour les élections municipales »*.

Jean-Paul Besset

RUE DE PARADIS
15 Boutiques Tables & Cadeaux
SOLDES
sur Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.
Rue de Paradis - PARIS 10e
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

M. Cohn-Bendit ne demandera pas la nationalité française

LES AMIS de Daniel Cohn-Bendit, qui le pressaient d'être candidat à la mairie de Paris aux municipales de 2001, risquent d'être déçus. Après avoir annoncé qu'il allait demander la nationalité française – condition sine qua non pour pouvoir être maire –, le député européen (Verts) vient de faire savoir qu'il renonçait à cette demande. *« C'est la seule façon que j'ai trouvée de prouver que je ne me présenterai pas »*, a-t-il déclaré au *Monde*. Selon le code électoral, M. Cohn-Bendit, Allemand depuis l'âge de seize ans, aurait toutefois la possibilité d'être élu conseiller de Paris en tant que ressortissant de l'Union européenne.

L'accord sur l'avenir de Mayotte a été signé

LE SECRÉTAIRE D'ETAT à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a signé un accord sur l'avenir de Mayotte, jeudi 27 janvier, avec les représentants politiques de la collectivité territoriale. Ce texte met un terme à vingt-cinq ans d'incertitude pour cette île à majorité musulmane de l'océan Indien, devenue française en 1841. L'accord, approuvé par la majorité des élus mahorais, vise à donner à l'île un statut de « collectivité départementale » – et non de département d'outre-mer, comme le réclamaient les deux parlementaires de l'île. Les Mahorais seront invités à approuver ce statut par référendum d'ici à la fin juillet. Après 2010, un nouveau projet de loi sur l'*« avenir institutionnel »* de Mayotte sera soumis au Parlement.

DÉPÊCHES

■ **PARIS : Philippe Séguin a déclaré,** jeudi 27 janvier, à propos de l'investiture du candidat du RPR à Paris pour les municipales de 2001, que *« trancher à Pâques me paraît prématuré »*. *« Désigner quelqu'un d'autre que le maire sortant un an avant l'échéance ferait exploser la majorité municipale »*, a estimé M. Séguin sur Radio Notre-Dame.

■ **ROUEN : Jean-Louis Bourlanges (UDF), député européen, a confirmé,** jeudi 27 janvier, au cours d'une réunion publique, qu'il sera candidat aux municipales de 2001 à Rouen (*Le Monde* du 27 novembre 1999). M. Bourlanges a précisé qu'il formera un *« ticket »* avec Bertrand Bellanger (RPR), conseiller général et conseiller municipal. L'actuel maire est le socialiste Yvon Robert.

■ **FORCE OUVRIÈRE : le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a confirmé,** jeudi 27 janvier, qu'il se représentera à la tête de la centrale, à l'occasion du congrès qui se tiendra en mars. M. Blondel a précisé à l'AFP qu'il le remplirait *« jusqu'au bout »*. *« Pas question que je reste six mois juste pour assurer ma succession »*, a-t-il déclaré, en ajoutant que son collaborateur Jean-Claude Mailly entrera au bureau confédéral en mars.

JUSTICE **Chargées de l'enquête sur les détournements commis au préjudice du groupe Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993 , les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont adressé, mercredi 26 janvier, à l'ancien ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, un avis de mise en examen pour *« complicité par instruction donnée et recel d'abus de biens sociaux »*. ●« DSK » EST POURSUIVI pour avoir *« fait prendre en charge les salaires de sa secrétaire particulière, Evelyne Duval, sans contrepartie réelle pour le groupe Elf, à hauteur d'environ 190 000 francs »*. ●CETTE MISE EN EXAMEN, qui donne une nouvelle dimension à la déjà tentaculaire affaire Elf, intervient alors que M. Strauss-Kahn, également poursuivi dans le dossier de la MNEF, effectue un retour discret sur la scène politique.**

Dominique Strauss-Kahn a été mis en examen dans l'affaire Elf

Les juges Joly et Vichnievsky poursuivent l'ancien ministre pour « complicité par instruction donnée et recel d'abus de biens sociaux ». Elles lui reprochent d'avoir fait prendre en charge les salaires de sa secrétaire particulière par le groupe pétrolier

LES JUGES D'INSTRUCTION Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont agi par surprise en adressant, mercredi 26 janvier, un avis de mise en examen à Dominique Strauss-Kahn. Chargées de l'enquête sur les détournements commis au préjudice du groupe Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent, les deux magistrates ont retenu, à l'encontre de l'ancien ministre de l'économie et des finances – démissionnaire après sa mise en cause dans l'affaire de la MNEF –, les qualifications pénales de *« complicité par instruction donnée et recel d'abus de biens sociaux »*.

Selon les termes du courrier qui lui a été adressé par les juges, M. Strauss-Kahn est poursuivi *« pour avoir fait prendre en charge les salaires de sa secrétaire particulière, Evelyne Duval, sans contrepartie réelle pour le groupe Elf, à hauteur d'environ 190 000 francs »*. Les enquêteurs de la brigade financière de la police judiciaire (PJ)parisienne avaient découvert, au détour de leurs recherches sur les salariés de l'ancienne filiale genevoise Elf-Aquitaine International (EAI), que Mme Duval avait figuré parmi ses effectifs contestés, ayant perçu, en 1993, une somme totale de 192 000 francs, alors qu'elle collaborait au Cercle de l'industrie, association co-fondée par M. Strauss-Kahn après la défaite des socialistes aux élections législatives de 1993.

SITUATION AMBIGUË

Placée en garde à vue le 17 novembre, Mme Duval avait indiqué aux policiers avoir reçu ces fonds sur un compte bancaire parisien – ce que l'enquête a confirmé. Elle s'était toutefois abstenue d'en faire la déclaration aux services fiscaux. La mise en évidence de cette situation ambiguë avait entraîné la mise en examen de la secrétaire pour *« recel d'abus de biens sociaux »* (*Le Monde* du 24 novembre 1999). Depuis lors, la mise en examen de l'ancien ministre lui-même n'avait pas semblé figurer à l'ordre du jour des enquêteurs, attachés à poursuivre l'examen des rémunérations versées par la filiale EAI sous la présidence d'Alfred Sirven, aujourd'hui considéré comme le personnage central de l'affaire Elf, en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Sollicité par *Le Monde* vendredi matin 28 janvier, l'un des défenseurs de l'ancien ministre, Me Jean Veil, a relevé que *« le motif de cette mise en examen* [était] *fondé sur le fait que Mme Duval aurait été la secrétaire personnelle de M. Strauss-Kahn à l'époque des faits, alors que, justement, à cette période, elle ne travaillait pas pour lui mais pour le Cercle de l'industrie, dont il n'était qu'un des animateurs – au demeurant non rémunéré »*.

« MOUVEMENT D'HUMEUR »

L'avocat a par ailleurs indiqué qu'il *«* [se demandait] *si cette mise en examen ne révélait pas tout simplement un mouvement d'humeur* [des juges] *répliquant à des suputations médiatiques, actuellement infondées et à l'évidence prématurées, sur un possible non-lieu dont M. Strauss-Kahn pourrait bénéficier dans l'affaire de la MNEF »*.

Déjà collaboratrice de l'ancien ministre à l'Assemblée nationale, de 1988 à 1991, au ministère de l'industrie, de 1991 à 1993, et, à partir de 1997, au ministère des finances, Mme Duval avait déclaré aux policiers, lors de son interrogatoire, avoir été recrutée au Cercle de l'industrie *« fin mai-début juin 1993 »* par M. Strauss-Kahn et l'ancien président de la Régie Renault, Raymond Lévy. *« Le futur bureau du Cercle, composé de M. Raymond Lévy, futur président, de M. Strauss-Kahn, futur vice-président et de M. Maurice Lévy* [PDG de Publicis], *futur trésorier, avait décidé que je serais payée par Elf à concurrence de 16 000 francs par mois, pour un mi-temps, pour une durée de 12 mois »*, avait-elle ajouté.

Dans le même temps, la secrétaire était aussi rémunérée par le Compagnie de la Colombe, association culturelle fondée, autour du festival de Ramatuelle, par une autre proche de M. Strauss-Kahn, Jacqueline Franjou, qui avait elle aussi appartenu à son cabinet au ministère de l'industrie.

Certifiant qu'elle n'avait *« jamais signé de contrat avec Elf »* et qu'elle n'y connaissait personne, Mme Duval avait précisé : *« Le versement par Elf s'explique par le fait que cette société allait devenir membre du Cercle ; elle l'est devenue, de mémoire, après février 1994 et probablement avant l'été 1994 »* et ajoutait : *« Mon activité consistait à être la seule secrétaire du Cercle de l'industrie. »*

CONTRAT CONVERTI

Interrogés par la police peu avant les fêtes de Noël, les deux partenaires de M. Strauss-Kahn dans l'association, Maurice Lévy et Raymond Lévy, ont tous deux assuré qu'ils ignoraient la prise en charge de la secrétaire par Elf. Prévu pour une durée d'un an, le contrat de Mme Duval avait été converti, en janvier 1994, en une prise en charge directe par l'association, mais l'intégralité de la rémunération annuelle convenue lui avait été versée par anticipation en août 1993, soit peu après le remplacement, à la présidence d'Elf, de M. Le Floch-Prigent par Philippe Jaffré.

Hervé Gattegno

Parallèlement, le dossier de la MNEF

L'ancien ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, est, depuis le 14 décembre 1999, sous le coup d'une mise en examen pour *« faux et usage de faux »* dans l'affaire de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) instruite par les magistrats parisiens Armand Riberolles et Françoise Néher. La justice soupçonne M. Strauss-Kahn d'avoir antidaté des documents ayant trait à sa participation à une négociation entre la MNEF et l'ex-Compagnie générale des eaux (devenue Vivendi). Les charges contre l'ancien ministre portent notamment sur quatre pièces dont la lettre d'engagement, datée du 13 décembre 1994, et la réponse de M. Strauss-Kahn, du 19 décembre 1994, qui auraient été, en fait, fabriquées fin 1995. Le caractère antidaté de ces documents a été reconnu par l'ancien ministre, qui a indiqué pour sa défense avoir commis des *« erreurs matérielles »*. *« Je n'y ai pas vu*, a-t-il ajouté, *quelque chose de délictueux mais au contraire une régularisation formelle »*.

Les bombes à retardement d'Elf-Aquitaine International

REBAPTISÉE Elf International Services (EIS), la filiale suisse Elf-Aquitaine International (EAI) a aussi changé de siège et même de banque, mais elle n'en a pas fini avec son passé. Le 21 janvier, pour la troisième fois en trois ans, le juge d'instruction de Genève Paul Perraudin s'est rendu, la semaine dernière, dans les bureaux de la société où il a saisi dix-huit cartons d'archives. Ces documents s'ajoutent désormais aux nombreuses pièces déjà détenues par le magistrat, et qui pourraient conduire l'enquête bien au-delà des 44 salariés figurant sur une liste adressée aux juges français en 1997 par un informateur anonyme.

C'est sur ce document que figurait le nom d'Evelyne Duval, secrétaire de Dominique Strauss-Kahn, ainsi que ceux de l'ancien ministre (RPR) Jean-Jacques de Peretti ou de l'ancien député européen (DL) Yves Verwaerde, dissimulés quant à eux sous d'énigmatiques intitulés. Outre ces deux personnalités politiques – mises en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* –, l'enquête sur les salariés d'EAI, présidée entre 1991 et 1993 par Alfred Sirven, atteste que figuraient aussi sur ses registres plusieurs proches de François Mitterrand, – dont le radiologue Laurent Raillard et le publicitaire André Magnus –, ou encore l'ancien journaliste Eric Ghebali, co-fondateur de SOS racisme.

D'évidence utilisée par M. Sirven à la façon d'une sorte de tirelire confidentielle et œcuménique, la filiale avait aussi pris en charge une partie des salaires versés à l'ancienne compagne de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour. D'une certaine manière, le même raisonnement juridique a été appliqué à M. Strauss-Kahn qu'au président du Conseil constitutionnel : tous deux sont poursuivis pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*, ce qui témoigne du soupçon qu'ils auraient profité de versements qui ne leur étaient pas destinés. La même logique pourrait donc être appliquée à d'autres. Plusieurs collaborateurs de Charles Pasqua ont aussi été payés par EAI : l'ancien policier François Antona ; Antoine Pagni, conseiller général (RPR) de l'Aisne ; Laurence Perrier, ancienne attachée de presse au ministère de l'intérieur ; Bénédicte Riou de Kerprigent, ex-épouse du député européen (RPF) William Abitbol et animatrice d'une association liée au conseil général des Hauts-de-Seine, ainsi que l'ancien brigadier Daniel Léandri, « grognard » de M. Pasqua et homme des missions confidentielles en Afrique, également mis en examen le 14 décembre (*Le Monde* du 22 décembre 1999).

Les dirigeants du journal *Globe-Hebdo*, voué à la cause mitterrandiste, et au financement duquel EAI avait contribué en 1992, pourraient aussi être questionnés. Encore cet épisode, dévoilé par *Le Monde* (daté 5 juillet 1997), n'a-t-il suscité, à ce jour, aucune investigation judiciaire. Les pièces détenues par le juge Perraudin montrent également que plusieurs personnalités allemandes ont été rémunérées par EAI, au moment où Elf poursuivait ses négociations avec les autorités allemandes pour la reprise de la raffinerie de Leuna : Agnes Hurland-Büning et Hans Friedrichs, deux anciens ministres germaniques, figuraient parmi ces bénéficiaires, dont le nombre total sur la période considérée (1989-1993) serait bien plus important que ce que ne laissent entrevoir l'enquête française. Plusieurs sources dignes de foi – dont certains anciens du groupe Elf – avancent le chiffre de 105.

H. G.

Elf a perdu 25 milliards de francs sous la présidence Le Floch-Prigent

ELF A PERDU près de 25 milliards de francs (3,8 milliards de dollars) au début des années 90 pour fraude, détournement de fonds et mauvais investissements, affirme le *Financial Times* dans son édition du 28 janvier. Selon le quotidien économique, cette évaluation provient de sources au sein de la société, interrogées sur le scandale des fonds occultes qui secoue les chrétiens-démocrates allemands. Les questions concernaient le rôle d'Elf dans le paiement en 1992 de 256 millions de francs à la CDU du chancelier Helmut Kohl.

Pour le *« FT »*, l'étendue des pertes d'Elf pendant la période qui couvre la majorité des sept années du second mandat de François Mitterrand à la présidence de la France n'avait jamais été quantifiée auparavant. Ces versements ont suivi l'investissement de 20 milliards de francs dans la raffinerie de Leuna, en ex-RDA, un des plus importants projets franco-allemands de l'après-guerre. Les sources citées affirment que l'addition pour la période 1989-1993, alors que M. Loïk Le Floch-Prigent dirigeait le groupe, n'est pas totalement connue. En déplacement en Malaisie, l'ancien président d'Elf ne pouvait être joint vendredi matin.

Au siège de TotalFina, on se refusait *« à tout commentaire »* en indiquant que le groupe n'avait pas accès au dossier puisqu'il n'a pas encore eu le feu vert de Bruxelles pour le rapprochement avec Elf. En revanche, au siège d'Elf, la réaction était rapide, confirmant d'emblée, à quatre milliards près, l'évaluation du *« FT »* : *« Elf Aquitaine rappelle que les rapports de gestion des exercices entre 1994 et 1998 montrent que les différents éléments exceptionnels et dépréciations d'actifs ont eu un impact négatif sur les résultats opérationnels de la société d'environ 21 milliards de francs. »*

Dès son arrivée à la tête d'Elf, Philippe Jaffré avait dénoncé la politique d'investissements de son prédécesseur, M. Le Floch Prigent, contestant ses choix et le prix payé pour certaines acquisitions. Quelques exemples : en 1994, le groupe a passé une provision exceptionnelle de plus de 8 milliards de francs.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La moitié, soit 4 milliards vise à déprécier les actifs miniers rachetés à Occidental Petroleum (OXY) en mer du Nord britannique trois ans auparavant pour environ 8 milliards de francs. En 1997, la valeur de la raffinerie de Leuna et celle de son réseau Minol étaient dépréciées du quart de leur valeur soit, 5,4 milliards de francs. En 1998, le gisement de Nkossa foré dans les eaux du Congo fut revu à la baisse de 4,6 milliards de francs.

Le groupe s'est aussi défait durant cette période de participations non stratégiques qui représentaient la moitié des 15 milliards de francs détenus en portefeuille. Parmi celles-ci figurait notamment le groupe de confection masculine Bidermann. Au plus fort de la bataille boursière entre Elf et Total cet été, le groupe de Thierry Desmarest avait insisté sur l'importance des dépréciations d'actifs réalisés par son concurrent. Il les chiffrait à 2,6 milliards d'euros pour la période 1994-1998 , contre seulement 300 millions chez Total.

Entre les 25 milliards de francs avancés par le *Financial Times* et les 21 reconnus par Elf, reste donc à trouver les 4 milliards de francs manquants. Ils relèveraient pour une grande part des fraude et des détournements auxquels s'intéresse la justice. En novembre 1993, en annonçant un premier nettoyage des comptes, Philippe Jaffré s'était refusé de formuler un jugement sur la stratégie de son prédécesseur. *« La gestion s'apprécie sur une longue durée ; il faudra plusieurs années pour avoir suffisamment de recul »*, affirmait le nouveau patron de la compagnie pétrolière. Six ans plus tard, en février 1999, M. Jaffré estimait que les détournements d'argent sous Le Floch-Prigent s'élevaient à au moins 1,5 milliard de francs.

Dominique Gallois

Un « invité permanent » au bureau national du PS

FURTIVEMENT, Dominique Strauss-Kahn, qui a un projet de livre sur la social-démocratie, s'efforce de se réinstaller sur la scène politique. Depuis sa démission, le 2 novembre 1999, avant sa mise en examen dans l'affaire de la MNEF, l'ancien ministre de l'économie partage son temps entre sa mairie de Sarcelles (Val-d'Oise), où il est premier adjoint au maire, et le conseil régional d'Ile-de-France. Celui qui avait conduit la campagne régionale de 1998, tout en acceptant de laisser la présidence en cas de victoire à Jean-Paul Huchon, vient régulièrement à la région où il partage le bureau de Jean-Paul Planchou, président du groupe socialiste. M. Strauss-Kahn vient de passer de la commission des finances à la commission des affaires internationales.

Très vite, l'ancien ministre a renoncé à provoquer une élection législative partielle pour récupérer son siège de député du Val-d'Oise, occupé par sa suppléante, Raymonde Le Texier, depuis son entrée, en juin 1997, au gouvernement. S'il sait que, quelle que soit l'issue des procédures judiciaires, il ne peut plus postuler pour la mairie de Paris, il n'a pas encore pris de décision pour les élections municipales à Sarcelles en 2001. Il pourrait choisir de conduire la liste sans briguer le poste de maire. Loin d'avoir abandonné tout projet en ce domaine, « DSK » a le temps de réfléchir et il le prend pour s'interroger sur son avenir politique.

En *« contact permanent »*, selon ses amis, avec Lionel Jospin qu'il a souvent au téléphone et qu'il a vu récemment, M. Strauss-Kahn se réintéresse au Parti socialiste. Dès le 27 novembre 1999, l'ancien ministre s'était rendu à un conseil national du PS. Au fond de la salle. Un secrétaire national, François Rebsamen, et le directeur de cabinet du premier secrétaire, Stéphane Le Foll, étaient venus le chercher pour le conduire, sous les applaudissements de ses camarades, au premier rang. Depuis, « DSK » a joué ses « retours » moins modestement. Le 22 janvier, à Alfortville, chez son amie Michèle Sabban, première fédérale du Val-de-Marne, il a goûté, en compagnie d'Anne Sinclair, et en présence de François Hollande, Daniel Vaillant et Jean-Christophe Cambadélis, les applaudissements des neuf cents convives du banquet. Le lendemain, à la Mutualité, au rassemblement national des secrétaires de section, il a eu droit à une ovation des 1 500 présents quand il s'est laissé guider par M. Hollande pour gagner le premier rang.

En contact permanent avec Lionel Jospin, M. Strauss-Kahn se réintéresse au Parti socialiste

Ministre, il venait quand il le souhaitait devant le bureau national. Démissionnaire, il n'y a plus droit mais M. Hollande, qu'il a rencontré plusieurs fois, lui a accordé un statut d'*« invité permanent »*. Le 1er février, il a prévu, pour la première fois depuis sa démission, de s'y rendre. A chacune de ses sorties, sauf à Sarcelles lorsqu'il a présenté ses vœux, il garde le silence. Il réserve ses réflexions à ses anciens collaborateurs de Berçy ou à la « task force » de quinze parlementaires qu'il a réunie le 7 décembre 1999 pour un dîner qui sera suivi par beaucoup d'autres. Sa réflexion débouchera-t-elle sur une contribution pour le congrès de Grenoble du PS, du 24 au 26 novembre ? Pour l'heure, M. Strauss-Kahn reçoit en tête-à-tête de nombreux parlementaires, qui ne sont pas tous socialistes.

Michel Noblecourt

Les experts ne peuvent dissiper la « part de mystère » du double infanticide en récidive jugé à Caen

Bernadette Launay « n'est ni une malade mentale ni un monstre », a déclaré l'un d'eux

Le procès de Bernadette Launay, accusée d'avoir commis deux doubles infanticides à dix-huit ans d'intervalle, s'est poursuivi, jeudi 27 janvier, devant la cour d'assises du Calvados, par l'audition des six experts psychologues ou psychiatres qui ont tenté d'analyser le drame. Le passage à l'acte de l'accusée demeure, selon eux, *« inexplicable »*. Tous considèrent que son discernement n'était pas aboli au moment des faits.

CAEN
de notre envoyé spécial

Deux chambres bien rangées, deux lits bordés, deux enfants qu'on dirait paisiblement endormis et qui sont lovés sur le côté, chacun dans la même position, entourant leur nounours, la tête légèrement appuyée sur une serviette « Babar ». La cour d'assises du Calvados projette les photos sur grand écran. Au-dessus des cols de pyjama : les profonds sillons de la strangulation.

PROCÈS

Le 15 juin 1998, vraisemblablement vers 8 heures, après le départ matinal de leur père, Florian, six ans, et Emilien, quatre ans, ont été étranglés par leur maman. Puis probablement noyés dans la baignoire. Une chemise de nuit, deux pyjamas et une serpillière souillés de sang ont été retrouvés. Pour les enquêteurs, la maman a tout lavé, tout essuyé. Puis, s'occupant de ses enfants, elle les a rhabillés, avant de les coucher.

Dix-huit ans auparavant, cette même mère de famille, aide-soignante dans un centre pour handicapés, que l'on dit si méticuleuse et aimante, avait déjà tué ses deux premiers enfants. Le 2 janvier 1980, Teddy, quatre ans, et Fanny, un an, avaient été drogués par des médicaments, noyés, puis essuyés, rhabillés, recouchés. Dans les deux cas, la maman avait tenté, en vain, de se suicider. En France, les annales criminologiques ne comptent aucun cas de tel double infanticide commis en récidive. En 1981, Bernadette Launay, aujourd'hui âgée de quarante-trois ans, avait été condamnée à quatre ans d'emprisonnement.

Une religieuse, qui l'accompagne depuis sa première affaire, témoigne avoir retrouvé chez l'accusée, au lendemain de la seconde, la même angoisse, la même raideur, la même expression figée. Et parmi les pleurs, cette même interrogation : *« Mais pourquoi je l'ai fait ? Pourquoi ? »*

« UNE DÉLIVRANCE »

Dans le box des accusés, Bernadette Launay ne trouve pas de clé à son propre secret. A la salle, elle abandonne un long silence pesant. Puis : *« Dans ma tête, je les vois toujours dormir. Dans la baignoire, j'avais l'impression que j'étais dans le lit avec eux. »* Elle ne dit pas qu'elle n'a rien fait. Elle affirme seulement ne pas se souvenir. Le président François Le Hénaff observe que sa mémoire s'estompe avec le temps. Il lit ses premières déclarations : *« J'ai tué mes deux fils par amour. Je ne voulais pas qu'ils souffrent des péripéties de la vie. Je voulais leur éviter d'être malheureux. Je pense que ce que j'ai fait est une délivrance. »* Et aussi : *« J'avais l'impression qu'ils m'échappaient. »*

Pas moins de six experts psychologues ou psychiatres ont tenté, au cours de l'instruction, d'analyser le drame. Tous ont exclu que Bernadette Launay ait pu être atteinte d'une maladie mentale. Rien qui, en juin 1998, ait pu abolir son discernement. De sorte qu'au terme de la loi, son sort demeure aujourd'hui entre les mains des juges, et non des psychiatres. Jeudi 27 janvier, dans l'une de ces audiences où se cherchent justement, pour mieux définir leurs territoires, justice et psychiatrie, ces experts livrent chacun à leur tour leurs conclusions, par élimination. Au moment de son acte, Bernadette Launay ne souffrait ni de délire, ni de schizophrénie, ni de psychose de type paranoïaque avec acte vengeur.

AUCUNE CULPABILITÉ

Elle n'était pas davantage atteinte de mélancolie, cette forme de dépression particulière où, progressivement mutique, ruminant des idées délirantes, un individu verse dans le suicide ou le meurtre dit *« altruiste »*, *« pour faire échapper ceux qu'il aime à la fin du monde »*. Un mélancolique est fortement saisi par un sentiment de culpabilité. Or il n'y a, chez Bernadette Launay, aucun sentiment de culpabilité.

« Mme Launay n'est pas une malade mentale, dit le docteur René Girard, *mais une personnalité très particulière, immature, qui, devant les difficultés de l'existence, est susceptible de régresser dans un état infantile où les critères ne sont plus les mêmes pour nous. »* Ainsi, selon les experts, seuls les symptômes d'un *« état dépressif névrotique non aliénant »* paraissent réunis. Il s'agirait donc d'un trouble psychique – et non d'une maladie –, qui a seulement *« altéré»,* et non aboli, son discernement. En 1981, une même atténuation de responsabilité avait été relevée.

« Toutefois, affirme le Dr Louis Anne, neuropsychiatre, *si tous ces traits expliquent la dépression, ils n'expliquent pas le passage à l'acte. » « Il y a effectivement un hiatus que la psychiatrie ne peut combler »,* enchérit le docteur Girard, qui souligne que cet acte *« n'est pas rationnel ». « C'est anormal, pathologique, mais cela ne relève pas de la psychiatrie »,* dit à son tour le docteur Michel Dubec, pédopsychiatre, expert national. *« Mme Launay n'est ni une malade mentale ni un monstre. »* Madeleine Paugam, psychologue suggère qu'avec une psychothérapie poussée, *« on saurait ». « Peut-être Mme Launay a-t-elle tué des éléments signifiants de sa propre enfance ? »*, s'interroge un autre expert. Ainsi, le mobile du crime serait enfoui là où nulle enquête d'habitude ne s'aventure, loin dans les abîmes de l'inconscient.

Sur ces terres vierges, éloignées d'une rationalité à laquelle semble coller l'avocat général Eric Enquebecq, le docteur Dubec s'essaye à la description des ressorts psychologiques de Bernadette Launay. Il note chez elle une *« ambivalence »* entre son égocentrisme et une dépendance scellée dans un *« sentiment maternel pathologique » : « un amour univoque, exclusif et fusionnel »,* où l'enfant est vécu comme *« un prolongement », « une représentation d'elle-même »*. Ce type de relation, indique-t-il, pouvait la renvoyer à son propre attachement maternel – *« quelque chose de profond, total et archaïque »* – et, peut-être, à une séparation qu'elle-même avait vécue douloureusement à l'entrée au collège. Le passage à l'acte résulterait en grande partie de cette angoisse de séparation, de cette peur inconsciente de grandir.

« Mais la répétition des meurtres à dix-huit ans d'intervalle garde sa part de mystère », poursuit l'expert, qui livre toutefois le fruit de ses pensées. Il a relevé des éléments pour dire que Bernadette Launay *« n'a en fait jamais véritablement tiré l'expérience »* de sa première affaire, qu'*« elle n'a jamais fait le deuil de ses deux premiers enfants »* qu'elle a assassinés, perpétuant leur existence dans *« un rituel fantasmatique »*.

Bernadette Launay est-elle accessible à une sanction pénale ? *« L'accessibilité..., je ne sais pas trop ce que c'est,* répond le docteur Girard. *Elle me semble en mesure d'être présentée à la cour. Elle est capable de comprendre la sanction et de la subir. » « Y-a-t-il un risque de récidive ? »*, demande l'avocat général. *« Nous n'avons aucune référence clinique. Elle ne peut plus procréer,* constate Michel Dubec. *Pour moi, je n'exclus cependant pas le risque de suicide. »* Sans se prononcer sur la peine, du ressort du juge, tous les experts préconisent un suivi psychologique. Le seul *« bon sens »*, relève le docteur Dubec, voudrait aussi qu'on l'éloigne des enfants.

Jean-Michel Dumay

La juge Laurence Vichnievsky inflige une nouvelle amende à Michel Charasse

Le sénateur persiste dans son refus de témoigner

LE SÉNATEUR socialiste du Puy-de-Dôme Michel Charasse a été condamné, jeudi 27 janvier, à une amende de 10 000 francs par les juges d'instruction Laurence Vichnievsky et Henri Pons pour avoir refusé de témoigner dans une procédure financière. Les deux magistrats reprochent à l'ancien ministre de refuser d'être entendu comme simple témoin dans le cadre de l'enquête sur la liquidation d'Hôpitaux de Paris International (HPI), une filiale de l'Assistance publique (AP).

Cette condamnation constitue un nouvel acte dans l'épreuve de force qui oppose M. Charasse à Mme Vichnievsky. En décembre 1996, la magistrate, qui instruisait l'enquête sur le financement occulte du PCF, avait envoyé une première convocation au sénateur, qu'elle souhaitait entendre en tant qu'ancien ministre du budget. M. Charasse refusait d'y déférer en invoquant le principe de la séparation des pouvoirs. *« Les membres du gouvernement ne sont responsables de leurs actes non pénalement qualifiés que devant le Parlement,* expliquait son avocat, dans un courrier du 10 décembre 1996. *Ils ne sauraient donc en répondre devant une quelque autre autorité que ce soit. »*

La justice estime au contraire que rien ne s'oppose en droit à ce qu'un ancien ministre soit entendu comme simple témoin. Mme Vichnievsky multiplie donc les convocations, tente d'obtenir, en vain, la levée de son immunité parlementaire et finit par le condamner à 10 000 francs d'amende pour refus de témoigner. Cette condamnation sera annulée par la cour d'appel pour raisons de procédure, le 18 novembre 1998.

Pour ne pas risquer une nouvelle annulation, Mme Vichnievsky et M. Pons ont infligé, jeudi, la nouvelle amende en tentant de respecter les formes d'un procès, avec notamment la présence des avocats de M. Charasse. Ceux-ci continuent toutefois de contester l'impartialité des magistrats, les estimant juges et parties. M. Charasse va faire appel de cette condamnation.

Cécile Prieur

Enquête préliminaire sur les élections à la MNEF

UNE ENQUÊTE préliminaire a été ouverte, le 20 janvier, par le parquet de Paris, sur les conditions dans lesquelles ont été organisées, en février 1999, les dernières élections à la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), qui avaient porté à la présidence du conseil d'administration Pouria Amirshahi, ancien président de l'UNEF-ID. La justice entend éclairer le déroulement de ce scrutin entaché par certains éléments troublants recueillis dans le cadre de l'affaire de la MNEF. Elle dispose ainsi d'une lettre, datée du 8 janvier 1999, adressée par Thierry de Haynin, ancien dirigeant de la Société parisienne d'impression, à la présidente de la MNEF de l'époque, indiquant son refus de participer à l'appel d'offres lancé pour organiser l'impression et le routage du matériel électoral. Interrogé par les policiers sur ce courrier dans lequel il fait état d'un *« désaccord profond concernant l'utilisation que la direction générale de la MNEF souhaite faire de sa filiale »*, M. de Haynin a affirmé que Jacques Delpy, alors directeur général de la MNEF, lui avait demandé d'assurer *« une majorité stable »* à la liste de M. Amirshahi. Par ailleurs, les policiers ont émis de larges soupçons sur la validité de 9 000 voix qui s'étaient portées sur la liste de M. Amirshahi.

Contacté par *Le Monde* vendredi 28 janvier, M. Amirshahi nous a indiqué que ces *« accusations émanaient d'une personne qui a été mise en examen pour recel de détournement de fonds publics dans l'affaire de la MNEF ». « Si une fraude était avérée,* a-t-il ajouté, *je veillerais personnellement à ce qu'il y ait de nouvelles élections. »* M. Delpy nous a fait savoir qu'il n'avait jamais été informé de tels agissements. *« Si des agents ont fraudé, il faudra les sanctionner. Quant aux affirmations de M. de Haynin, je rappelle que plusieurs conflits l'ont opposé à la MNEF »*. Après un recours déposé devant le tribunal administratif, la cour d'appel de Paris avait, le 15 juin, jugé valides ces élections.

Jacques Follorou

Accélérateurs graphiques
Adaptateurs Ethernet
Adaptateurs Numéris
Aide d'urgence en ligne
Allumage électronique
Alternateurs
Appareils de mesure
Appareils photo numériques
Aspirateurs
Assistants personnels
Automatismes
Avionique
Biométrie
Boîtes de vitesse
Caméras Web
CAO
Capteurs CMOS
Capteurs d'empreintes digitales
Capteurs volumétriques
Cartes bancaires
Cartes de sécurité à puce
Cartes de transport électronique
Cartes d'identité à puce
Cartes santé
Cartes téléphoniques
Cartes de ligne
Cartes graphiques
Centraux téléphoniques
Chargeurs de batterie
Climatisation
Commandes d'airbag
Commandes de pompe
Commandes de système mécanique
Commandes de transmission
Commandes vocale de machines
Communication de données
Commutateurs/Routeurs
Contrôles d'accès
Contrôle de l'environnement
Décodeurs MPEG
Décodeurs TV
Démarreurs électroniques
Direction assistée
Disques durs
Distributeurs de billets
Ecrans plats
Electronique de transmission
Enceintes Hi Fi
Equipements de test
Equipements Internet
FAO
Fours programmables
Freinage ABS
Gestion de moteur
Image numérique d'empreintes
Imprimantes
Interface musicale MIDI
Interface utilisateur

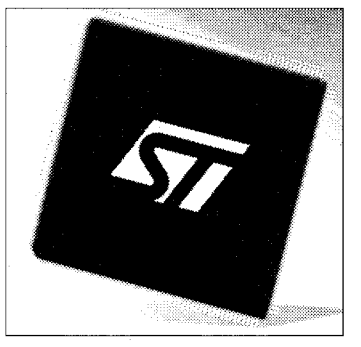

Jeux électroniques
Jeux interactifs
Jouets électroniques
Lecteurs de CD ROM
Lecteurs DVD
Lecteurs multimédia
Lève vitres
Machines à commande numérique
Machines à laver programmables
Magnétoscopes
Mise au point de caméra
Modem ADSL
Modem V.90
Modem VDSL
Moniteurs
Monitoring médical
Orgues électroniques
Péage automatique
Photocopieurs numériques
Pianos électroniques
Protection antivol
Radio par satellite
Radiotéléphones
Rasoirs électroniques
Récepteurs de radiomessagerie
Récepteurs radio par satellite
Reconnaissance vocale
Régulateur de vitesse
Réseau local domotique
Rétines électroniques
Scanners numériques
Sèche-linge programmables
Souris
Stockage de données
Supervision de distribution d'énergie
Systèmes de localisation (GPS)
Systèmes de gestion d'énergie
Systèmes de navigation
Systèmes de sécurité domestiques
Systèmes embarqués
Systèmes Point-de-vente
Systèmes satellites
Télécommandes de porte
Télécopieurs numériques
Téléphones cellulaires
Téléphones portables numériques
Téléphones sans fil
Téléphones Web
TV analogique
TV haute définition
TV hertzienne interactive
TV numérique
TV numérique par câble
TV numérique par satellite
Visiophones

STMicroelectronics conçoit et fabrique des circuits intégrés pour toutes ces applications, et bien d'autres encore. Le monde est en train de vivre la révolution numérique. Les objets qui nous entourent deviennent tout simplement de plus en plus intelligents.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Quatre-vingt quinze sites répartis sur cinq continents - www.st.com

Le plan de lutte contre la violence à l'école est jugé insuffisant

Les mesures annoncées le 27 janvier par le ministre de l'éducation nationale sont critiquées par les organisations syndicales d'enseignants et de policiers, ainsi que par l'opposition et le Parti communiste

Les mesures de la phase 2 du plan de lutte contre la violence à l'école présentées, jeudi 27 janvier, par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, sont dans l'ensemble jugées insuffisantes par les principales organisations syndicales enseignantes. Tandis que le SNES-FSU estime que le plan *« ne s'attaque pas aux causes profondes »*, allusion aux conditions de travail des enseignants, le SE-FEN juge qu'il *« ne s'attaque pas à la ghettoïsation, à l'exclusion et à l'échec scolaire »*. Les syndicats de policiers critiquent eux aussi ce plan, Alliance rappelant que *« les policiers ne doivent pas devenir des surveillants-chefs »*. Les critiques sont également vives dans l'opposition. A gauche, le Parti communiste juge les mesures partielles, Julien Dray (gauche socialiste) réclamant pour sa part « une loi de programmation scolaire ».

*« **NOUS N'AVONS** ni une logique du tout répressif ni du tout préventif »*, a indiqué Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, lors de la présentation à la presse, jeudi 27 janvier, de la phase 2 du plan de lutte contre la violence à l'école (*Le Monde* du 28 janvier). *« Le but recherché est celui de l'éducation, de l'intégration et de l'égalité des chances »*, a-t-il ajouté. Après la *« mobilisation »* de l'école, Claude Allègre a fixé un nouveau rendez-vous, *« dans un mois »*, pour lancer *« la mobilisation de toute la société »*, collectivités locales, associations, entreprises et médias.

Les premières réactions au plan sont critiques. Le Syndicat général de la police (SGP/FO) qualifie de *« gadget »* l'annonce selon laquelle la police peut intervenir dans les établissements. *« Comme d'habitude, quand la situation paraît inextricable, on sort le joker Police ! »*. Le syndicat national des policiers en tenue (SNPT) se dit satisfait du partenariat avec l'éducation nationale mais ne souhaite pas que ses interventions *« se substituent à l'autorité du chef d'établissement »*. Même son de cloche au syndicat Alliance, qui rappelle que *« les policiers ne doivent pas devenir des surveillants-chefs »*.

« LA PRÉVENTION ABSENTE »

Du côté des syndicats d'enseignants, la déception prime. Le SNES-FSU estime que *« le plan antiviolence ne s'attaque pas aux causes profondes »*, allusion aux conditions de travail des enseignants, aux contenus et aux pratiques pédagogiques ou au traitement des inégalités. Le travail en équipe implique, selon le SNES, *« des décharges pour la concertation et un abaissement du temps de travail »*. L'appréciation va dans le même sens pour le Syndicat des enseignants (SE-FEN), qui juge que *« le plan ne s'attaque pas à la ghettoïsation, à l'exclusion et à l'échec scolaire »*. Il lui reproche en outre *« une forte coloration sécuritaire »*. Le SNUipp-FSU, pour qui le plan *« en reste à l'urgence »*, se montre un peu moins sévère : il prend acte des annonces en matière de travail en équipe et de partenariat, tout en souhaitant qu'elles ne demeurent pas au rang de *« déclarations d'intention »*. Pour SUD-Education, le ministère répond à la violence par *« une autre violence : répression, multiplication des précaires, retour à l'ordre moral »*. Le syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN) se félicite *« des mesures quantitatives »*, tout en les jugeant *« partielles »*, et demande une *« véritable gestion de la carte scolaire, outil efficace d'intégration »*.

Les lycéens de la FIDL sont eux aussi déçus : *« La réponse répressive et moralisatrice n'est pas la bonne. Il faut s'attaquer aux inégalités et aux discriminations. »* Geneviève Zehringer, présidente de la société des agrégés, relève, sans commentaire, *« l'unique référence littéraire »* de l'agenda 2000 offert par le ministre : *« Il dit oui à ce qu'il aime, il dit non au professeur »*, extrait du *Cancre* de Jacques Prévert.

Dans la classe politique, le RPR juge les annonces *« sans cohérence »*, passant *« du tout permis au tout police »*. Pour Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, Claude Allègre n'a pas pris *« la dimension de la gravité exceptionnelle de la situation »*. L'UDF déplore que *« la prévention soit totalement absente »*. A gauche, Julien Dray (gauche socialiste) affirme que *« ce n'est pas avec quelques policiers qu'on va résoudre le problème. Il faut une loi de programmation scolaire avec des moyens »*. Le Parti communiste juge les mesures *« partielles »*. Pour Arlette Laguiller (LO), elles sont *« dérisoires »*.

La fédération de parents d'élèves Peep se dit *« dans l'attente »*. D'accord avec les principes du plan, elle *« craint que les réalisations ne soient pas à la hauteur des principes affichés »*. La FCPE se félicite *« de la volonté ministérielle de faire de l'école un lieu de droit »*, mais juge urgentes *« la mise en place des conseils de la vie lycéenne et la redéfinition des missions des enseignants »*.

S. Bl., N. G. et S. L. B.

Un jour dans la vie de Thomas, 14 ans, devant le conseil de discipline

Dans une boîte de dragées, une enseignante avait découvert 12 grammes de cannabis

C'EST un conseil de discipline, dans un collège, quelque part en France. C'est l'histoire de Thomas, quatorze ans, et de la faute qu'il a commise. Volontairement, nous avons préservé l'anonymat des lieux et des personnes présentes ce jour-là.

REPORTAGE

« S'il était exclu définitivement, c'est moi qui me tuerais. »
La déléguée des élèves

Des tables ont été installées en U. D'un côté, les représentants des parents d'élèves, de l'autre ceux des enseignants et, au centre, un conseiller principal d'éducation, un représentant des personnels administratifs, l'adjoint du principal, un conseiller général, un représentant de la mairie, une assistante sociale, et un délégué des élèves.

En face, à une autre table, Thomas, l'élève incriminé, est entouré de ses parents et d'un ami de la famille. La séance est présidée par le chef d'établissement. Le motif de la tenue du conseil est exposé : *« détention de 12 grammes de cannabis, attitude agressive envers un enseignant, geste violent sur mobilier »*.

Le principal rappelle le parcours scolaire chaotique de l'élève avant de lire le « rapport d'incident » : *« Alors qu'il est en classe, Thomas joue avec un objet qu'il tient dans ses mains sous son bureau. L'enseignante s'approche et lui confisque l'objet. Il s'agit d'une petite boîte de dragées à la menthe. Thomas réagit violemment. L'enseignante ouvre la boîte et découvre du cannabis. Thomas est effondré sur son bureau. "Je suis grillé, je vais me faire tuer par mes parents", dit-il. Il s'énerve et met la classe en ébullition. "Tu empires ton cas", prévient l'enseignante. "Vous ne comprenez pas, je suis déjà foutu", lui répond l'élève. Il sort de classe et refuse, en larmes, de revenir. Il supplie l'enseignante de jeter le cannabis et de ne rien dire à personne. L'enseignante prévient le chef d'établissement et le conseiller d'éducation. Elle s'aperçoit que quasiment tous les élèves étaient au courant du contenu de la boîte. Thomas avoue avoir acheté le cannabis 100 francs en dehors du collège parce qu'il avait essayé une fois l'année dernière et qu'il voulait réessayer, mais nie avoir voulu le revendre. »*

La mère de Thomas a préparé un texte, mais elle demande au chef d'établissement de le lire. *« Moi je ne peux pas, c'est trop émotionnel »*, explique-t-elle. Le principal accepte. *« Nous reconnaissons les faits et il est logique qu'il y ait une sanction. Même si nous sommes divorcés, notre enfant reçoit une bonne éducation. Oui, c'est un garçon agité mais c'est un adolescent comme les autres. Il a fallu qu'il se fasse respecter en récréation pour ne pas être tapé. Est-ce une solution de lui faire louper la classe. Il risque de prendre cela pour de l'acharnement. Je réclame un peu plus d'égards et de psychologie. »* Le principal en revient aux faits : *« On ne se retrouve pas par hasard à acheter du cannabis le matin. Thomas n'a pas pris en compte la gravité des faits. J'ai pensé que votre fils avait besoin d'un suivi psychologique. »*

« On n'est pas contre une aide, je veux bien rencontrer un psychologue pour enfants, mais il faut que Thomas l'accepte », explique la mère.

L'ami et voisin de la famille justifie sa présence. Une parole un peu brouillonne mais emplie de sincérité : *« J'ai le plaisir d'avoir Thomas tous les week-ends car nous avons deux passions communes : la pêche et le bricolage. C'est vrai qu'il aime beaucoup parader devant ses copains mais aujourd'hui, moi qui suis aussi son confident, je peux vous dire qu'il regrette beaucoup. Il a eu une attitude brutale car il avait peur de ce qui l'attendait. Il a un bon fond et apprend rapidement. Aujourd'hui,* enchaîne-t-il, *le cannabis ça fait bien d'en avoir. Il serait très dur de le pénaliser. L'exclure définitivement, ce serait aggraver son cas. Je suis d'accord que la drogue au collège c'est inadmissible. »* Le chef d'établissement souligne à quel point, lors des entretiens préalables avec le père et la mère, *« il a été impossible de parvenir, entre adultes, à un discours commun »*. La mère, visiblement accablée, dénonce la pression qu'elle subit depuis plusieurs jours. *« Dans cette histoire, on n'a pas conscience d'être des personnes. On ne connaît pas nos droits ni les vôtres. Quand je dis qu'il s'agit d'un accident, je ne veux pas dire que ce n'est pas grave »*, lance-t-elle au principal.

Thomas sort de son mutisme et prend enfin la parole. Il s'adresse au chef d'établissement :

« Je savais pas quoi dire quand je suis arrivé dans votre bureau, ça a duré une heure.

– Mais tu ne donnais aucune réponse !

– Mettez-vous à ma place ce jour-là. »

Le conseiller général décide d'intervenir, solennellement : *« C'est un fait d'une extrême gravité. La drogue est illicite. Tout cela relève ordinairement du juge pour enfants. Il faut être conscient de cela. Je n'ai pas l'impression que Thomas ait mesuré la gravité de son acte. A mon sens, une exclusion définitive n'est pas suffisante. »* Le chef d'établissement rappelle qu'il a effectué un signalement à la police et un signalement d'enfant en danger *« dans le cadre du partenariat éducation nationale/police/justice »*. La déléguée des élèves bondit d'effroi : *« Vous montez haut, c'est un enfant. Il a peut-être été influencé, il faut lui laisser une chance »*, dit-elle d'une voix blanche, en désespoir de cause. *« Je peux vous assurer que Thomas n'est pas près de recommencer »*, assure l'ami de la famille, ajoutant : *« Quel adolescent n'a pas essayé de fumer une fois un joint ? »* Le conseiller général, à nouveau : *« Le pétard d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celui des années 70. Cela devient une drogue dure »*, affirme-t-il. *« Vous croyez que Thomas soit au courant, même moi je ne savais pas cela »*, rétorque le père. L'atmosphère est tendue. le principal rappelle que le conseil de discipline *« n'est pas un tribunal »*.

La mère n'en peut plus et livre, comme dans une ultime tentative, son désarroi de mère. *« On aimerait bien trouver une solution. On en parle à la maison. Je parle le même langage que vous. Effectivement, je demande à Thomas de me respecter, de respecter ses professeurs, de participer aux tâches ménagères. Effectivement, je lui crie peut-être souvent dessus. Ça fait quinze jours que je réfléchis et que je ne dors pas. Nous ne sommes pas des parents inconscients. Nous sommes des parents normaux. On a été à l'écoute. Mais qui a la solution ? La solution est-ce de l'exclure définitivement, de l'envoyer devant un juge pour enfants et de me retirer la garde ? »* Un silence gêné s'installe. Plus personne ne souhaite prendre la parole. La famille se retire le temps de la délibération.

« Quel est votre sentiment ? », demande le chef d'établissement à l'ensemble du conseil. *« J'ai été violent dans mes propos de façon volontaire pour que la famille et l'enfant prennent conscience de la gravité de l'acte. Mais j'ai été effaré par l'attitude des parents. Ils n'ont pourtant pas l'air démunis intellectuellement »*, commente le conseiller général. La déléguée des élèves est très émue. *« On est tellement sollicité par la droque que pour un enfant faible il est difficile de résister »*, insiste-t-elle, tentant une dernière fois de défendre Thomas. Avec ses mots à elle, elle ajoute : *« Si c'était mon frère, je l'aurais tué d'avoir fait une chose pareille. Mais s'il était exclu définitivement c'est moi qui me tuerais. »*

Un parent s'assure auprès du principal que Thomas pourra être accueilli dans un autre collège en cas d'exclusion définitive. Et puis un professeur évoque son *« malaise » : « En tant qu'enseignant, je suis pour l'exclusion définitive, mais en tant qu'humaniste, je ne suis pas sûr qu'ailleurs Thomas aura une aide plus efficace qu'ici. C'est un enfant que j'apprécie. Il rencontre des problèmes dans son milieu familial. Tout cela me fait mal. »* Le chef d'établissement insiste sur la nécessité de *« rappeler qu'il y a des choses non admissibles dans un établissement scolaire »*.

Le moment du vote est arrivé. Le conseil de discipline ne peut choisir qu'entre trois possibilités : une exclusion temporaire supérieure à huit jours, une exclusion définitive ou un renvoi devant le chef d'établissement qui pourra prononcer une exclusion inférieure à huit jours. Pour Thomas, le principal propose que soit prononcée une exclusion définitive. Après le vote, à bulletin secret, le conseil fait revenir la famille pour lui notifier le jugement. *« Il a été prononcé, à quatorze voix pour, une contre et un blanc, l'exclusion définitive de Thomas. Je prendrai très rapidemment contact avec l'inspecteur d'académie pour que Thomas intègre un nouveau collège où personne ne le connaîtra »*, déclare le chef d'établissement. *« Vous avez quelque chose à ajouter ? »*, demande-t-il aux parents et à l'adolescent. *« Quoi dire ? »*, répond la mère, des larmes dans la voix.

Sandrine Blanchard

La justice est saisie des brutalités du bizutage au pôle sport-études rugby de Toulouse

TOULOUSE
de notre correspondant régional

En octobre 1999, le garçon a fini par craquer. Il ne supportait plus l'humiliation de se laisser arracher les poils des jambes par certains de ses camarades chaque fois qu'il ne savait pas répondre à une question touchant au rugby. Il avertit l'encadrement du lycée Jolimont qui, à Toulouse, accueille le pôle sport-études rugby. Antichambre du rugby professionnel, celui-ci offre à 55 élèves la possibilité de suivre des études tout en les préparant à devenir des joueurs de haut niveau. La plupart sont internes, logés dans des petites résidences coquettes au milieu des pelouses et des terrains de jeux. Les chambres sont partagées par trois ou quatre pensionnaires. L'aveu du jeune garçon, soutenu par sa famille, a permis de briser la loi du silence. La pratique du bizutage va bon train dans le pôle espoir-rugby de Toulouse – le plus réputé de France avec plus de deux cents candidats chaque année – et semble être systématique depuis plusieurs années.

Une dizaine de témoignages ont été recueillis par l'administration du lycée et transmis à l'inspecteur d'académie, Michel Daubres, lequel les a trouvés suffisamment *« graves »* pour les communiquer à son tour au procureur de la République. On y relève une liste impressionnante de sévices humiliants et de brimades dégradantes dont plusieurs élèves disent avoir été les victimes, les témoins, voire les acteurs : manger de la nourriture déjà mâchée par un *« ancien »*, se laisser raser les jambes, se faire embrasser les fesses, mimer la sodomie, servir d'esclave aux autres, se laisser prendre nu en photo, accepter harcèlements nocturnes et punitions...

LOI DU SILENCE

Le proviseur, Gabriel Maurin, et son adjoint, Michel Béthous, avaient des doutes depuis plusieurs années. Aussi, à chaque rentrée, ne manquaient-ils pas d'avertir les élèves que le bizutage est un délit. *« On sentait bien qu'on s'opposait à une culture et que la loi du silence était la plus forte »*, disent les deux responsables, déterminés à aller jusqu'au bout. Dès qu'ils ont pu rassembler des faits, que n'ont-ils entendu : *« C'est bon pour endurcir les jeunes »*, *« Cela leur fait du bien »*, leur a-t-on rétorqué du côté des familles. Tout se passant comme si l'acceptation du bizutage était un passage obligé pour faire un bon rugbyman. *« Inacceptable ! C'est une insulte pour le rugby et l'éducation nationale »*, affirme l'inspecteur Michel Daubres.

Comment de telles pratiques qui dépassent le cadre des *« imbécillités courantes »* ont-elles pu perdurer, ne se soldant jusqu'à présent que par le départ honteux et silencieux de quelques élèves ? Gabriel Maurin et Michel Béthous remarquent que les jeunes sont soumis au contexte de concurrence et de pression du rugby professionnel. *« Les mômes sont convaincus que, pour réussir, il faut tout accepter, marcher sur les copains, éliminer d'hypothétiques concurrents »*, tentent-ils d'expliquer. Pour briser cet *« état d'esprit malsain »* qui s'est instauré parmi le futur gratin du rugby français, le ministère et le rectorat ont ouvert une enquête interne. La justice devrait poursuivre ceux des actes qui tombent sous le coup de la loi.

Jean-Paul Besset

MIEUX QUE DES SOLDES
OU DES REMISES,
LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Les familles du 108, rue de Belleville lèvent leur campement

LES FAMILLES africaines qui séjournaient depuis plusieurs jours sous une tente devant l'immeuble insalubre du 108 rue de Belleville, dans le 20e arrondissement de Paris (*Le Monde* du 28 janvier), ont quitté les lieux, jeudi 27 janvier, en début de soirée. Elles ont levé leur campement après la décision prise par la Ville de Paris de reloger sept d'entre elles dans des logements provisoires d'insertion. Quatre autres devraient trouver place dans des hôtels. La dernière, en situation irrégulière, sera prise en charge par une association, a indiqué l'association Droit au logement, qui s'est félicitée du succès de cette action.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'arrêt attendu dans l'affaire de la mort de Maëlla, qui met en cause la responsabilité des magistrats,** a été reporté sine die, mercredi 26 janvier, par la cour d'appel de Paris. Le père de la fillette demande réparation à l'Etat d'une mort qu'il estime causée par la *« faute lourde »* résultant de décisions prises au sein du tribunal de grande instance de Quimper (*Le Monde* du 10 décembre). La cour a demandé que lui soit transmis l'intégralité du dossier du juge des affaires familiales de Quimper, qui avait rendu une ordonnance litigieuse dans cette affaire.

■ **RACKET : un lycéen de Poissy (Yvelines), âgé de seize ans, a été enlevé dans son établissement et séquestré** pendant deux heures, mercredi 26 janvier, afin qu'il retire la plainte qu'il venait de déposer pour racket. Deux de ses trois agresseurs ont été interpellés par la police et placés en garde à vue. Le troisième ainsi que d'éventuels complices étaient toujours recherchés, jeudi soir. Le racketteur, qu'il avait dénoncé, avait été placé en garde à vue mardi.

■ **FAIT DIVERS : un agent de surveillance de Paris, chargé de la verbalisation du stationnement dans la capitale,** qui avait été très grièvement blessé, mercredi 26 janvier, par un automobiliste qui a pris la fuite, est décédé jeudi en fin d'après-midi. Agé de trente-six ans et père d'une petite fille de quatre ans, ce *« contractuel »* verbalisait des voitures mal garées dans le 19e arrondissement lorsqu'il a été fauché par un véhicule circulant à contresens et à vive allure. Le conducteur était toujours recherché jeudi soir.

■ **IMMIGRATION : le ministère de l'Intérieur a précisé** dans un communiqué, jeudi 28 janvier, que le nombre de demandes d'asile territorial satisfaites en 1998 s'était élevé à 1 558, dont 1 550 au titre de la circulaire de régularisation. Le rapport au Parlement déposé en décembre 1999 par ce même ministère indiquait pour sa part que 1 339 demandes avaient été déposées hors circulaire et que le taux de rejet s'élevait à 96,4 % (*Le Monde* du 28 janvier).

Relenza est dangereux chez les asthmatiques

L'AGENCE FRANÇAISE de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) met en garde, dans un communiqué du 26 janvier, contre le danger potentiel pour les asthmatiques et les personnes souffrant de bronchopathie chronique obstructive du nouvel antigrippal Relenza. Ce médicament est administré par inhalation au cours des deux premiers jours d'une grippe A et B. Depuis sa commercialisation, plus de 500 000 prescriptions de Relenza ont été délivrées en Europe et en Amérique du Nord, dont environ 100 000 en France. Il pourrait être à l'origine de 17 cas d'effets indésirables respiratoires, dont des crises d'asthme très sévères.

LeMonde Job: WMQ2901--0011-0 WAS LMQ2901-11 Op.: XX Rev.: 28-01-00 T.: 10:39 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:0375 Lcp:700 CMYK

Anne-Marie Comparini implique Rhône-Alpes dans les quartiers sensibles

Le conseil régional devait examiner, vendredi 28 janvier, le contrat de plan négocié avec l'Etat, soit près de 17 milliards de francs pour sept ans. Sa présidente (UDF), soutenue par les socialistes, a augmenté les crédits de la politique de la ville et mise sur le transport ferroviaire

LYON
de notre envoyée spéciale

Ses yeux d'aigue-marine se plissent : *« Mais comment vais-je expliquer au petit monsieur de Roanne ou à la vendeuse de Casino ce que ce machin va changer à leur vie de tous les jours ? »* Anne-Marie Comparini déguise son inquiétude dans un sourire. Et grille une nouvelle cigarette. La présidente UDF de la région Rhône-Alpes n'est pas d'un tempérament *« guerrier »*. Pour autant, depuis son élection, le 9 janvier 1999, face à son *« ami »* Charles Millon, fourvoyé dans son alliance avec l'extrême droite, elle a su mener quelques batailles. Vendredi 28 janvier, une nouvelle épreuve l'attendait : le projet de contrat de plan qui sera signé entre la région et l'Etat pour 2000-2006 devait être soumis au vote du conseil régional. *« Ce qui me rend triste, c'est que les élus vont se livrer à une querelle de procédure et que ce sera ce que retiendront les journaux. »*

Pourtant, ce « machin » représente, pour la région, 33 % du budget des routes, 12 % de celui de l'enseignement supérieur, 12 % des crédits de la ville. En moyenne, la région consacrera 20 % de son budget annuel au contrat de plan. Deuxième région économique de France, Rhône-Alpes n'était pas la mieux placée pour être bien servie au banquet de l'Etat. Le 23 juillet 1999, quand Lionel Jospin annonce 6,3 milliards de francs pour Rhône-Alpes, elle est avant-dernière au classement pour la dotation de l'Etat par habitant. Mme Comparini prévient : à ce montant-là, *« je ne signe pas »* et engage le combat pour obtenir un rattrapage sur une *« deuxième enveloppe »* promise par M. Jospin. Le 29 septembre, elle est reçue à Matignon par les conseillers chargés des contrats. *« Vous êtes teigneuse pour une jeune présidente de région »*, lui lance l'un d'eux.

De leur côté, les élus régionaux de gauche, emmenés par Bernard Soulage (PS) *« portent »* le dossier. *« Notre but était de faire venir la région sur les objectifs de l'Etat, en faisant en sorte que celle-ci présente des projets qui puissent être votée par la gauche »*, explique-t-il. En novembre, l'Etat promet 8,6 milliards et la région 8,3 milliards. Dans ce tango de plusieurs mois avec la région, c'est l'Etat qui donne le tempo. Depuis 1997, c'est au secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), à la préfecture de Lyon, que s'élabore sa stratégie. Sept groupes de travail thématiques, associant le Medef, les syndicats, les chambres consulaires, les élus, les acteurs de la région, ont été mis sur pied. Ce brassage porte ses fruits. Par exemple, l'Etat mettra 170 millions de francs sur la culture, la région 200 millions. Trois fois plus qu'en 1994. Grâce au contrat de plan, des petites troupes de théâtre amateur de l'Ardèche ou de la Drôme pourront bénéficier de l'*« appui »* de grands théâtres régionaux.

NOUVEAUX CRÉDITS POUR LE FER

Progressivement, les grands chapitres du contrat s'écrivent. Les départements réclament 20 milliards de francs de crédits routes... Pour désengorger le sillon rhodanien, rendre la région plus accessible et améliorer les liaisons intercités, l'Etat accepte de faire évoluer son enveloppe de 1,3 milliard dans le précédent contrat à 1,9 milliard dans l'actuel. Avec l'argent de la région, le total se monte à 3,5 milliards de francs contre 2,5 milliards en 1994. Dont 2,6 milliards pour des opérations nouvelles. Le contrat prévoit la poursuite de l'aménagement de la RN 7 de Roanne à la limite de l'Allier ; l'amélioration des itinéraires d'accès aux stations de sports d'hiver nécessite 692 millions de francs de travaux pour tous les départements de l'Est rhônalpin.

Dans le même temps, les crédits pour le chemin de fer sont multipliés par six, passant de 320 millions de francs dans le précédent contrat à 2 milliards dans l'actuel, dont 140 millions pour l'intermodalité. Des voies supplémentaires et de nouveaux matériels permettront d'améliorer la desserte Saint-Etienne-Firminy, les périphéries lyonnaise et grenobloise. Pour le fret, le contrat retient en priorité la montée en capacité de l'itinéraire Dijon-Ambérieu-Modane.

Deuxième grand chapitre, après les infrastructures, l'enseignement supérieur : au total, 2 milliards de francs, dont 936 millions de la région. La restructuration des locaux universitaires, la vie étudiante et les bibliothèques sont les trois domaines principaux d'intervention du contrat. Sur le volet des aides à l'emploi, l'Etat et la région font leur *mea culpa*. La mise en réseau des différents dispositifs d'insertion Etat-région-villes va être encouragée. Des formules de validation des acquis dans le champ associatif sont prévues, qui concerneront les emplois-jeunes. Le contrat prévoit également des aides à la création d'entreprises dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La politique de la ville bénéficie, elle aussi, d'une progression sensible. Peu investie, jusqu'ici, dans un domaine qui n'est pas de sa compétence, la région apporte 700 millions de francs contre 200 millions dans la précédente enveloppe 1994-1999. Vingt et un contrats de ville vont être signés.

Au final, l'exercice aura été pédagogique. Les élus sont passés d'une logique du « chacun pour soi » à une vision régionale. Mais le contrat souffre d'une grave limite. *« Dans une période de croissance, l'écart risque de se creuser entre les territoires dynamiques et les autres »*, résume Michel Thiollière, maire (UDF) de Saint-Etienne, vice-président de la région. Or l'ouest de Rhône-Alpes, le département de la Loire notamment, a du mal à sortir de la crise de ses industries traditionnelles, quand l'est, Haute-Savoie principalement, bénéficie du dynamisme de l'Europe. *« Ce serait embêtant qu'on ait des morceaux de Portugal et de Grèce à côté de territoires qui ressemblent à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne »*, souffle M. Thiollière. A ce danger, le contrat n'apporte pas de parade.

B. J.

TROIS QUESTIONS À...

ANNE-MARIE COMPARINI

1 Vous êtes présidente UDF du conseil régional Rhône-Alpes. Comment avez-vous mené vos négociations face à l'Etat sur le contrat de plan ?

En juillet, sans connaître la dotation totale de l'Etat, j'ai annoncé que le conseil régional mettrait plus de 8 milliards de francs. J'ai présenté mes priorités. Ensuite, j'ai demandé ligne par ligne à l'Etat ce qu'il envisageait sur chaque somme. Une telle audace a surpris l'administration. Jusqu'au 24 décembre au soir, j'ai eu des contacts quotidiens avec la préfecture. A la fin, nous en étions à corriger mot à mot la rédaction du contrat. Croyez-moi, cela n'a pas été un combat de fillette.

2 L'Etat vous a-t-il forcé la main sur certains dossiers ?

L'Etat souhaitait que la région participe au financement du contournement de Saint-Etienne, de la rocade nord de Grenoble, d'un montant total de 3 milliards de francs. Nous n'avons rien signé, hormis des études sur les modalités de financement. Le projet de contournement de Lyon, qui est une autoroute, ne sera pas, non plus, financé par la région. J'ai également refusé de financer l'insonorisation des voies rapides, qui relève de la compétence de l'Etat. J'ai rejeté les appels du pied de l'Etat pour participer aux travaux de mise en sécurité des établissements universitaires. C'étaient 500 millions de francs pour Rhône-Alpes. En revanche, la région assure seule la modernisation du réseau TER pour 450 millions. Et ne demande rien à l'Etat.

3 La droite milloniste et le FN dénoncent votre politique de la ville. Etes-vous l'otage de la gauche sur ce thème ?

Le contrat conforte des programmes déjà engagés par la région, de longue date. Nous mettons davantage sur des actions en faveur de l'insertion des jeunes. J'ai, par exemple, obtenu un accord avec la métallurgie lyonnaise qui accepte de prendre sept cent cinquante jeunes par an en stage. Je reconnais que le contrat de ville est parfois une usine à gaz. Mais il y a une chose dont je suis sûre : si on arrête d'agir sur ces territoires, alors, tous ceux qui habitent les immeubles bourgeois de Lyon peuvent se préparer à mettre des forces de police à l'entrée de leur quartier. En disant ça, je ne suis pas une socialiste camouflée.

Propos recueillis par Béatrice Jérôme

Choix à haut risque pour les déchets radioactifs

LA « MISSION COLLÉGIALE de concertation granite » a rendu publique, jeudi 27 janvier, la liste des quinze sites présélectionnés pour accueillir, éventuellement, un laboratoire souterrain de recherche sur les déchets radioactifs. Cette annonce officielle a été précipitée car, le même jour, le réseau Sortir du nucléaire, regroupant 487 associations, divulguait l'information dans un communiqué à l'AFP.

Le dossier est polémique. La mission a d'ailleurs banni de son intitulé le terme qui fâche : nucléaire. Jean Mingasson, ancien préfet, Philippe Huet, ingénieur des Eaux et Forêts, et Pierre Boisson, ingénieur des Mines, vont donc *« rencontrer les préfets, les élus, les associations, la population, pour évaluer avec eux s'il convient de mener plus avant une étude et si ce laboratoire pourrait être compatible avec leurs projets de développement »*. On ne saurait être plus diplomatique. Peine perdue. Un président de conseil général concerné aurait déjà annoncé qu'il déclinait la proposition.

Seize départements étaient concernés par l'étude technique menée, confidentiellement, dans l'arc granitique qui court de la Bretagne au Massif central. La phase d'information locale devrait s'achever au mois de juin. La mission collégiale rendra alors un rapport. Le site définitif sera choisi après de nouvelles études géologiques. Le premier ministre signera alors un décret autorisant la construction du laboratoire.

Le 3 août 1999, un décret identique a déjà autorisé la construction d'un premier site souterrain à Bure, dans la Meuse, mais cette fois dans un sous-sol argileux. Cette procédure alambiquée découle de la loi Bataille de 1991. Celle-ci prévoit trois pistes de recherche sur la gestion des déchets radioactifs : la réduction de leur nocivité, l'amélioration du conditionnement en surface et l'étude de stockage dans des couches géologiques profondes et stables. Pour cette dernière piste, deux types de terrain sont testés : l'argile et le granite. En 2006, le Parlement devra trancher, dans le panel proposé, la solution.

Si l'hypothèse de l'entreposage souterrain dans le granite devait finalement être retenue, les déchets n'arriveraient pas sur place avant 2020. En regard de ce long terme, les trois missionnaires proposent un court terme alléchant : un chantier de 1,5 milliard de francs, la création de 50 à 100 emplois permanents, une taxe professionnelle difficile à refuser.

C'est ce *« jeu de dupes »* que dénoncent les écologistes : *« Nous ne croyons pas aux promesses de transparence et de réversibilité*, explique André Robinard, porte-parole du réseau Sortir du nucléaire. *Une fois le site choisi, la décision sera définitive et les déchets seront enfouis là pour des milliers d'années. »*

Benoît Hopquin

Soixante et onze cantons concernés

● **Aveyron :** cantons de La Salveytat-Peyrales, de Najac, de Rieupeyroux et de Villefranche-de-Rouergue.
● **Cantal :** cantons de Laroquebrou, de Maurs et de Saint-Mamet-la-Salvetat.
● **Charente :** cantons de Confolens et de Montembœuf.
● **Corrèze :** canton de Lubersac.
● **Côtes-d'Armor :** six cantons dans le secteur de Plouaret ; douze cantons dans le secteur de Quintin ; six cantons dans le secteur de Dinan.
● **Creuse :** deux cantons dans le secteur d'Auriat ; sept cantons dans le secteur de Crocq-Fernoël.
● **Dordogne :** cantons de Bussières-Badil et de Nontron.
● **Finistère :** cantons du Huelgoat et de Pleyben.
● **Mayenne :** cantons de Bais, d'Evron, de La Horpe et de Villaines-la-Juhel.
● **Lot :** canton de Latronquière .
● **Orne :** cinq cantons dans le secteur d'Athis.
● **Puy-de-Dôme :** cantons d'Herment et de Pontaumur.
● **Deux-Sèvres :** cantons de Moncoutant et de Secondigny.
● **Vendée :** cantons de La Mothe-Achard, de Moutiers-les-Mauxfaits, et de Talmont-Saint-Hilaire.
● **Vienne :** cantons d'Availles-Limouzine et de L'Isle-Jourdain.
● **Haute-Vienne :** cantons d'Eymoutiers, de Mézières-sur-Issoire, de Saint-Léonard-de-Noblat, de Saint-Mathieu et de Saint-Yrieix-la-Perche.

« Erika » : de nouvelles nappes de fioul dans le Morbihan

LES RESPONSABLES de la lutte contre la marée noire sont de nouveau sur le qui-vive : jeudi 27 janvier, de grosses nappes de fioul, repérées depuis quelques jours par des hélicoptères de surveillance, sont arrivées, en fin d'après-midi, sur les côtes du Morbihan. Ont été touchés les rivages des archipels de Houat et de Hoedic ainsi que le littoral de Belle-Ile. Selon les autorités préfectorales il pourrait s'agir de fragments qui s'étaient incrustés dans les rochers entre le sud du Morbihan et le nord de la Loire-Atlantique et que les grandes marées des derniers jours auraient décollés. Les vents d'est qui soufflent actuellement, conjugués aux mouvements de la mer, auraient pu pousser ces grappes de fioul vers les îles.

Les responsables des plans Polmar-terre et Polmar-mer confirment que des traînées irisées sont toujours visibles à l'aplomb des deux morceaux d'épave du pétrolier *Erika*, qui gît par 120 mètres de fond. La partie avant du navire, notamment, laisse suinter par une fente des hydrocarbures ; une brèche qu'il n'est pas possible de colmater vu l'état de torsion des tôles à cet endroit.

Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, devait se rendre à Lorient, vendredi, pour participer à une table ronde avec les élus et les professionnels du tourisme des départements touchés par la marée noire et les intempéries de fin décembre 1999. Elle a souligné qu'*« à la stupeur et au désarroi »* des premiers temps *« ont succédé un sentiment de colère et d'injustice mais aussi un formidable élan de solidarité »*. Elle a précisé que le premier ministre annoncerait, *« dans les toutes prochaines semaines, un dispositif conmplémentaire »* pour venir en aide aux professionnels sinistrés, notamment aux opérateurs dont des biens n'étaient pas assurables.

Pour les régions Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne, l'économie touristique est un levier très important puisque 31 millions de personnes y séjournent chaque année, générant un chiffre d'affaires supérieur à 70 milliards de francs. La ministre a annoncé que des dispositions seront prises pour favoriser la remise en état rapide des campings-caravanings et pour simplifier les procédures d'autorisation administrative. L'Observatoire national du tourisme et Maison de France préparent un plan d'action pour restaurer l'image touristique de la France, notamment du littoral atlantique, une première évaluation chiffrant à quelque 80 millions de francs les retombées négatives enregistrées sur treize marchés étrangers. TotalFina s'est engagé à participer, à hauteur de 30 millions de francs, en 2000, à cette campagne de restauration et de promotion du littoral.

Données provisoires non auditées

DANONE EN 1999

(en données comparables)

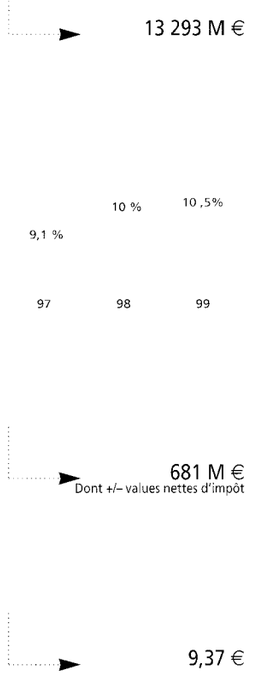

L'année 1999 a été marquée par la fin des opérations de recentrage (cession des activités de plats cuisinés en France et désengagement du pôle Emballage), et le redéploiement du Groupe DANONE sur ses 3 métiers mondiaux : *Produits Laitiers Frais, Boissons* et *Biscuits*.

Confirmant son objectif d'internationaliser son chiffre d'affaires, qui est maintenant réalisé à près de 30% hors de l'Union Européenne, le Groupe DANONE a procédé à de nombreuses opérations d'acquisitions et de prises de participation : dans *les Produits Laitiers Frais* en Pologne, Turquie, Argentine, et aux Etats Unis ; dans *les Boissons* en Argentine ; dans *les Biscuits* en Colombie, Argentine, Tunisie et au Maroc.

Bénéficiant des premiers effets de sa nouvelle stratégie, le Groupe DANONE a enregistré une accélération significative de sa croissance (+5,7%), résultant à la fois d'une bonne performance en Europe et d'une croissance particulièrement soutenue à l'international (+10,6%).

Le chiffre d'affaires publié, qui intègre les changements de périmètre liés aux cessions d'activités, augmente de 2,8 %.

La marge opérationnelle a poursuivi en 1999 sa progression, passant de 10,0% à 10,5%. Cette évolution résulte essentiellement de l'effet favorable du recentrage, de l'amélioration sensible des marges à l'international et de la stratégie d'innovation du Groupe DANONE privilégiant les produits à forte valeur ajoutée.

Le résultat net progresse de 13,8% (9,1% hors plus et moins values de cession).

Ces résultats, conjugués aux effets favorables du programme de rachat d'actions engagé par le Groupe DANONE, ont conduit à une augmentation de 14,9% du bénéfice net par action dilué (+10,3% hors plus et moins values de cession).

	(en millions d'euros)		*(en millions de francs)*
	1998	*Variation*	1999
Chiffre d'affaires	12 935	+ 2,8 %	87 195
Résultat opérationnel	1 293	+ 7,5 %	9 123
Résultat net	598	+ 13,8 %	4 467
Bénéfice net par action dilué	8,15 €	+ 14,9 %	61,44 FRF

5 LA NOUVELLE ÉCONOMIE AMÉRICAINE

Dorothy Miller, mamie boursicoteuse

LA dernière fois que Dorothy Miller a emmené son petit-fils de sept ans, Jack, déjeuner au McDonald's de Sunnyvale (Californie), tous deux sont tombés d'accord sur une chose : le service était nul. Alors la grand-mère a pris le petit garçon par la main, a appelé le gérant, et lui a dit : *« Tu vois, Jack, tu es en partie propriétaire de cette société, et tu dois dire au directeur que tu n'as pas été bien servi. »* Evidemment, relève-t-elle, *« le gérant m'a regardée avec l'air de dire mais pour qui elle se prend, mais mon petit-fils a très bien compris, je voulais lui montrer qu'il avait un intérêt dans cette société et qu'il était en droit d'attendre qu'elle fonctionne mieux. »*

Passionnée de la Bourse, Dorothy Miller est convaincue des vertus éducatives de ce mode d'investissement. Elle a constitué à chacun de ses dix petits-enfants, âgés de quatre à quinze ans, un portefeuille d'actions qu'elle surveille avec eux, en les encourageant à l'alimenter quand ils le peuvent. Pour qu'ils aient une idée plus concrète de l'exercice, elle leur a acheté des valeurs connues, comme Disney et McDonald's : de retour de Disneyland, l'une de ses petites-filles lui a d'ailleurs demandé quelle partie lui appartenait. Quant à Jack, il a été si impressionné par son passage d'actionnaire chez McDonald's qu'il appelle régulièrement sa grand-mère – *« Alors, où en sommes-nous, Granma ? »* – pour vérifier l'évolution de ses titres. *« Ils savent aussi que c'est de l'argent qui est placé pour payer leurs études. Et je leur promets que si jamais ils l'utilisent à autre chose, je reviendrai les hanter quand je serai morte. »*

Encouragée par les réactions de ses petits-enfants, Dorothy Miller a proposé au professeur de maths de l'un d'entre eux de venir expliquer sa science aux élèves au moment où le journal local, le *San Jose Mercury News*, organisait un concours d'investisseurs : l'opération consistait à prendre une somme fictive de 1 000 dollars (environ autant d'euros), à choisir les valeurs dans lesquelles on investirait cette somme, à éventuellement les échanger en cours de route et, au bout de six semaines, à voir qui aurait fait les meilleurs placements. Le professeur a accepté et, pendant six semaines, Mme Miller est venue régulièrement surveiller les fluctuations des marchés avec les enfants de trois classes, âgés de onze à treize ans. *« Les plus jeunes élèves étaient très intéressés par le mécanisme. Je leur ai appris à déchiffrer les pages financières du journal, à s'informer sur les sociétés, à repérer les bonnes entreprises. Les plus vieux, en revanche, voulaient faire de l'argent tout de suite. »* Succès total : la professeur de maths, ravie de ces travaux pratiques, l'a même invitée à revenir l'année suivante.

A soixante-dix ans, Dorothy Miller est une ravissante mamie gâteau, très dynamique, qui continue à travailler dans l'agence Chevrolet dont sa famille a la charge depuis 1930 à Sunnyvale, à soixante kilomètres de San Francisco, et surfe sur Internet comme d'autres tricotent. Mais surtout, elle a un péché mignon : investir en Bourse. Elle a commencé il y a treize ans, juste au moment du krach d'octobre 1987, dans un petit club d'investissement de femmes, baptisé WIN (*Women Investing Now*, l'investissement des femmes maintenant). Le krach ne l'a pas dégoûtée, au contraire : son club n'avait encore acheté qu'un titre, Apple, *« et on ne risquait pas de se tromper, tout s'était tellement effondré que ça ne pouvait que monter. »*

Prudentes, les douze femmes de WIN investissent surtout dans des *blue chips*, les valeurs sûres et leaders, traditionnelles ou high tech. *« On a fait beaucoup d'argent avec Wal-Mart, Cisco, Dell... Oh ! Dell, on a fait beaucoup d'argent »*, souligne-t-elle d'un ton gourmand. Malgré la modicité des sommes engagées (25 dollars par mois chacune, une somme portée à 30 dollars il y a six ans), elles progressent à pas de géant grâce à des choix judicieux : à 250 000 dollars, l'an dernier, elles ont sablé le champagne.

La Chevrolet des Miller reste sur le parking, car, dans la Silicon Valley, « on veut des Porsche, des Mercedes et des BMW ! »

Les investisseurs individuels américains ont fait irruption sur les marchés financiers dans les années 90. Aujourd'hui, un ménage sur deux a de l'argent placé en Bourse, qu'il gère souvent directement, grâce à Internet. Les retraités ne sont pas en reste

Aujourd'hui, Dorothy Miller appartient à quatre clubs d'investissement, tous formés en suivant les instructions d'une association nationale d'investisseurs individuels, la National Association of Investors Corporation (NAIC), une institution dont le nombre de membres a doublé depuis quatre ans, passant de 350 000 à 700 000 personnes, et de 16 500 clubs à 36 500. Ces clubs se rencontrent en moyenne une fois par mois, l'un dans la salle de réunion d'une église, l'autre dans celle d'un club sportif, toujours dans une *« ambiance de travail, avec un ordre du jour »*. Elle a aussi ses petits placements personnels, qu'elle gère le matin sur Internet avant d'aller travailler, tout en regardant CNBC, la chaîne câblée d'informations financières.

EN 1994, elle a acheté du Microsoft et a gagné *« beaucoup d'argent »*. *« Et l'année dernière, j'ai acheté du AOL et du Yahoo, parce que ce sont des entreprises dont je me sers tout le temps ; ce n'était pas à proprement parler de bonnes occasions à l'époque, mais j'ai regardé ce qu'elles valaient comme sociétés et j'ai acheté. Là aussi, j'ai gagné beaucoup d'argent. »* Elle s'est mise à gérer son portefeuille *on line*, sur Internet, il y a cinq ans, encore grâce à un cours de la NAIC. L'avantage de passer par les maisons de courtage sur Internet, comme E Trade, Ameritrade ou Schwab.com plutôt que par les agents de change et les maisons de titres traditionnelles, explique-t-elle, c'est que les commissions sont beaucoup moins élevées, et *« tout se déroule sous vos yeux »*. L'Internet est aussi une formidable source d'information pour quelqu'un comme Dorothy Miller, qui ne fait pas un gros volume d'échanges mais veut vendre *« dès qu'une société n'est plus bonne »* : *« Par exemple, ce matin, j'ai vérifié mon compte chez Schwab. Ils ont ces notices, ces petits bulletins d'information qu'ils mettent la nuit sur chaque valeur que vous détenez. Yahoo est génial pour ça, vous élaborez votre portefeuille et la moindre nouvelle sur une valeur qui est dedans vous est signalée. »* Avec ça, plus le journal *Investor's Business Daily*, auquel elle est abonnée, elle est parée, et affirme n'avoir jamais fait un mauvais investissement, puisqu'elle vend *« avant que cela ne tourne mal »*. *« En fait, je m'amuse beaucoup, c'est comme un hobby. Et ça m'a fait rencontrer des gens merveilleux. »*

Comme Dorothy Miller, 48 % des ménages américains ont aujourd'hui de l'argent investi en Bourse, soit directement, soit dans des fonds mutuels : en gros, 79 millions d'actionnaires. Ces chiffres traduisent une progression énorme : en 1983, ils n'étaient que 19 %. A ce rythme, ce n'est plus une histoire d'amour, c'est une passion torride, la grande passion des années 90 : les investisseurs individuels américains ont, ces dernières années, fait irruption en force sur les marchés financiers, sur lesquels ils ont joué un rôle majeur, et qui le leur ont d'ailleurs bien rendu ; en dix ans, 259 titres ont augmenté de plus de 1 000 % et à lui seul, Microsoft a progressé de 7 669 % !

> « Les plus jeunes élèves étaient intéressés par le mécanisme. Je leur ai appris à déchiffrer les pages financières, à s'informer sur les sociétés, à repérer les bonnes entreprises. Les plus vieux, en revanche, voulaient faire de l'argent tout de suite »

Comme Dorothy Miller, qui estime que *« les femmes se sont trop longtemps laissé dicter la façon de gérer leur argent par leurs maris »*, les Américaines se lancent en masse dans le capitalisme populaire – en 1999, elles représentaient 67 % des membres de la NAIC, une augmentation de 42 % par rapport à 1997. Le recours à Internet pour opérer ses transactions boursières est aussi en train de faire voler en éclats l'ensemble du processus traditionnel des opérations en Bourse : le bel édifice élaboré à Wall Street pour faire se rencontrer acheteurs et vendeurs, avec, au passage, de multiples intermédiaires (agents de change, gestionnaires de fonds, banques d'investissement) qui en tirent profit, est très sérieusement menacé par la vague des transactions électroniques.

De plus en plus, c'est l'investisseur qui a le contrôle du processus, pas l'intermédiaire. *« Si votre broker est si malin, comment se fait-il qu'il travaille encore ? »*, ironise dans tous les métros de New York une publicité de E Trade, l'une des premières firmes d'échange de valeurs sur Internet, qui affirme avoir 1,5 million de clients et sonner le glas de l'activité de courtage classique. A peu près 10 millions d'investisseurs, selon diverses estimations, gèrent leur portefeuille *on line*. Une clientèle en telle progression qu'à la fin de l'an dernier les mastodontes de Wall Street tels Merrill Lynch et Morgan Stanley ont dû se résigner à mettre eux aussi leurs services sur Internet, avec des discounts sur les commissions susceptibles de rivaliser avec Schwab ou E Trade.

L'autre bouleversement introduit par Internet est celui des ECN (Electronic Communications Networks) qui menacent, eux, non plus seulement les brokers mais directement le Stock Exchange, car ils fournissent un accès direct aux marchés. C'est l'outil de prédilection des *day traders*, cette nouvelle race d'investisseurs individuels hyperactifs qui se rapprochent du spéculateur, car leur but est de tirer le maximum de profits des multiples mouvements de cours au sein d'une journée de cotation, en effectuant un très grand nombre de transactions pour valoriser leur portefeuille. Contrairement à Dorothy Miller, qui investit sur le long terme, le *day trader* vise exclusivement le court terme – une tendance que le marché haussier et les sommets mirobolants atteints par les valeurs high-tech encouragent.

DOROTHY MILLER observe tout cela d'un œil froid. *« Moi, je ne fais pas les introductions en Bourse*, souligne-t-elle, manière de dire qu'elle ne s'abaisse pas à se ruer sur les valeurs Internet qui, souvent, s'effondrent après le feu d'artifice initial. *Je ne fais pas de jeux de hasard. »* Le lendemain de la fusion d'AOL et Time Warner, l'un de ses fils est venu la voir et lui a dit son inquiétude de la voir investir tout son argent en Bourse. *« Ça me fait peur »*, lui a-t-il dit. Mais bien qu'élevée dans une famille traumatisée par le krach de 1929, Dorothy Miller n'a pas peur : *« Je ne pense pas que le marché puisse rester si haut*, observe-t-elle, *mais je ne crois pas que l'on puisse avoir une vraie chute. Une correction ferait du bien, car beaucoup de titres sont très surévalués. Mais aussi longtemps que l'économie reste solide, je ne crois pas au krach boursier. »*

L'économie est solide, mais les Chevrolet de la famille Miller restent sur le parking, car dans la Silicon Valley, *« on ne veut plus de Chevrolet, on veut des Porsche, des Mercedes et des BMW ! »*, s'attriste-t-elle. Ce matin, on a vu un jeune homme d'une de ces sociétés très en vue de la Silicon Valley – qu'elle ne nommera pas – venir commander une Porsche en anticipant la hausse de ses stock-options. *« Acheter une Porsche avec de l'argent d'emprunt ! »*, s'indigne Dorothy Miller. *« S'il y a une correction, c'est à ces gens-là que ça fera mal. »* En attendant, tous les matins, chez elle, quand elle *« parle à son mari »* brutalement emporté l'an dernier par une attaque cardiaque, elle le remercie de lui avoir confié, il y a cinq ans, son plan retraite investi en Bourse. *« Tu as l'air de pas mal te débrouiller »*, lui avait-il dit en lui laissant son portefeuille d'actions. Elle pensait le doubler en cinq ans : en fait, elle l'a triplé et, aujourd'hui, elle en vit. A la réflexion, elle pourrait même faire mieux. Si seulement Yahoo baissait un peu, elle pourrait en acheter encore...

Sylvie Kauffmann
Photo : Gerardo Somoza/Acte 2 pour « Le Monde »

Prochain article :
La reconquête de Harlem

Sida en Afrique : de quelle guerre parle-t-on ?

par Act-Up Paris

LE 10 janvier, l'un de nos plus vieux slogans est devenu le mot d'ordre très officiel d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée aux ravages de l'épidémie en Afrique. Cette fois, ça y est : *« Le sida, c'est la guerre. »*

Ce jour-là, chacun file la métaphore. Pour Peter Piot, directeur de l'Onusida – l'agence sanitaire des Nations unies –, *« conflits et VIH sont liés comme des jumeaux diaboliques »*. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, exhorte donc le Conseil de sécurité, précisément parce qu'il est chargé du maintien de la paix, à faire de la lutte internationale contre le sida une *« priorité immédiate »*. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, cède lui aussi aux transports de la nouvelle rhétorique : *« Avec le sida, nous sommes confrontés à une guerre qui affaiblit plus que la guerre elle-même, parce que dans la plupart des pays il est à peine évoqué, parce qu'il ne fait pas les gros titres, parce que la voix des victimes n'a pas l'oreille du pouvoir. »*

Probablement ému, Al Gore, vice-président américain et président de la séance, annonce une aide exceptionnelle des Etats-Unis : 100 millions de dollars. La somme est insuffisante, tout le monde le sait et M. Wolfensohn le rappelle : *« Toute guerre nécessite un trésor de guerre, mais celui qu'apporte la communauté internationale est vide. »* Mais la cause est entendue : désormais, les appels de fonds s'entonnent au clairon.

Curieuse conversion. Lorsque les gardiens de la paix mondiale affirment que *« le sida, c'est la guerre »*, il faut certes entendre un appel à la mobilisation qui rejoint le nôtre : le sida tue, comme (et plus) que les conflits armés. Mais il faut surtout entendre, très littéralement, un souci stratégique qui n'a que peu de chose à voir avec le contenu de nos revendications.

Le sida, nous explique-t-on, déstabilise les économies, engendre la pauvreté, et favorise la guerre ; à rebours, la guerre, ses exactions et ses désordres facilitent la propagation de l'épidémie. Le maintien de la paix devient donc un paramètre de la lutte contre le sida, mais c'est surtout la réciproque qui mobilise les Nations unies : pour Al Gore, *« sans nul doute, les ravages causés par le sida et le coût induit menacent notre sécurité »*. Pour les Etats occidentaux, le sida en Afrique n'est la guerre que dans son rapport à la stabilité du monde, leur monde. Le 10 janvier, le sida est devenu une hypothèse d'état-major.

Nous parlons d'une autre guerre, moins abstraite. Son horizon n'est pas la « sécurité » des nations inquiètes, mais la survie très élémentaire, très opiniâtre et très précaire des personnes séropositives. On nous sert aujourd'hui une géopolitique du virus, proche, sans nul doute, des intérêts vitaux des Etats, donc susceptible de délier leurs bourses, mais très éloignée des réalités de la maladie. C'est là tout le problème : l'enjeu de cette « guerre » qui préoccupe tant le Conseil de sécurité, c'est l'épidémie, pas les malades. Ceux-ci n'apparaissent qu'en creux, statistiquement, comme porteurs du virus, vecteurs de contaminations potentielles. Il semble que les millions de séropositifs africains ne servent qu'à agiter l'épouvantail de la contagion mondiale.

Ce que tous les observateurs ont présenté comme une avancée risque donc fort d'être, au contraire, un recul : retour à une vision strictement épidémiologique de la maladie, résurgence d'une suspicion officielle envers les personnes atteintes, relégation du soin derrière la prévention. En l'indexant au *« travail pour la paix et la sécurité »*, c'est-à-dire, dans le langage bureaucratique, à une politique de *« prévention des conflits »*, les Nations unies, loin de réorienter la lutte internationale contre le sida, l'enlisent encore davantage dans le tout-prévention.

James Wolfensohn ne s'y est d'ailleurs pas trompé. S'il se permet de sermonner les bailleurs trop chiches, c'est que la nouvelle urgence géopolitique lui permet de rafraîchir les vieilles options de la Banque mondiale : *« Nous devons faire de la prévention la question centrale. Nous estimons que le coût de la prévention se situe entre 1,5 et 3,5 dollars par personne et par an – comparés à plus de 7 dollars par personne et par an pour des traitements de base. Et, bien sûr, le coût du traitement véritable d'un patient est astronomiquement plus élevé. »* On ne saurait être plus clair : protéger du virus les personnes qu'il n'a pas encore contaminées, qui assureront demain le remboursement de la dette et la stabilité du pays, quitte à sacrifier les personnes déjà malades, trop chères à soigner et perdues pour le travail ; privilégier la prévention sur l'accès aux traitements ; l'épidémie contre les malades.

On nous sert aujourd'hui une géopolitique du virus, proche, sans nul doute, des intérêts vitaux des Etats, donc susceptible de délier leurs bourses, mais très éloignée des réalités de la maladie

Au-delà des réserves morales que suscite ce type de discours, il faut dire avant tout que le calcul est mauvais. Car le tout-prévention a montré ses limites en termes de prévention ! Nul ne peut citer honnêtement un pays d'Afrique où la seule prévention a permis d'endiguer la propagation de l'épidémie. C'est qu'il n'y a pas de prévention efficace ni crédible sans prise en charge des personnes atteintes : on ne peut pas s'attendre à ce que, dans un contexte d'extrême rejet social des malades, entretenu par le fait qu'aucun soin ne peut leur être apporté, les personnes – généralement ignorantes de leur statut sérologique – se plient aux exigences de la prévention et imposent l'utilisation du préservatif (se désignant ainsi comme d'éventuels vecteurs de transmission). Tant que la maladie restera une fatalité, une condamnation à mort, personne n'ira se faire dépister pour tout perdre et ne rien gagner. Le sida restera un tabou, parce qu'on ne fait face aux problèmes que lorsqu'on a les moyens de les affronter.

Mais les Nations unies raisonnent de trop haut pour entendre ces évidences. *« Beaucoup d'entre nous assimilaient le sida à une question de santé, ils avaient tort. Le sida ne peut plus être confiné aux secteurs de la santé et du social »*, nous dit M. Wolfensohn. A nouveau, on ne saurait être plus clair, et plus faux : le sida n'a jamais, en Afrique, été considéré comme une question de santé publique. Il est constamment demeuré une question de prévention donc, strictement, de sécurité. Avant d'être appréhendé comme une maladie, il est ressenti comme un danger, et ce danger, les Africains désarmés s'en détournent.

Mais le président de la Banque mondiale enfonce le clou : *« Nous estimons que le montant total nécessaire pour la prévention en Afrique est de l'ordre de 1 à 2,3 milliards de dollars, et pourtant, à l'heure actuelle, l'Afrique ne reçoit que 160 millions d'aide officielle pour la lutte contre le VIH/sida. »*

Quid des sommes nécessaires pour le dépistage, pour la prévention et le traitement des maladies opportunistes ? Combien pour que le sida prenne un visage humain, pour que le déni cesse, en Afrique comme au sein des Nations unies ? James Wolfensohn ne le dit pas. Il reprend intégralement le discours du directeur de l'Onusida à la récente conférence de Lusaka, qui n'en avait pas davantage parlé. Pas plus qu'Al Gore, d'ailleurs, qui entend faire, comme les autres, du tout-prévention. S'ils ne le disent pas, c'est qu'ils ne veulent pas sortir de ce même déni qu'ils entendent combattre en Afrique. S'ils le disaient, ils ne pourraient plus cacher la faiblesse obscène des sommes investies pour soigner les malades. En vérité, l'option du tout-prévention est prise pour des raisons stratégiques qui n'ont rien à voir avec le souci d'efficacité.

Il faut donc réinterpréter l'événement du 10 janvier. La réunion extraordinaire du Conseil de sécurité ne dénote pas une prise de conscience. Elle ne marque pas le passage de la passivité au combat, ni même l'écart entre l'urgence des besoins et la parcimonie des moyens. Elle marque l'apothéose d'une géopolitique en surplomb, dont les malades restent absents, et le triomphe d'une macroéconomie aveugle, où les investissements sont mesurés non pas à leur efficacité sur la santé des personnes, mais à leur rentabilité pour les Etats bailleurs.

Le front réel de la lutte contre le sida dans les pays du Sud est celui qui oppose les tenants du tout-prévention, politique intéressée et sans issue, à ceux qui revendiquent un accès aux traitements, par tous les moyens : en obligeant l'industrie pharmaceutique à baisser les prix de ses médicaments, en poussant les Etats du Nord à en subventionner l'achat et en exigeant que les règlements internationaux en autorisent la copie et la production locales. Si le sida est une guerre, c'est, d'abord, qu'il oblige à choisir un camp.

Ce texte a été rédigé par des militants d'Act Up-Paris.

OPE : ne bridons pas les entrepreneurs

par Pierre Richard

IMPRESSIONNÉ, comme nous le sommes tous, par l'ampleur croissante des mouvements de concentration d'entreprises, qui ignorent plus que jamais les frontières nationales et qui portent sur des montants de capitaux gigantesques, Jean Peyrelevade propose d'instituer une limitation aux offres publiques d'échange (OPE) hostiles, qu'il résume dans une formule choc : *« Non aux OPE hostiles »* (*Le Monde* du 6 janvier).

Faut-il instaurer une nouvelle réglementation ? Ne risque-t-on pas alors de freiner l'esprit de conquête de nos entreprises et de brider les audacieux ? La proposition du PDG du Crédit lyonnais se révèle très restrictive.

Tout d'abord, elle est facteur de complications : alors qu'une acquisition qualifiée d'*« amicale »* pourrait être réalisée en une seule opération de marché par voie d'OPE (avec un paiement en actions), elle devrait être décomposée en deux opérations élémentaires dès lors qu'elle serait déclarée *« hostile »* par la société cible : une augmentation de capital et une offre publique d'achat.

Deux opérations de marché au lieu d'une, c'est-à-dire une complexité accrue et des coûts opératoires multipliés par deux. Pour quel profit ? Mais surtout en faisant précéder (ou suivre) l'OPA par une augmentation de capital, la société initiatrice de l'offre encourt un risque de marché. Le décalage temporaire entre ces deux opérations expose celle-ci à subir des conséquences d'évolutions défavorables des marchés boursiers qui risquent de réduire, voire d'annuler l'intérêt économique d'un rapprochement entre les deux entreprises.

L'obligation de paiement en cash introduit donc un aléa considérable dans une opération risquée par nature. Tout chef d'entreprise sait qu'une acquisition comporte toujours une grande part d'inconnu. L'invention de l'OPE avait permis de limiter au moins l'aléa lié au financement. La vie économique a-t-elle quelque chose à gagner à ce qu'on accroisse délibérément l'exposition des entreprises aux risques de marché ?

Mais il y a plus. Une augmentation de capital est par nature limitée dans son montant en fonction de la capitalisation de la société émettrice. Au contraire, l'actualité récente montre que des OPE peuvent porter sur des cibles de taille comparable, voire supérieure, à celle de la société initiatrice de l'offre.

Les protections réglementaires finissent toujours par céder devant l'évidence des rudes lois du marché

Ainsi, imposer le paiement en cash pour les offres dites *« hostiles »* reviendrait dans la pratique à interdire les offres *« hostiles »* sur les sociétés présentant les plus grosses capitalisations boursières. Dès lors, le management d'une société vulnérable trouverait dans la course à la taille une solution à son problème. Le risque serait grand de voir se constituer à coups d'acquisitions des conglomérats disparates dont la seule raison

d'être serait de se mettre à l'abri des prédateurs sans prise en compte de l'intérêt économique de ces acquisitions. A l'inverse, dans le système actuel, la seule véritable protection d'une entreprise contre des offres *« hostiles »* est un niveau élevé de rentabilité, qui tire vers le haut les multiples boursiers.

Jean Peyrelevade justifie le paiement en cash par la nécessité pour la société initiatrice de l'offre de consulter ses actionnaires en cas d'offre *« hostile »*. Pourquoi limiter cette obligation aux offres *« hostiles » ?* Une offre d'achat est-elle nécessairement bonne pour les actionnaires dès lors qu'elle est *« amicale » ?* Mais surtout le paiement en cash n'entraîne nullement une telle obligation de consultation des actionnaires.

Comme l'écrit Jean Peyrelevade lui-même, de nombreuses sociétés font voter par leurs assemblées générales des résolutions permettant de réaliser des augmentations de capital massives, par tous moyens, y compris les augmentations en numéraire et les offres d'échange. Les mêmes résolutions soumises aux assemblées générales d'actionnaires à toutes fins utiles permettent donc, le moment venu, de réaliser aussi bien des augmentations de capital que des OPE sans revenir devant les actionnaires. Quant à considérer que la réussite d'une augmentation de capital suppose l'adhésion des actionnaires, c'est évidemment illusoire. A défaut de souscrire, un actionnaire peut toujours revendre son droit de souscription à un tiers, qui souscrira.

Des exemples récents ont montré que, face à une OPE *« non sollicitée »*, une entreprise peut la considérer comme *« hostile »* dans un premier temps, puis face à l'inéluctable, préférera négocier son ralliement et, finalement, la déclarera *« amicale »*. Ce changement de qualification modifierait-il réellement la nature de l'opération et son intérêt économique et donc justifierait-il une technique boursière différente ? On connaît aussi des exemples d'OPE négociées à la hussarde pendant le week-end qui étaient déclarées *« amicales »* le dimanche soir devant la menace d'une offre *« hostile »* le lundi matin.

D'ailleurs, à qui revient-il de qualifier l'opération ? Au conseil d'administration de la société cible, ou à ses actionnaires ? Si ceux-ci la désapprouvent, ils ont le moyen de la faire échouer en refusant d'apporter leurs titres à l'échange, comme l'ont fait en 1999 les actionnaires de la Société générale.

La proposition de Jean Peyrelevade aurait vraisemblablement rendu impossible la constitution de groupes aussi puissants et nécessaires à la France qu'Axa-UAP ou TotalFina-Elf. Autour de nous, la constitution de groupes de taille mondiale se serait poursuivie, et les entreprises françaises seraient en situation d'infériorité. Car la seule protection qui vaille, c'est celle que confèrent la rentabilité et la compétitivité qui s'acquièrent par l'acceptation des rudes lois du marché. Les protections réglementaires finissent toujours par céder devant l'évidence de ces lois.

***Pierre Richard** est administrateur délégué de Dexia.*

BANG & OLUFSEN

222, bd St-Germain Paris 7ème
01 42 22 92 10
12, av. F. D. Roosevelt Paris 8ème
01 53 76 38 08

(Parking Rond-Point des Champs-Elysées)

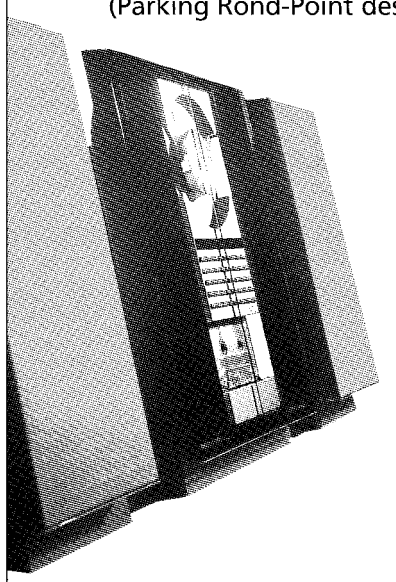

samedi 29 janvier,
dimanche 30 janvier
et lundi 31 janvier
de 9h00 à 21h00

BANG & OLUFSEN B&O

krachoupaskrach.com

par Eden Quainton

JE viens d'ouvrir mon deuxième site Internet : krachoupaskrach.com (le premier, lenetdocteur.com est provisoirement en panne, faute de *« contenu »*). Courez-y. Cliquez-y. Cochez la case *« krach »* ou *« pas krach »*. Laissez vos coordonnées. Et c'est tout. Pas de cartes de crédit. Pas de facturation. Pas d'e-mails de confirmation. Pas de photos absurdes de Toyota clignotantes, pas de clichés effrayants de chars enfoncés dans la boue tchétchène.

Vous cliquez. Vous cochez. Vous laissez vos coordonnées. Point. C'est tout.

Vous verrez. C'est du gagnant-gagnant sûr, la quintessence de l'euphorie ambiante, distillée par moi-même à l'aide d'un quart de graves et d'un lapin aux pruneaux.

Je m'explique. D'après les chiffres en bas de la dernière page du *Monde,* vous pourriez, communauté des acheteurs de ce journal, atteindre, certains jours, à peu près le nombre 500 000. Si la moitié de cet optimum, soit 250 000 personnes, clique sur mon site tous les jours pendant deux mois, peut-être légèrement plus, l'alchimie de la nouvelle économie prendra effet et vous serez, non plus des êtres humains, mais des *« clicks »*, des *« hits »*, des *« eyeballs »*, des statistiques en or, la matière première à partir de laquelle sont bâties toutes les grandes fortunes de notre époque, celles d'Amazon, de Netscape, de Yahoo, d'AOL et bien d'autres encore.

Revenus, rentabilité ? Du vieux, les gars. Ringard même.

Lors de la conférence de presse annonçant la mise sur le marché d'un million d'actions au prix sacrifié de 100 dollars l'action de krachoupaskrach.com, je n'aurai qu'à faire miroiter la croissance prodigieuse des *« clicks »* sur le site pour séduire les calculatrices les plus réticentes, entraîner les investisseurs les plus avisés, éblouir la presse la plus sceptique : *« Douze millions de visiteurs virtuels en deux mois ; 250 000 hits par jour. Une communauté d'internautes passionnés, sophistiqués, interactifs. Une communauté vouée à l'actualité, la finance, le débat économique et historique. La communauté virtuelle par excellence de la nouvelle économie. »* Et c'est pas tout. Je ne cacherai pas l'idée clé du site, j'en ferai même la force, la garantie d'une croissance fulgurante et ininterrompue : tout l'argent levé vous sera versé à vous, la communauté passionnée, sophistiquée et interactive en question sous forme de dividende extraordinaire, pour peu que vous ayez laissé sur le site vos nom et adresse. Car vous, internautes captifs, vous serez aussi et en même temps actionnaires avec moi de la belle entreprise qu'ensemble nous construirons.

Vous les voyez maintenant, les premières lueurs de la vraie nouvelle économie ? L'Internet nous libère, nous transforme, nous, les consommateurs qui n'avons plus rien à vendre que notre propre consommation. On clique et par ce geste même on se valorise, on s'approprie.

Comme elle va être belle, l'aube du millénaire prochain. Cotés en Bourse, en vue de tous, les *« clicks »* se multiplieront, les *« eyeballs »* captifs proliféreront. Le titre flambera, les analystes exulteront. Nous forgerons des liens avec d'autres communautés, elles aussi constituées d'internautes passionnés, sophistiqués, interactifs. Nous les ferons entrer dans le giron de notre société, nous grandirons, nous croîtrons, nous deviendrons la valeur phare de la nouvelle économie, référence absolue, la première communauté virtuelle à se posséder, se capturer elle-même.

Certains d'entre vous demeuront pessimistes. La folie des *vouchers* en Russie ? Les pyramides financières en Albanie ? La bulle japonaise de 1989 ? L'effondrement américain de 1929 ? Vous aurez tort. Car krachoupaskrach.com se nourrit justement de ces parallèles, de ces réflexions, de ces interrogations. C'est justement la ténacité de vos interrogations qui font votre plus grande force, c'est cela même qui fera de vous des internautes emblématiques, qui confortera toutes les estimations faites sur la base du taux de *« hits »* initial. Qui s'interroge, clique. Et reclique. Et clique encore.

Mais si, au milieu de l'éblouissement de cette nouvelle ère numérique, vous vouliez un moment vous arrêter, faire une pause, boire ce quart de graves, consommer ce lapin aux pruneaux ? Qu'à cela ne tienne. L'économie a beau être nouvelle, les grandes intuitions, les idées fortes prendront toujours leur source – heureusement commune elle aussi – dans ces anciennes réalités.

***Eden Quainton** est avocat aux barreaux de Paris et New York.*

Etats-Unis : paradoxes de la « nouvelle économie »

EN DÉPIT de la croissance et du plein-emploi, les disparités de richesse ne cessent de croître aux Etats-Unis. Depuis la fin des années 70, les revenus des plus riches ont augmenté, tandis que les revenus des plus pauvres ont stagné ou décliné de manière plus ou moins prononcée selon les Etats.

Il y a aujourd'hui une différence de un à dix entre les revenus moyens des 20 % de foyers américains les plus favorisés et ceux des 20 % qui sont en bas de l'échelle, comme vient de le montrer une étude publiée le 18 janvier par deux instituts de recherche indépendants (Center on Budget and Policy Priorities et Economic Policy Institute, tous deux basés à Washington). *« La croissance économique que nous connaissons résulte de la contribution de tous, du travailleur au chef d'entreprise. Le fait que beaucoup de familles ne profitent pas de la prospérité est le problème économique le plus sérieux de notre pays »,* souligne Jared Bernstein, l'un des coauteurs de cette étude.

La France, qui découvre depuis quelques mois les charmes de la « nouvelle économie » à l'américaine, est-elle prête à en accepter toutes les conséquences sociales ? *« Ce modèle de croissance va se propager en France où l'ouverture des inégalités sera probablement rejetée »,* soulignent les économistes de la Caisse des dépôts, qui ajoutent que, dans notre pays, *« les inégalités de salaires ont très peu varié, tandis que les inégalités patrimoniales se sont réduites »* depuis quinze ans.

Aux Etats-Unis, les faits ont prouvé que la « nouvelle économie » privilégie les individus les mieux formés et les plus flexibles. *« Les gagnants de la nouvelle économie sont ceux qui ont un diplôme de troisième cycle »,* souligne l'universitaire Barry Bluestone dans la revue *The American Prospect.* Les risques que fait peser cette nouvelle « méritocratie » sur la cohésion sociale sont grands, et les plus hauts responsables politiques américains s'en préoccupent à l'approche de l'élection présidentielle de novembre.

STAGNATION DES SALAIRES

Dans un discours prononcé jeudi 13 janvier à New York, le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, soulignait ainsi que les Américains *« avaient eu raison »* de faire le choix d'une croissance rapide et forte, mais il ajoutait à la fin de son discours : *« Notre pays doit se pencher sur les dislocations qui le traversent, particulièrement chez les salariés qui se sentent insécurisés dans leur travail et dans leur vie. Une société ne peut pas s'épanouir quand une partie non négligeable d'entre elle perçoit son fonctionnement comme injuste. »*

Bill Clinton avait lancé une série de réformes en 1996 pour améliorer la situation des plus défavorisés. Parmi ces réformes, il y avait le relèvement du salaire minimum mais surtout l'introduction d'une aide financière de l'Etat fédéral aux salariés précaires (les *working poor*) sous la forme d'un « crédit d'impôts » – une subvention personnalisée qui s'amenuise dans le temps à mesure que la situation du salarié s'améliore. Ces réformes ont joué un rôle important, mais apparemment pas suffisant.

La tendance est là depuis le début des années 80 : malgré l'enrichissement global du pays, les inégalités de revenus se creusent aux Etats-Unis. *« A partir de 1993, elles ont atteint des niveaux jamais vus depuis la Grande Dépression »,* écrit Gary Burtless, économiste à la fondation Brookings, dans une analyse publiée en juillet 1999. Il ressort de cette étude que ce sont surtout les hommes non qualifiés et célibataires qui sont perdants dans la nouvelle distribution des richesses : ceux d'entre eux qui sont au bas de l'échelle des salaires ont vu leurs revenus baisser de 20 % au cours des quinze dernières années.

Le nouveau visage des inégalités s'explique au moins autant, d'après Gary Burtless, par l'évolution des structures familiales que par les fluctuations de la fiche de paie. Les hommes sans diplômes et mal payés se marient de moins en moins, tandis que les femmes – qui sont de plus en plus nombreuses à travailler – contribuent à l'enrichissement des foyers à double revenu.

Un autre facteur important est en cause : avec l'engouement des Américains pour la Bourse, il y a ceux qui ont assez de revenus pour en placer une partie à Wall Street et les autres. Parmi les caractères inédits de la « nouvelle économie », il y a de manière simultanée l'enrichissement d'un nombre de plus en plus important de petits épargnants et la quasi-stagnation des salaires.

ENGOUEMENT POUR LA BOURSE

Ce dernier phénomène étonne les observateurs dans un contexte de plein emploi. Or c'est précisément grâce à la hausse des cours de Bourse que beaucoup de salariés peuvent compléter leurs fins de mois et être moins exigeants en matière de revendications salariales. C'est là pour les économistes le principal élément fondateur de la « nouvelle économie », qui concilie de manière stupéfiante plein emploi et faible inflation.

L'« effet de richesse » induit par la Bourse vient d'être analysé de près par la Réserve fédérale (Fed), qui constate que le revenu moyen des Américains a augmenté de 2,1 % entre 1995 et 1998 (avant impôts et inflation déduite). L'enrichissement touche des millions de personnes et permet un enrichissement global des classes moyennes mais laisse de côté les plus pauvres, souvent des Noirs ou des Hispaniques, comme le constatent les experts de la Fed (source : étude sur la richesse des ménages parue mardi 18 janvier à partir d'observations portant sur 4 000 foyers américains). Le miracle de la croissance américaine, s'il est bien réel, n'a pas encore eu d'effets bénéfiques pour tous. La société et certains de ses équilibres fondamentaux (système scolaire, structures familiales, relations interraciales) n'évoluent pas forcément au même rythme que les innovations technologiques.

Quelle leçon la France peut-elle tirer de l'expérience américaine ? La réponse réside en grande partie dans les grands choix de politique fiscale à venir. Les économistes de la Caisse des dépôts préconisent une *« fiscalité complexe »* à même de préserver les forces vives de l'économie nouvelle (créateurs de « start-up », amateurs de prises de risque), tout en préservant les grands équilibres sociaux caractéristiques du modèle social européen.

Lucas Delattre

Tournure utile *par Guillaume Dégé*

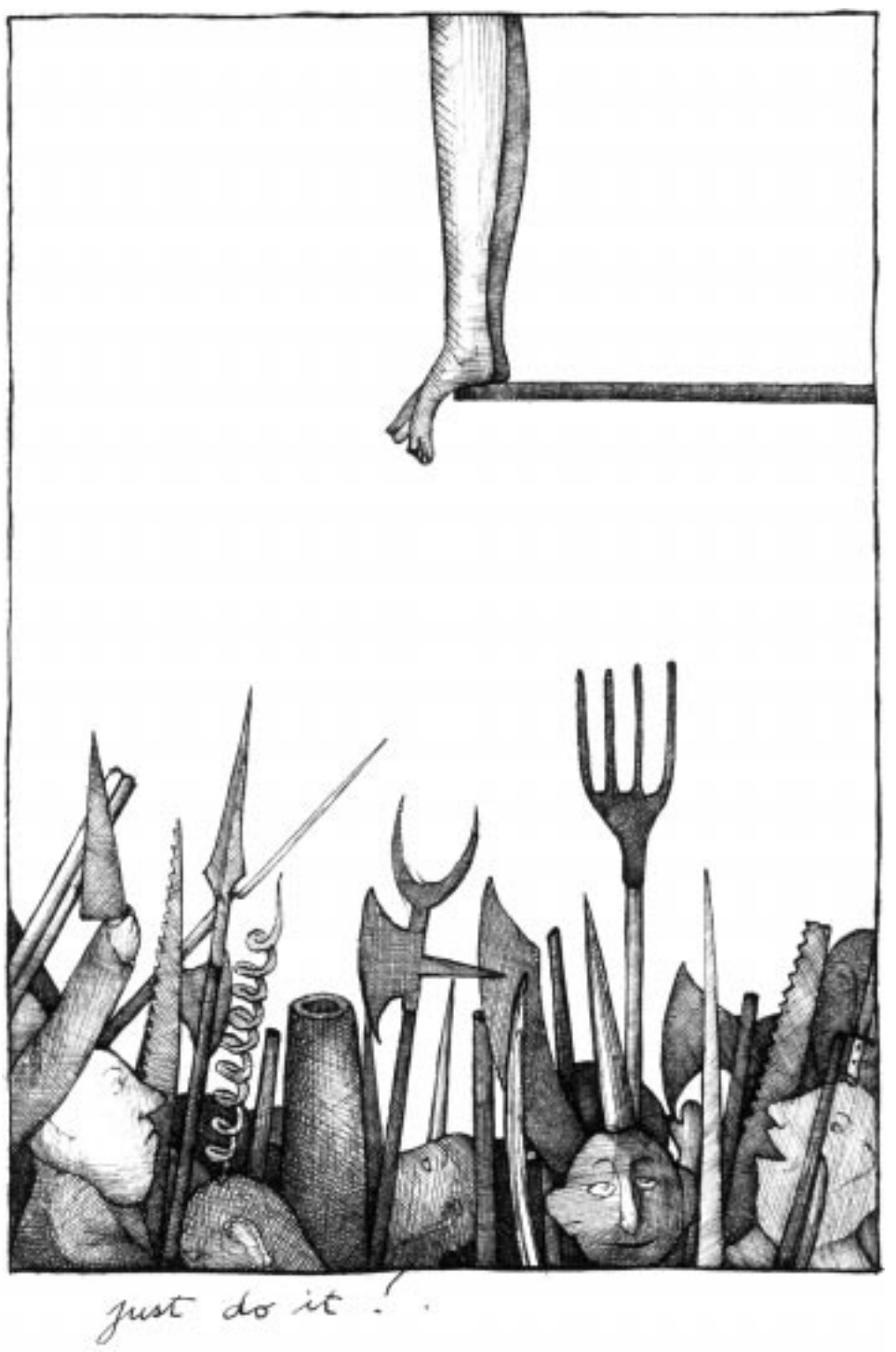

Moulinex : erreurs et fatalité

Suite de la première page

Outre la démotivation qu'elles entraînent, ces restructurations à la chaîne font insensiblement naître un doute durable dans l'esprit des salariés, et parfois dans celui des investisseurs. Y a-t-il ou non une fatalité à un tel déclin ? Quelle est la part de responsabilité de l'environnement en pleine mutation et quelle est la part des erreurs de management ?

De l'électroménager à l'habillement, en passant par la chaussure ou l'électronique, les conséquences de la mondialisation figurent inévitablement dans la panoplie des explications données pour justifier les restructurations, accompagnée, dans le cas de Moulinex, d'un sérieux volet social. Selon ce credo, les pays développés comme la France devraient abandonner aux plus pauvres certains types de production, nécessitant de la main-d'œuvre, mais dégageant peu de valeur ajoutée. Il est bien difficile, il est vrai, de défendre la thèse inverse. Pourquoi s'obstiner à produire 100 francs ce qui s'achète 50 francs n'importe où ailleurs dans le monde ? Telle est la réalité à laquelle est confrontée l'industrie française, tandis que montent en puissance les usines chinoises, thaïlandaises ou d'Europe de l'Est. Illustration de cette situation, c'est à une société polonaise que Moulinex confiera désormais la fabrication de ses aspirateurs, pour pouvoir aligner ses prix sur ceux de ses concurrents. Le constat est peut-être douloureux, mais il est simple à comprendre.

C'est lorsqu'il s'agit de définir des stratégies de rechange que tout se complique. Les règles de base sont pourtant connues : si les productions à bas coûts partent vers les pays émergents, les pays développés doivent se concentrer sur les fabrications les plus sophistiquées et les plus innovantes, les plus riches en technologie mais aussi en idées marketing ou en design. C'est cette révolution que Moulinex, dont le fondateur, Jean Mantelet, fut pourtant un inventeur génial, n'a pas su réussir. L'un de ses faux pas – non imputable, il est vrai, à son dirigeant actuel – a consisté à vouloir à tout prix entrer sur le marché des fours à micro-ondes, alors qu'il était déjà contrôlé par des fabricants asiatiques, en particulier sud-coréens.

La situation de son grand concurrent français, Seb-Tefal, en atteste : on peut vivre en étant un producteur français de robots ménagers, de cafetières électriques, voire de simples casseroles, pourvu qu'elles intègrent les dernières innovations. Même si le grand rival de Moulinex n'a pas échappé aux restructurations et autres mesures de rigueur financière, il reste debout et bien vivant. Ce déclin-là n'est donc pas une fatalité.

La résurrection, dans un tel contexte, est-elle encore possible ? L'histoire récente de l'industrie française en fournit au moins deux exemples. En se spécialisant sur des produits à haute valeur ajoutée, la société franco-italienne de semi-conducteurs ST Microelectronics a réussi le tour de force de se hisser parmi les tout premiers fabricants mondiaux de composants électroniques, tenant tête aux américains et aux japonais, gagnant même des places au palmarès mondial au fil des années. L'ancienne SGS-Thomson, soutenue à bout de bras par les gouvernements français et italien, et en perte chronique pendant de longues années, n'y était pourtant pas naturellement prédisposée.

Autre exemple : quasi moribond pour avoir voulu imiter en tout point ses concurrentes asiatiques, Thomson Multimédia a réussi à renaître de ses cendres, en se spécialisant sur quelques productions industrielles, comme celle des tubes cathodiques qui font la valeur ajoutée du téléviseur, et en misant à fond sur les produits nouveaux liés à la télévision numérique et au multimédia. Introduite en Bourse en novembre 1999, cette entreprise dont l'ancien premier ministre Alain Juppé avait dit qu'elle ne valait *« rien »*, est aujourd'hui l'une des coqueluches de la Bourse de Paris, et rencontre ces temps-ci quelques difficultés de cotation... La demande est trop forte. Un *happy end* à faire rêver Pierre Blayau, mais auquel « les Moulinex », eux, risquent d'avoir du mal à croire.

Anne-Marie Rocco

RECTIFICATIF

TEXTO

L'émission littéraire animée par Philippe Bertrand sur France 3 s'appelle « Texto » et non « Taxi », comme nous l'avons indiqué par erreur dans l'article sur les émissions littéraires après « Apostrophes » dans *Le Monde* daté 9-10 janvier.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

L'hôpital malade

POUR la première fois depuis vingt-cinq ans, la quasi-totalité des organisations syndicales appelaient vendredi à une journée nationale d'action dans les hôpitaux publics. Cette unité exceptionnelle des personnels de santé est le signe d'un incontestable malaise, qui s'est exprimé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines par des actions ponctuelles et qui s'étend aujourd'hui à de nombreuses régions. A travers les revendications matérielles – manque d'effectifs, manque de moyens, surcharge de travail –, la question posée par cette vaste mobilisation est bien celle de l'avenir de l'hôpital public.

Cet avenir ne peut être isolé de celui de l'ensemble du système de soins, donc de son coût et de son financement. L'action des hospitaliers s'inscrit dans la longue suite des mouvements qui ont touché, les unes après les autres, les professions de la santé depuis qu'Alain Juppé, à l'automne 1995, a lancé une vaste réforme de la Sécurité sociale pour mettre fin à une dérive financière devenue insupportable. La gauche, à l'époque, avait sèchement critiqué ce plan. Arrivée au pouvoir, elle l'applique sans le dire clairement.

La maîtrise des dépenses de santé implique forcément le contrôle de celles des hôpitaux qui en représentent 40 %. D'où la grogne dans les petites villes, là où l'on ferme des lits en surnombre ou inadaptés. D'où l'incompréhension de la puissante Assistance publique de Paris habituée, grâce à la performance de ses équipes et à l'aura de ses mandarins, à un traitement de faveur, et à qui on demande aujourd'hui des sacrifices pour améliorer la situation des métropoles de province.

Il n'est donc pas surprenant que Paris ait servi de détonateur. Il n'est pas surprenant non plus que les services d'urgence soient particulièrement en pointe dans ce mouvement. Trop longtemps, la médecine qui y est pratiquée a été traitée comme accessoire par rapport à des services prestigieux comme la cancérologie ou la cardiologie. Or l'hôpital redevient l'hospice. Un peu comme l'école, il recueille toutes les pathologies de la société. Les exclus y cherchent un refuge et des soins qu'on leur refuse ailleurs ; la violence y est entrée.

Le statu quo n'est donc pas possible. Mais toute réforme met en cause des acquis, des habitudes. Elle est particulièrement délicate dans un secteur qui emploie 800 000 personnes. Manifestement, la ministre des affaires sociales et de la santé n'en a pas fait une de ses priorités, laissant les administrations avancer à leur rythme. Cette fois, elle doit personnellement ouvrir le dossier, d'autant que l'application de « ses » 35 heures dans un secteur où il faut « serrer » les coûts ne peut que compliquer les choses. Elle est un peu dans la même situation que Christian Sautter face à l'administration de Bercy. Mais dans les hôpitaux, c'est la santé qui est en cause, ce sont des morts qu'il faut éviter. Le doigté et la prudence y sont plus qu'ailleurs indispensables. Reste à Martine Aubry de démontrer qu'elle en est capable.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La « superbombe » divise civils et militaires

AUX ÉTATS-UNIS, un grand débat est sur le point d'être engagé devant la commission parlementaire mixte (chambre et Sénat) de l'énergie atomique au sujet de la fameuse bombe à hydrogène dont on a tant parlé dernièrement. Il ne s'agit pas en l'espèce de savoir si l'on procédera ou non à la fabrication de la superbombe. La décision a déjà été prise par les autorités administratives compétentes, passées du stade des études théoriques à celui des réalisations pratiques.

La question est d'obtenir les crédits nécessaires à la mise en chantier des installations. Or la commission parlementaire estimerait que pour le moment les Etats-Unis n'ont pas encore suffisamment « pensé » le problème atomique depuis que les Russes sont eux-mêmes censés posséder la bombe.

Il conviendrait d'après elle que les autorités chargées de veiller à la sécurité du pays concentrent leur attention et les fonds dont elles disposent sur la défense contre les attaques effectuées au moyen d'engins nucléaires. Une fois la protection du territoire assurée, il y aurait lieu d'entreprendre la fabrication de la bombe à hydrogène.

Telle n'est pas l'opinion des chefs militaires. Dans cette lutte nouvelle de l'obus et de la cuirasse, ils estiment qu'il faut à la fois perfectionner le projectile et le bouclier. C'est pourquoi ils demanderont à la commission parlementaire de recommander l'adoption d'un programme complet embrassant la mise au point d'un système de défense *ad hoc* et des laboratoires et usines de production de la superbombe.

M. F.
(29-30 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

INDUSTRIE **Werner Müller (sans étiquette) est un des piliers du gouvernement fédéral allemand, où il détient le portefeuille de l'économie et de la technologie. ● PROCHE DU CHANCELIER SCHRÖDER, il pilote les délicates négociations avec les producteurs d'énergie allemands sur la sortie du nucléaire. Il annonce ainsi le vote d'une loi programmant la fermeture des centrales nucléaires sur une durée de trente ans. ● TOUJOURS DANS L'ÉNERGIE, M. Müller affirme n'avoir aucune objection à la prise de participation du français EDF dans le quatrième électricien allemand EnBW. ● EN REVANCHE, le ministre regrette qu'EDF soit *« une entreprise étatique à 100 %, dans laquelle un électricien allemand ne peut pas prendre de participations... ce n'est pas bon pour la concurrence »*. ● REVENANT SUR L'OPA hostile de l'anglais Vodafone sur l'allemand Mannesman, M. Müller affirme que les prises de contrôle inamicales ne doivent pas devenir la règle.**

Le gouvernement allemand réclame la privatisation d'EDF

Dans un entretien au « Monde », Werner Müller, le ministre allemand de l'économie et de la technologie, passe en revue les dossiers industriels les plus « chauds » entre Paris et Berlin. Il annonce un projet de loi sur la sortie de son pays du nucléaire en trente ans

PEU CONNU en Europe, Werner Müller (sans étiquette), cinquante-trois ans, est un des piliers du gouvernement fédéral allemand, où il détient le portefeuille de l'économie et de la technologie. Proche du chancelier Schröder, c'est lui qui pilote les délicates négociations sur la sortie du nucléaire. Economiste et linguiste, cet homme discret a contribué à apaiser les tensions apparues entre la coalition SPD-Verts et les milieux d'affaires qu'il connaît bien. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les conglomérats RWE, puis Veba – où il a occupé des postes de direction jusqu'en 1997.

« L'entrée d'EDF sur le marché allemand a suscité des réticences. Que pensez-vous de la prise de participation de 25 % d'EDF dans EnBW, quatrième producteur allemand d'électricité ?

– Par principe, je ne suis pas contre l'arrivée d'un producteur étranger en Allemagne. Je n'ai aucune objection vis-à-vis de la prise de participation d'EDF dans EnBW. Mais EDF est une entreprise étatique à 100 %, dans laquelle un électricien allemand ne peut pas prendre de participation. Quand un tel monopole d'Etat entreprend une tournée d'acquisitions dans toute l'Europe, ce n'est pas bon pour la concurrence. Nous ne pouvons pas privatiser en Allemagne des entreprises qui risquent d'être rachetées par un groupe public originaire du pays voisin. J'attends donc que le gouvernement français privatise EDF. De plus, la France ne respecte pas le droit européen : elle aurait dû transposer la directive européenne sur la libéralisation du marché de l'électricité européen depuis février 1999. C'est un autre élément perturbateur du marché.

– Le projet du gouvernement allemand d'abandonner le nucléaire civil est suivi très attentivement en Europe. Les négociations avec les producteurs allemands d'électricité traînent en longueur. Comment comptez-vous parvenir à un résultat ?

– Nous ne voulons pas sortir du nucléaire immédiatement, mais à moyen terme. La première solution consiste à signer un accord avec les électriciens fixant une durée d'exploitation à l'issue de laquelle ils arrêtent leurs centrales. Nous proposons trente ans. Sur la base de ce compromis, une loi serait alors votée, qui ne pourrait pas être contestée juridiquement par les électriciens. Faute d'accord, nous limiterons par voie législative la durée des autorisations d'exploitation de manière rétroactive. Nous devons le faire sans courir le risque de perdre des procès et d'avoir à verser des dommages et intérêts aux électriciens. Les électriciens ont évoqué des délais de trente-cinq à quarante ans et ont dit qu'un accord sur une durée de trente ans n'était pas possible. La reprise des négociations avec le chancelier est fixée au vendredi 4 février. Nous comptons les finir dans un ou deux mois et voter une loi avant la fin de l'année.

– Comment être certain que la sortie du nucléaire est irréversible ?

– Partout en Europe, à l'exception peut-être de la France, on se dirige *de facto* vers une sortie du nucléaire. Il n'y a plus de nouveaux projets. En Angleterre, les centrales nucléaires ne sont pas renouvelées. En France, je crois comprendre qu'EDF aurait une interdiction informelle de construire de nouvelles centrales au cours des dix prochaines années. En Allemagne, aucune centrale n'a plus été construite depuis vingt ans. Mais il n'y a qu'ici qu'on ressente le besoin d'organiser la sortie du nucléaire. On en parlait déjà avant Tchernobyl !

– Les Verts allemands réclament l'arrêt de certaines centrales avant les élections législatives de 2002. Cela sera-t-il possible ?

– Je ne sais pas. Il y aura des fermetures en cas d'accord avec les électriciens. Si on ne parvient pas à une solution consensuelle, la loi ne pourra pas contraindre à des arrêts avant 2002. Nous aurions à respecter un délai de transition de trois ans au minimum : ce n'est qu'en 2004 que nous pourrions arrêter les centrales de trente ans et plus.

– Quand le retour vers l'Allemagne de déchets nucléaires retraités à la Hague par la Cogema pourra-t-il être organisé ?

– En novembre ou décembre prochain, après l'Exposition universelle qui doit se tenir à Hanovre. Cet événement exige la présence d'une forte mobilisation policière, tout comme le retour des déchets retraités à Gorleben, qui représente des dépenses très importantes pour le Land concerné par les deux sujets : la Basse-Saxe.

– Quand les livraisons de déchets nucléaires allemands vers la Hague ou l'usine britannique de Sellafield reprendront-elles ?

– Dès que la sécurité de ces transports sera garantie et en accord avec les exploitants nucléaires. Cela dépend aussi de la position française pour les convois vers la Hague. Les autorités politiques françaises ne semblent pas favorables à de nouvelles livraisons avant le retour en Allemagne des déchets déjà traités. Mais j'imagine que la Cogema préférerait des livraisons plus tôt.

– Le groupe britannique Vodafone AirTouch essaie de s'emparer de Mannesmann par le biais d'une offre hostile. Est-ce un tournant pour le capitalisme allemand ?

– Ce n'est pas un vrai tournant. Il y a déjà eu de telles tentatives en Allemagne, même si elles ont, jusqu'ici, été contrées avec succès. Les prises de contrôle hostiles ne doivent pas faire figure de règle. En Allemagne, nous avons l'habitude d'agir dans le consensus. Il existe un code encadrant les prises de contrôle et nous souhaitons que l'Union européenne se dote d'un tel cadre.

– En cas de succès de Vodafone, qu'attendez–vous de ce groupe ?

– Il faudrait que Vodafone respecte les engagements pris auprès des responsables politiques allemands. J'ai rencontré, le 29 décembre, Chris Gent, le directeur général de Vodafone. Il m'a fait des promesses orales sur le maintien des centres de décisions en Allemagne et le développement des emplois.

– Quelle est la différence, aujourd'hui, entre un chef d'entreprise allemand et son homologue américain, alors que le capitalisme rhénan semble de plus en plus influencé par le modèle américain ?

– Le manager allemand n'est ni plus ni moins capable qu'un américain. Il a un cadre juridique différent. Il a, par exemple, à sa disposition l'instrument de la cogestion. Certains patrons en font un problème. Mais quand elle est bien utilisée, la cogestion est un avantage stratégique. Un dirigeant allemand voit peut-être plus à long terme. Un américain vit davantage au rythme des rapports trimestriels.

» Quelques patrons de grands groupes allemands, en partie détenus par des fonds d'investissement américains, sont plus influencés par le modèle anglo-saxon. Ces actionnaires leur apportent une partie de la philosophie. Mais l'économie allemande garde ses caractéristiques. C'est une des plus indépendantes de l'Etat. Beaucoup plus indépendante que la française. L'innovation des entreprises allemandes connaît un regain de forme. La libéralisation de certains secteurs suscite une vague de créations d'entreprises, par exemple dans les télécommunications, où Deutsche Telekom a maintenant une cinquantaine de concurrents. Dans les biotechnologies aussi, l'Allemagne est en situation de pointe.

– Quand on compare la croissance américaine à celle de l'Allemagne, on a l'impression que les deux modèles n'ont pas le même succès...

– La croissance n'est pas seulement liée aux décisions des entrepreneurs. Je constate de plus en plus souvent que beaucoup de dirigeants américains se font des soucis pour la concurrence sur les marchés internationaux. L'internationalisation, les libertés douanières..., donnent plus de maux de tête aux dirigeants américains qu'aux allemands.

– Quelles seront les conséquences de l'allégement fiscal annoncé avant Noël sur les plus-values boursières ?

– Cela contribuera à rendre plus compétitive la « Deutschland AG » . Beaucoup de participations détenues par des groupes industriels et financiers pourront être valorisées. Elles ne l'étaient pas auparavant par crainte des retenues fiscales.

– Grandes banques et assurances se sépareront-elles de leurs participations industrielles, ce qui révolutionnerait l'économie allemande ?

– On peut s'y attendre. Ce ne sera pas toujours un mouvement de concentration. Une prise de contrôle sur deux réussit, une sur deux se termine par un désastre. Les rapprochements provoquent aussi souvent des cessions. Prenez l'exemple de Hoechst, avant sa fusion avec Rhône-Poulenc. Sur son site historique, près de Francfort, il y a maintenant une quarantaine de sociétés, dont certaines ont été vendues. On l'oublie parfois. Beaucoup de grands groupes veulent placer une partie de leurs activités en Bourse. Dans la fusion Veba-Viag, de nombreuses activités du nouvel ensemble seront cédées ou introduites en Bourse. Quoi qu'il arrive, c'est aux entreprises de décider, car l'Etat n'a pas son mot à dire dans le paysage allemand. »

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier et Philippe Ricard

Les partenariats franco-allemands

● **EDF/ENBW :** l'électricien français a pris, le 19 janvier, 24,1 % du capital d'EnBW, le numéro quatre allemand.

● **Aventis :** né le 15 décembre 1999 de la fusion de Rhône-Poulenc et de Hoechst, ce leader des sciences de la vie affiche un chiffre d'affaires de 17 ,8 milliards d'euros.

● **Framatome/Siemens :** le 6 décembre 1999, les deux groupes annoncent la mise en commun de leurs activités nucléaires pour créer le premier pôle mondial. La société, contrôlée à 66 % par Framatome, sera créée au troisième trimestre 2000 avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros.

● **Aerospatiale Matra/DASA :** annoncée le 14 octobre 1999, la fusion des deux groupes d'aéronautique et de défense doit être effective au deuxième trimestre 2000. Rejoints par l'espagnol CASA, les deux partenaires donneront naissance à EADS, numéro trois mondial du secteur.

● **France Télécom/Deutsche Telekom :** le 20 avril 1999, Deutsche Telekom brise le pacte qui le lie à l'opérateur français en annonçant sa fusion avec Telecom Italia, qui n'aura finalement pas lieu .

● **Bourse de Paris/Deutsche Börse :** les deux places boursières ont annoncé le 4 mai 1999 la mise en place d'une plate-forme de cotation européenne.

Berlin pousse la candidature de M. Koch-Weser au FMI

Le gouvernement allemand ne comprend pas l'attitude de Paris dans la succession de Michel Camdessus au poste de directeur général du Fonds monétaire international (FMI). N'ayant pas reçu de soutien français pour leur poulain, le secrétaire d'état aux finances, Caio Koch-Weser, ils soupçonnent la préparation d'une candidature concurrente. Pour le ministre de l'économie, Werner Müller, la question de savoir si le poste doit être pourvu par un Allemand ou un Français *« devrait être secondaire dans une Europe en cours d'intégration »*. M. Müller est un proche du chancelier Schröder, qui a fait du succès de la candidature de M. Koch-Weser une affaire personnelle.

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

BERNARD
KOUCHNER

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30
SUR
RTL & LCI

La bataille Vodafone-Mannesmann bouscule le conseil de Vivendi

LA PRESSION monte autour de Vivendi : associé à la plupart des grands opérateurs européens de télécommunications pour développer son réseau Cegetel, le groupe français se retrouve au cœur de la bataille Mannesmann-Vodafone. Il dispose d'une semaine pour décider quel parti prendre.

Partenaire de l'allemand Mannesmann, Vivendi semble avoir caressé l'idée de venir à sa rescousse pour contrer l'attaque du groupe britannique. Toute la semaine, des rumeurs d'alliance entre Vivendi et Mannesmann ont circulé sur les marchés. *« Notre offre publique d'échange dépasse les 150 milliards d'euros, c'est beaucoup plus que ce que Vivendi pourrait s'offrir. Je ne connais pas précisément les capacités financières du groupe français, mais je sais qu'il n'en a pas les moyens »*, a répliqué Chris Gent, PDG de Vodafone AirTouch, dans un entretien au *Figaro* du 28 janvier.

Cet avertissement intervenait à quelques heures d'un conseil d'administration prévu vendredi 28 janvier dans la matinée. Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, devait présenter à ses actionnaires différents schémas pour le développement des activités communication. *« J'ai une série d'options. Mais d'ici à début avril, je choisirai un partenaire mondial pour les télécoms de Vivendi »*, confait, il y a quelques jours, M. Messier à un proche.

Les scénarios à l'étude doivent répondre à une idée directrice : tirer parti de la bataille en cours pour renforcer le contrôle de Vivendi sur Cegetel. Le groupe ne possède que 44 % de sa branche télécommunications et est lié par un pacte d'actionnaire contraignant. Mannesmann détient 15 % de Cegetel, tandis que Vodafone possède 20 % de SFR, la filiale de téléphone mobile. En échange de son engagement dans l'un ou l'autre des camps, M. Messier veut négocier la majorité dans Cegetel, ce qui lui permettrait par la suite de fusionner Cegetel et SFR, de rompre son pacte d'actionnaire et de nouer des partenariats en toute liberté.

La première hypothèse consisterait à voler au secours de Mannesmann, en lançant une offre publique d'échange. Sur le papier, le rapprochement des activités de télécommunications et de médias des deux groupes aurait de l'allure. Mais ce scénario semble le moins probable. Mannesmann vaut deux fois plus en Bourse que Vivendi et une OPE aboutirait à une dilution totale des actionnaires de Vivendi, ce qui reviendrait à faire passer le groupe sous contrôle allemand. *« Une situation impossible, compte tenu du rôle du groupe dans les communes françaises »*, affirme un observateur.

POURPARLERS PRESSANTS

Le deuxième schéma serait de créer un partenariat soit avec Mannesmann, soit avec Vodafone, pour développer à partir de leurs bases communes d'abonnés (téléphone, télévision) des accès associant le téléphone mobile, Internet et les contenus. Mannesmann comme Vodafone ont reconnu discuter avec Vivendi sur ce thème. Depuis la fusion AOL-Time Warner, les pourparlers se font encore plus pressants. Selon le quotidien allemand *Handelsblatt* du 28 janvier, Mannesmann *« négocie une entrée dans AOL Europe »*. Il pourrait *« prendre pour 7,5 milliards d'euros, un tiers des parts »* de la société commune détenue à 50-50 par l'américain AOL et le groupe de communication allemand Bertelsmann, désireux de céder sa participation depuis la fusion entre son concurrent Time Warner et AOL. Mannesmann refuse de commenter l'information. En cas de rapprochement avec AOL Europe, l'offre de Vodafone AirTouch *« serait inattractive »*, estime *Handelsblatt*. Les offres de coopération de Vivendi perdraient aussi beaucoup de leur intérêt.

D'autres schémas sont envisagés à partir d'un scénario de victoire de Vodafone sur Mannesmann. Si le groupe britannique gagnait son OPE sur l'allemand, des cessions devraient être envisagées. La première est celle du réseau de téléphone mobile britannique Orange. Vivendi regarde s'il peut s'en porter acquéreur avec des partenaires comme le néerlandais KPN. Mais d'autres participations en Allemagne, en Italie pourraient aussi être mises en vente.

Devant la multiplicité des scénarios si étroitement liés à l'issue d'une bataille boursière, les administrateurs de Vivendi risquent de se contenter d'étudier les options sans décider. M. Messier a une semaine pour choisir son camp. Après la clôture de l'offre de Vodafone, le 7 février, il sera trop tard, le vainqueur sera connu et posera ses conditions. Le PDG de Vivendi ne doit pas se tromper. L'avenir du groupe dépend d'un seul coup de dé.

Martine Orange et Philippe Ricard, à Francfort

Suez-Lyonnaise candidat à la téléphonie mobile

Après avoir longtemps hésité sur sa position, Suez-Lyonnaise semble décidé à accélérer son engagement dans les télécommunications. Présent dans le câble et la télévision (M 6, TPS), le groupe a l'intention de s'engager désormais dans la téléphonie mobile. *« Nous envisageons de former un consortium pour être candidat à l'attribution d'une des nouvelles licences d'opérateurs de téléphonie mobile à la norme UMTS. Nous voulons être l'actionnaire majoritaire ou le premier actionnaire de ce consortium »*, a déclaré Gérard Mestrallet, président du directoire du groupe, dans un entretien aux *Echos* du 28 janvier.

Se considérant comme *« un acteur acteur naturel de la boucle locale »* par le biais de Lyonnaise Câble, le groupe a annoncé par ailleurs le dépôt de sa candidature, lundi 31 janvier, à l'attribution d'une licence nationale d'opérateur de boucle locale radio. Un tour de table sera créé dans lequel Suez serait le premier actionnaire à parité avec le groupe Arnault.

L'euro s'installe sous la parité de 1 dollar

La faiblesse de la monnaie européenne augmente la probabilité d'une hausse des taux directeurs de la Banque centrale dès sa prochaine réunion, jeudi 3 février

La monnaie européenne est tombée, vendredi matin 28 janvier, à un plus bas niveau historique de 0,9830 euro pour 1 dollar. Cette chute intervient en dépit des signes de redressement de l'économie dans la zone euro. Les investisseurs continuent à préférer placer leurs capitaux aux Etats-Unis, qui disposent, selon eux, d'avantages structurels importants sur l'Europe. Les facteurs d'ordre politique pèsent aussi sur l'euro. La situation en Autriche, avec l'éventuelle arrivée au pouvoir de l'extrême droite, et en Allemagne, avec la grave crise traversée par la CDU, incite les gestionnaires américains et asiatiques à une prudence extrême. Si elle affiche sa confiance dans la capacité de rebond de l'euro, la Banque centrale européenne (BCE) se trouve dans une situation inconfortable. La faiblesse de la monnaie unique renforce les tensions inflationnistes naissantes sur le Vieux Continent.

L'EURO inspire de moins en moins confiance sur les marchés financiers internationaux. La monnaie européenne est tombée, vendredi matin 28 janvier, à un plus bas niveau historique de 0,9830 euro pour 1 dollar. C'est au début du mois de décembre 1999 qu'elle était pour la première fois passée sous la parité de un dollar. Elle s'était ensuite redressée pour plier à nouveau à partir de la mi-janvier. Sa chute s'est accélérée au cours des derniers jours.

Ce mouvement peut surprendre compte tenu de l'amélioration de la situation économique dans la zone euro. En Allemagne et en Italie, les deux grands pays de l'Union à la traîne, les signes de redressement de l'activité se multiplient. *« Les indicateurs dont nous disposons sont très encourageants, si bien que nous prévoyons un taux de croissance en 2000 bien plus proche de 2,5 % que de 2,2 % prévu jusqu'à présent »*, a confié, mercredi, Enrico Micheli, le sous-secrétaire à la présidence du conseil italien. *« Nous avons définitivement surmonté le creux conjoncturel du début 1999. Le moral des entreprises allemandes est bon. Les carnets de commandes sont pleins »*, s'est pour sa part félicité Hans Eichel, le ministre allemand des finances.

Mais cette amélioration conjoncturelle sur le Vieux Continent ne suffit pas à soutenir l'euro. Il est vrai que, de son côté, l'économie américaine ne donne aucun signe de décélération. Le département du commerce a annoncé jeudi que les commandes de biens durables avaient fait un bond de 4,1 % en décembre. Les Etats-Unis conservent en matière de croissance un solide avantage. En 1999, la hausse du PIB a été deux fois supérieure à celle enregistrée en Europe. A cela s'ajoutent une situation de l'emploi bien plus favorable (4,1 % de taux de chômage aux Etats-Unis, contre 9,8 % en Europe), une réglementation du marché du travail plus souple, des entreprises plus puissantes, une capacité d'innovation technologique plus importante, des finances publiques plus saines et des prélèvements obligatoires plus faibles.

La faiblesse s'accentue

COURS DE L'EURO FACE AU DOLLAR

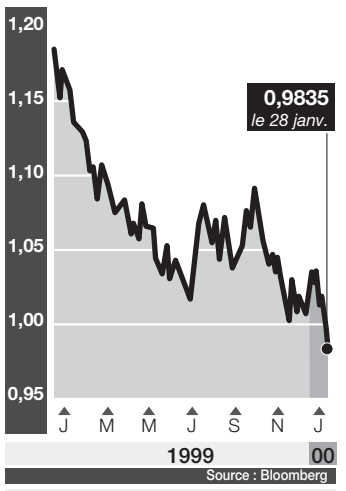

La faiblesse de l'euro accentue les pressions inflationnistes dans l'Union.

Le président Bill Clinton a annoncé, jeudi, une réduction nette d'impôts de 250 milliards de dollars sur dix ans, qui a relégué au second plan les programmes d'allégements fiscaux dévoilés récemment en Allemagne et en France. Autant d'atouts « structurels » qui séduisent les investisseurs internationaux et les poussent à acheter des dollars plutôt que des euros.

Enfin, la monnaie européenne est affectée par des éléments d'ordre politique. La situation en Autriche, avec l'éventuelle arrivée au pouvoir de l'extrême droite, et en Allemagne, avec la grave crise traversée par le parti chrétien démocrate (CDU), incite les gestionnaires américains et asiatiques à une prudence extrême. Ils préfèrent placer leurs capitaux dans des régions politiquement plus stables.

Devant le nouvel accès de faiblesse de l'euro, les autorités européennes tiennent à afficher leur sérénité. *« L'euro est plus stable que le mark ne l'a été pendant la plus grande partie de ses cinquante années d'existence »*, a estimé, jeudi, Otmar Issing, le chef économiste de la Banque centrale européenne (BCE).

SITUATION INCONFORTABLE

Les dirigeants monétaires du Vieux Continent restent persuadés que l'euro bénéficie *« d'un important potentiel d'appréciation »*, selon leur formule préférée, en raison de l'accélération de la croissance économique dans l'Union. Ils considèrent surtout que le véritable risque, sur le marché des changes, n'est pas celui d'un effondrement de l'euro mais bien celui d'un krach du billet vert que provoquerait le gigantesque déficit des comptes extérieurs américains. Cette analyse explique qu'ils n'aient pas souhaité que soit mentionnée la faiblesse de l'euro dans le communiqué final publié, samedi 22 janvier, à l'issue de la réunion du G 7 de Tokyo.

Si elle se montre confiante, à long terme, dans la solidité de l'euro, la BCE se retrouve toutefois dans l'immédiat dans une situation très inconfortable. Le plongeon de la monnaie européenne a en effet comme conséquence de renforcer les tensions inflationnistes dans l'Euroland : la valeur des biens importés, et notamment celui du pétrole, libellé en dollars, en est renchérie. Les derniers indices publiés ont reflété le dérapage des prix à la consommation dans la zone euro : ces derniers ont progressé de 1,7 % sur un an, en décembre.

L'impact inflationniste de l'euro faible augmente la probabilité d'une hausse du taux directeur de la BCE dès sa prochaine réunion du jeudi 3 février : surtout si la Réserve fédérale américaine choisit de resserrer sa politique monétaire mardi 1er février. Dans le contexte actuel sur le marché des changes, l'institut d'émission européen peut difficilement se permettre de laisser se creuser l'écart de taux d'intérêt à court terme entre l'Europe et les Etats-Unis et la différence de rémunération entre l'euro et le dollar. De nombreux analystes jugent toutefois qu'un tour de vis de la BCE serait prématuré sur le plan économique et briderait la croissance sur le Vieux Continent : ils craignent du même coup qu'il n'accentue la défiance des investisseurs internationaux à l'égard de l'euro. Les remous actuels risqueraient alors de se transformer en crise monétaire de grande ampleur.

Pierre-Antoine Delhommais

Les trois destinées du laboratoire Hoechst Marion Roussel de Romainville

DANS QUELQUES JOURS, les 1 830 personnes du site pharmaceutique de Romainville, en Seine-Saint-Denis, seront fixées sur leur sort. Le 14 octobre 1999, le groupe Aventis, né de la fusion du français Rhône-Poulenc et de l'allemand Hoechst, annonçait la mise en vente du centre de recherche de Hoechst Marion Roussel (HMR) et son intention de conserver l'unité de production biochimique. La décision d'Aventis concerne 1 200 collaborateurs (dont 700 chercheurs) et un chiffre d'affaires d'un peu plus de 1 milliard de francs. Vendredi 28 janvier, les élus locaux de Romainville avaient rendez-vous chez le préfet où ils devaient recevoir des assurances d'être entendus sur le sort réservé à la deuxième entreprise du département. Lundi matin, le dossier sera présenté au comité central d'entreprise d'HMR.

Les candidats à la reprise d'HMR ont eu jusqu'au 15 janvier pour déposer leur offre. De la demi-douzaine de prétendants initiaux, il ne resterait plus, selon des proches du dossier, que trois candidats en lice : le conglomérat américain DuPont de Nemours, le laboratoire familial français Pierre Fabre et le projet d'un groupe de salariés.

Le chimiste DuPont n'a pas caché sa volonté de se renforcer en pharmacie. En juillet 1998, il rachetait les 50 % qui ne lui appartenaient pas de DuPont Pharma, sa filiale commune avec Merck. Romainville paraissait une petite proie au regard des appétits de l'Américain. Mais les déclarations récentes de son PDG, Chad Holliday, renforcent l'intérêt de sa candidature. Il a annoncé qu'il renonçait aux grandes acquisitions en pharmacie : selon lui, la taille de DuPont Pharma (1,6 milliard de dollars de ventes en 1999, pour un bénéfice de 230 millions de dollars) rend toute opération extrêmement coûteuse. Il s'est dit, en revanche, décidé à poursuivre un développement à pas comptés, avec des accords de recherche et des investissements judicieux. Son discours a été salué très positivement par la Bourse. Romainville ne dépareraît pas dans sa stratégie de croissance raisonnée.

INTERNATIONALISATION

Pour les laboratoires Fabre, nés en France dans les années 60, HMR représente un véritable saut technologique. Cette offensive stratégique est à la mesure de l'ambition de Jean-Luc Bélingard, son nouveau vice-président directeur général. Arrivé en janvier 1999 et appelé à prendre la succession de Pierre Fabre, il n'a eu de cesse que la PME familiale (6,8 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1998, dont 3,9 milliards en pharmacie) renoue avec les bénéfices. La rationalisation – avec 180 suppressions d'emplois, le premier plan social dans l'histoire de Fabre) – et l'internationalisation (35 % des ventes en 1998) ont marqué l'année 1999. Avec HMR, le Français doublerait sa taille et son effort de recherches, gagnant là de précieuses années de développement. Fabre et Aventis collaborent déjà : le premier produit pour le compte du second une partie de l'anticancéreux Taxotère dans son usine de Pau. Ce qui laisse supposer que le site d'HMR pourrait être utilisé en sous-traitance par Aventis.

Un troisième projet, baptisé Alternative, émane d'une dizaine de salariés d'HMR. Ils proposent de constituer un ensemble pharmaceutique autonome reprenant tout ou partie de l'outil d'HMR. Ce projet diffère des deux autres en ce sens qu'il intègre toute la chaîne du médicament depuis sa conception jusqu'à sa mise sur le marché, et pourrait intégrer jusqu'aux visiteurs médicaux. *« Pour avoir travaillé dans des mastodontes de la pharmacie, nous sommes persuadés qu'il y a la place maintenant pour des entreprises à taille humaine, souples, réactives et plus conviviales »*, explique Mme Dominique Viet, un des porteurs du projet Alternative.

Devant le refus des pouvoirs publics de les financer, les salariés ont failli abandonner leur projet jusqu'à ce que deux anciens responsables de Roussel-Uclaf, soutenus par une banque, se portent officiellement acquéreurs auprès d'Aventis. *« On aimerait se spécialiser dans le traitement des maladies délaissées par les grands groupes et développer des partenariats forts avec la recherche publique pour faire émerger des projets »*, souligne Dominique Viet. Mais les salariés redoutent les impératifs de rentabilité que risque de fixer la banque qui soutient le projet.

L'intersyndicale des salariés d'HMR a décidé de *« juger sur pièces »* les différents candidats, *« sans a priori »*, sur des critères d'emploi et de pérennité pour la recherche. *« Parce que c'est notre avenir qui est en jeu, nous exigeons un accès réel aux dossiers des repreneurs. Il s'agit de peser sur les décisions et de permettre d'améliorer les projets »*, indique Thierry Bodin, délégué CGT de l'intersyndicale. Les élus du département ont interpellé dans le même sens les responsables d'Aventis. *« A ce jour, nous ne savons rien sur le contenu des projets de reprise, qui ne peuvent pas nous laisser indifférents en terme de dynamique locale et de recherche nationale. Roussel-Uclaf n'a pas pu être un fleuron de la pharmacie française sans laisser de traces à Romainville où elle est née en 1920 »*, déclare Corinne Valls, maire de la ville (PC).

PARTAGE DE PORTEFEUILLE

Aventis explique que le périmètre définitif de ce qui sera cédé dépend de l'identité du repreneur. L'opération la plus délicate concerne le partage du portefeuille dans le domaine des anti-infectieux, une expertise qui a fait, avec les maladies des os, la renommée du site de Romainville. Aventis doit se résoudre à laisser des médicaments attractifs dans la corbeille d'HMR. Le portefeuille proposé est jugé très prometteur, à horizon de six à huit ans, mais des doutes subsistent, selon certains représentants des salariés, sur le devenir d'un antibiotique, né à Romainville, et qui pourrait être conservé par Aventis.

Certains syndicalistes estiment que la préférence d'Aventis irait à Fabre. Mais la solution américaine aurait la faveur des salariés, surtout du côté de la CFDT. *« Si on donnait l'avantage à un laboratoire français, ce serait un bel exemple de réalisation de politique industrielle dans le domaine pharmaceutique. Le médicament, on en parle en termes de coûts financiers. Pendant ce temps, les sites de recherche sont peu ou prou dans les mains d'étrangers ! »*, souligne Thierry Dieuleveux, chargé du dossier chez Fabre.

Véronique Lorelle

NOMINATIONS

Nouveau directeur général chez Prudential

Jonathan Bloomer deviendra directeur général du numéro un de l'assurance-vie britannique à partir du 1er mars. Il remplace Peter Davis, qui rejoint J. Sainsbury, numéro deux de la distribution outre-Manche. Agé de quarante-cinq ans, M. Bloomer était devenu directeur général adjoint en mai, et occupait, jusqu'à cette date, le poste de directeur financier. Le nouveau dirigeant veillera à la concrétisation de l'accord passé il y a deux mois avec la CNP, leader de l'assurance-vie française. Celui-ci vise à distribuer en France et au Royaume-Uni des produits des deux compagnies.

■ **SNCF : Francis Rol-Tanguy** (47 ans, ingénieur des Ponts et Chaussées), ancien directeur de cabinet de Jean-Claude Gayssot, intègre le comité exécutif de la SNCF et sera nommé directeur de l'activité fret. Il succède à Armand Toubol (52 ans), qui succède à Jean-Pierre Leclerc à la tête de SNCF Participations, la holding qui regroupe la plus grande part des filiales et participations de la SNCF.

Par ailleurs, Olivier Marembaud (47 ans, Mines), directeur de cabinet de Louis Gallois, est nommé directeur du transport régional et local et Alain Le Guellec (52 ans, Centrale) devient directeur du TGV Est européen.

■ **WALT DISNEY : Robert Iger,** ancien PDG d'ABC, filiale de Walt Disney, devient numéro deux du groupe en tant que directeur général chargé de l'exploitation, derrière le PDG, Michael Eisner. Le poste était vacant depuis le départ de Michael Ovitz en 1996.

■ **DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES : Jean-Marie Poimbœuf** (56 ans, X) a été nommé en conseil des ministres à la tête de la direction des constructions navales (DCN).

■ **CHRISTIE'S INTERNATIONAL : Edward Dolman,** jusqu'ici directeur général de l'Amérique du Nord, est nommé directeur général, et François Curiel, vice-président-directeur général du groupe.

■ **CLUB MÉDITERRANÉE : Jérôme Maton** (32 ans, ESCP) rejoint le Club Méditerranée en tant que directeur de la stratégie. Membre du comité exécutif, il est directement rattaché à Philippe Bourguignon, président du directoire

■ **JANSSEN-CILAG : Frédéric Champavère** (43 ans, IEP), jusqu'alors directeur général, est nommé PDG de la principale filiale en France du groupe de santé Johnson & Johnson.

■ **CROISSANCEPLUS : Sylvain Forestier** (39 ans, Essec), PDG du Groupe D, société spécialisée dans le marketing technologique, devient président de l'association Croissance-Plus, qui regoupe les entreprises de croissance françaises.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouët. Fax : 01-42-17-21-67.

Le Monde TROISIEME SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France inter

COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 31 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : "Lauriers en gélatine". Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.

3 INDICES PAR JOUR !

Le 1er indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2e sur le site www.lemonde.fr et le 3e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 31 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1er Prix : 1 *Twingo Pack*. 2e Prix : 1 PC multimédia *Pentium III*, 500 Mhz. 3e prix : 1 week-end à St-Petersbourg pour 2 personnes dans un hôtel 5*. 4e prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm *Thomson*. Du 5e au 10e prix : 6 appareils photos numériques *Fuji MX-2900*. Du 11e au 100e prix : 90 radios cassettes *Thomson*.

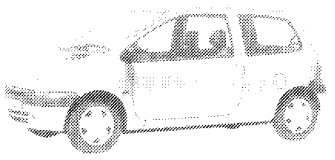

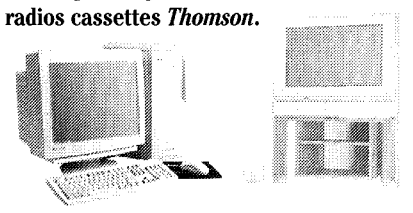

En 39, personne ne les gravit.

Bulletin réponse 3e semaine -

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE
pour départager les ex aequo,
devinez le tirage du *Monde* daté du 01/02 :

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
SIGNATURE* ABONNÉ O N

A compléter en totalité et renvoyer sur jusqu'au lundi 31/01 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 460 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.

selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. *signature des parents pour les mineurs.

Règlement, déposé chez SCP Bourgeois, Magnier 77 Roissy en Brie, et cahier spécial disponibles sur demande écrite à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-contre.

www.lemonde.fr

La mesure d'audience sur le Web cherche encore son outil de référence

Clé du marché de la publicité en ligne, la mise au point d'un Audimat de l'Internet fait l'objet d'une concurrence acharnée. Mais aucun des instruments proposés par les trois opérateurs du marché français ne s'impose vraiment pour l'instant

LA BATAILLE des mesures d'audience sur Internet continue. Trois mois après avoir publié leurs premières études (*Le Monde* du 23 octobre 1999), les trois opérateurs présents sur le marché français – Médiamétrie, MMXI Europe et NetValue – renforcent leurs positions en levant des capitaux et en s'alliant avec des partenaires étrangers. Déjà associé au groupe Taylor Nelson Sofres, NetValue devait faire son entrée à la Bourse de Paris, vendredi 28 janvier, pour financer son développement international. La cotation a été reportée de deux jours à cause d'une véritable ruée des investisseurs. La demande a été quatre-vingt fois supérieure à l'offre, rendant la cotation impossible. NetValue compte lever environ 350 millions de francs (53,3 millions d'euros) sur le nouveau marché, où figurent les valeurs des nouvelles technologies. Deux ans seulement après sa création, la start-up française est présente dans cinq pays et elle envisage sérieusement de *« compter, dans les trois années à venir, parmi les deux ou trois opérateurs mondiaux dans la mesure de l'Internet »*.

Médiamétrie affiche aussi des objectifs ambitieux. Le ténor de la mesure d'audience pour la télévision et la radio vient de s'allier avec les américains ACNielsen et NetRatings pour rattraper son retard sur l'Internet. Dès le second trimestre 2000, la société commune créée pour l'occasion devrait proposer un instrument de mesure déjà opérationnel aux Etats-Unis et basé sur un panel d'internautes. Médiamétrie s'aligne ainsi sur ses concurrents qui offraient déjà ce type d'outil sur le marché français. Jusqu'à présent, la mesure d'audience sur Internet proposée par l'institut de sondage prenait seulement en compte la fréquentation des sites. Elle avait d'ailleurs été boudée par des grands opérateurs comme AOL ou Yahoo ! Plus précis, le panel d'internautes permet de déterminer le profil des utilisateurs et de suivre leur navigation sur la Toile. *« Avec le service Nielsen-NetRatings, Médiamétrie proposera des données homogènes d'audience de l'Internet sur plus de 90 % des internautes dans le monde »*, affirme Jacqueline Aglietta, la présidente de Médiamétrie.

MMXI Europe compte bien, elle aussi, renforcer son offre. Présent dans cette société de mesure d'audience sur Internet aux côtés de l'allemand GFK et de l'américain Mediametrix, le groupe Ipsos a récemment racheté Médiangles, bureau d'études présent dans le domaine des nouveaux médias. De fait, tous les opérateurs cherchent à développer et à affiner leur produit respectif afin de l'imposer comme l'outil de référence qu'attendent les éditeurs de sites et les annonceurs pour mieux orienter leurs investissements sur la Toile. Encore embryonnaire, le marché français de la publicité en ligne s'annonce prometteur. Au premier semestre 1999, il représentait un volume d'affaires de 170 millions de francs seulement, mais il avait augmenté de 150 % par rapport à l'ensemble de l'année 1998. Au niveau mondial, le bureau d'études Forrester estime que le marché publicitaire sur Internet devrait atteindre 15 milliards de dollars (14,85 milliards de dollars) en 2003.

PAS DE PRÉCISION ABSOLUE

« On va assister dans les mois à venir à un combat au couteau autour de la mesure d'audience sur Internet. Dans deux ou trois ans, comme pour les médias traditionnels, il ne devrait rester qu'un instrument de référence unique », prédit Emmanuel Fraisse, directeur général du Centre d'étude des supports de publicité (CESP). Organisme interprofessionnel, le CESP certifie des mesures d'audience effectuées sur des médias traditionnels. Il procède actuellement à un audit des panels d'internautes de MMXI Europe et NetValue. De manière générale, le centre d'étude porte un regard plutôt critique sur les outils de mesure d'audience sur Internet. Il n'hésite pas à souligner leurs insuffisances et se montre réservé quant à leur fiabilité. *« Les différentes mesures produisent des résultats non seulement très différents mais aussi difficilement comparables »*, constate le CESP dans un document d'analyse rendu public mardi 25 janvier. *« La précision absolue n'existe pas en matière de mesure d'audience sur Internet. Ce n'est pas parce qu'Internet est tout électronique qu'il bénéficie de facto d'une garantie de mesure précise »*, prévient le CESP.

Les instruments utilisés sont complémentaires mais loin d'être infaillibles, fait remarquer l'organisme de contrôle. Il constate ainsi que les panels d'internautes ne permettent de mesurer que l'audience des plus gros sites. De plus, pour l'instant, ils ne prennent pas en compte des lieux de connexion importants comme le bureau. *« L'Internet est un média jeune. Il devrait très vite se donner les moyens de mesurer son audience avec la même qualité que les autres médias »*, estime néanmoins Hélène Haering, directeur d'études au CESP, chargée du dossier Internet. *« C'est balbutiant mais le niveau d'exigence à l'égard des mesures d'audience va monter avec le développement du marché publicitaire sur Internet »*, affirme M. Fraisse. Les premiers résultats de l'audit sur les panels d'internautes, disponibles en mars, devraient sans doute permettre d'établir un état des lieux plus précis.

Frédéric Chambon

Mise en garde du Bureau de vérification de la publicité

Dans une recommandation « publicité sur Internet » présentée mardi 25 janvier, le Bureau de vérification de la publicité (BVP) insiste sur le respect de la vie privée des internautes. Le BVP s'inquiète de la divulgation des données personnelles recueillies par les annonceurs et les professionnels du marketing. Les utilisateurs doivent pouvoir exercer un droit de refus, préconise le bureau. Ils devraient aussi pouvoir se protéger des *« messages publicitaires non sollicités »*, adressés par courrier électronique.

Le BVP propose de mettre en place l'équivalent d'une liste rouge permettant de se protéger contre l'intrusion de la publicité en ligne. L'organisme de contrôle souligne également l'ambiguïté et la confusion des genres entretenues par la publicité sur la Toile, qui n'est pas clairement identifiée telle quelle. *« Lorsque le message publicitaire est diffusé au milieu d'informations ou d'articles rédactionnels, il doit être présenté de manière à ce que son caractère publicitaire apparaisse instantanément »*, affirme le BVP.

Lecteurs et professionnels sont divisés sur les meilleures « unes » de la presse magazine

LES PROFESSIONNELS de la presse magazine ne sont pas du même avis que leurs lecteurs quand il s'agit de choisir la meilleure couverture de l'année. Si les journalistes et les publicitaires ont plébiscité la couverture de *Paris-Match* consacrée à la mort de l'héritier Kennedy – une reprise de l'image qui avait été utilisée par John Kennedy Jr pour illustrer son premier édito dans *George* –, les lecteurs ont préféré la « une » de *Courrier international* sur le Kosovo – on y voit un soldat de l'UCK en larmes, le regard tourné vers le ciel. Le Grand Prix France Rail publicité de la « une » magazine, décerné jeudi 27 janvier à Paris, a fait peau neuve en 1999 en tenant compte, pour la première fois, de l'avis des lecteurs. Instructif.

Environ 520 « unes », proposées par une centaine de titres magazines, ont été analysées dans les mêmes conditions par les deux jurys, une petite quarantaine de couvertures ont été récompensées. Tout oppose les deux palmarès, seuls les prix de la couverture « people », celle de *Hola* (avec Grace de Monaco), celui de la meilleure « une » auto-moto, *Sport Auto* consacrée aux Bentley, et les quatre couvertures de *Télé 7 Jours* consacrées à *Star Wars* ont recueilli des suffrages convergents.

« VALEURS SÛRES »

Pour les professionnels – dont le jury était présidé cette année par Alain Genestar, le directeur général de la rédaction de *Paris-Match* –, la deuxième meilleure « une » de l'année est celle du *Point* consacrée à l'origine de l'espèce humaine (un singe regarde un crâne humain qu'il tient dans la main) ; pour les lecteurs, il s'agissait de la revue *Histoire,* dont la couverture était consacrée à « Mille ans d'école, de Charlemagne à Claude Allègre ». L'illustration montrait des écoliers au travail sur une table de campagne. *« Comme vous le voyez, ce sont plutôt des valeurs sûres et traditionnelles qui l'emportent »*, commente Bernard Wouts, le PDG du *Point.*

Pour les nouveaux titres, lancés en 1999, les professionnels ont choisi la couverture conceptuelle du magazine *Bachi Bouzouk* (BD jeunesse), les lecteurs préférant une photo de guépards utilisée par la version française de *National Geographic*. A noter, parmi les choix surprenants, la « une » du *Chasseur français*, couronnée par les lecteurs pour la photo d'un moineau sur une branche... Le jury des lecteurs a manifesté peu d'intérêt pour les couvertures de magazines féminins, alors qu'il était, tout de même, composé de femmes à 58 %. Les professionnels ont, eux, boudé les couvertures des magazines consacrés à l'art culinaire et à la jeunesse.

Florence Amalou

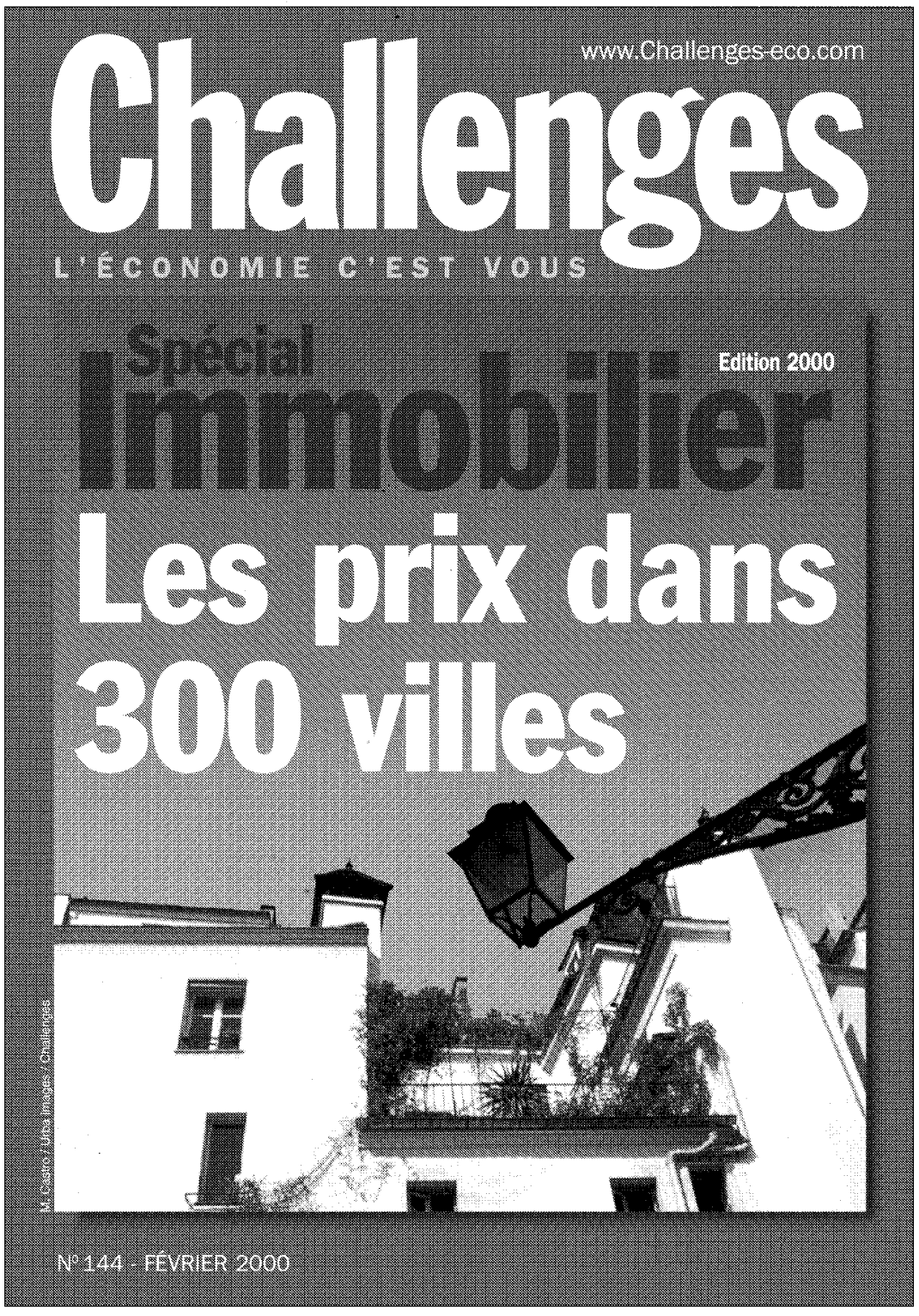

Un plan de relance pour « Le Nouvel Economiste »

CERTAINS TITRES ont une existence mouvementée. A l'image des entreprises dont il raconte, sans complaisance, la saga, *Le Nouvel Economiste* est de ceux-là. Vingt-cinq ans après sa création, ce bimensuel repart sur de nouvelles bases avec un plan de relance bâti sur une formule réaménagée dans son contenu et dans sa forme.

« Après plusieurs années de turbulences, c'est la première fois que la rédaction peut s'installer dans la durée et la sécurité. » Valérie Lecasble, la rédactrice en chef, n'a pas pour autant modifié la ligne du journal qui s'est assuré un public de 73 465 lecteurs (diffusion totale payée), essentiellement des cadres supérieurs à hauts revenus. Le style du journal, plutôt impertinent, avec sa rubrique recherchée de « confidentiels », des enquêtes et des reportages, parfois à rebrousse-poil, sont maintenus parmi les points forts. L'inflexion éditoriale serait plutôt orientée vers la cible *« de ceux qui font la nouvelle économie »*, souligne Valérie Lecasble, qui succède à Jean-Michel Quatrepoint, l'actuel directeur de la rédaction composée d'une trentaine de journalistes. A l'occasion du réaménagement de la formule, ce dernier a annoncé son départ pour se consacrer exclusivement à ses activités dans *La Lettre A* et les éditions Etats-Major.

Un an après le rachat du titre, en décembre 1998, Gérard Pélisson et Paul Dubrule, coprésidents du groupe Accor, mais propriétaires en nom personnel, ont donc décidé de donner une nouvelle – et dernière ? – chance à un magazine en déficit permanent. Depuis cette reprise, Françoise Sampermans, nommée PDG – tout en restant administratrice générale de *Marianne* –, s'est efforcée de régler le solde de la gestion antérieure, soit un passif de 25 millions de francs (3,8 millions d'euros) avec 20 millions de dettes laissées par Georges Ghosn qui n'a pas pu honorer ses engagements au moment de la reprise après le dépôt de bilan, en 1996 , de la formule alors dirigée par Henri Nijdam.

UN PARI LOIN D'ÊTRE GAGNÉ

Les nouveaux propriétaires ont investi 10 millions de francs en 1999, et autant en l'an 2000, pour assurer la pérennité du titre et conquérir de nouvelles parts de marché, avec l'objectif fixé de parvenir rapidement à 77 000 ou 78 000 exemplaires et d'atteindre à terme le cap des 100 000. Le pari est loin d'être gagné. Sur le marché des *« classes dirigeantes »*, *Le Nouvel Economiste* doit faire preuve d'originalité pour affronter la concurrence de *L'Expansion,* titre historique, (135 300 exemplaires), de *Challenges* (228 285 exemplaires) du groupe Nouvel Observateur, mais aussi d'une quantité de magazines spécialisés.

Michel Delberghe

Progression spectaculaire du résultat de M 6

LE GROUPE AUDIOVISUEL français M 6 a dégagé en 1999 un résultat net consolidé (part du groupe) estimé à 77,3 millions d'euros (507 millions de francs), soit une progression record de 25,7 % par rapport à 1998. Pour l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires du groupe a atteint 625 millions d'euros (4,1 milliards de francs), soit 18,9 % de plus qu'en 1998.

Selon les résultats provisoires, diffusés jeudi 27 janvier par M 6, le chiffre d'affaires publicitaire a crû de 17,7 %, à 437,4 millions d'euros (2,869 milliards de francs) et celui des autres activités (hors TPS) augmente de 21,7 %, à 187,6 millions d'euros (1,231 milliard de francs). TPS, dont M 6 détient 25 %, a pesé pour 23 millions d'euros (153 millions de francs). En 1999, le groupe contrôlé par Suez-Lyonnaise et la CLT a pris le contrôle de Fun TV, du club de football des Girondins de Bordeaux et filialisé ses activités Internet sous l'appelation M 6 Web.

DÉPÊCHES

■ **DISTRIBUTION : *Marianne* sera distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP)** dès son prochain numéro du lundi 31 janvier. Prévu en décembre puis ajourné, le départ de l'hebdomadaire de Jean-François Kahn des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) devrait lui assurer une économie de 130 000 francs par édition, a confirmé Françoise Sampermans, administratrice générale.

■ **AUDIOVISUEL : la discussion en seconde lecture du projet de loi sur l'audiovisuel,** qui devait commencer le 29 février à l'Assemblée nationale, est reportée aux 21, 22, 23 mars.

■ **Un accord collectif d'entreprise sur « la réduction, l'organisation du temps de travail et l'emploi », a été signé,** jeudi 27 janvier à Radio-France, avec les organisations CFDT, CFTC, SNJ et SJA-FO (journalistes de l'audiovisuel FO). Cet accord, applicable au 1er février, prévoit la création de 175 emplois, la modulation du temps de travail et l'instauration d'un « forfait en jours pour certaines catégories de cadres », précise la direction.

■ **AFFICHAGE : la SNCF a retenu huit offres pour le rachat de sa régie France Rail Publicité.** Il s'agit des afficheurs anglo-saxons Clear Channel, TDI, Maiden, des Français Decaux, Giraudy, et Metrobus, filiale de Publicis, ainsi que de deux sociétés financières. Le choix définitif devrait intervenir mi-février (*Le Monde* du 8 décembre 1999). France Rail Publicité emploie 450 personnes pour 700 millions de francs de chiffre d'affaires et 35 millions de francs de résultat estimé en 1999.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **LOCKHEED MARTIN : l'un des premiers groupes aérospatiaux américains,** a annoncé, jeudi 27 janvier, plus de 2 800 suppressions d'emplois, soit 2 % de ses effectifs, qui devraient permettre une économie annuelle de 200 millions de dollars (204 millions d'euros). Ces suppressions d'emplois s'ajoutent aux 2 000 annoncées précédemment.

● **ADIDAS-SALOMON : le numéro deux mondial des articles de sport a annoncé,** jeudi, le lancement d'un programme de restructuration pour doper ses gains dès 2001. Ce plan comprend, entre autres, une réorganisation des structures et un déploiement vers le commerce en ligne.

● **SCHNEIDER ELECTRIC : environ 1000 salariés** de Schneider Electric Industries ont manifesté, jeudi, à Montmélian (savoie) pour exprimer leurs inquiétudes concernant les accords de réduction du temps de travail, selon la CGT.

SERVICES

● **FRANCE TÉLÉCOM : l'entreprise française compte arriver** *« prochainement »* à un accord avec Deutsche Telekom pour que chacun des deux opérateurs rachète la participation de 2 % qu'il possède chez l'autre, a indiqué, jeudi, le directeur financier du groupe. Cette opération pourrait rapporter 8 à 9 milliards de francs à France Télécom.

● **EDF : Electricité de France a porté de 11,46 % à 31,7 % sa participation dans la compagnie électrique brésilienne Light,** devenant le premier actionnaire. Light (1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires) compte trois millions de clients dans l'Etat de Rio de Janeiro.

● **TELEWEST : le câblo-opérateur britannique a annoncé**, jeudi 27 janvier, sa fusion avec la société de programmes Flextech. Telewest va lancer une offre amicale sur Flextech, à raison de 3,78 nouvelles actions pour chaque action Flextech et détiendra à terme 80 % du nouveau groupe.

FINANCE

●**TARIFS BANCAIRES : les négociations entre banquiers et consommateurs** sur l'évolution de la tarification bancaire, interrompues depuis le 16 septembre, devraient reprendre le 3 février.

● **AVOIRS JUIFS : Le président de la mission d'étude** sur la spoliation des juifs de France, Jean Mattéoli, a indiqué, jeudi à Stokholm, qu'il remettrait le rapport de sa mission au premier ministre Lionel Jospin *« fin février ou dans les tout premiers jours de mars »*.

RÉSULTATS

■ **SAINT-GOBAIN : le groupe français a enregistré** en 1999 une hausse de 11,5 % de son bénéfice net, à 1,223 milliard d'euros. Hors plus-values de cession, il s'élève à 880 millions d'euros (+ 11,4 %). Pour la première fois, le groupe a consolidé l'entreprise Essilor et passe le cap des 150 milliards de francs de chiffre d'affaires (22,961 milliards d'euros).

■ **ADECCO : le numéro un mondial du travail temporaire a enregistré** en 1999 un bénéfice net avant amortissement de goodwill de 526 millions de francs suisses (328,75 millions d'euros) (+ 29 %). Le chiffre d'affaires a progressé de 21 %, à 18,471 milliards de francs suisses.

■ **GILLETTE : le groupe américain a réalisé** en 1999 un chiffre d'affaires de 9,9 milliards de dollars (10,1 milliards d'euros), en baisse de 2 %. Hors effets de change et à périmètre comparable, ce chiffre progresse de 3 %. Le bénéfice net est de 1,26 milliard de dollars (– 12 %).

■ **LECTRA SYSTÈMES : le groupe français de logiciels a vu son bénéfice avant impôts** croître de 52 % en 1999, à 15,9 millions d'euros. Son chiffre d'affaires a progressé de 8 %, à 200,5 millions d'euros.

■ **RHODIA : Le chimiste français a réalisé** pour 1999 un résultat net part du groupe en hausse de 95,7 %, à 227 millions d'euros. Son chiffre d'affaires a baissé de 0,2 %, à 5,525 milliards d'euros.

■ **KELLOGG : le groupe agroalimentaire américain a enregistré**, en 1999, un bénéfice hors exceptionnels de 606,2 millions de dollars (605,5 millions d'euros) (+ 10 %). Le bénéfice net, qui comprend des charges de restructuration, s'élève à 338,3 millions de dollars. Le chiffre d'affaires, 6,984 milliards de dollars, est en hausse de 3 %.

EUROPE

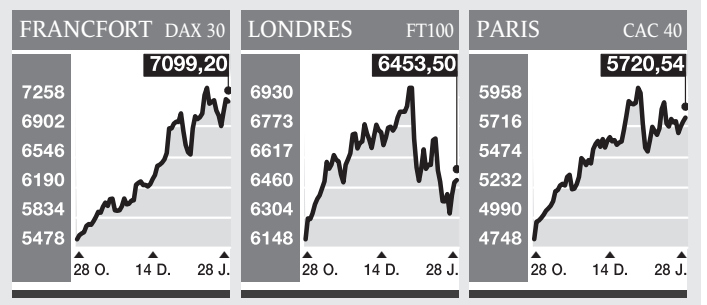

Europe 9 h 50	Indices sélection	cours 28/01	Var. % 27/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4795,62	0,18	– 2,22
EUROPE	STOXX 50	4646,04	0,21	– 2,03
EUROPE	EURO STOXX 324	409,36	0,22	– 1,65
EUROPE	STOXX 653	370,13	0,29	– 2,47
PARIS	CAC 40	5720,54	0,57	– 3,99
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3914,23	0,51	– 3,41
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	630,21	– 0,73	– 6,14
BRUXELLES	BEL 20	2894,24	0,10	– 13,36
FRANCFORT	DAX 30	7099,20	– 0,38	2,03
LONDRES	FTSE 100	6453,50	0,19	– 6,88
MADRID	STOCK EXCHANGE	11206,50	....	– 3,74
MILAN	MIBTEL 30	42767,00	0,07	– 0,52
ZURICH	SPI	7146,80	0,47	– 5,59

AMÉRIQUES

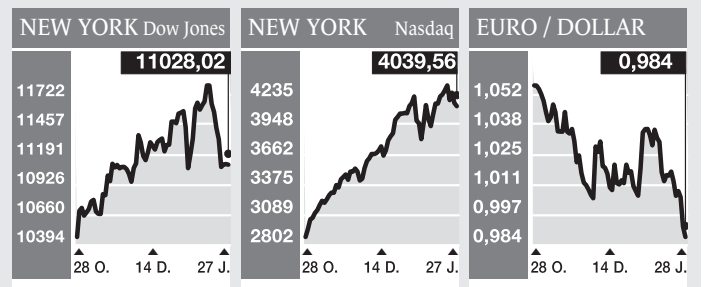

Amérique 9 h 50	Indices sélection	cours 27/01	Var. % 26/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11028,02	– 0,05	– 4,08
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1398,56	– 0,39	– 4,81
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	4039,56	– 0,75	– 0,73
TORONTO	TSE INDEX	8645,84	0,74	2,76
SAO PAULO	BOVESPA	17081,16	– 0,14	– 0,06
MEXICO	BOLSA	378,02	– 1,13	– 5,87
BUENOS AIRES	MERVAL	580,60	– 0,22	5,47
SANTIAGO	IPSA GENERAL	103,22	– 0,39	– 27,82
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5339,70	– 0,01	– 1,45

ASIE - PACIFIQUE

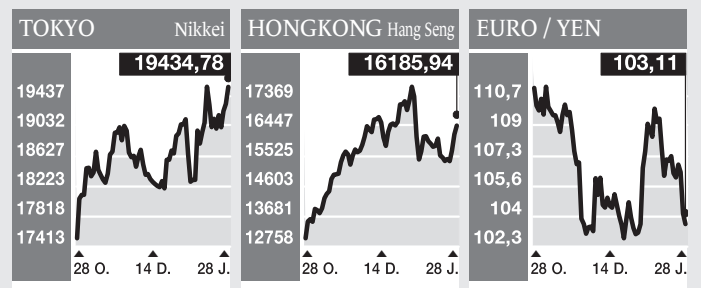

Zone Asie 9 h 50	Indices sélection	cours 28/01	Var. % 27/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	19434,78	1,17	2,64
HONGKONG	HANG SENG	16185,94	1,68	– 4,58
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2284,91	– 0,90	– 7,85
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	118,92	3,89	– 8,54
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3092,10	0,28	– 1,92
BANGKOK	SET	34,27	0,62	– 1,35
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	5387,50	0,34	7,62
WELLINGTON	NZSE-40	2059,07	– 0,30	– 6,69

ÉCONOMIE

Baisse record des prix au Japon en 1999

L'INDICE des prix à la consommation a reculé de 0,3 % sur toute l'année 1999 par rapport à l'année précédente au Japon, ce qui représente sa plus forte baisse en près de trente ans, a annoncé l'agence de gestion et de coordination vendredi 28 janvier. Cette baisse s'explique par un important recul de 1 % des prix des produits alimentaires. En décembre, les prix à la consommation ont chuté de 1,1 % par rapport au mois correspondant de 1998. A Tokyo, ils ont continué de reculer en janvier de 1,1 % sur un an.

■ **La consommation des ménages salariés** au Japon a fortement baissé en décembre par rapport au mois correspondant de 1999, ce qui a correspondu au cinquième mois consécutif de recul, a annoncé l'agence de gestion et coordination vendredi. Il s'est agi de la plus forte contraction de cet indicateur depuis mars 1998, lorsque la consommation des ménages avait chuté de 5,7 % sur un an, a indiqué l'agence.

■ **La production industrielle** a diminué de 1,4 % en décembre au Japon par rapport au mois précédent, a annoncé le ministère du commerce international et de l'industrie, vendredi. En novembre, elle avait progressé de 4,5 % par rapport au mois précédent. Cependant pour le mois de janvier, le ministère prévoit un rebond de 3,6 % suivi d'une hausse de 0,6 % en février par rapport à janvier.

■ **CHINE : l'excédent commercial avec l'Union européenne** s'est réduit en 1999, à 4,7 milliards d'euros, contre 7,44 milliards l'année précédente, a rapporté jeudi l'agence Chine nouvelle. Les importations chinoises en provenance de l'Union ont augmenté de 23,2 % en 1999, à 25,5 milliards d'euros, tandis que les exportations vers l'Union n'augmentaient que de 7,3 %, à 30,2 milliards d'euros.

■ **ÉTATS-UNIS : les commandes de biens durables** ont fait un bond de 4,1 % en décembre, après une hausse de 1 % le mois précédent (chiffre révisé), a indiqué, jeudi, le département américain du commerce. Les analystes s'attendaient à une hausse bien moindre de 1 %. Cette hausse de décembre est la plus forte depuis juillet.

■ **CANADA : le gouverneur de la Banque du Canada**, Gordon Thiessen, dans un discours à la chambre de commerce de Halifax, a indiqué, jeudi, que la banque centrale doit rester vigilante et se *« tenir prête à répondre rapidement »* pour enrayer l'inflation. En décembre, le taux d'inflation a atteint 2,6 % au Canada, soit le haut de la fourchette de prévisions définie par la Banque du Canada.

■ **ZONE EURO : la balance des paiements** a enregistré une baisse sur un an de l'excédent de ses comptes courants, à 2,4 milliards d'euros, en novembre 1999, contre 4,4 milliards d'euros en novembre 1998, a annoncé, jeudi, la Banque centrale européenne.

■ **FRANCE : le gouverneur de la Banque de France**, Jean-Claude Trichet, a estimé, jeudi, qu'il n'y avait pas d'inflation structurelle en France. S'exprimant lors du Forum de l'Expansion, le gouverneur a dit : *« Nous avons eu juste avant l'euro la meilleure monnaie ex-aequo »* et *« la plus faible inflation »* de la zone.

■ **ITALIE : l'inflation** a été estimée provisoirement à 2,2 % en janvier sur douze mois et à 0,2 % par rapport à décembre, sur la base de données fournies jeudi par un premier échantillon de grandes villes et selon les calculs des agences de presse italiennes Radiocor et Ansa. L'inflation avait atteint 2,1 % en décembre sur douze mois.

■ **NORVÈGE : le nombre de demandeurs d'emploi** a augmenté de 7 % en janvier par rapport au mois correspondant de l'an dernier, faisant ressortir le taux de chômage à 3 %, selon les chiffres publiés jeudi par le directoire norvégien du travail.

■ **PAYS-BAS : le taux de croissance du produit intérieur brut** s'est élevé à 3,6 % au troisième trimestre 1999 par rapport au même trimestre de l'année précédente, selon les chiffres révisés à la baisse publiés jeudi à La Haye par l'Office central des statistiques.

■ **ROYAUME-UNI : le déficit commercial** s'est creusé, à 2,473 milliards de livres (4,05 milliards d'euros), en novembre, en hausse par rapport à 2,281 milliards de livres en octobre (chiffre révisé), a annoncé, jeudi, l'office des statistiques nationales.

■ **RUSSIE : les fuites illégales de capitaux** sont estimées pour 1999 à 1 milliard de dollars par mois, a déclaré jeudi le président de la Banque centrale de Russie, Viktor Guerachtchenko. Avec environ 12 milliards de dollars sur l'année, les fuites de capitaux représentent le triple de ce que la Russie comptait emprunter en 2000 auprès du Fonds monétaire international.

VALEUR DU JOUR

Thomson Multimédia poursuit son envolée

LE TITRE Thomson Multimédia (TMM) s'est envolé ces derniers jours. Il a terminé en hausse de 8,57 %, à 76 euros, jeudi 27 janvier, dans un contexte où les valeurs liées aux médias et aux technologies sont orientées à la hausse, après l'annonce, lundi 24 janvier, du mariage entre les maisons de disques EMI et Warner Music, alors que venait tout juste d'être constitué le nouveau géant de la communication AOL-Time Warner. Le titre cotait 81 euros, en progression de 7 %, vingt minutes après l'ouverture de la Bourse vendredi 28 janvier.

Depuis son introduction en Bourse le 3 novembre, à 21,5 euros, l'action du spécialiste français de l'électronique grand public a plus que triplé. Sa capitalisation boursière atteignait, selon les cours de jeudi, quelque 9,6 milliards d'euros. Belle revanche pour une société dont Alain Juppé disait en 1996, dans le cadre de sa privatisation avortée, qu'elle valait *« un franc symbolique après recapitalisation »* ! Depuis l'arrivée de Thierry Breton à la tête de TMM, en mars 1997, le leader de l'électronique de loisir (nº 1 aux Etats-Unis avec sa marque RCA et nº 3 en Europe derrière Philips et Sony) s'est fortement redressé, au prix de lourdes restructurations sur le plan industriel. *« La volonté de redéfinir une base rentable d'activité, de recadrer les énergies du groupe en faveur de l'innovation et des nouvelles technologies se sont superposées à une remise en question des pratiques commerciales et administratives »*, soulignait une étude de la fin de 1999 de la société de Bourse BNP Equities. TMM a ainsi réalisé un résultat de 15,6 millions d'euros en 1998, un résultat positif qui devançait d'un an les prévisions de la direction, et anticipe des profits pour l'exercice 1999. Ce bénéfice faisait suite à plus de dix années de pertes cumulées.

Les analystes financiers estiment que TMM dispose de relais de croissance intéressants, notamment avec l'explosion du marché des DVD et la généralisation des équipements numériques. Le groupe a annoncé vendredi 28 janvier la signature d'un accord de partenariat à long terme avec le groupe américain Gemstar pour développer conjointement leurs activités de télévision interactive.

Pascale Santi

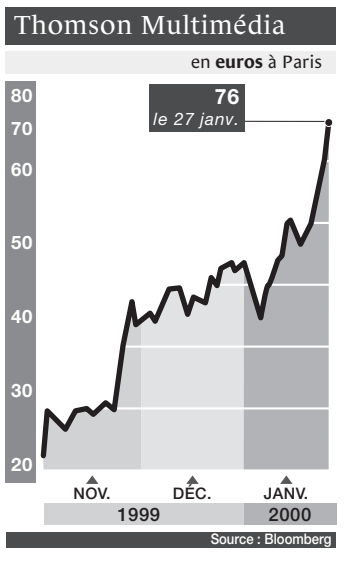

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE DE PARIS a entamé la séance du vendredi 28 janvier sur une hausse. L'indice CAC 40 progressait de 1,1 %, à 5 750,67 points, quelques minutes après le début des cotations. Jeudi, la Bourse de Paris avait fini en hausse de 0,74 %. L'indice CAC 40 avait clôturé à 5 688,35 points.

FRANCFORT

LA BOURSE ALLEMANDE s'inscrivait en très légère hausse, de 0,03 %, à 7 128,01 points, lors des premiers échanges, vendredi. La Bourse de Francfort avait terminé en forte hausse, jeudi, de 2,25 %, repassant au-dessus du seuil « psychologique » des 7 100 points. L'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes a clôturé à 7 126,13 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a débuté sur une progression de 0,22 %, vendredi. L'indice Footsie des cent principales valeurs s'inscrivait à 6 455,2 points. Jeudi, il avait gagné 1,02 %, à 6 441 points.

TOKYO

LA BOURSE DE TOKYO a clôturé en hausse, vendredi, après avoir momentanément atteint un plus haut depuis août 1997. L'indice Nikkei a gagné 1,17 %, à 19 434,78 points, après un plus haut de 19 595,83. Les valeurs de la haute technologie ont été bien orientées. Sony a progressé de 3,20 %, tandis que Sofbank a bondi de 5,30 %

NEW YORK

L'INDICE COMPOSITE de la Bourse électronique Nasdaq a perdu 0,75 %, à 4 039,56 points, jeudi 27 janvier, et l'indice Dow Jones a cédé 0,05 %, à 11 028,02 points. L'indice Standard and Poor's 500 a, pour sa part, fini en baisse de 0,39 %, à 1 398,56 points.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES continuaient à se tendre vendredi 28 janvier lors des premiers échanges après avoir fortement monté jeudi. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor français, émise à dix ans, s'inscrivait à 5,75 % tandis celui du Bund allemand, émis à même échéance, s'établissait à 5,63 %. Jeudi, outre-Atlantique, le taux de rendement de l'obligation du Trésor à trente ans, principale référence, avait reculé, à 6,525 %, contre 6,568 % mercredi. Le rendement évolue à l'inverse du prix.

CHANGES

L'EURO subissait de nouvelles attaques, vendredi 28 janvier, sur le marché des changes, franchissant un nouveau seuil historique sous la parité avec le dollar pour chuter à 0,9865 dollar en Asie. A Singapour, la devise européenne cotait 0,9872 dollar, contre 0,9883 jeudi soir à New York, où il s'est effondré momentanément à 0,9869 dollar, au plus bas depuis sa naissance, en janvier 1999. En revanche, la devise japonaise se raffermissait vendredi matin face au dollar pour se traiter à 104,91 yens, contre 105,08 yens la veille à New York.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	27/01
COURONNE DANOISE	7,4432
COUR. NORVÉGIENNE	8,0815
COUR. SUÉDOISE	8,5355
COURONNE TCHÈQUE	35,7620
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5289
DOLLAR CANADIEN	1,4331
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9599
DRACHME GRECQUE	331,5500
FLORINT HONGROIS	255,3000
ZLOTY POLONAIS	4,1169

Cours de change croisés

28/01 9 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,95415	0,98415	0,15006	1,62390	0,61046
YEN	104,80500	.....	103,11500	15,73000	170,16000	63,97500
EURO	1,01611	0,96979	.....	0,15245	1,64935	0,62030
FRANC	6,66390	6,35955	6,55957	.....	10,82015	4,06880
LIVRE	0,61580	0,58770	0,60630	0,09240	.....	0,37605
FRANC SUISSE	1,63810	1,56305	1,61245	0,24580	2,65930	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 27/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,06	3,18	5,75	6,16
ALLEMAGNE	3,13	3,28	5,62	6,12
GDE-BRETAG.	6,13	5,99	5,82	4,83
ITALIE	3,13	3,23	5,81	6,27
JAPON	0,04	0,07	1,65	2,26
ÉTATS-UNIS	5,59	5,59	6,74	6,56
SUISSE	1,25	1,88	3,67	4,39
PAYS-BAS	3,10	3,23	5,78	6,20

Matières premières

En dollars	Cours 27/01	Var. % 26/01
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1867,50	– 0,13
ALUMINIUM 3 MOIS	1724,50	+ 0,26
PLOMB 3 MOIS	483	– 0,41
ETAIN 3 MOIS	5845	– 0,26
ZINC 3 MOIS	1161	– 0,26
NICKEL 3 MOIS	8540	....
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,39	+ 2,37
PLATINE A TERME	106502,92	+ 1,39
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	264,50	+ 0,38
MAüS (CHICAGO)	226,50	+ 0,33
SOJA TOURTEAU (CHG.)	167,90	+ 0,66
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	823	– 2,72
CAFÉ (LONDRES)	1558	+ 6,71
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 9 h 50	Volume 28/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS NC	24695	83,67	83,76
Euribor 3 mois			
FÉVRIER NC	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 27/01	Var. % 26/01
BRENT (LONDRES)	25,62	....
WTI (NEW YORK)	27,20	– 0,44
LIGHT SWEET CRUDE	27,22	– 0,80

Or

En euros	Cours 27/01	Var % 26/01
OR FIN KILO BARRE	9200	+ 1,10
OR FIN LINGOT	9220	+ 0,88
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,90	– 0,19
PIÈCE SUISSE 20 F	52	....
PIÈCE UNION LAT. 20	52,50	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	210	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	390	+ 2,09
PIÈCE 50 PESOS MEX	336	+ 0,30

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Plutôt délaissées ces derniers temps, les valeurs bancaires britanniques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs après que la **Bank of Scotland** eut amélioré son offre sur la National Westminster Bank. L'action de la banque écossaise a pris 2,57 %, tandis que celle de la **Natwest** gagnait 3,89 % et que le titre de la **Royal Bank of Scotland**, qui convoite elle aussi la Natwest, progressait de 1,93 %. Dans le même secteur, l'action **Barclays** a fait un bond de 6,01 %, celle de Lloyds **TSB** a pris 4,17 %, et le titre **HSBC** a gagné 3,89 %.

● L'action **Deutsche Telekom** s'est envolée de 6,79 %, jeudi 27 janvier. France Télécom a racheté les parts de l'opérateur allemand dans Global One pour 2,755 milliards de dollars. Dans le même secteur, l'espagnole Telefonica termine sur un gain de 5,16 % et l'italienne Telecom Italia avance de 3,8 %.

● Le titre **Fiat** a gagné 5,41 % et **DaimlerChrysler** 2,75 %. Les deux constructeurs automobiles se sont refusés à tout commentaire sur un projet d'alliance évoqué dans la presse italienne.

● Les actions de **Glaxo Wellcome** et de **SmithKline Beecham**, qui sont en train de réaliser leur fusion, ont gagné respectivement 1,6 et 2,4 %. Mercredi, Merrill Lynch a dit s'attendre à une reprise d'ensemble du secteur de la pharmacie.

28/01 9 h 48 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 27/01

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	30,29	....
BASF AG	BE ★	45	+ 0,67
BMW	DE ★	24,70	+ 1,23
CONTINENTAL AG	DE ★	17,10	+ 1,18
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	70,40	+ 1,44
FIAT	IT ★	29,80	+ 2,69
FIAT PRIV.	IT ★	13,45	+ 3,86
MICHELIN /RM	FR ★	36,75	+ 1,24
PEUGEOT	FR ★	231,40	+ 0,52
PIRELLI	IT ★	2,55	− 1,54
RENAULT	FR ★	54,40	− 1
VALEO /RM	FR ★	71,35	− 0,35
VOLKSWAGEN	DE ★	50,10	+ 2,04
VOLVO -A-	SE	24,54	....
VOLVO -B-	SE	25,31	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		243,39	+ 0,51

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	13,32	+ 0,87
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	20,99	− 0,66
ALL & LEICS	GB	9,05	+ 1,29
ALLIED IRISH BA	GB	15,72	....
ALPHA CREDIT BA	GR	68,53	....
ARGENTARIA R	ES ★	22,54	+ 0,63
B PINTO MAYOR R	PT ★	24,50	....
BANK AUSTRIA AG	AT ★	49,75	+ 0,10
BANK OF IRELAND	GB	11,41	....
BANK OF PIRAEUS	GR	21,61	....
BK OF SCOTLAND	GB	11,04	− 0,59
BANKINTER R	ES ★	68,10	+ 0,89
BARCLAYS PLC	GB	25,82	+ 3,35
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	63,80	+ 0,55
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	8,67	− 1,25
BCA FIDEURAM	IT ★	10,23	− 1,06
BCA INTESA	IT ★	3,42	− 0,29
BCA LOMBARDA	IT ★	10,24	+ 2,30
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,38	+ 0,30
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	20,55	+ 1,23
BCA P.MILANO	IT ★	7,71	− 1,91
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,89	+ 2,85
BCA ROMA	IT ★	1,15	− 0,86
BBV R	ES ★	13,60	+ 0,74
ESPIRITO SANTO	PT ★	27,70	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	60,55	− 1,70
BCO PORT ATLANT	PT ★	4,49	....
BCP R	PT ★	5,88	....
BIPOP CARIRE	IT ★	91,50	....
BNL	IT ★	3,39	− 1,45
BNP /RM	FR ★	81,60	+ 1,05
BSCH R	ES ★	10,19	− 1,92
CCF /RM	FR ★	115,80	− 0,52
CHRISTIANIA BK	NO	4,90	....
COMIT	IT ★	4,65	− 0,21
COMM.BANK OF GR	GR	67,38	....
COMMERZBANK	DE ★	33,25	− 0,15
CREDIT LYONNAIS	FR ★	42,72	− 1,75
DEN DANSKE BK	DK	98,75	− 1,34
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	78,45	− 1,07
DEXIA	BE ★	138,20	....
DRESDNER BANK N	DE ★	52,10	− 0,76
EFG EUROBANK	GR	40,11	....
ERGO BANK	GR	90,33	....
ERSTE BANK	AT ★	44,40	+ 0,45
FOERENINGSSB A	SE	14,23	....
HALIFAX GROUP	GB	9,46	+ 3,60
HSBC HLDG	GB	12,33	+ 0,94
IONIAN BK REG.S	GR	45,24	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	44,90	....
LLOYDS TSB	GB	11,17	+ 1,34
MERITA	FI ★	5,70	....
NAT BANK GREECE	GR	66,35	....
NATEXIS BQ POP.	FR ★	65	− 1,07
NATL WESTM BK	GB	21,53	+ 0,23
NORDBANKEN HOLD	SE	5,69	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	16,70	+ 0,54
ROYAL BK SCOTL	GB	17,56	+ 0,28
SAN PAOLO IMI	IT ★	11,45	+ 0,17
S-E-BANKEN -A-	SE	9,61	....
STANDARD CHARTE	GB	14,37	....
STE GENERAL-A-/	FR ★	200,50	+ 1,26
SV HANDBK -A-	SE	11,83	....
SWEDISH MATCH	SE	3,43	....
UBS REG	CH	247,94	− 0,13
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,05	+ 0,50
UNIDANMARK -A-	DK	62,47	....
XIOSBANK	GR	20,66	....
▶ DJ E STOXX BANK P		293,13	− 0,17

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES ★	38,90	+ 0,67
ALUSUISSE LON G	CH	728,60	− 0,09
ALUMINIUM GREEC	GR	43,13	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,20	....
ASSIDOMAEN AB	SE	15,70	....
BEKAERT	BE ★	50,55	....
BILLITON	GB	5,21	+ 4,62
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	44,09	+ 0,20
BUHRMANN NV	NL ★	20,60	− 0,87
BUNZL PLC	GB	5,11	....
CORUS GROUP	GB	2,12	+ 0,78
ELVAL	GR	12,61	....
ISPAT INTERNATI	NL ★	16	....
JOHNSON MATTHEY	GB	13,76	+ 1,33
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	52,13	− 1,85
METSAE-SERLA -B	FI ★	11,15	....
MODO -B-	SE	34,56	....
OUTOKUMPU OY -A	FI ★	13,79	....
PECHINEY-A-	FR ★	69,20	− 0,43
RAUTARUUKKI K	FI ★	6,55	....
RIO TINTO	GB	19,58	+ 3,65
SIDENOR	GR	15,80	....
SILVER & BARYTE	GR	42,95	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,89	....
STORA ENSO -A-	FI ★	15,23	− 0,46
STORA ENSO -R-	FI ★	15,40	....
SVENSKA CELLULO	SE	25,83	....
THYSSEN KRUPP	DE ★	27,50	+ 1,10
UNION MINIERE	BE ★	33	....
UPM-KYMMENE COR	FI ★	37,75	+ 0,40
USINOR	FR ★	16,70	− 0,71
VIOHALCO	GR	29,48	....
VOEST-ALPINE ST	AT ★	34,50	+ 0,15
▶ DJ E STOXX BASI P		235,97	− 0,20

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR ★	154,90	+ 0,19
AKZO NOBEL NV	NL ★	44,37	− 0,96
BASF AG	DE ★	45	+ 0,67
BAYER AG	DE ★	41,55	+ 1,71
BOC GROUP PLC	GB	21,88	+ 0,68
CELANESE N	DE ★	21,40	....
CIBA SPEC CHEM	CH	71,06	− 0,22
CLARIANT N	CH	441,88	+ 0,56
DEGUSSA-HUELS	DE ★	34,80	− 0,57
DSM	NL ★	30,90	− 2,12
EMS-CHEM HOLD A	CH	4425	+ 0,71
ICI	GB	8,54	− 1,14
KEMIRA	FI ★	6,50	....
LAPORTE	GB	9,28	....
LONZA GRP N	CH	611,31	+ 0,31
RHODIA	FR ★	21,75	+ 0,69
SOLVAY	BE ★	72,30	....
TESSENDERLO CHE	BE ★	45,39	− 0,02
▶ DJ E STOXX CHEM P		355,66	+ 0,39

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR ★	69	− 3,36
CHRISTIAN DIOR	FR ★	227,50	− 1,09
D'IETEREN SA	BE ★	333,90	....
GAZ ET EAUX /RM	FR ★	54,40	+ 2,64
GBL	BE ★	187,50	....
GEVAERT	BE ★	41,50	....
HAGEMEYER NV	NL ★	19,15	− 2,69
INCHCAPE	GB	4,52	....
INVESTOR -A-	SE	14,53	....
INVESTOR -B-	SE	14,53	....
MYTILINEOS HOLD	GR	14,78	....
NORSK HYDRO	NO	42,07	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	234,59	+ 1,07
ORKLA -A-	NO	17,26	....
SONAE SGPS	PT ★	53,50	....
TOMKINS	GB	3,07	− 0,53
VEBA AG	DE ★	45,12	+ 0,71
▶ DJ E STOXX CONG P		308,92	− 0,10

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IR ★	4,08	....
BRITISH TELECOM	GB	21,61	+ 0,84
CABLE & WIRELES	GB	21,96	− 0,96
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	75,10	+ 1,14
ENERGIS	GB	50,19	....
EQUANT NV	DE ★	110	− 0,90
EUROPOLITAN HLD	SE	19,86	....
FRANCE TELECOM	FR ★	134,60	− 0,30
HELLENIC TELE (	GR	22,77	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	93	− 0,96
MANNESMANN N	DE ★	262,10	− 2,75
PANAFON HELLENI	GR	13,24	....
PORTUGAL TELECO	PT ★	12,70	....
SONERA	FI ★	67,11	+ 0,92
SWISSCOM N	CH	384,16	+ 0,65
TELE DANMARK -B	DK	74,16	....
TELECEL	PT ★	19	....
TELECOM ITALIA	IT ★	16,95	+ 1,38
TELECOM ITALIA	IT ★	6,47	+ 0,78
TELEFONICA	ES ★	26,77	+ 1,06
TIM	IT ★	12,50	+ 3,31
VODAFONE AIRTOU	GB	5,57	− 2,02
▶ DJ E STOXX TCOM P		1237,55	− 0,49

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	48,10	− 0,21
AKTOR SA	GR	21,04	....
UPONOR -A-	FI ★	17,90	....
AUMAR R	ES ★	16,61	+ 0,24
ACESA R	ES ★	9,01	− 0,99
BLUE CIRCLE IND	GB	5,06	− 3,14
BOUYGUES /RM	FR ★	665	+ 0,08
BPB	GB	5,68	....
BUZZI UNICEM	IT ★	10,09	+ 2,33
CARADON	GB	2,48	− 1,95
CIMPOR R	PT ★	15,63	....
COLAS /RM	FR ★	183	+ 1,67
CRH PLC	GB	31,78	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	8,33	+ 1,34
FCC	ES ★	15,09	− 3,27
GROUPE GTM	FR ★	90	− 1,75
HANSON PLC	GB	7,49	+ 6,05
HEIDELBERGER ZE	DE ★	73,80	+ 0,41
HELL.TECHNODO.R	GR	30,22	....
HERACLES GENL R	GR	32,12	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	29,50	+ 0,34
HOLDERBANK FINA	CH	1338,05	+ 0,28
IMERYS /RM	FR ★	139,50	+ 0,29
ITALCEMENTI	IT ★	11,38	+ 2,06
LAFARGE /RM	FR ★	95,60	+ 0,63
MICHANIKI REG.	GR	14,42	....
TARMAC	GB	9,31	....
PILKINGTON PLC	GB	1,40	− 1,16
RMC GROUP PLC	GB	12,40	....
SAINT GOBAIN /R	FR ★	162,90	+ 1,81
SKANSKA -B-	SE	35,73	....
SUPERFOS	DK	21,50	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,04	+ 0,81
TECHNIP /RM	FR ★	108,60	− 0,64
TITAN CEMENT RE	GR	50,40	....
WIENERB BAUSTOF	AT ★	21,44	+ 0,66
WILLIAMS	GB	4,40	....
▶ DJ E STOXX CNST P		230,02	+ 0,30

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR ★	40,55	+ 0,62
ADIDAS-SALOMON	DE ★	66	+ 0,76
AIR FCE	FR ★	18,45	− 0,27
AIRTOURS PLC	GB	5,29	....
ALITALIA	IT ★	2,06	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	18,30	+ 1,39
AUTOGRILL	IT ★	11	+ 1,38
BANG & OLUFSEN	DK	32,92	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,83	+ 7,37
BEAZER GROUP	GB	2,04	....
BENETTON GROUP	IT ★	2,09	+ 0,97
BERKELEY GROUP	GB	9,85	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,27	+ 0,31
BULGARI	IT ★	10,16	− 0,88
CLUB MED. /RM	FR ★	112	+ 1,08
COMPASS GRP	GB	12,50	− 4,87
DT.LUFTHANSA N	DE ★	21,25	+ 0,24
ELECTROLUX -B-	SE	23,43	....
EMI GROUP	GB	13,24	+ 1,13
EURO DISNEY /RM	FR ★	0,90	....
G WIMPEY PLC	GB	1,68	+ 0,99
GRANADA GROUP	GB	10,43	....

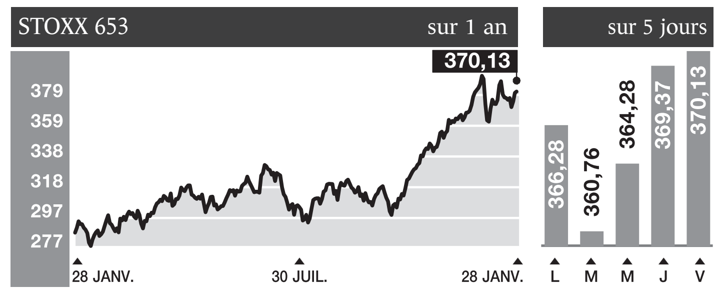

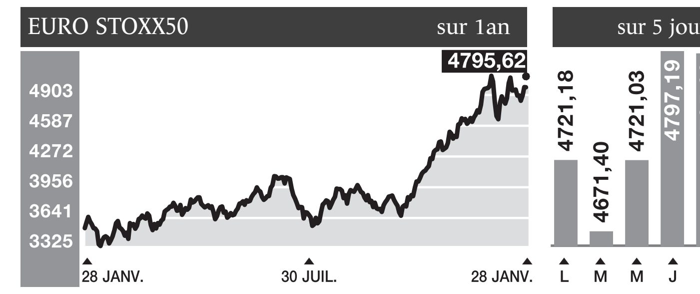

HERMES INTL	FR ★	142,90	− 0,21
HPI	IT ★	1,27	+ 8,55
KLM	NL ★	23,90	+ 0,63
HILTON GROUP	GB	2,89	....
LVMH / RM	FR ★	424,90	+ 0,93
MOULINEX /RM	FR ★	8,13	+ 4,23
PERSIMMON PLC	GB	3,43	....
PREUSSAG AG	DE ★	50,80	+ 0,20
RANK GROUP	GB	2,74	+ 1,83
SAIRGROUP N	CH	213,80	+ 0,15
SAS DANMARK A/S	DK	10,28	....
SEB /RM	FR ★	80	− 3,61
SODEXHO ALLIANC	FR ★	162,40	− 2,17
THE SWATCH GRP	CH	1079,25	+ 2,96
THE SWATCH GRP	CH	216,28	+ 3,41
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,01	....
WILSON BOWDEN	GB	9,07	....
WOLFORD AG	AT ★	37	+ 1,09
▶ DJ E STOXX CYC GO P		180,30	+ 0,07

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	39,66	+ 1,47
AVENTIS /RM	FR ★	53,30	+ 0,57
ELAN CORP	GB	27,10	....
GLAXO WELLCOME	GB	26,75	+ 3,43
NOVARTIS N	CH	1326,88	+ 0,23
NOVO NORDISK B	DK	128,98	....
ORION B	FI ★	26,10	....
ROCHE HOLDING	CH	16136,04	....
ROCHE HOLDING G	CH	11369,70	− 0,16
SANOFI SYNTHELA	FR ★	38,22	+ 0,58
SCHERING AG	DE ★	116,75	+ 0,47
SMITHKLINE BEEC	GB	12,01	+ 3,39
UCB	BE ★	37,44	....
▶ DJ E STOXX PHAR P		355,56	+ 0,51

ÉNERGIE

BG	GB	5,50	....
BP AMOCO	GB	9,25	− 0,18
BURMAH CASTROL	GB	17,39	....
CEPSA	ES ★	9,10	+ 0,33
DORDTSCHE PETRO	NL ★	48,50	− 1,92
ENI	IT ★	4,89	+ 0,62
ENTERPRISE OIL	GB	7,14	....
LASMO	GB	1,84	− 4,27
OMV AG	AT ★	99,06	− 0,31
PETROLEUM GEO-S	NO	16,09	....
REPSOL	ES ★	19,91	− 0,55
ROYAL DUTCH CO	NL ★	56,60	− 2,16
SAIPEM	IT ★	3,42	+ 0,59
SHELL TRANSP	GB	7,47	− 1,94

(Publicité)

TOTAL FINA /RM	FR ★	131,50	+ 0,15
▶ DJ E STOXX ENGY P		295,17	− 0,94

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	16,90	− 1,44
ALMANIJ	BE ★	43,60	....
ALPHA FINANCE	GR	68,47	....
AMVESCAP	GB	10,74	....
BPI R	PT ★	3,99	....
BRITISH LAND CO	GB	6,19	− 1,31
CANARY WHARF GR	GB	6,11	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,81	....
COBEPA	BE ★	55,85	....
COMPART	IT ★	1,08	− 1,82
CONSORS DISC-BR	DE ★	79,99	+ 0,74
CORP FIN ALBA	ES ★	30,70	+ 0,66
CS GROUP N	CH	180,60	+ 0,17
EURAFRANCE /RM	FR ★	521	− 0,19
FORTIS (B)	BE ★	30,50	....
FORTIS (NL)	NL ★	30,90	− 0,93
GECINA /RM	FR ★	107	....
HAMMERSON	GB	6,16	....
ING GROEP	NL ★	53,17	− 0,75
KAPITAL HOLDING	DK	39,63	− 0,67
LAND SECURITIES	GB	11,02	− 2,19
LIBERTY INTL	GB	6,82	+ 2,22
MEDIOBANCA	IT ★	8,48	− 0,47
MEPC PLC	GB	6,50	....
METROVACESA	ES ★	15	− 1,51
PROVIDENT FIN	GB	10,15	....
RODAMCO CONT. E	NL ★	40,50	....
RODAMCO NORTH A	NL ★	38,05	....
SCHRODERS PLC	GB	22,73	− 0,86
SIMCO N /RM	FR ★	81	− 0,37
SLOUGH ESTATES	GB	5,12	....
UNIBAIL /RM	FR ★	133,80	+ 0,22
VALLEHERMOSO	ES ★	5,81	− 1,36
WCM BETEILIGUNG	DE ★	37,50	+ 1,63
WOOLWICH PLC	GB	5,09	+ 6,16
▶ DJ E STOXX FINS P		242,49	− 0,35

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	4,43	+ 0,75
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,29	− 1,23
BASS	GB	9,89	+ 0,17
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	39	....
BRAU-UNION	AT ★	43,65	....
CADBURY SCHWEPP	GB	5,93	+ 1,69
CARLSBERG -B-	DK	32,51	+ 2,11
CARLSBERG AS -A	DK	30,44	....
DANISCO	DK	34,80	+ 2,37
DANONE /RM	FR ★	226,70	+ 0,53
DELTA DAIRY	GR	30,16	....
DIAGEO	GB	7,52	+ 2,46
ELAIS OLEAGINOU	GR	36,31	....
ERID.BEGH.SAY /	FR ★	100,50	− 0,50
GREENCORE GROUP	GB	2,68	+ 0,62
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	37,50	− 0,79
HELLENIC BOTTLI	GR	21,08	....
HELLENIC SUGAR	GR	22,33	....
KERRY GRP-A-	GB	19,46	....
MONTEDISON	IT ★	1,45	....
NESTLE N	CH	1729,66	....
KONINKLIJKE NUM	NL ★	33,30	− 0,86
PARMALAT	IT ★	1,18	− 0,84
PERNOD RICARD /	FR ★	55,35	+ 1
RAISIO GRP -V-	FI ★	3,05	+ 2,35
SCOTT & NEWCAST	GB	6,31	....
SOUTH AFRICAN B	GB	10,02	− 0,81
TATE & LYLE	GB	5,35	+ 1,56
UNIGATE PLC	GB	4,93	....
UNILEVER	NL ★	50	+ 2,04
UNILEVER	GB	6,45	− 2,48
WHITBREAD	GB	8,51	− 1,89
▶ DJ E STOXX F & BV P		202,05	− 0,02

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	118,54	+ 1,06
ADECCO N	CH	772,05	+ 1,97
ALSTOM	FR ★	29,20	+ 0,17
ASSA ABLOY-B-	SE	15,82	....
ASSOC BR PORTS	GB	3,89	....
ATLAS COPCO -A-	SE	28,06	....
ATLAS COPCO -B-	SE	27,53	....
ATTICA ENTR SA	GR	16,06	....
BAA	GB	6,09	+ 0,27
BBA GROUP PLC	GB	7,09	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	8,13	....
CMG	GB	68,58	+ 0,89
COOKSON GROUP P	GB	3,96	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10680,89	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11419,82	....
DAMSKIBS SVEND	DK	16054,92	....
ELECTROCOMPONEN	GB	11,76	....
EUROTUNNEL /RM	FR ★	1,08	....
FINNLINES	FI ★	34	....
FKI	GB	3,84	+ 5,41
FLS IND.B	DK	21,76	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	38,99	+ 0,75
GKN	GB	12,88	− 1,01
GLYNWED INTL PL	GB	3,17	....
HALKOR	GR	8,82	....
HAYS	GB	6,95	+ 0,24
HEIDELBERGER DR	DE ★	57,80	+ 1,40
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	34	+ 0,29
IFIL	IT ★	8,22	+ 1,61
IMI PLC	GB	4,06	....
IND.VAERDEN -A-	SE	22,96	....
ISS INTL SERV-B	DK	69,86	+ 1,56
KOEBENHAVN LUFT	DK	77,25	....
KONE B	FI ★	51	....
LEGRAND /RM	FR ★	237,50	+ 0,21
LINDE AG	DE ★	48,40	+ 0,41
MAN AG	DE ★	35,40	+ 1,14
METALLGESELLSCH	DE ★	20,80	....
METRA A	FI ★	18,80	....
METSO	FI ★	14,90	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,14	....
NETCOM -B-	SE	70,29	....
NFC	GB	4,71	....
NKT HOLDING	DK	59,11	+ 2,33
OCEAN GROUP	GB	17,84	....
PARTEK	FI ★	14,30	− 0,69
PENINS.ORIENT.S	GB	15,40	....
PREMIER FARNELL	GB	8,38	....
RAILTRACK	GB	12,88	+ 3,16
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	38,45	− 1,54
RATIN -A-	DK	114,20	....
RATIN -B-	DK	116,21	....
RENTOKIL INITIA	GB	3,78	− 0,86
REXAM	GB	3,91	+ 0,42
REXEL /RM	FR ★	87,80	− 1,62
RHI AG	AT ★	29,77	− 0,10
RIETER HLDG N	CH	678,33	+ 0,28
SANDVIK -A-	SE	29,41	....
SANDVIK -B-	SE	30,17	....
SAURER ARBON N	CH	593,31	+ 0,10
SCHNEIDER ELECT	FR ★	75,15	+ 0,20
SEAT-PAGINE GIA	IT ★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,81	....
SECURITAS -B-	SE	22,32	....
SHANKS GROUP	GB	3,04	....
SIDEL /RM	FR ★	93,70	+ 0,75
INVENSYS	GB	5,21	+ 2,26
SKF -B-	SE	25,01	....
SOPHUS BEREND -	DK	23,65	....
SULZER FRAT.SA1	CH	675,23	+ 0,37
T.I.GROUP PLC	GB	6,14	+ 3,03
TOMRA SYSTEMS	NO	14,29	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	67,10	+ 0,04
VEDIOR NV	NL ★	9,40	− 1,57
▶ DJ E STOXX IND GO P		525,74	+ 0,26

ASSURANCES

AEGON NV	NL ★	77,90	− 1,08
AGF /RM	FR ★	49,94	− 0,12
ALLEANZA ASS	IT ★	10,10	− 0,49
ALLIANZ AG	DE ★	351	+ 0,57
ALLIED ZURICH	GB	9,85	....
ASR VERZEKERING	NL ★	57,80	+ 0,61
AXA /RM	FR ★	124,40	+ 0,32
BALOISE HLDG N	CH	822,94	− 0,15
CGU	GB	14,07	+ 1,78
CNP ASSURANCES	FR ★	33,02	− 2,60
CORP MAPFRE R	ES ★	15,82	− 5,16
ERGO VERSICHERU	DE ★	118,50	− 0,25
ETHNIKI GEN INS	GR	39,33	....
CODAN	DK	95,39	....
FORTIS (B)	BE ★	30,50	....
GENERALI ASS	IT ★	29	− 0,10
GENERALI HLD VI	AT ★	174,50	....
INTERAM HELLEN	GR	31,52	....
IRISH LIFE & PE	GB	8,79	....
FONDIARIA ASS	IT ★	4,53	− 0,44
LEGAL & GENERAL	GB	2,50	+ 2,01
MEDIOLANUM	IT ★	11,99	+ 0,76
MUENCH RUECKVER	DE ★	274	+ 0,74
NORWICH UNION	GB	6,78	+ 0,98
POHJOLA YHTYMAE	FI ★	56,50	....
PRUDENTIAL	GB	19,54	+ 3,30
RAS	IT ★	8,58	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,95	+ 1,68
SAMPO -A-	FI ★	36	....
SWISS RE N	CH	1821,51	+ 0,86
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	53,80	....
SKANDIA INSURAN	SE	27,71	....
STOREBRAND	NO	7,12	....
SUN LF & PROV H	GB	6,83	....
SWISS LIFE REG	CH	551,11	+ 0,68
TOPDANMARK	DK	18,14	....
ZURICH ALLIED N	CH	485,32	+ 0,13
▶ DJ E STOXX INSU P		364,39	− 0,38

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	19,35	− 4,07
CANAL PLUS /RM	FR ★	162,90	+ 1,31
CARLTON COMMUNI	GB	9,67	....
ELSEVIER	NL ★	12,35	− 0,24
EM.TV & MERCHAN	DE ★	91,80	− 0,11
EMAP PLC	GB	27,57	− 1,70
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	13,79	+ 2,53
HAVAS ADVERTISI	FR ★	500	+ 0,99
INDP NEWS AND M	IR ★	7,90	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	83,65	+ 2,64
MEDIASET	IT ★	16,46	− 0,90
PEARSON	GB	36,39	+ 0,32
REED INTERNATIO	GB	8,29	− 0,39
REUTERS GROUP	GB	15,90	− 0,10
TELEWEST COMM.	GB	6,09	− 0,54
TF1	FR ★	560	+ 3,51
UNITED NEWS & M	GB	12,55	....
UNITED PAN-EURO	NL ★	135	+ 1,50
VNU	NL ★	53,40	+ 0,47
WOLTERS KLUWER	NL ★	37,80	+ 0,27
WPP GROUP	GB	17,57	− 2,19
▶ DJ E STOXX MEDIA P		559,26	+ 0,87

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	24,49	− 1,69
ALTADIS -A-	ES ★	11,97	+ 0,17
ATHENS MEDICAL	GR	45,24	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	48	+ 0,02
BEIERSDORF AG	DE ★	67	− 1,47
BIC /RM	FR ★	48,55	− 0,82
BRIT AMER TOBAC	GB	4,57	+ 0,36
CASINO GP /RM	FR ★	100	....
CFR UNITS -A-	CH	2482,47	− 0,25
DELHAIZE	BE ★	62	....
ESSILOR INTL /R	FR ★	295	+ 0,34
COLRUYT	BE ★	51,25	....
FRESENIUS MED C	DE ★	78,70	− 0,76
FYFFES	GB	2,89	....
GALLAHER GRP	GB	4,09	....
GIB	BE ★	36,74	....
IMPERIAL TOBACC	GB	7,97	+ 0,21
JERONIMO MARTIN	PT ★	22,89	....
KESKO -B-	FI ★	12,30	....
L'OREAL /RM	FR ★	673,50	+ 1,66
MORRISON SUPERM	GB	1,97	....
HENKEL KGAA VZ	DE ★	59,20	− 0,50
RECKITT BENCKIS	GB	10,26	+ 0,81
SAFEWAY	GB	3,37	....
SAINSBURY J. PL	GB	5,68	+ 2,67
SMITH & NEPHEW	GB	2,94	− 4,28
STAGECOACH HLDG	GB	2,66	− 1,82
TESCO PLC	GB	2,74	+ 1,21
TNT POST GROEP	NL ★	26,55	− 2,68
▶ DJ E STOXX N CY G P		500,60	− 0,13

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	8,43	+ 1,18
CARREFOUR /RM	FR ★	164,40	+ 0,43
CASTO.DUBOIS /R	FR ★	249	+ 2,05
CENTROS COMER P	ES ★	13,95	− 2,58
CONTINENTE	ES ★	18,17	− 1,36
DIXONS GROUP PL	GB	19,89	+ 1,68
GEHE AG	DE ★	35,10	+ 0,86
GREAT UNIV STOR	GB	6,03	− 0,27
GUCCI GROUP	NL ★	115	+ 0,79
HENNES & MAURIT	SE	36,73	....
KARSTADT QUELLE	DE ★	34,75	+ 1,91
KINGFISHER	GB	7,90	+ 1,05
MARKS & SPENCER	GB	4,88	+ 7,61
METRO	DE ★	45	− 0,22
NEXT PLC	GB	7,77	− 0,42
PINAULT PRINT./	FR ★	206,90	+ 1,22
VALORA HLDG N	CH	299,45	+ 0,52
VENDEX KBB NV	NL ★	20,52	− 1,11
W.H SMITH GRP	GB	5,67	+ 0,58
WOLSELEY PLC	GB	5,27	....
▶ DJ E STOXX RETL P		397,39	+ 0,31

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR ★	20,86	− 1,51
ALCATEL /RM	FR ★	204,20	+ 0,05
ALTEC SA REG.	GR	24,46	....
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	123,90	− 0,08
BAAN COMPANY	NL ★	7,06	....
BARCO	BE ★	128,90	....
BRITISH AEROSPA	GB	5,63	+ 2,08
CAP GEMINI /RM	FR ★	222,70	− 0,62
COLT TELECOM NE	GB	50,91	+ 1,44
DASSAULT SYST./	FR ★	72	− 4
ERICSSON -B-	SE	67,60	....
FINMECCANICA	IT ★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	8,32	....
GETRONICS	NL ★	71,95	− 0,76
GN GREAT NORDIC	DK	53,47	....
INTRACOM R	GR	40,72	....
LOGICA	GB	27,89	+ 1,25
MISYS	GB	14,70	+ 9,41
NOKIA	FI ★	185	+ 0,98
NYCOMED AMERSHA	GB	7,01	− 1,16
OCE	NL ★	12,65	− 0,24
OLIVETTI	IT ★	3,37	+ 2,74
KON. PHILIPS	NL ★	151,40	− 0,07
ROLLS ROYCE	GB	3,53	− 0,92
SAGE GRP	GB	12,05	+ 1,80
SAGEM	FR ★	2210	....
SAP AG	DE ★	600	− 0,50
SAP VZ	DE ★	832	+ 0,36
SEMA GROUP	GB	19,43	+ 0,68
SIEMENS AG N	DE ★	150,50	+ 1,69
SMITHS IND PLC	GB	11,79	+ 1,70
STMICROELEC SIC	FR ★	169,30	− 0,24
TECNOST	IT ★	3,93	+ 1,03
THOMSON CSF /RM	FR ★	38,66	− 0,87
TIETOENATOR	FI ★	55,01	+ 0,38
WILLIAM DEMANT	DK	124,95	....
▶ DJ E STOXX TECH P		889,94	− 0,25

SERVICES COLLECTIFS

AEM	IT ★	4,33	....
ANGLIAN WATER	GB	8,52	....
BRITISH ENERGY	GB	4,73	− 3,36
CENTRICA	GB	3,07	− 0,53
EDISON	IT ★	8,41	+ 0,12
ELECTRABEL	BE ★	277	....
ELECTRIC PORTUG	PT ★	16,58	....
ENDESA	ES ★	19,50	+ 0,52
EVN	AT ★	132,60	− 0,53
FORTUM	FI ★	4,93	+ 1,86
GAS NATURAL SDG	ES ★	18,97	+ 0,32
IBERDROLA	ES ★	11,98	− 0,17
ITALGAS	IT ★	4,31	− 0,69
NATIONAL GRID G	GB	7,06	− 2,05
NATIONAL POWER	GB	5,75	− 4,11
OESTERR ELEKTR	AT ★	115,01	− 0,03
POWERGEN	GB	7,41	− 1,31
SCOTTISH POWER	GB	6,98	+ 2,16
SEVERN TRENT	GB	10,17	....
SUEZ LYON EAUX/	FR ★	145,60	+ 4,75
SYDKRAFT -A-	SE	23,20	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,81	....
THAMES WATER	GB	12,91	....
FENOSA	ES ★	19,15	+ 0,26
UNITED UTILITIE	GB	10,76	....
VIAG	DE ★	18,10	+ 0,84
VIVENDI/RM	FR ★	101,70	+ 3,30
▶ DJ E STOXX PO SUP P		318	+ 1,59

EURO NOUVEAU MARCHÉ

28/01 9 h 48 ▶	Cours en euros	% Var. 27/01

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	20,75	+ 1,97
ANTONOV	1	+ 2,04
C/TAC	11	− 1,79
CARDIO CONTROL	4,90	....
CSS	23,90	....
HITT NV	6,75	+ 2,27
INNOCONCEPTS NV	20,20	− 0,98
NEDGRAPHICS HOLD	28	+ 1,45
SOPHEON	12	+ 4,35
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	6,35	....
RING ROSA WT	0,48	....
UCC GROEP NV	28,50	+ 0,18

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,10	....
FARDEM BELGIUM B	20,10	....
INTERNOC HLD	2,70	+ 5,88
INTL BRACHYTHER B	13,90	+ 0,72
LINK SOFTWARE B	11,19	....
PAYTON PLANAR	1,44	....
ACCENTIS	7,10	....

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	352	+ 2,03
AIXTRON	163,77	+ 2,36
AUGUSTA TECHNOLOGIE	108	− 1,99
BB BIOTECH ZT-D	86,75	− 1,42
BB MEDTECH ZT-D	15,75	+ 3,55
BERTRANDT AG	82	− 0,61
BETA SYSTEMS SOFTWA	10,70	+ 3,88
CE COMPUTER EQUIPME	89	+ 0,56
CE CONSUMER ELECTRO	215,50	+ 2,62
CENIT SYSTEMHAUS	34,50	− 1,43
DRILLISCH	8,49	+ 8,99
EDEL MUSIC	40,90	+ 5,14
ELSA	61,50	− 0,16
EM.TV & MERCHANDI	91,80	− 0,11
EUROMICRON	20,85	+ 1,21
GRAPHISOFT NV	13,29	+ 1,06
HOEFT & WESSEL	13,36	− 1,76
HUNZINGER INFORMAT	10,60	+ 1,44
INFOMATEC	42,40	+ 0,24
INTERSHOP COMMUNICA	341	− 2,57
KINOWELT MEDIEN	48,49	+ 1,23
LHS GROUP	32	− 5,72
LINTEC COMPUTER	89,80	− 1,10
LOESCH UMWELTSCHUTZ	6,60	....
MENSCH UND MASCHINE	23	− 1,58
MOBILCOM	113,51	+ 0,45
MUEHL PRODUCT & SERV	13,55	+ 1,88
MUEHLBAUER HOLDING	128,12	+ 8,58
PFEIFFER VACU TECH	33,50	− 1,18
PLENUM	20,50	− 2,29
PSI	36,60	− 1,08
QIAGEN NV	119,50	+ 0,59
REFUGIUM HOLDING AG	9,35	+ 0,54
SACHSENRING AUTO	11,10	+ 0,91
SALTUS TECHNOLOGY	14,60	....
SCM MICROSYSTEMS	71	+ 0,71
SER SYSTEME	46	+ 2,24
SERO ENTSORGUNG	5,80	....
SINGULUS TECHNOLOGI	94,30	+ 1,56
SOFTM SOFTWARE BERA	41,10	− 3,29
TDS	22	+ 8,11
TECHNOTRANS	59	− 0,51
TELDAFAX	18,10	− 2,16
TELES AG	33	− 1,20
TIPTEL	6,90	+ 3,76
TRANSTEC	50	....
W.E.T. AUTOMOTIVE S	37,50	+ 1,35
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ **CODES PAYS ZONE EURO**

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark
GB : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

LeMonde Job: WMQ2901--0023-0 WAS LMQ2901-23 Op.: XX Rev.: 28-01-00 T.: 10:33 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0386 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● Après avoir été réservée à la hausse, l'action **CFF Recycling** enregistrait un bond de 7,05 %, à 48 euros, vendredi 28 janvier, quelques minutes après le début des transactions. De mardi à jeudi, le titre CFF Recycling a pris 24,56 % sur des perspectives encourageantes pour le groupe en raison de la hausse du prix des métaux.

● L'action **Vivendi** était en hausse vendredi matin de 3,71 %, à 102,1 euros, après des articles dans la presse à l'occasion du conseil d'administration du groupe qui a lieu aujourd'hui (*lire page 18*).

● Le titre **Suez Lyonnaise** cédait 0,71 %, à 139 euros, vendredi lors des premiers échanges. Le groupe va postuler pour une licence d'opérateur de boucle radio et faire acte de candidature pour une des nouvelles licences UMTS dans la téléphonie mobile.

● L'action **M 6** grimpait de 2,86 %, à 543 euros, vendredi matin. Le groupe de télévision a publié un bénéfice net provisoire de 77,3 millions d'euros, en hausse de 25,7 %, sur 1999.

● Le titre **Unibail** reculait de 0,37 %, à 133 euros, vendredi dans la matinée. Unibail a annoncé que le prix fixé dans le cadre du reclassement de 6,5 % de son capital était de 132 euros par action.

● L'action **Saint-Gobain** bondissait de 3,36 %, à 160 euros, vendredi matin. Le groupe a indiqué un objectif de croissance de son bénéfice d'au moins 10 % pour l'an 2000.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 28 JANVIER — **Cours relevés à 9 h 50**

Liquidation : 22 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
B.N.P. (T.P)	144,50	144	944,58	− 0,35	152
CR.LYONNAIS(TP) L	143,50	141	924,90	− 1,74	1000
RENAULT (T.P.)	323	323	2118,74	....	1000
SAINT GOBAIN(T.P.	167	....	....	....	152
THOMSON S.A (T.P)	149	149,50	980,66	+ 0,34	1000
ACCOR	40,30	40,59	266,25	+ 0,72	3
AEROSPATIALE MATR	21,18	20,81	136,50	− 1,75	20
AGF	50	50,05	328,31	+ 0,10	30
AIR FRANCE GPE NO	18,50	18,30	120,04	− 1,08	54
AIR LIQUIDE	154,60	155,20	1018,05	+ 0,39	11
ALCATEL	204,10	205	1344,71	+ 0,44	10
ALSTOM	29,15	29,20	191,54	+ 0,17	6
ALTRAN TECHNO. #	196	202,90	1330,94	+ 3,52	1
ATOS CA	144,50	138	905,22	− 4,50	1
AVENTIS	53	53,25	349,30	+ 0,47	3
AXA	124	125	819,95	+ 0,81	9
BAIL INVESTIS	131,90	130,10	853,40	− 1,36	16
BAZAR HOT. VILLE	115,90	113,20	742,54	− 2,33	50
BIC	48,95	48,55	318,47	− 0,82	3
BIS	85	....	....	....	20
B.N.P.	80,75	81,50	534,60	+ 0,93	4
BOLLORE	194	194	1272,56	....	8
BONGRAIN	304,30	304,50	1997,39	+ 0,07	50
BOUYGUES	664,50	665	4362,11	+ 0,08	50
BOUYGUES OFFS	44,45	44,30	290,59	− 0,34	10
BULL#	7,93	7,93	52,02	....	2
BUSINESS OBJECTS	90	86,50	567,40	− 3,89	....
CANAL +	160,80	163,10	1069,87	+ 1,43	....
CAP GEMINI	224,10	221	1449,66	− 1,38	8
CARBONE LORRAINE	40,90	40,80	267,63	− 0,24	2
CARREFOUR	163,70	164,40	1078,39	+ 0,43	2
CASINO GUICHARD	100	99,55	653,01	− 0,45	10
CASINO GUICH.ADP	65,50	66,80	438,18	+ 1,98	10
CASTORAMA DUB.(LI	244	244	1600,54	....	25
C.C.F.	116,40	116,70	765,50	+ 0,26	5
CEGID (LY)	176,70	175,70	1152,52	− 0,57	25
CERUS	9,60	9,61	63,04	+ 0,10	45
CGIP	71,40	68,50	449,33	− 4,06	2
CHARGEURS	57,15	57,95	380,13	+ 1,40	100
CHRISTIAN DALLOZ	59,15	60	393,57	+ 1,44	10
CHRISTIAN DIOR	230	231,60	1519,20	+ 0,70	52
CIC -ACTIONS A	96,20	97,90	642,18	+ 1,77	100
CIMENTS FRANCAIS	59,45	60,25	395,21	+ 1,35	4
CLARINS	112,40	114	747,79	+ 1,42	50
CLUB MEDITERRANEE	110,80	112,90	740,58	+ 1,90	25
CNP ASSURANCES	33,90	33,06	216,86	− 2,48	25
COFLEXIP	91	91	596,92	....	1
COLAS	180	178,60	1171,54	− 0,78	40
CDE PROV. REGPT	35,60	36	236,14	+ 1,12	100
CPR	47	46,78	306,86	− 0,47	8
CRED.FON.FRANCE	16,68	16,50	108,23	− 1,08	42
CFF.RECYCLING	44,84	47,70	312,89	+ 6,38	50
CREDIT LYONNAIS	43,48	42,85	281,08	− 1,45	....
CS SIGNAUX(CSEE)	59,75	62,15	407,68	+ 4,02	100
DAMART	75	76	498,53	+ 1,33	1
DANONE	225,50	229,50	1505,42	+ 1,77	10
DASSAULT-AVIATION	201	201,10	1319,13	+ 0,05	8
DASSAULT SYSTEMES	75	71,50	469,01	− 4,67	1
DE DIETRICH	53,30	53	347,66	− 0,56	4
DEVEAUX(LY)#	78	77	505,09	− 1,28	20
DEV.R.N-P.CAL LI	15,24	....	....	....	100
DMC (DOLLFUS MI)	5,32	5,26	34,50	− 1,13	27
DYNACTION	25,80	25,81	169,30	+ 0,04	25
EIFFAGE	63,40	62,75	411,61	− 1,03	50
ERAMET	57,50	57,50	377,18	....	20
ERIDANIA BEGHIN	101	100,50	659,24	− 0,50	10
ESSILOR INTL	294	296,90	1947,54	+ 0,99	20
ESSILOR INTL.ADP	326,40	326,10	2139,08	− 0,09	20
ESSO	72,10	72,50	475,57	+ 0,55	50
EURAFRANCE	522	521	3417,54	− 0,19	200
EURO DISNEY	0,90	0,89	5,84	− 1,11	....
EUROTUNNEL	1,08	1,08	7,08	....	....
FACOM SA	69	68,60	449,99	− 0,58	25
FAURECIA	50,60	51	334,54	+ 0,79	50
FIMALAC SA	120	122,50	803,55	+ 2,08	22
FIVES-LILLE	82,20	82,60	541,82	+ 0,49	8
FONC.LYON.#	120	118	774,03	− 1,67	50
FRANCE TELECOM	135	134,20	880,29	− 0,59	4
FROMAGERIES BEL	689	700	4591,70	+ 1,60	50
GALERIES LAFAYETT	175	178,80	1172,85	+ 2,17	2
GAUMONT #	72	72	472,29	....	50
GAZ ET EAUX	53	54,40	356,84	+ 2,64	5
GECINA	107	107	701,87	....	100
GEOPHYSIQUE	63,50	64,90	425,72	+ 2,20	10
GFI INFORMATIQUE	150	148	970,82	− 1,33	20
GRANDVISION	26,80	26,69	175,07	− 0,41	10
GROUPE ANDRE S.A.	169,20	165,30	1084,30	− 2,30	50
GASCOGNE	77	76,50	501,81	− 0,65	80
GR.ZANNIER (LY) #	38	37,80	247,95	− 0,53	10
GROUPE GTM	91,60	90	590,36	− 1,75	8
GROUPE PARTOUCHE	80,75	81,20	532,64	+ 0,56	91
GUILBERT	135,50	137	898,66	+ 1,11	10
GUYENNE GASCOGNE	447,40	445	2919,01	− 0,54	20
HACHETTE FILI.MED	76,60	77,60	509,02	+ 1,31	10
HAVAS ADVERTISING	495,10	510	3345,38	+ 3,01	8
IMERYS(EX.IMETAL)	139,10	141	924,90	+ 1,37	8
IMMEUBLES DE FCE	17,90	17,90	117,42	....	10
INFOGRAMES ENTER.	31	32,35	212,20	+ 4,35	....
INGENICO	74,90	75,90	497,87	+ 1,34	10
ISIS	68	68	446,05	....	50
KLEPIERRE COMP.FI	99	97	636,28	− 2,02	50
LABINAL	103,50	105,60	692,69	+ 2,03	8
LAFARGE	95	95,70	627,75	+ 0,74	25
LAGARDERE	81,50	82,20	539,20	+ 0,86	40
LAPEYRE	63	63	413,25	....	10
LEBON (CIE)	50	....	....	....	50
LEGRAND	237	236	1548,06	− 0,42	2
LEGRAND ADP	135	134,50	882,26	− 0,37	2
LEGRIS INDUST.	43,04	42,84	281,01	− 0,46	20
LOCINDUS	108,50	107,50	705,15	− 0,92	150
L'OREAL	662,50	675	4427,71	+ 1,89	2
LVMH MOET HEN.	421	425	2787,82	+ 0,95	1
MARINE WENDEL	221	222	1456,22	+ 0,45	16
METALEUROP	7,15	7,32	48,02	+ 2,38	25
MICHELIN	36,30	36,61	240,15	+ 0,85	2
MONTUPET SA	34,40	34	223,03	− 1,16	10
MOULINEX	7,80	8,12	53,26	+ 4,10	10
NATEXIS BQ POP.	65,70	65,65	430,64	− 0,08	16
NEOPOST	39,63	40,90	268,29	+ 3,20	1
NORBERT DENTRES.#	20,10	20,29	133,09	+ 0,95	10
NORD-EST	26,98	26,98	176,98	....	50
NORDON (NY)	66,50	69,80	457,86	+ 4,96	70
NRJ #	674	680	4460,51	+ 0,89	10
OLIPAR	9,20	9,10	59,69	− 1,09	60
PECHINEY ACT ORD	69,50	68,30	448,02	− 1,73	15
PENAUILLE POLY.CB	511	511	3351,94	....	15
PERNOD-RICARD	54,80	55,40	363,40	+ 1,09	20
PEUGEOT	230,20	231,80	1520,51	+ 0,70	6
PINAULT-PRINT.RED	204,40	207	1357,83	+ 1,27	20
PLASTIC OMN.(LY)	117	117,50	770,75	+ 0,43	20
PROMODES	980	976,50	6405,42	− 0,36	20
PUBLICIS #	442	442	2899,33	....	25
REMY COINTREAU	22,90	23	150,87	+ 0,44	10
RENAULT	54,95	54,50	357,50	− 0,82	25
REXEL	89,25	88,45	580,19	− 0,90	5
RHODIA	21,60	21,62	141,82	+ 0,09	15
ROCHETTE (LA)	6,75	6,87	45,06	+ 1,78	10
ROYAL CANIN	79,50	78,10	512,30	− 1,76	20
RUE IMPERIALE (LY	2140	2055,50	13483,20	− 3,95	200
SADE (NY)	37,96	....	....	....	100
SAGEM S.A.	848,50	844,50	5539,56	− 0,47	20
SAINT-GOBAIN	160	162,70	1067,24	+ 1,69	16
SALVEPAR (NY)	75,50	75,30	493,94	− 0,26	50
SANOFI SYNTHELABO	38	38,80	254,51	+ 2,11	2
SAUPIQUET (NS)	95	95	623,16	....	50
SCHNEIDER ELECTRI	75	75,30	493,94	+ 0,40	8
SCOR	51,50	51	334,54	− 0,97	....
S.E.B.	83	80,50	528,05	− 3,01	3
SEITA	42,25	42,69	280,03	+ 1,04	50
SELECTIBANQUE	13	13,30	87,24	+ 2,31	15
SGE	45	45,50	298,46	+ 1,11	13
SIDEL	93	92,60	607,42	− 0,43	2
SILIC CA	156,20	150	983,94	− 3,97	100
SIMCO	81,30	81,15	532,31	− 0,18	100
SKIS ROSSIGNOL	15,79	15,60	102,33	− 1,20	25
SOCIETE GENERALE	198	201,10	1319,13	+ 1,57	5
SODEXHO ALLIANCE	166	162,40	1065,27	− 2,17	16
SOGEPARC (FIN)	80	....	....	....	50
SOMMER-ALLIBERT	26,78	26,80	175,80	+ 0,07	1
SOPHIA (EX.SFI)	26,20	26,15	171,53	− 0,19	10
SOPRA #	91,80	91,95	603,15	+ 0,16	4
SPIR COMMUNIC. #	124,90	130,90	858,65	+ 4,80	20
SR TELEPERFORMANC	230	229,50	1505,42	− 0,22	20
SUEZ LYON.DES EAU	139	149,30	979,34	+ 7,41	10
TF1	541	559	3666,80	+ 3,33	2
TECHNIP	109,30	108,60	712,37	− 0,64	20
THOMSON-CSF	39	38,70	253,86	− 0,77	20
THOMSON MULTIMEDI	76	79,30	520,17	+ 4,34	7
TOTAL FINA SA	131,30	131,50	862,58	+ 0,15	10
TRANSICIEL #	131	132,50	869,14	+ 1,15	2
UBI SOFT ENTERTAI	47,80	48	314,86	+ 0,42	2
UNIBAIL	133,50	133	872,42	− 0,37	100
UNILOG	130	131	859,30	+ 0,77	1
UNION ASSUR.FDAL	109,50	108,40	711,06	− 1	10
USINOR	16,82	16,90	110,86	+ 0,48	20
VALEO	71,60	71,60	469,67	....	3
VALLOUREC	49	47,10	308,96	− 3,88	100
VIA BANQUE	26,90	26,53	174,03	− 1,38	100
VIVENDI	98,45	102,20	670,39	+ 3,81	5
WORMS (EX.SOMEAL)	15,75	15,45	101,35	− 1,90	1
ZODIAC	194,60	194,90	1278,46	+ 0,15	10

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
AMERICAN EXPRESS	165	165	1082,33	....	....
A.T.T. #	52,85	51,70	339,13	− 2,18	1
BARRICK GOLD #	16,90	16,95	111,18	+ 0,30	....
CROWN CORK ORD. #	23,48	....	....	....	5
DE BEERS #	28,50	28,22	185,11	− 0,98	....
DU PONT NEMOURS #	61,70	62,90	412,60	+ 1,94	....
ERICSSON #	68,50	72,15	473,27	+ 5,33	2
FORD MOTOR #	49,90	51	334,54	+ 2,20	1
GENERAL ELECTR. #	141,90	144,30	946,55	+ 1,69	....
GENERAL MOTORS #	82	84	551	+ 2,44	1
HITACHI #	15,10	15	98,39	− 0,66	50
I.B.M.	118,10	116,90	766,81	− 1,02	....
ITO YOKADO #	95	95	623,16	....	50
MATSUSHITA	26,20	27	177,11	+ 3,05	50
MC DONALD'S	37,55	38	249,26	+ 1,20	....
MERK AND CO	74,90	75,15	492,95	+ 0,33	....
MITSUBISHI CORP.#	7,99	8,20	53,79	+ 2,63	50
MORGAN J.P.#	123,90	....	....	....	2
NIPP. MEATPACKER#	11,08	11,50	75,44	+ 3,79	50
PHILIP MORRIS#	21,99	21,41	140,44	− 2,64	....
PROCTER GAMBLE	104,30	106	695,31	+ 1,63	....
SEGA ENTERPRISES	34,40	37,20	244,02	+ 8,14	50
SCHLUMBERGER#	64,30	63,05	413,58	− 1,94	....
SONY CORP.#RGA	252	258	1692,37	+ 2,38	50
SUMITOMO BANK #	13,99	13,99	91,77	....	50

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 27 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	29,50	193,51	+ 6,88
AB SOFT	12,52	82,13	+ 0,24
ACCESS COMME	80	524,77	+ 0,38
ALGORIEL#	27,80	182,36	+ 4,91
ALPHAMEDIA	12	78,71	+ 14,29
ALPHA MOS	6,90	45,26	− 1
ALTAMIR & CI	220	1443,11	....
ALTAMIR BS 9 ♦	11,05	72,48	....
ALDETA	5	32,80	....
ALTI #	79	518,21	+ 4,64
A NOVO	180,10	1181,38	− 3,69
ARTPRICE COM	53,65	351,92	− 18,71
ASTRA	1,61	10,56	− 1,83
ATN ♦	5,50	36,08	....
AUTOMA TECH	27,40	179,73	− 2,14
AVENIR TELEC	263	1725,17	− 2,95
BARBARA BUI	7,23	47,43	− 0,96
BELVEDERE	82,25	539,52	+ 1,54
BIODOME # ♦	19	124,63	....
BOURSE DIREC	23,50	154,15	− 1,26
BRIME TECHNO	55,20	362,09	+ 10,62
BVRP EX DT S	90,50	593,64	+ 1,69
CAC SYSTEMES	8	52,48	....
CAST	24,30	159,40	− 10
CEREP	22,50	147,59	− 5,46
CEREP ACT.NO ♦	15	98,39	....
CHEMUNEX #	1,60	10,50	+ 18,52
COHERIS ATIX	251,20	1647,76	+ 0,48
CMT MEDICAL	12,50	81,99	− 3,85
COIL	48,50	318,14	− 0,84
CONSODATA #	57	373,90	− 8,80
CROSS SYSTEM	291	1908,83	− 6,16
CRYO INTERAC	46,05	302,07	+ 9,64
CYBER PRES.P	48,95	321,09	− 0,10
CYRANO #	7,15	46,90	+ 3,03
DESK #	10	65,60	− 13,42
DESK BS 98	0,50	3,28	+ 8,70
DEVOTEAM #	105	688,75	+ 0,96
DMS #	9,60	62,97	− 1,03
DURAND ALLIZ	5,12	33,58	+ 2,40
DURAN DUBOI	136,70	896,69	+ 2,94
DURAN DUBOIS	157	1029,85	+ 1,95
EFFIK # ♦	19,99	131,13	....
EGIDE #	98	642,84	+ 3,16
ESKER	42,70	280,09	− 6,77
EUROFINS SCI	114,10	748,45	− 0,78
EURO.CARGO S	9,50	62,32	+ 5,56
EUROPSTAT #	606,50	3978,38	− 6,62
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FI SYSTEM #	120	787,15	− 2,52
FLOREANE MED	9,01	59,10	− 5,16
GENERIX #	90	590,36	− 3,02
GENESYS #	48,60	318,80	− 1,02
GENSET	99,20	650,71	+ 7,83
GL TRADE #	21	137,75	+ 3,86
GROUPE D #	116	760,91	+ 3,57
GUILLEMOT #	88,95	583,47	+ 0,06
GUYANOR ACTI	0,38	2,49	− 5
HF COMPANY	105	688,75	− 6,25
HIGH CO.	66,45	435,88	+ 3,42
HOLOGRAM IND	106	695,31	− 0,75
IDP	8,20	53,79	− 18,41
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	13	85,27	− 0,76
ILOG #	55	360,78	+ 6,08
IMECOM GROUP	8,80	57,72	+ 7,32
INFOSOURCES	98,20	644,15	− 0,61
INFOSOURCE B ♦	37	242,70	....
INFOTEL #	86	564,12	− 4,44
INTEGRA NET	213	1397,19	+ 2,40
INTERCALL #	48,50	318,14	+ 14,12
IPSOS #	96	629,72	+ 18,23
IT LINK	25	163,99	− 0,79
KALISTO ENTE	121,60	797,64	− 16,20
LEXIBOOK #	23	150,87	+ 6,98
JOLIEZ-REGOL	5,99	39,29	+ 0,17
JOLIEZ-REGOL	0,20	1,31	+ 5,26
LACIE GROUP	6,85	44,93	− 1,86
MEDIDEP #	28	183,67	+ 1,82
METROLOGIC G	216,90	1422,77	+ 2,31
MILLE AMIS #	7,95	52,15	+ 6
MILLE AMIS B ♦	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	7	45,92	....
NATUREX	9,06	59,43	+ 0,44
NETVALUE ♦	22	144,31	....
NICOX	38	249,26	− 5
OLITEC	58	380,46	− 1,69
OXIS INTL RG	2,20	14,43	+ 12,82
PERFECT TECH	97	636,28	+ 12,79
PHONE SYS.NE	18	118,07	− 1,10
PICOGIGA	47,23	309,81	− 2,62
PROSODIE #	270	1771,08	....
PROLOGUE SOF	109	714,99	+ 3,81
PROXIDIS	2,02	13,25	− 5,16
QUANTEL	5,20	34,11	+ 4
APPLIGENE ON	2,60	17,05	+ 4
R2I SANTE	49	321,42	....
RADOUX INTL	46	301,74	+ 2
RECIF #	32	209,91	− 3,03
REPONSE #	34	223,03	+ 1,46
REGINA RUBEN	8,90	58,38	− 1,11
RIGIFLEX INT	36,50	239,42	+ 23,31
SAVEURS DE F	15,30	100,36	....
GUILLEMOT BS	16,20	106,27	− 1,22
SILICOMP #	45,70	299,77	− 0,65
SERP RECYCLA ♦	49	321,42	....
SOI TEC SILI	187	1226,64	− 0,32
STACI #	74	485,41	+ 2,64
STELAX	1,18	7,74	− 7,09
SYNELEC #	25,10	164,65	− 9,06
SYSTAR NOM.	140	918,34	+ 2,19
TEL.RES.SERV	37	242,70	+ 19,35
TETE DS LES	2,75	18,04	....
THERMATECH I	34,94	229,19	− 0,03
TITUS INTERA	56	367,34	+ 1,82
TITUS INTER ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER ♦	43,50	285,34	....
TITUS INTER	15,10	99,05	+ 4,14
TRANSGENE #	48,70	319,45	− 5,34
UNION TECHNO	0,79	5,18	+ 12,86
VALTECH	175	1147,92	+ 7,36
V CON TELEC	17,90	117,42	− 4,99
VISIODENT #	85	557,56	+ 16,44
WAVECOM #	95,50	626,44	+ 4,37
WESTERN TELE	8,50	55,76	....

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 28 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 50**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
M6-METROPOLE	539,50	3538,89	+ 2,96
HERMES INTL	145	951,14	+ 1,26
RALLYE(CATHI	58,10	381,11	+ 2,65
ALTEN #	207,50	1361,11	− 0,48
FINATIS(EX.L ♦	108	708,43	....
CEGEDIM # ♦	97,40	638,90	....
FRAIKIN 2# ♦	81	531,33	....
STERIA GROUP	136,40	894,73	− 0,44
MANITOU #	77	505,09	....
BENETEAU CA#	356	2335,21	− 1,11
ASSUR.BQ.POP	96,90	635,62	....
MANUTAN INTE	80	524,77	− 4,76
APRIL S.A.#(	119	780,59	+ 0,42
UNION FIN.FR	119,80	785,84	− 0,17
BRICORAMA # ♦	83,05	544,77	....
JET MULTIMED	737	4834,40	+ 0,96
ALGECO #	72	472,29	− 1,37
FININFO ♦	329	2158,10	....
HYPARLO #(LY	32,80	215,15	− 0,61
GROUPE BOURB ♦	61,50	403,41	....
C.A. PARIS I	147,50	967,54	− 0,34
L.D.C.	90,35	592,66	− 0,82
BRIOCHE PASQ	91	596,92	− 0,55
ETAM DEVELOP	25,22	165,43	− 2,17
BOIRON (LY)#	55,20	362,09	− 1,43
MARIONNAUD P	71	465,73	+ 0,07
POCHET ♦	70	459,17	....
GEODIS	70	459,17	− 3,98
AUBAY TECHNO	140	918,34	....

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 27 janvier**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,31	185,70	27/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,67	201,18	27/01
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	151,17	991,61	27/01
BNP ACTIONS FRANCE	188,32	1235,30	27/01
BNP ACT. MIDCAP EURO	181,47	1190,37	27/01
BNP ACT. MIDCAP FR.	59,87	392,72	27/01
BNP ACTIONS MONDE	216,21	1418,24	27/01
BNP ACTIONS PEA EURO	237,88	1560,39	27/01
BNP ÉP. PATRIMOINE	33,49	219,68	27/01
BNP ÉPARGNE RETRAITE	37,84	248,21	27/01
BNP MONÉ COURT TERME	2324,08	15244,97	27/01
BNP MONÉTAIRE C	878,62	5763,37	27/01
BNP MONÉTAIRE D	796,86	5227,06	27/01
BNP MONÉ PLACEMENT C	12803,18	83983,36	27/01
BNP MONÉ PLACEMENT D	11475,43	75273,89	27/01
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1761,77	11556,45	27/01
BNP MONÉ TRÉSORIE	145035,44	951370,12	27/01
BNP OBLIG. CT	165,14	1083,25	27/01
BNP OBLIG. LT	34,01	223,09	27/01
BNP OBLIG. MONDE	181,72	1192,01	27/01
BNP OBLIG. MT C	140,19	919,59	27/01
BNP OBLIG. MT D	133,48	875,57	27/01
BNP OBLIG. REVENUS	161,02	1056,22	27/01
BNP OBLIG. SPREADS	167,09	1096,04	27/01
BNP OBLIG. TRÉSOR	1817,72	11923,46	27/01
BNP SECT. IMMOBILIER	136,85	897,68	27/01
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP NOUV. ÉCONOMIE	341,15	2237,80	26/01
BP OBLIG. EUROPE	47,05	308,63	27/01
BP SÉCURITÉ	95506,74	626483,15	27/01
FRUCTI EURO 50	133,56	876,10	27/01
FRUCTIFRANCE C	99,08	649,92	26/01
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	229,68	1506,60	18/01
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	452,45	2967,88	18/01
NORD SUD DÉVELOP. D	384,97	2525,24	18/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	59,60	390,95	27/01
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	81,55	534,93	27/01
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,23	139,26	27/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,19	263,63	27/01
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	54,83	359,66	27/01
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	50,71	332,64	27/01
ÉCUR. EXPANSION C	13700,05	89866,44	27/01
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,35	258,12	27/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	62,22	408,14	27/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	210,52	1380,92	27/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	185,10	1214,18	27/01
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	162,30	1064,62	27/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	272,42	1786,96	27/01
ÉPARCOURT-SICAV D	28,30	185,64	27/01
GÉOPTIM C	2081,97	13656,83	27/01
HORIZON C	568,87	3731,54	27/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,90	97,74	27/01
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,41	245,39	27/01
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,39	212,46	27/01
ÉCUREUIL VITALITÉ C	45,99	301,67	27/01
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	53,89	353,50	27/01
ATOUT ASIE	28,88	189,44	27/01
ATOUT CROISSANCE	569,84	3737,91	27/01
ATOUT FONCIER	321,88	2111,39	27/01
ATOUT FRANCE EUROPE	240,68	1578,76	27/01
ATOUT FRANCE MONDE	58,26	382,16	27/01
ATOUT FUTUR C	244,55	1604,14	27/01
ATOUT FUTUR D	226,47	1485,55	27/01
ATOUT SÉLECTION	122,50	803,55	27/01
COEXIS	316,70	2077,42	27/01
DIÈZE	487,84	3200,02	27/01
EURODYN	664,27	4357,33	27/01
INDICIA EUROLAND	144,78	949,69	26/01
INDICIA FRANCE	499,30	3275,19	26/01
INDOCAM CONVERT. C	274,31	1799,36	27/01
INDOCAM CONVERT. D	242,50	1590,70	27/01
INDOCAM EUR. NOUV.	2606,35	17096,54	26/01
INDOCAM HOR. EUR. C	185,57	1217,26	27/01
INDOCAM HOR. EUR. D	163,79	1074,39	27/01
INDOCAM MULTI OBLIG	150,90	989,84	27/01
INDOCAM ORIENT C	46,88	307,51	26/01
INDOCAM ORIENT D	41,81	274,26	26/01
INDOCAM UNIJAPON	239,59	1571,61	27/01
INDOCAM STR. 5-7 C	311,09	2040,62	27/01
INDOCAM STR. 5-7 D	204,60	1342,09	27/01
MONÉDYN	1551,66	10178,22	26/01
MONÉ.J C	1931,22	12667,97	28/01
MONÉ.J D	1750,22	11480,69	28/01
OBLIFUTUR C	90,35	592,66	27/01
OBLIFUTUR D	80,36	527,13	27/01
ORACTION	218,93	1436,09	27/01
REVENU-VERT	169,38	1111,06	27/01
INDICIA MEDIAN	19,21	126,01	26/01
SYNTHÉSIS	3039,42	19937,29	27/01
UNIVERS ACTIONS	70,78	464,29	27/01
MONÉ ASSOCIATIONS	182,23	1195,35	28/01
UNIVAR C	200,99	1318,41	28/01
UNIVAR D	183,99	1206,90	28/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	37,02	242,84	27/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	364,01	2387,75	20/01
MASTER ACTIONS	55,61	364,78	25/01
MASTER OBLIGATIONS	28,36	186,03	25/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,46	147,33	26/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	21,86	143,39	26/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,28	133,03	26/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,35	126,93	26/01
OPTALIS EXPANSION C	20,41	133,88	26/01
OPTALIS EXPANSION D	20,32	133,29	26/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,55	115,12	26/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,40	107,58	26/01
PACTE SOL. LOGEM.	74,62	489,48	25/01
PACTE VERT T. MONDE	79,43	521,03	25/01
CIC BANQUES			
FRANCIC	42,19	276,75	27/01
FRANCIC PIERRE	31,93	209,45	27/01
EUROPE RÉGIONS	74,11	486,13	26/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	161,39	1058,65	27/01
AURECIC	85,02	557,69	27/01
CAPITAL AVENIR	318,48	2089,09	27/01
CICAMONDE	37,79	247,89	27/01
CONVERTICIC	88,78	582,36	27/01
EPARCIC	801,52	5257,63	27/01
EUROCIC LEADERS	534,12	3503,60	27/01
MENSUELCIC	1442,98	9465,33	27/01
OBLICIC MONDIAL	670,93	4401,01	27/01
OBLICIC RÉGIONS	174,52	1144,78	26/01
RENTACIC	24,02	157,56	27/01
SECURICIC	367,49	2410,58	27/01
SECURICIC D	326,41	2141,11	27/01
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	212	1390,63	27/01
LION 20000 C/3 11/06/99	923,66	6058,81	27/01
LION 20000 D/3 11/06/99	824,08	5405,61	27/01
SICAV 5000	206,98	1357,70	27/01
SLIVAFRANCE	360,26	2363,15	27/01
SLIVARENTE	39,11	256,54	27/01
SLIVINTER	205,65	1348,98	27/01
TRILION	742,17	4868,32	27/01
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	225,42	1478,66	27/01
ACTILION DYNAMIQUE D *.	221,83	1455,11	27/01
ACTILION ÉQUILIBRE C *	196,58	1289,48	27/01
FFACTILION ÉQUILIBRE D	192,80	1264,69	27/01
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	192,89	1265,28	27/01
ACTILION PRUDENCE C *	174,44	1144,25	27/01
ACTILION PRUDENCE D *	170,99	1121,62	27/01
INTERLION	211,09	1384,66	27/01
LION ACTION EURO	117,16	768,52	26/01
LION PEA EURO	114,89	753,63	26/01
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	27,23	178,62	27/01
CM FRANCE ACTIONS	43,31	284,09	27/01
CM MID. ACT. FRANCE	38,66	253,59	27/01
CM MONDE ACTIONS	408,58	2680,11	27/01
CM OBLIG. LONG TERME	98,10	643,49	27/01
CM OPTION DYNAM.	35,30	231,55	27/01
CM OPTION ÉQUIL.	52,73	345,89	27/01
CM OBLIG. COURT TERME	151,63	994,63	27/01
CM OBLIG. MOYEN TERME	307,03	2013,98	27/01
CM OBLIG. QUATRE	160,53	1053,01	27/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,28	119,91	27/01
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	159,36	1045,33	27/01
ASIE 2000	116,56	764,58	27/01
NOUVELLE EUROPE	276,29	1812,34	27/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3237,06	21233,72	27/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3237,06	21233,72	27/01
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	316,07	2073,28	27/01
ST-HONORÉ FRANCE	60,59	397,44	27/01
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	90,59	594,23	27/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	158,57	1040,15	27/01
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	254,30	1668,10	27/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	331,24	2172,79	27/01
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	118,58	777,83	27/01
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	295,79	1940,26	26/01
STRATÉGIE IND. EUROPE	252,58	1656,82	26/01
STRATÉGIE RENDEMENT	326,55	2142,03	26/01
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,07	197,25	27/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	29,80	195,48	27/01
AMPLITUDE EUROPE C	45,46	298,20	27/01
AMPLITUDE EUROPE D	44,40	291,24	27/01
AMPLITUDE MONDE C	317,02	2079,51	27/01
AMPLITUDE MONDE D	290,39	1904,83	27/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	28,32	185,77	27/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	27,91	183,08	27/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53,54	351,20	27/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	135,41	888,23	27/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	42,44	278,39	27/01
GÉOBILYS C	106,02	695,45	27/01
GÉOBILYS D	98,63	646,97	27/01
INTENSYS C	19,27	126,40	27/01
INTENSYS D	17,19	112,76	27/01
KALEïS DYNAMISME C	257,39	1688,37	27/01
KALEIS DYNAMISME D	252,21	1654,39	27/01
KALEïS ÉQUILIBRE C	209,10	1371,61	27/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	203,97	1337,96	27/01
KALEïS SÉRÉNITÉ C	187,69	1231,17	27/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	182,66	1198,17	27/01
LATITUDE C	24,08	157,95	27/01
LATITUDE D	20,97	137,55	27/01
OBLITYS D	102,46	672,09	27/01
PLÉNITUDE D PEA	49,43	324,24	27/01
POSTE GESTION C	2435,99	15979,05	27/01
POSTE GESTION D	2278,29	14944,60	27/01
POSTE PREMIÈRE SI	6631,96	43502,81	27/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39201,00	257141,70	27/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8312,07	54523,61	27/01
REVENUS TRIMESTR. D	777,39	5099,34	27/01
THÉSORA C	168,95	1108,24	27/01
THÉSORA D	145,59	955,01	27/01
TRÉSORYS C	43974,22	288451,97	27/01
SOLSTICE D	356,97	2341,57	27/01
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	82,65	542,15	27/01
POSTE EUROPE D	79,99	524,70	27/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	174,87	1147,07	27/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	163,96	1075,51	27/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	154,91	1016,14	27/01
CADENCE 2 D	155,03	1016,93	27/01
CADENCE 3 D	153,25	1005,25	27/01
INTEROBLIG C	52,04	341,36	27/01
INTERSÉLECTION FR. D	87,44	573,57	27/01
SÉLECT DÉFENSIF C	188,70	1237,79	27/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	279,75	1835,04	27/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	180,84	1186,23	27/01
SÉLECT PEA 3	181,69	1191,81	27/01
SG FRANCE OPPORT. C	531,89	3488,97	26/01
SG FRANCE OPPORT. D	500,03	3279,98	26/01
SOGENFRANCE C	565,24	3707,73	27/01
SOGENFRANCE D	509,37	3341,25	27/01
SOGEOBLIG C	101,53	665,99	27/01
SOGÉPARGNE D	44,29	290,52	27/01
SOGEPEA EUROPE	275,87	1809,59	27/01
SOGINTER C	98,87	648,54	27/01
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	21,63	141,88	26/01
DÉCLIC ACTIONS FRANC	60,50	396,85	26/01
DÉCLIC ACTIONS INTER.	52,44	343,98	26/01
DÉCLIC BOURSE PEA	59,76	392	26/01
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,01	118,14	26/01
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,53	108,43	26/01
DÉCLIC PEA EUROPE	23,12	151,66	26/01
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	74,77	490,46	26/01

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Une légende indienne raconte que Sesha, le roi des serpents, avala la bile du démon Vala et que, attaqué par Garura, le roi des oiseaux, il la rejeta en un endroit où, depuis, se trouvent les émeraudes. ● LA VÉRITÉ est moins belle. Les émeraudes, gemmes rares, sont le fruit de puissantes convulsions telluriques et leur couleur verte tient à la présence de chrome dans la roche qui les a enfantées. ● DEPUIS DES SIÈCLES, on connaît la richesse des mines colombiennes, égyptiennes et celtes. Mais on avançait l'existence de « vieilles mines », aujourd'hui disparues, productrices de pierres historiques. ● LA PHYSIQUE vient de trancher et de remettre en cause cette légende. Elle a aussi permis de montrer que des mines pakistanaises et afghanes redécouvertes au XXe siècle produisaient déjà dans le passé et alimentaient les caravanes qui suivaient la Route de la soie.**

Le mystère des vieilles mines d'émeraude enfin dissipé

Grâce à la sonde ionique, un instrument sophistiqué permettant d'analyser les pierres sans les détériorer, les physiciens sont désormais capables d'en déterminer l'origine. Ces recherches, fatales à certaines légendes, révèlent l'ancienneté des échanges avec la Colombie

JULES CÉSAR, dit-on, les collectionnait pour leurs vertus curatives. Charles Quint en aurait distribué quelques-unes à des puissants dont il souhaitait s'assurer les services. La cause américaine, affirme toujours la légende, aurait triomphé au XVIIIe siècle grâce à la vente d'un magnifique collier d'émeraudes le « Collier de la liberté » *(lire ci-dessous)* donné à Benjamin Franklin par une comtesse polonaise.

Comme ce collier, toutes les belles émeraudes ont une histoire. Même celles qui n'existent pas, telle cette énorme pierre dans laquelle aurait été taillé le Saint Graal. Mais, au-delà des légendes, les émeraudes gardent aussi – ou plutôt gardaient – le secret de leurs origines. Trop souvent, on ignorait la provenance des pierres accumulées depuis le XVIe siècle dans les collections des musées du Caire, de Téhéran, d'Istanbul, de Moscou, de Londres, de Washington ou de Paris. Où étaient situées les mines qui les avaient produites ? Les rumeurs allaient bon train, et courait depuis le XVIIIe siècle une légende sur l'existence de certaines « vieilles mines » de l'Asie du Sud-Est aujourd'hui disparues qui auraient alimenté certains trésors d'Asie.

Une partie du mystère vient d'être levé par une équipe de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), du Muséum d'histoire naturelle et de l'Association française de gemmologie. Là où l'histoire bafouillait, ils ont fait appel à la physique des isotopes, qui consiste à mesurer le rapport de deux espèces d'oxygène (oxygène 16 et oxygène 18) présentes dans la pierre. De tels travaux avaient déjà été menés il y a quelques années au Brésil et en Colombie par Gaston Guilani (IRD-CNRS) pour différencier les cristaux extraits de ces gisements. Cette méthode a ensuite été appliquée aux principales mines d'émeraude du monde (62 gisements de 19 pays) pour attribuer une carte d'identité à chaque site. *« Chaque gisement a en effet sa signature propre »*, précise Gaston Guilani. Le problème, c'est que ces analyses entraînent la perte d'une partie de l'échantillon examiné (2 à 5 milligrammes). Cela n'est pas gênant pour des échantillons extraits de la mine, *« mais un contrôle aussi destructif ne peut être envisagé sur des pierres historiques qui seules peuvent nous conter l'histoire de leurs origines »*, ajoute le chercheur. Le procédé d'analyse a donc été modifié en conséquence, et une sonde ionique – il en existe seulement cinq au monde – permettant aussi de mesurer le rapport des isotopes de l'oxygène a été mise au point. Son atout : elle ne réclame pour faire son analyse que peu de matière – 200 millionièmes de milligramme – et creuse dans la pierre à caractériser *« un cratère si minuscule qu'on ne le voit pas à l'œil nu »*.

Forts de ces certitudes, les propriétaires de certaines collections d'émeraudes ont accepté de les ouvrir à la recherche, grâce à la diligence d'Henry-Jean Schubnel (Muséum d'histoire naturelle) mais aussi de Daniel Piat et de Didier Giard (Association française de gemmologie). Neuf pierres historiques ont été extraites de leur trésor et confiées aux physiciens. Neuf pierres couvrant une large période historique allant de l'époque gallo-romaine jusqu'au XVIIIe siècle. Neuf pierres qui, si leur origine était précisément déterminée, permettraient peut-être d'en savoir plus sur la route des émeraudes au cours des âges. La revue scientifique *Science* du 27 janvier vient de publier les résultats obtenus par cette équipe pluridisciplinaire. Les surprises ne manquent pas.

Jusqu'à présent, on considérait que les mines d'Egypte, exploitées par les pharaons de 3000 à 1500 avant J.-C., et celles d'Habatchal (Autriche), découvertes par les Celtes, étaient les seules sources d'émeraudes de l'Ancien Monde. Du moins jusqu'au pillage à partir du XVIe siècle des mines colombiennes par les conquistadors. Mesures faites, l'analyse pratiquée sur une émeraude de 51,5 carats montée en 1226 sur ordre de Saint Louis sur le lys central de la Sainte Couronne de France atteste l'origine autrichienne de la pierre. De même, deux autres pierres étudiées en 1806 par le fondateur de la minéralogie, l'abbé Hauy, proviennent l'une d'Egypte et l'autre d'Autriche.

DE RICHES ROYAUMES

Rien de bouleversant. Mais ce qui l'est plus, c'est l'origine pakistanaise d'une boucle d'oreille gallo-romaine dont l'émeraude – la plus ancienne des neuf étudiées – vient sans conteste de mines situées dans la vallée de Swat et découvertes à la fin des années 50. Aberration chronologique ? Certainement pas. De riches royaumes existaient dans toutes ces vallées (Swat, Peshawar et Kaboul) situées le long de la Route de la soie qui exploitaient ces mines trop longtemps oubliées. De même la caractérisation de quatre pierres du trésor de Nizam d'Hyderabab (Inde) censées provenir des fameuses vieilles mines asiatiques a tordu le cou à la légende. Trois sont d'origine colombienne et une, de très haute qualité, provient d'un gisement afghan redécouvert au début des années 70 et prospecté par les Soviétiques en 1976.

Quant à la pierre brute trouvée parmi 2 300 autres sur l'épave d'un galion espagnol, le *Nuestra-Senora-de-Atocha,* coulé au large de la Floride en 1622, le verdict de la sonde ionique démontre sans aucun doute son origine colombienne (mine de Muzo) et confirme ce que l'on savait, la mainmise des Espagnols sur le marché des émeraudes dès le début du XVIe siècle. Pas seulement en Europe, mais aussi au Moyen-Orient (via Istanbul) et en Inde (via Manille et les lapidaires indiens). Ainsi, les émeraudes des vieilles mines seraient, pour la plupart, d'origine colombienne, attestant l'existence de routes de l'émeraude tout autour de la planète et, pour quelques autres, d'origine moyen-orientale, *« comme certains l'avaient pressenti »*.

Mais ces premiers travaux ne sont que des indices que les chercheurs français aimeraient bien étoffer. Gaston Guilani et Henri-Jean Schubnel rêvent de soumettre au verdict de la sonde ionique les pierres du trésor de Topkapi (Istanbul), celles de la collection de la Banque Markezi (Téhéran), les pièces gallo-romaines d'un musée lyonnais et quelques magnifiques gemmes de collections privées. En attendant, ils offrent à qui le souhaite, aux termes d'un contrat signé en septembre 1998 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le CNRS et l'IRD, la possibilité d'identifier l'origine de leurs pierres.

Jean-François Augereau

Les routes des émeraudes dans le monde

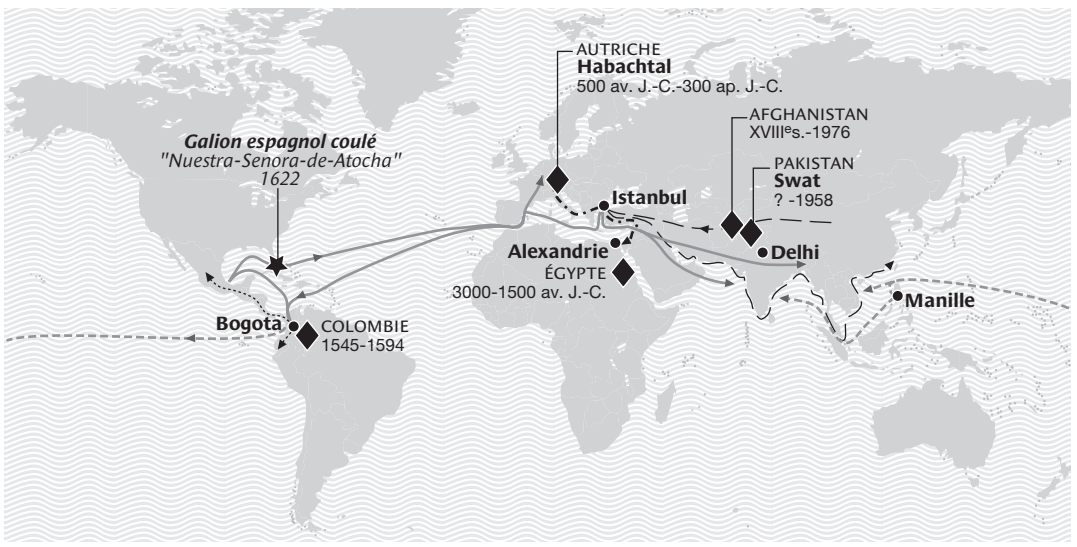

ROUTES : — — DE LA SOIE (XVIIIes. av. J.-C.-XVes. ap. J.-C.) ·-·-·- DES ROMAINS (Ves. av. J.-C.-IIIes. ap. J.-C.) ····· PRÉCOLOMBIENNE (Ves.-XVes. ap. J.-C.)

DES ESPAGNOLS : —— avant 1571 - - - - après 1571

◆ MINES D'ÉMERAUDE

Source : *Sciences*

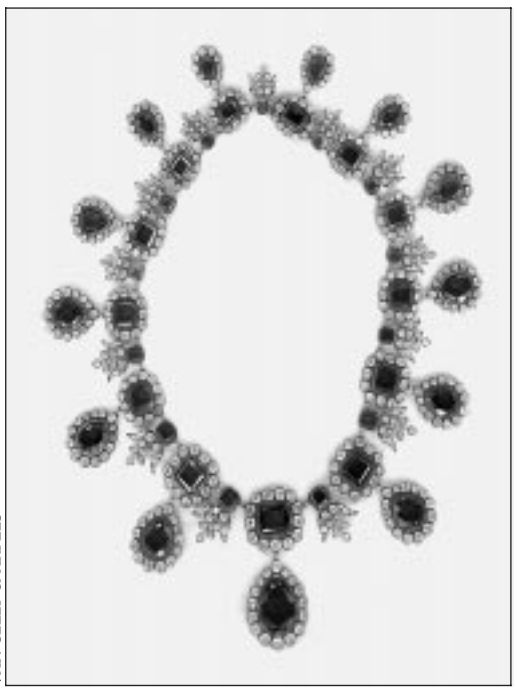

VAN CLEEF & ARPELS

Le « Collier de la liberté », acheté par Van Cleef & Arpels en 1925, « se compose de trente-neuf émeraudes facettées, de forme poire ou carrée, entourées de brillants anciens, accompagné d'une paire de pendants d'oreilles faits chacun de deux émeraudes carrées facettées, de deux petites émeraudes carrées facettées et de deux importantes émeraudes brillolettes rehaussées de diamants taille ancienne ».

La belle histoire du « Collier de la liberté »

L'histoire est belle. Trop, peut-être. Inquiète de la prise de Philadelphie et du sort de Tadeusz Kosciusko, un galant homme d'origine polonaise qui, comme Rochambeau et La Fayette, avait rejoint l'Amérique pour y défendre la liberté des peuples, une comtesse polonaise se serait dépouillée de son bijou après avoir reçu de Benjamin Franklin des nouvelles rassurantes.

***« Prenez-le,* lui aurait-elle dit. *Il y a sur ce collier treize émeraudes en poire et deux fois treize émeraudes carrées, une de chaque sorte pour chacune des treize colonies américaines. Je vous en supplie, acceptez ce bijou et faites-en l'usage qui vous semblera bon au nom de la liberté. »* Plus personne n'entendit parler ensuite du « Collier de la liberté », jusqu'à ce que, par un beau jour de 1850, il réapparaisse aussi mystérieusement qu'il avait disparu... au Mont-de-Piété de Paris ! Il a été racheté en 1925 par la maison Van Cleef & Arpels.**

Les rubis birmans d'Ishtar

Les émeraudes ne sont pas les seules pierres précieuses dont les physiciens, les chimistes, les historiens et les collectionneurs veulent retracer les origines. On connaît des routes pour l'améthyste et la turquoise en Egypte, pour la cornaline en Inde. Mais pas pour les pierres rouges. Récemment, des incrustations minéralogiques roses – les deux yeux et le nombril – d'une statuette du Louvre représentant la déesse Ishtar ont livré des secrets.

Longtemps considérées comme de la pâte de verre, on ignorait si ces pierres étaient contemporaines de la fabrication de la statue ou rajoutées par la suite. Les analyses menées avec l'accélérateur de particules du laboratoire de recherche des Musées de France ont permis de démontrer qu'elles étaient des rubis de la plus belle eau. Mieux, la signature des gemmes obtenues par fluorescence X a montré que les rubis sri-lankais et birman avaient un air de famille avec ceux de la déesse de l'Amour et de la Guerre.

Les traitements hormonaux de la ménopause augmentent le risque de cancer du sein

UNE VASTE ÉTUDE publiée, mercredi 26 janvier, dans le *Journal of The American Medical Association* (JAMA) montre que le risque de cancer du sein est accru de façon importante chez les femmes recevant, après la ménopause, un traitement hormonal à base d'œstrogènes et de progestérone.

Le but de l'étude : comparer les risques relatifs de cancer du sein lors de l'utilisation d'œstrogène seul ou d'œstrogène associé à la progestérone. On a observé que l'exposition aux œstrogènes seuls élève le risque de cancer de l'utérus, et que ce risque est fortement réduit par l'association avec des progestatifs. Allait-il en être de même pour ce qui concerne le cancer du sein ? Question importante, car un nombre croissant de femmes se soumet à un traitement hormonal après la ménopause.

Une équipe de chercheurs américains de l'Institut national du cancer, à Rockville (Maryland), dirigée par le docteur Catherine Schairer, a revu les dossiers de 46 355 femmes ménopausées suivies médicalement, pendant dix ans en moyenne, entre 1980 et 1995. Parmi elles, 2 082 cas de cancer du sein ont été détectés. Les chercheurs ont constaté que ce risque est majoré de 20 % chez les femmes suivant depuis moins de quatre ans un traitement par œstrogène comparé à celles qui ne sont pas traitées.

Et ce chiffre passe à 40 % chez celles qui suivent un traitement combiné œstrogène-progestérone. Pour les patientes nouvelles soumises à un tel traitement combiné, les chercheurs ont aussi déterminé que le risque s'accroît de 1 % pour chaque année d'utilisation avec l'œstrogène seul et de 8 % avec le traitement combiné. Les seuls cancers ici pris en compte sont les cancers invasifs, ce qui ajoute à la crédibilité des résultats.

Pour le public, ces résultats sont certainement surprenants. Le traitement hormonal substitutif après la ménopause est un facteur de confort remarquable, faisant disparaître les bouffées de chaleur, protégeant la peau, empêchant la sécheresse vaginale. On a aussi insisté sur les bienfaits d'un tel traitement : il réduit considérablement la morbidité cardio-vasculaire et retarde l'installation d'une ostéoporose dont les conséquences majeures sont les tassements vertébraux et les fractures du col du fémur.

RISQUES ET AVANTAGES

Largement proposé par les gynécologues, remboursé par la Sécurité sociale, le traitement hormonal substitutif est de plus en plus souvent demandé directement par les femmes. Chez celles de plus de cinquante ans, c'est devenu aussi naturel que de prendre la pilule. Et pourtant, les études sur les risques de cancer du sein associés à ces traitements ont été nombreuses depuis vingt ans. Après quelques résultats contradictoires, il est apparu clairement que ce traitement augmentait le risque de cancer du sein, surtout chez les femmes minces.

Les études en question, reposant sur de larges cohortes, ont été réalisées en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans les pays du nord de l'Europe. L'analyse de l'ensemble de ces études – méta-analyse portant sur 52 705 femmes – a été publiée par l'hebdomadaire médical *Lancet* en 1997. Les résultats étaient proches de ceux obtenus aujourd'hui : le traitement après la ménopause par les œstrogènes seuls augmentait le risque de cancer du sein de 37 %, le traitement combiné aux progestatifs de 53 %. Ce risque augmente avec chaque année de traitement et cette augmentation du risque atteindrait 80 % au bout de dix ans et 160 % après vingt ans de traitement.

Les traitements hormonaux décrits dans ces études ne sont pas identiques à ceux utilisés aujourd'hui en France. Il est donc indispensable que soit menée aussi une étude épidémiologique qui permettra de connaître exactement les risques et avantages de ces traitements.

Elisabeth Bursaux

Le Monde INTERACTIF

http://www.lemonde.fr

Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...).

Avec la fnac

L'attraction Mike Tyson, pour la première fois en Europe

L'ancien champion du monde américain de boxe affronte le modeste Anglais Julius Francis, samedi 29 janvier, à Manchester. Son séjour très médiatique en Grande-Bretagne suscite des polémiques, mais le match sera un événement mondain

A trente-trois ans, Mike Tyson, ancien champion du monde de boxe catégorie poids lourds, combat en Europe pour la première fois de sa tumultueuse carrière. Samedi 29 janvier, à Manchester (Grande-Bretagne), le champion américain affrontera le Britannique Julius Francis. Si le séjour de Mike Tyson a enthousiasmé certains, d'autres, y compris dans la communauté noire, ont considéré qu'il ne pouvait en aucun cas servir de modèle aux jeunes des quartiers « ethniques », comme disent les Anglais. *« Cette brute avec sa réputation de sauvagerie animale est dangereuse pour nous autres Noirs »*, a écrit Trevor Phillips, journaliste vedette de télé et militant travailliste. *« Je fais des choses ridicules »*, reconnaît, de son côté, Mike Tyson, dans un entretien accordé à Canal+ Vert, qui diffuse le combat, samedi, à partir de 23 heures.

LONDRES
de notre correspondant

Six contre un que l'Anglais mord le tapis avant la fin du premier round. A en juger par les enjeux des bookmakers, ce n'est pas à un combat de boxe à suspense que les 21 000 spectateurs attendus, samedi 29 janvier, à Manchester ont été conviés. Mike Tyson, le *bad boy* américain, contre Julius Francis, l'ancien « mauvais garçon » d'Angleterre. Le premier a été condamné pour viol en 1992 aux Etats-Unis, le second a fait plusieurs séjours en prison pour violences, usage de drogues, etc. On dirait une affiche de catch et, les gants en plus, c'en est une. Sauf très improbable surprise, prédisent les oracles du métier, l'actuel nº 1 britannique des poids lourds *« ne tiendra pas trois rounds »* face à l'ancien champion du monde. Mike Tyson a d'ailleurs prévenu son jeune challenger, jeudi : *« Je suis prêt à la guerre. Je suis en très grande forme et, sur le ring, je suis un féroce animal. »*

Les mouvements féministes et les édiles de Manchester et de Brixton, où « l'homme de fer » a failli déclencher une émeute la semaine dernière, jugent que l'intéressé n'est pas un « animal » que sur un ring. Depuis dix jours que Mike Tyson et sa suite écument les palaces d'Angleterre, les controverses et les gros titres n'ont pas manqué. Le séjour à l'ombre du boxeur lui interdisait théoriquement l'accès au territoire du Royaume-Uni. Jack Straw, le ministre de l'intérieur, a décidé de faire une exception pour Mike Tyson. Par *« compassion »*, a-t-il fait savoir. *« Par intérêt et pour faire plaisir à Rupert Murdoch »*, ont écrit les méchantes langues.

Le magnat australo-américain des médias avait en effet tout à gagner dans l'affaire puisque c'est son groupe de télévision, BskyB, qui retransmettra le combat sur sa chaîne payante. On parle d'un cachet d'au moins 50 millions de francs pour l'ex-champion. Quoi qu'il en soit, Mike Tyson, fidèle à son image, ne s'est pas gêné pour en dépenser à peu près la moitié dans les grands hôtels et chez les joailliers, jure la presse tabloïd.

Lors de sa visite à Brixton, la grande banlieue londonienne « ethnique », comme on dit ici, le boxeur aurait également promis 100 000 francs à une association qui s'occupe de jeunes Noirs dévoyés. Mais ce n'est pas ce qui a retenu l'attention première de la presse. Brixton, ancienne capitale de « la grande colère noire » des années 80, lorsque les émeutes raciales dévastèrent la zone urbaine, est un peu un passage obligé pour les stars « ethniques » de la planète. Mohamed Ali en son temps, Nelson Mandela plus récemment, Jesse Jackson autrefois, Spike Lee, Bill Cosby et d'autres, tous sont allés saluer les « frères Noirs » de Brixton. Tous ont été accueillis comme des héros.

La « tournée » publique de Tyson la semaine passée fit moins l'unanimité. Indifférence des adultes, hystérie des jeunes. Deux mille jeunes excités se sont pressés autour de l'idole. Nervosité immédiate de l'entourage, qui dut se résoudre à appeler une escouade de *bobbies* à la rescousse pour protéger la star et lui offrir le commissariat comme refuge. Retransmis le soir à la BBC, le mouvement de foule ne fut pas du goût de tout le monde.

« UNE FARCE »

Les édiles noirs du cru, pour la plupart d'origine jamaïcaine, avaient dit préalablement qu'ils ne souhaitaient pas la visite d'un homme *« qui ne peut en aucun cas se présenter comme un modèle pour nos jeunes. »* Le lendemain de l'incident, pour un reportage favorable de Darcus Dowe, journaliste de télévision qui vit dans le *« passé criminel »* du boxeur *« un parallèle intéressant avec le fait que 80 % des jeunes de Brixton ont un casier judiciaire »*, ce fut un déluge de protestations.

« Cette brute avec sa réputation de sauvagerie animale est dangereuse pour nous autres Noirs », écrivit Trévor Phillips, journaliste vedette de télévision et militant travailliste. Steve Foster, ancien challenger noir de Manchester du titre de champion du monde, se montra moins dur pour l'homme mais plus cruel pour *« la farce »* que serait le combat de samedi. *« Même si Julius ne tiendra pas deux rounds devant lui*, a-t-il dit, *il y a bien longtemps que Tyson n'est plus ce qu'il était. »*

Mais, à en juger par les stars qui devraient être présentes, samedi dans l'Arène de Manchester – entre autres, le footballer David Beckham et son épouse, la Spice Girl Victoria Adams, le chanteur Robbie Williams, son collègue Liam Gallagher du groupe Oasis, l'acteur Pierce Brosnan, etc. – et qui ont payé leurs places jusqu'à 15 000 francs, les *beautiful people* d'Angleterre aiment non seulement les boxeurs fatigués mais aussi les combats sans surprise.

Patrice Claude

« Parfois je m'égare, je fais des choses ridicules »

***L'ENGOUEMENT** et les réserves provoquées par le séjour de Mike Tyson en Angleterre ne laissent d'étonner le boxeur.* « Je pense que les gens sont fous. Je ne suis pas habitué à tout ça », *déclare-t-il dans un entretien que la chaîne numérique Canal+ Vert doit diffuser, samedi 29 janvier, en préambule au combat opposant l'ancien champion du monde au Britannique Julius Francis.* « En tant que musulman, je ne dois pas écouter la flatterie. En écoutant la flatterie, on commence à penser que l'on est important. (...) Il ne faut considérer personne comme étant supérieur à l'autre. Bien sûr, je suis flatté, mais je ne l'accepte pas. (...) Les gens devraient m'aimer parce que j'aime Dieu et non pas parce que je suis célèbre », *poursuit le champion américain.*

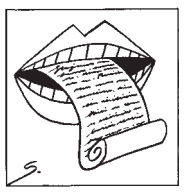

VERBATIM

« Je crois en Allah même si parfois je m'égare. Je fais des choses ridicules. C'est peut-être mon ego, *explique-t-il.* Dans ce monde, il faut faire ce qui vous fait plaisir, sinon la vie ne vaut pas la peine. (...) La durée de vie moyenne est de soixante-dix ans. Après soixante-dix ans de vie, si vous avez fréquenté les plus belles femmes du monde, conduit les voitures les plus chères, porté les bijoux les plus chers, vécu dans les plus grandes maisons, vous avez profité pleinement de votre vie. Si ce sont les choses que vous aimez, il faut les chercher. Si vous ne le faites pas, vous ne pourrez pas être heureux et c'est dommage. »

« Il y a des gens dans le monde qui sont malheureux parce qu'ils ne respectent pas la loi, la lettre de la loi. Ils n'ont pas peur de la loi, ils ont peur de son application. Si vous trangressez la loi, ce qui vous arrive, c'est votre punition. Mais vous devez vivre votre vie à fond », *conclut celui qui a effectué plusieurs séjours en prison.*

Le combat des boxeurs suédois pour légaliser le professionnalisme

STOCKHOLM
de notre correspondant

Au Star Fight Gym, une salle de boxe nichée sur les hauteurs enneigées de Stockholm, Paolo Roberto ronge son frein. Depuis des années, ce fils d'un immigré italien et d'une Suédoise aimerait pouvoir combattre dans le pays où il est né il y a trente ans. Mais la loi l'en empêche : la boxe professionnelle est interdite dans le royaume, tout comme en Norvège et en Islande. *« Tout ça parce que la Suède a un problème avec les émotions fortes ! »*, s'emporte ce challenger malheureux de l'Espagnol Javier Castillo pour le titre de champion du monde des mi-moyens, catégorie WBO, en septembre 1999, à Madrid.

En 1969, le Parlement de Stockholm décida de bannir les combats professionnels, à la suite d'une campagne menée par le Parti libéral sur la base d'arguments éthiques et médicaux. Pour en résumer l'esprit, la loi considère la boxe professionnelle comme étant néfaste pour la santé, ayant une influence négative sur le public et dissimulant d'obscures manœuvres financières. Et, selon le ministère des sports, *« d'un point de vue éthique, il est encore douteux d'être payé pour frapper un autre individu »*.

Fort de ce raisonnement, le Parlement a rejeté les motions déposées, chaque année, par des députés favorables à l'ouverture d'une enquête sur une possible réhabilition du professionnalisme. *« Tout ça est d'une hypocrisie... »*, soupire Paolo Roberto. D'autres sports rétribués, tel le hockey sur glace, sont plus dangereux pour la santé, estime-t-il, et sont pourtant autorisés. A l'entendre, la boxe en Suède souffre d'être associée aux immigrés. *« Nous n'appartenons pas à l'establishment »*, lâche le boxeur, aussi connu dans le pays pour l'émission télévisée qu'il anime, ses frasques nocturnes et son engagement contre la violence chez les jeunes que pour ses 19 victoires en 21 combats.

NOUVEAU DÉBAT D'EXPERTS EN FÉVRIER

En dépit de son statut de paria, la boxe professionnelle se porte bien en Suède. Elle n'a jamais compté autant de pratiquants, bien qu'ils soient obligés de combattre hors des frontières : vingt-trois, dont un champion du monde en titre (catégorie WBO), Armand Kranjc, d'origine slovène. La victoire par KO du « maître », Ingemar Johansson, face à l'Américain Floyd Patterson en 1959, pour la couronne mondiale des lourds, figure au panthéon sportif du pays. Et les combats, retransmis uniquement par les chaînes à péage, attirent de nombreux téléspectateurs.Afin de briser le statu quo, Paolo Roberto a porté plainte... contre lui-même auprès de la police, en 1998, pour s'être entraîné sur le sol suédois avec un autre « pro ». Une pratique qui, bien que courante et tolérée, est également interdite par la loi. Jusqu'à présent, la justice n'a pas cillé. *« Je suis prêt à aller en prison s'il le faut, pour pouvoir porter le dossier devant la Cour européenne de justice »*, assure le trublion.

Pour se faire une idée plus précise du débat, la ministre des sports a convoqué un panel d'experts le 18 février. Ils devront donner leur opinion sur une éventuelle révision de la loi. A moins qu'ils ne se prononcent en faveur de l'interdiction des autres sports de combat, pratiqués uniquement à niveau amateur en Suède, tels le kickboxing, le tae kwon do ou la boxe thaïe.

Antoine Jacob

En tête de mât, les vigies de la Coupe de l'America surveillent les caprices d'Eole

Un des équipiers de « Luna-Rossa » explique l'importance de son rôle, trente-deux mètres au-dessus des vagues

AUCKLAND (Nouvelle-Zélande)
de notre correspondante

De loin, ce n'est qu'une petite tâche noire en haut du mât, à la hauteur des dernières barres de flèches. Trente-deux mètres au-dessus des vagues, suspendu en équerre, un homme aux aguets s'apprête à annoncer : *« Risée à gauche ! »*, en pointant du doigt vers une zone de mer obscurcie. Les ondes du vent créent des mini-vaguelettes qui, pour l'œil humain, apparaissent comme autant de taches de brillance différente sur la mer. Lire cette carte du vent en réflexion sur la surface de l'océan est un art subtil pour ceux qui savent y voir plus que « du vent ». Et moins il y a de vent, plus il est important de le trouver, et plus les options de navigation sont périlleuses. Il faut prendre des paris risqués sur la durée de vie d'une risée, sur l'ampleur d'une « bascule » (oscillation), bref, sur les caprices ou les intentions du vent.

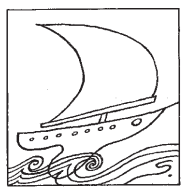

VOILE

Ces décisions-là, souvent déterminantes, et parfois fatales, se prennent dans la « cellule arrière », entre les trois ou quatre hommes qui, autour du skipper, constituent le cerveau de chaque bateau participant à la Coupe Louis-Vuitton, éliminatoire de la Coupe de l'America. Dès que le vent vient à manquer, la cellule délègue un des siens à la cime du bateau. *« Ils ne peuvent pas se passer de moi*, plaisante Michele Ivaldi, l'envoyé spécial en tête de mât du bateau italien *Luna-Rossa. Pendant les demi-finales, j'avais 38,5º de fièvre. Ils ont quand même voulu que je sois à bord. »*

4 À 5 MINUTES D'AVANCE

Jeudi 27 janvier, dans la deuxième régate entre *Luna-Rossa* et *America-One*, c'est une énorme « bascule » à gauche qui a permis au voilier américain de revenir sur son adversaire, dans une course que l'on croyait terminée.

Michele Ivaldi l'avait prévu. Quand, d'en bas, on lui avait demandé quelle partie du plan d'eau il favoriserait, il avait hésité un instant – *« Ce n'était pas facile à lire, avec beaucoup d'humidité dans l'air et un ciel très couvert »*, a-t-il expliqué –, puis avait répondu : *« A gauche ! »*, dans le petit micro qu'il enclenche dans le mât une fois là-haut. Las, la manœuvre préparée sur le pont était celle d'un envoi dans l'empannage ; il était donc trop tard pour envisager d'envoyer le spi de l'autre côté, à gauche, là où le vent rentrait. *« Quatre, cinq minutes plus tard, j'ai confirmé que le vent était à gauche, mais le temps qu'on arrive sur place,* America-One *l'avait touché le premier »*, ajoute le marin, qui, à vingt-neuf ans, compte huit médailles olympiques de voile.

De manière générale, *« on gagne quatre à cinq minutes d'anticipation du vent futur. Cela me surprend toujours quand je redescends de voir à quel point on voit mal en bas et bien en haut »*, dit Michele Ivaldi, que l'on envoie *« monter dans l'arbre »*, selon la traduction littérale de l'italien, dès que le vent tombe en dessous de 9 nœuds au près et 11 nœuds au portant. Les moulineurs le hissent dans un harnais avec une des drisses de spinnaker. Une fois arrivé à son étage, la vigie s'accroche et renvoie la drisse au pied de mât. La manœuvre se répète aussi souvent que nécessaire au cours d'une course. Il arrive que l'équipier soit perché durant tout le parcours, soit pendant près de quatre heures si le vent est faible.

« Parfois, c'est long, je n'ai rien à dire pendant quinze minutes. Alors j'admire le paysage », sourit Michele Ivaldi. Si la vue de là haut est imprenable, le confort est spartiate. On distingue deux stations différentes. Celle au près, lorsque le bateau remonte au vent et donc gîte un peu, est comparable à la position du trapèze sur un dériveur, les jambes tendues et les pieds posés sur le mât. Quand le bateau est au portant, en vent arrière, le marin s'assied alors sur le losange, le dernier étage de barres de flèches. *« La position une fois là haut, cela va encore. Ce qui est le plus pénible, ce sont les vagues provoquées par les bateaux spectateurs. Elles sont irrégulières et dures. Parfois cela fait mal »*, commente Michele Ivaldi, qui n'a eu peur que les premières fois et n'a jamais ressenti le vertige.

EXCEPTION AU THÉORÈME

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Tout le monde n'en est pas convaincu. *« Nous pensons que c'est dangereux, que ce n'est pas bon pour l'équilibre du bateau, et donc nous évitons d'avoir quelqu'un stationné en tête de mât »*, avait déclaré au début des éliminatoires Luc Gellusseau, le skipper du défi français *6e-Sens*. Quand on sait que le vernis des mâts est poncé pour économiser quelques kilos, que le moindre boulon qui dépasse est limé et que *« ramener le poids vers le bas »* est un théorème de base, il peut en effet sembler incohérent d'envoyer 80 kilos au pire endroit du bateau. Mais, pour Laurent Esquier, qui dirige les opérations du syndicat italien, les effets négatifs sont gommés par l'importance des informations stratégiques fournies.

Florence de Changy

La troisième régate a été reportée

La troisième régate de la finale de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative pour la Coupe de l'America, prévue vendredi 28 janvier, dans la baie d'Auckland (Nouvelle-Zélande), a été reportée faute de vent. Mardi, la régate inaugurale de l'épreuve avait été annulée en raison d'un vent trop violent. La finale de la Coupe Louis-Vuitton oppose *Luna-Rossa*, le bateau du Défi italien Prada Challenge, aux Américains d'*America-One*. Les deux Défis sont à égalité un point partout, *Luna-Rossa* ayant remporté la première régate, courue mercredi, et *America-One* la deuxième, le lendemain. Le premier des deux concurrents qui atteindra les cinq points emportera la Coupe Louis-Vuitton et sera l'adversaire de *Team-New-Zealand* dans la Coupe de l'America, que détient le Défi néo-zélandais.

Handball : la France en demi-finale du championnat d'Europe

EN OBTENANT le nul (26-26) face à la Croatie qui jouait devant son public, l'équipe de France masculine de handball s'est qualifiée pour les demi-finales du championnat d'Europe, jeudi 27 janvier à Rijeka. Les Bleus doivent affronter la Russie, samedi à Zagreb, alors que l'autre demi-finale opposera la Suède à l'Espagne. Les Français ont tenu à distance face aux Croates, champions olympiques en titre, pendant tout le match. Grâce à ce nul qui fait suite à des victoires acquises aux dépens de la Norvège, de l'Ukraine, de l'Allemagne et de l'Espagne, les joueurs de l'entraîneur Daniel Costantini ont terminé à la première place de leur groupe. Champions du monde, en 1995, médaillés de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone, en 1992, les handballeurs français ne s'étaient jamais qualifiés pour une demi-finale de championnnat d'Europe.

Tennis : finale Agassi- Kafelnikov à l'Open d'Australie

LA FINALE des Internationaux de tennis d'Australie opposera, dimanche 30 janvier, l'Américain Andre Agassi au Russe Evgueni Kafelnikov, repectivement têtes de série nº 1 et 2 du tournoi. Jeudi 27 janvier, au terme d'un match de très haut niveau, Agassi est venu à bout de son compatriote Pete Sampras en cinq sets (6-4, 3-6, 6-7 [0-7], 7-6 [7-5], 6-1) alors que ce dernier est passé à deux points de la victoire. Le service a été la clef de la rencontre : aux 37 aces passés par son adversaire, Andre Agassi répondit par plusieurs séries foudroyantes de retour de service. L'autre demi-finale, le lendemain, fut plus rapidement expédiée. Le tenant du titre, Evgueni Kafelnikov, n'a laissé aucune chance au Suédois Magnus Norman, battu en trois manches (6-1, 6-2, 6-4).

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : en proie à une situation économique critique suite à la mise en examen de plusieurs de ses dirigeants, le CSP Limoges** a demandé à ses joueurs de consentir à des baisses de salaires allant de 30 % à 70 %. Par la voix de leur capitaine Yann Bonato, les professionnels du CSP ont indiqué qu'ils donneraient une réponse collective lundi 31 janvier.

■ **FOOTBALL : l'Afrique du Sud s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations** grâce à sa victoire sur la République démocratique du Congo (1-0), jeudi 27 janvier, à Kumasi (Ghana). Vainqueur du Gabon (3-1) lors de leur premier match, les Bafana Bafana sont assurés de terminer à l'une des deux premières places de leur groupe. L'autre match du jour a vu, à Accra, la victoire du Ghana sur le Togo (2-0).

■ **Le supporteur de l'Olympique gymnaste club de Nice** qui avait lancé un projectile sur le gardien de but cannois Sébastien Chabbert, lequel avait souffert de troubles auditifs, lors du match de deuxième division opposant les deux clubs, le 30 janvier 1999, a été condamné à un an de prison ferme.

PERRONO - BIJOUX
Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

MODE HOMMES AUTOMNE-HIVER 2000-2001

L'appel du cottage

Présentés du 22 au 27 janvier, les défilés parisiens prévoient des tenues hivernales sous le signe d'un retour aux standards anglais

LA FIÈVRE médiatique de la haute couture a fait de l'ombre aux présentations parisiennes du prêt-à-porter masculin de l'hiver 2000-2001. Cette saison, pourtant, Paris n'est pas resté inerte. Les couleurs explosent chez Hermès et l'homme de Dior entame un rajeunissement. Mieux : Castelbajac est entré dans l'arène et Louis Vuitton *(lire ci-dessous)* s'est décidé à faire défiler une collection complète et construite.

Au contraire des présentations milanaises, ce regain d'énergie n'a pas provoqué ces outrances qui accrochent les lecteurs des magazines. Si après tant d'années marquées par la fascination du vêtement technique, l'heure est au retour du classicisme le plus luxueux – jusque dans l'univers de la décoration –, les participants n'ont pas proposé des costumes trois-pièces à une clientèle dont on n'a cessé de flatter les envies de décontraction. Au contraire, le décoordonné fait loi. La révérence à l'Angleterre, bastion du classicisme masculin, tient dans quelques emprunts : la veste de chasse, le costume en velours Carnaby Street... Après la réhabilitation du trench, l'heure est aux raglans en whipcord, aux pantalons taille haute, aux manteaux très amples et aux vieux costumes en velours côtelé.

Pour la touche de modernité, cette rusticité désuète s'alimente des tendances du prêt-à-porter féminin : pantalons courts – du feu-au-plancher au knickers –, bottes de garde-chasse, rayures inclinées, aspects froissés ou déjà portés, clins d'œil aux XVe et XVIe siècles, et même un arsenal d'asymétries discrètes. La palette hésite entre écorce, chair et tons d'eau, ose le bleu pétrole et s'épanouit dans les marrons chauds, caramel, pain d'épices, incendiés par un fin passe-poil aux tons vifs...

Pour son premier défilé masculin, Jean-Charles de Castelbajac semble avoir élu pour héros le jardinier d'un parc londonien, à l'époque du Blitz. Les pantalons sont de grosse laine, les McFarlane en velours côtelé, les manteaux en treillis ou en feutre marron se portent sur de puissantes bottes en daim, par-dessus des pulls épais tricotés main, rapetassés de renforts. Côté parures, le créateur ressuscite la fraise et remplace par un long scalp la cravate huppée des piliers d'Ascot... L'Angleterre selon Dries Van Noten s'incarne avec rusticité dans le Bloomsbury Group, auquel la Tate Gallery consacrait une exposition en novembre 1999. Ecrivains (Virginia Woolf...) ou peintres (Duncan Grant...), ces excentriques cultivaient la bohème en cottage. Revues par les confectionneurs belges, leurs tenues marient pulls en cachemire tricotés devant l'âtre, amples manteaux de campagne et chaussures en feutre gris clair.

Une Angleterre plus dandy paradait chez Xavier Delcour. Pour son troisième défilé parisien, le jeune Bruxellois interprétait dans des noirs somptueux l'univers des blousons dorés : chemise en cuir portée sous petit pull col en V, cravate d'habit portée en ceinture, chandails aux décolletés insondables se succèdent dans une ligne étroite et fine, dont l'inspiration doit beaucoup à Gucci. Chez Eric Bergère, en revanche, le chic vient de Yale – l'université des fils à papa – et le dandysme de Brighton, berceau des Hell's Angels anglais. Duffle-coat poilu et cape-pèlerine contre veste en faux poulain aux tons « sales » et blouson six poches façon garagiste et résurrection inattendue des « petits shetlands » qui moulaient les minets des années 60.

FAÇON PHILIPPE II

On attendait Paul Smith en jongleur d'anglicismes. Sauf un arsenal de knickers et de fulgurantes superpositions de tartans, le chantre de la *world fashion* a préféré les décoordonnés bohème, le manteau de velours côtelé et la chemise chinoise en soie brodée. Nul n'a donc disputé à Rei Kawakubo la coupe anglaise (taille haute, petites épaules), déclinée en vestes ultra-courtes, que venaient rallonger parfois de longs empiècements. Pour Comme des Garçons, la plus coloriste des Japonaises a multiplié les jeux de rayures et les patchworks, dans des tons brillamment subtils. Yohji Yamamoto s'est offert une excursion solitaire dans l'histoire des parures masculines : chapeau de Charles VII par Clouet, habits à grands cols de dentelle des notables de Rembrandt, vestes noires relevées de jais façon Philippe II d'Espagne...

Pour ses vertus graphiques, le noir est aussi la couleur préférée d'Hedi Slimane, qui a décliné la ligne longue et juvénile qu'il affectionne depuis deux ans : propulsés par des adolescents fiévreux, la queue de pie en cuir glacé, les T-shirts à franges et les pulls à manches élonguées proclamaient le chic étudié d'une androgynie rebelle. Un autre noir, plus hassidique, ombrageait les costumes de Kenzo. L'argument (un week-end en Terre de Baffin) y ajoutait des gilets de fourrure, des peaux de bêtes transformées en manteaux, de somptueuses moires papillon de nuit, qui voisinaient avec des maxi-pantalons gris relevés de bleu pétrole.

Dans un Carrousel du Louvre transformé en lamasserie tibétaine, Dominique Morlotti interprétait un Lanvin protecteur et décontracté en saharienne fourrée, coupe-vent d'angora beige ou de mouton retourné, veste-chemise en loden dans des bruns militaires. De fait, les maisons de très grand luxe semblent avoir capté une brise créatrice. Chez Dior, l'enrichissement continu des matières (pull en câble de cachemire) s'accompagne désormais d'astuces utiles, comme ce nouveau mélange, baptisé Confortherm, qui réchauffe en hiver et rafraîchit l'été. Pour Hermès, où le luxe des matières se conjugue depuis toujours au superlatif, Véronique Nichanian a libéré *« une nouvelle dynamique »*, encadrant les textures souples dans des constructions élaborées, osant les blousons réversibles en cuir double face, et pimentant son irréprochable gamme de tons sourds avec des costumes en velours orange Hermès, voire anis.

Jacques Brunel

F. DUMOULIN/JAVA

DINO SCRIMALI

F. DUMOULIN/JAVA

DAN LECCA

Ci-dessus, costume en velours lisse vert-de-gris et chemise à bords gommés en carré « cannes et pommeaux » orange, Hermès. De haut en bas, les stridences violine d'un costume en velours du jeune Bruxellois Xavier Delcour. L'androgyne d'Hedi Slimane en queue-de-pie en cuir glacé et pantalon étroit assorti, Yves Saint Laurent Rive Gauche Homme. Jean-Charles de Castelbajac réhabilite la fraise sur fond de complet bordeaux en harris tweed.

Les Bostoniens de Louis Vuitton

Après quelques trots d'essai – une vingtaine de pièces montrées en showroom, ces dernières saisons –, la collection masculine de Louis Vuitton vient d'être présentée en gloire, et au grand complet, dans la Galerie du Jeu de paume. Après avoir offert au malletier une légitimité dans le prêt-à-porter féminin, l'Américain Marc Jacobs s'est décidé à compléter son couple. Minimaliste sans excès, parfaitement coupée, sa collection n'a plus besoin d'afficher monogramme ou damier pour capter l'attention. Ses superpositions, ses matières nouvelles, ses asymétries contrôlées et son parti pris de luxe ultra-sobre en font une version moderne et décontractée du vestiaire d'un bourgeois bostonien au début des années 70. La liquette y côtoie le pantalon en soie imprimée à liens coulissants, les pantalons en laine se chinent de fils de cuivre ou d'inox et la veste de judoka se pare d'une insoupçonnable élégance.

Parfums Talisman

LES SEULES VERTUS olfactives d'un parfum ne suffisent plus. Loin de l'idée d'une parure frivole, les marques conceptualisent des univers intimes pour répondre à des attitudes de la vie quotidienne. Après Rush de Gucci et Insomny de Michel Klein à base de café, de poivre et de gingembre, Giorgio Armani lancera en avril Mania : un *« encens frais »* qui libère une certaine idée de l'urgence et du plaisir dans le sillage d'Obsession de Calvin Klein. D'autres maisons vendent désormais des atmosphères et du bien-être. C'est le cas de Lanvin avec son nouveau féminin Oxygène et ses dérivés (gel de bain *« euphorisant »*, lait *« enivrant »* pour le corps...). En attendant le lancement officiel fin mars, la marque investit un loft immaculé de 400 m² dans la rue de Richelieu pour présenter au public son univers féminin.

Sous les verrières baignées par la lumière du jour, de grandes bulles gonflables capturent des vêtements de la collection printemps dessinée par Cristina Ortiz, d'un débardeur en cachemire gazon à une trousse en agneau rose dragée, vendus en exclusivité dans l'espace. Pour découvrir cet antidote présumé à la pollution urbaine, la griffe « bleue » invite à un voyage sensoriel à travers des escales dans une salle de massage, un salon de détente meublé avec les banquettes modulables de Pascal Mourgue – également designer du flacon – et un « bar à air », qui n'est qu'une salle aux murs azur dotée d'un ventilateur. Le luxe absolu étant de s'offrir des bouffées d'oxygène, comme dans le dernier hôtel d'Anouchka Hempel à Amsterdam... Car désormais le parfum se respire immodérément et s'avale presque par les narines.

« PLUS UTILE ET MOINS FUTILE »

Corinne Cobson joue aussi la combinaison des sens dans son kit Sniff and Sound Attitudes, distribuée par le Club des créateurs de beauté. Les quatre parfums en vaporisateur de métal brossé sont vendus avec un CD de musiques choisies par ses soins. Les notes de cannelle et de poivre rose du parfum Romantic Attitude s'accordent au son des Nubians ou de Neneh Cherry, l'odeur boisée de Strong Attitude prend sa force sur Iggy Pop ou Ben Harper... Mais en reléguant la peau à l'arrière-plan, ses effluves entêtantes semblent plus appartenir au registre du parfum d'ambiance, façon déodorisant de taxi. *« On assiste à une démultiplication des fonctions du parfum qui stimule des sensations, en dehors du seul rôle de séduction »*, constate Mathieu Zeller, chef de groupe marketing au Club des créateurs de beauté. Le marketing joue la personnalisation et le parfum devient fétiche. Ainsi, la marque de maquillage MAC a lancé – en série limitée pour le passage du siècle – les Potions, *« trois parfums intimes délicieusement égoïstes »* à base d'huiles essentielles que l'on glisse dans une amulette. Selon Danièle Debise, directrice de MAC sur l'Europe du Sud, *« le rêve n'est plus de ressembler à une autre mais de se ressembler, de s'exprimer. Le parfum devient plus utile et moins futile »*.

Anne-Laure Quilleriet

Adresses

● **Sniff and Sound**, de Corinne Cobson, quatre eaux de parfum en vaporisateur de 15 ml et un CD Virgin de 12 titres, 200 F (30,5 €). En vente dans le catalogue du Club de créateurs de beauté, tél. : 0-803-302-301.

● **Insomny**, de Michel Klein, 200 F (30,5 €) les 50 ml d'eau de toilette, au Club des créateurs de beauté, tél. : 0-803-302-301.

● **Mania**, de Giorgio Armani, 350 F (53 €) les 50 ml d'eau de parfum, à partir du 15 avril.

● **Les Potions**, de MAC, 170 F (26 €) la boîte de trois et leur amulette, 200 F (30,5 €). Renseignements au 01-45-48-60-24.

● **Oxygène**, un fleuri aux accents d'iris bleu, d'hysope et de muscs blancs, 340 F (52 €) le vaporisateur de 50 ml.

Espace éphémère Lanvin, 60, rue de Richelieu 75002 Paris, tél. : 01-40-20-98-65. Ouvert du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures, jusqu'au 18 février. Massages gratuits sur rendez-vous.

LeMonde Job: WMQ2901--0027-0 WAS LMQ2901-27 Op.: XX Rev.: 28-01-00 T.: 11:13 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0390 Lcp:700 CMYK

Pluie et vent

SAMEDI. Une dépression très creuse est centrée sur le nord de l'Europe. Elle génère sur le pays un flux d'ouest rapide dans lequel circule une perturbation pluvieuse. Seules les régions méridionales seront épargnées par la pluie. Avec l'arrivée d'air océanique, les températures seront en forte hausse.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée sera maussade avec un ciel couvert, pluvieux et venteux. Les précipitations s'atténueront dans l'après-midi. Le vent côtier d'ouest sud-ouest soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales. Il fera de 10 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. — Le matin le ciel sera couvert et pluvieux. L'après-midi les pluies seront faibles et éparses. Le vent de sud-ouest atteindra 90 ou 100 km/h près des côtes. Il fera de 10 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel se couvrira rapidement le matin et des pluies arriveront par l'ouest. Sur des sols encore gelés, elles pourront donner du verglas. Il neigera au-dessus de 800 mètres. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 70 ou 80 km/h. il fera de 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur les Pyrénées, des nuages d'altitude circuleront mais l'impression ne sera pas désagréable. Sur les autres régions, le ciel sera couvert et pluvieux. Il fera de 11 à 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Des pluies arriveront en cours de matinée. Sur des sols encore froids, des plaques de verglas pourront se former. La limite pluie-neige se situera aux environs de 1 000 mètres. Il fera de 6 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. — Sur la Côte d'Azur et la Corse le soleil sera bien présent. Sur les autres régions les nuages d'altitude seront plus nombreux. Mistral et tramontane souffleront jusqu'à 80 km/h. Il fera de 12 à 14 degrés.

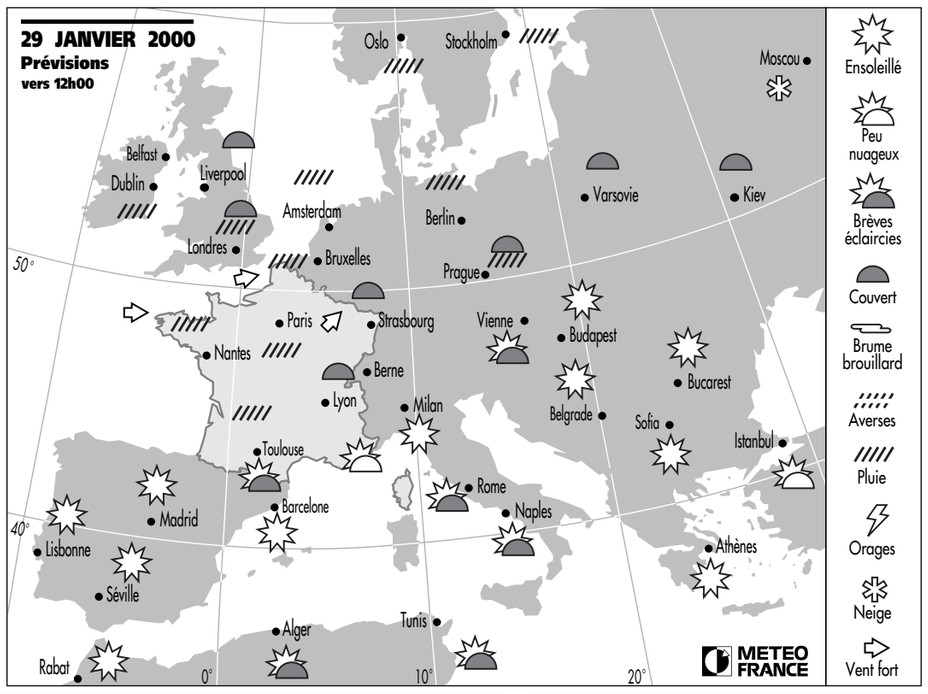

(Publicité)

PRÉVISIONS POUR LE 29 JANVIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole				PAPEETE	24/30	S	KIEV	-4/-2	C	VENISE	1/7	S	LE CAIRE	9/17	N
AJACCIO	5/13	N	NANCY	POINTE-A-PIT.	21/27	S	LISBONNE	9/15	S	VIENNE	-2/4	N	NAIROBI	13/30	S
BIARRITZ	4/12	P	NANTES	ST-DENIS-RÉ.	25/27	P	LIVERPOOL	9/11	C	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	16/28	S
BORDEAUX	5/11	P	NICE	**EUROPE**			LONDRES	8/13	C	BRASILIA	21/26	P	RABAT	10/18	S
BOURGES	3/10	P	PARIS	AMSTERDAM	7/11	P	LUXEMBOURG	1/7	P	BUENOS AIR.	23/33	S	TUNIS	10/15	N
BREST	7/11	P	PAU	ATHENES	7/12	S	MADRID	1/12	S	CARACAS	23/25	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CAEN	6/10	P	PERPIGNAN	BARCELONE	6/13	S	MILAN	-2/6	S	CHICAGO	-11/-6	C	BANGKOK	19/30	S
CHERBOURG	7/11	P	RENNES	BELFAST	6/10	N	MOSCOU	-5/-3	*	LIMA	18/22	C	BEYROUTH	8/15	S
CLERMONT-F.	1/8	P	ST-ETIENNE	BELGRADE	-4/-2	S	MUNICH	-5/2	N	LOS ANGELES	11/17	S	BOMBAY	20/31	S
DIJON	1/8	P	STRASBOURG	BERLIN	1/7	P	NAPLES	7/13	N	MEXICO	9/19	S	DJAKARTA	25/29	S
GRENOBLE	-2/5	P	TOULOUSE	BERNE	-2/4	C	OSLO	-9/3	P	MONTREAL	-18/-11	S	DUBAI	17/26	S
LILLE	5/11	P	TOURS	BRUXELLES	6/11	P	PALMA DE M.	4/14	S	NEW YORK	-10/-4	S	HANOI	12/17	C
LIMOGES	3/8	P	**FRANCE outre-mer**	BUCAREST	-11/-3	S	PRAGUE	-3/3	P	SAN FRANCIS.	9/13	C	HONGKONG	12/17	S
LYON	1/7	P	CAYENNE	BUDAPEST	-6/2	S	ROME	7/14	N	SANTIAGO/CHI	13/28	S	JERUSALEM	9/17	S
MARSEILLE	1/10	N	FORT-DE-FR.	COPENHAGUE	3/7	P	SEVILLE	8/17	S	TORONTO	-12/-5	S	NEW DEHLI	9/20	S
			NOUMEA	DUBLIN	8/10	P	SOFIA	-7/2	S	WASHINGTON	-9/-5	S	PEKIN	-10/-6	S
				FRANCFORT	3/9	P	ST-PETERSB.	-8/-1	C	**AFRIQUE**			SEOUL	-5/2	S
				GENEVE	-2/4	C	STOCKHOLM	-4/8	P	ALGER	5/15	N	SINGAPOUR	24/28	P
				HELSINKI	-10/3	*	TENERIFE	12/16	C	DAKAR	20/26	S	SYDNEY	19/22	S
				ISTANBUL	3/6	S	VARSOVIE	-3/4	C	KINSHASA	21/31	S	TOKYO	2/10	S

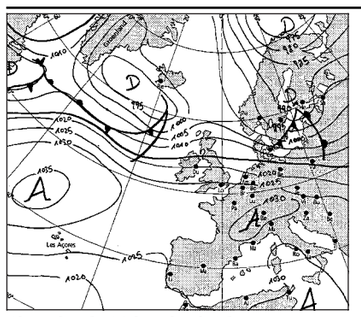

Situation le 28 janvier à 0 heure TU

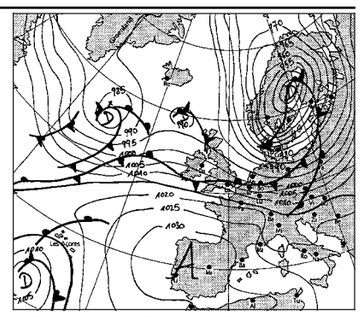

Prévisions pour le 30 janvier à 0 heure TU

Le saumon sauvage sous la menace du transgénique

LES SAUMONS sauvages peuvent-ils être atteints, à l'échelle planétaire, par la commercialisation de variétés génétiquement modifiées ? Ces poissons « transgéniques » sont-ils capables de transmettre leurs gènes aux populations naturelles et d'accélérer ainsi leur régression, comme l'affirme un document que vient de publier l'association Greenpeace ?

Tandis que se concluent, à Montréal, les nouvelles négociations du protocole sur la biosécurité (20-28 janvier), les travaux scientifiques sur lesquels s'appuient ces défenseurs de l'écologie démontrent en tout cas la nécessité, pour les autorités internationales, de contrôler strictement la commercialisation de ces saumons pas comme les autres.

Prenons pour exemple l'espèce atlantique *Salmo salar*, plus fréquente à frayer dans nos rivières que celles du Pacifique. Sauvage ou transgénique, ses caractères distinctifs resteront les mêmes : une dizaine de taches sombres sur les flancs pour le juvénile, pour l'adulte une livrée argentée, ornée de points sur la tête et le dos. Et, comme tous les salmonidés, une bouche agrandie jusqu'au niveau de l'œil, ainsi qu'une petite nageoire supplémentaire (dite « adipeuse ») sur un corps fusiforme.

Question gabarit, en revanche, c'est une autre affaire. D'ordinaire, le poids d'un saumon adulte tourne autour de 5-10 kilos, pour une taille variant de 50 centimètres à 1 mètre. Les saumons transgéniques, en extrapolant à partir des mesures faites sur les jeunes, pourraient atteindre dix fois plus si on les laissait grandir : ils possèdent dans leurs cellules une copie supplémentaire du gène de l'hormone de croissance. Obtenue pour la première fois chez la souris en 1982, puis chez un poisson en 1994, cette technique de dopage par « greffe » génétique, effectuée sur les œufs tout juste fécondés, suffit à augmenter considérablement la taille des saumons. Elle pourrait aussi diminuer de moitié le temps nécessaire à la croissance des alevins d'élevage, et fournir à moindre coût des poissons propres à la consommation. A condition toutefois que la recherche progresse suffisamment pour accroître leur qualité gastronomique, qui laisse encore à désirer.

Créés et confinés en laboratoire, ces produits de la science ne devraient rien connaître des joies de la nature. Ni les graviers des sites de frai, sous lesquels sont déposés les œufs de leurs frères sauvages (3 000 à 10 000 par femelle) ; ni les zones de courants vifs dans lesquels, quelques saisons durant, les alevins se sédentarisent ; ni les charmes de l'océan, où les saumoneaux descendent à reculons, le nez au courant, et passent deux ou trois ans à se repaître de calmars, de crevettes et de harengs. Les transgéniques ignoreront tout, également, de la singulière migration à rebours qu'effectuent les adultes, quand vient pour eux le temps de se reproduire.

Et de l'extraordinaire mémoire olfactive dont ils témoignent alors, qui leur permet, parfois sur des distances considérables (800 kilomètres pour remonter de l'Atlantique jusqu'au bassin Loire-Allier), de retrouver leur frayère d'origine.

Par quels circuits neuronaux, à travers quelles molécules ces poissons reconnaissent-ils le parfum de leur petite enfance ? On sait seulement qu'ils en garderont la signature intacte. Elle sera leur fil d'Ariane, grâce auquel ils retrouveront, un jour de décembre, l'estuaire traversé plusieurs années auparavant, puis remonteront les cours d'eau à contre-courant. Qu'on leur ôte l'odorat, et ils n'en poursuivront pas moins leur épuisant voyage. Mais ils deviendront incapables de choisir, parmi les dizaines de cours d'eaux affluents d'un fleuve, celui qui les mènera à leur ruisseau natal.

« GÈNE DE TROIE »

De tout cela, affirme-t-on, les saumons transgéniques ne sauront rien... Mais est-ce si sûr ? Leurs lieux de confinement seront-ils entourés de toute la sécurité requise pour empêcher des disséminations accidentelles ? *« A l'heure actuelle, lâcher ne serait-ce qu'un seul poisson transgénique dans l'océan n'est même pas illégal »*, souligne Greenpeace France. Or, selon un modèle scientifique récemment publié dans la revue américaine *PNAS (Proceedings of the National Academy of Science)*, un petit nombre de poissons transgéniques, livrés à eux-mêmes dans le milieu naturel, pourrait suffire à la disparition de populations sauvages bien portantes. Leur taille imposante, en effet, leur confère un avantage reproductif important. Mais la viabilité de leur progéniture étant réduite par le facteur même qui accélère leur croissance, ce « gène de Troie » pourrait participer à la régression de l'espèce.

« Dès qu'un animal vole ou nage, les risques de dissémination ne peuvent être exclus », confirme Louis-Marie Houdebine, spécialiste de la transgénèse animale à l'INRA de Jouy-en-Josas (Yvelines), qui partage avec les écologistes la conviction que *« la modification génétique de poissons à des fins commerciales doit être interdite »*. Le saumon qui, en France, peuplait il y a un siècle tous les grands fleuves et rivières se jetant dans la Manche, la mer du Nord et l'Atlantique, ne fraye déjà plus guère que dans la Loire et l'Allier, le bassin pyrénéen de l'Adour et quelques rivières bretonnes et normandes. Son avenir n'a pas besoin de manipulations génétiques pour être inquiétant.

Catherine Vincent

HISTOIRES NATURELLES

La vie au grand large

Lorsque le jeune saumon atlantique atteint quelques dizaines de grammes, il subit une transformation physiologique – la « smoltification » – qui lui permet de s'adapter à la salinité de l'eau de mer, puis il amorce sa migration. Les modalités de sa navigation hauturière (50 kilomètres par jour) restent mal connues. On ignore notamment à quels stimuli sensoriels (position du Soleil ou de la Lune, champs magnétiques, champs de gravité ?) le saumon atlantique fait appel pour s'orienter et parvenir jusqu'à l'une de ses quatre grandes zones marines d'engraissement : Groenland-Labrador (où se retrouvent les populations françaises), îles Féroé, mer de Norvège et Baltique. Le nombre de « smolts » revenant quelques années plus tard dans leur rivière natale varie de 3 % à 20 %, selon la température de la mer, ses ressources alimentaires et l'importance de la pêche.

***Les Poissons d'eau douce des rivières de France*, de Roland Billard. Editions Delachaux et Niestlé (1997), 192 p., 209 F (31,85 €).**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 025

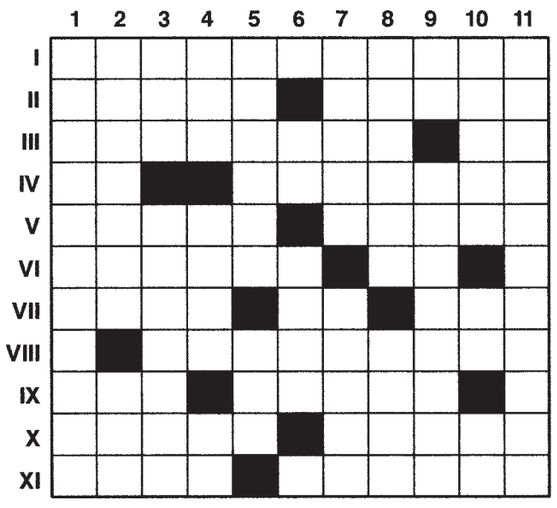

HORIZONTALEMENT

I. Etablit les règles. – II. Parti avec son père, il a rejoint la mer. Beau comme un arc. – III. Paix de l'âme et du corps. Fin juin. – IV. Dans les traditions. Qui fait plaisir à voir. – V. Heureusement pour lui, Dieu arrêta le bras paternel. Faire la planche. – VI. Mis à disposition. Fait court quand ça ne fonctionne plus. – VII. Parfum de Provence. Club de foot. Capucin. – VIII. Avec agilité et souplesse. – IX. Part dans le mauvais sens. Pas à l'aise dans ses pompes sur le rivage. – X. S'accroche aux branches. La moitié du voyage. – XI. Sans importance. Faussé.

VERTICALEMENT

1. Met fin plus ou moins brutalement. – 2. Supporte l'œil. Grecque. – 3. Plaisant. Donne des couleurs. – 4. Explosion d'hier. Petite baie. Préposition. – 5. Comme un poil plutôt cochon. Petite patronne. – 6. Invisible dans ce sens, pas dans l'autre. Accompagna Pizarro dans ses voyages. – 7. Apportent leur soutien. Corps simple. – 8. Protection anglaise. Pour préparer une bonne bière. – 9. Voyelles. Abrite le bourgeon. – 10. Travaille sur la pièce. Vient de recommencer. Fin de verbe. – 11. Pour refaire tapisserie.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 024

HORIZONTALEMENT

I. Implication. – II. Néroli. Ecru. – III. Croc. Volage. – IV. Octaves. Ee. – V. Niel. Licols. – VI. Téléologie. – VII. Ire. Dent. Ta. – VIII. Né. Mess. Est. – IX. Mou. Fa. – X. Neutralisme. – XI. Tressailles.

VERTICALEMENT

1. Incontinent. – 2. Mercière. Er. – 3. Protèle. Mue. – 4. Locale. Mots. – 5. Il. Odeurs. – 6. Civelles. Aa. – 7. Osions. Li. – 8. Tel. CGT. Fil. – 9. Ica. Oi. Easl (sale). – 10. Orgelets. Me. – 11. Nuées. Atres.

PHILATÉLIE

Le Couzinet 70 « Arc-en-ciel »

ARC, les trois premières lettres d'*Arc-en-Ciel*, sont un clin d'œil à la firme Avions René Couzinet. L'*Arc-en-Ciel* désigne en fait trois appareils différents à vocation transatlantique construits par l'ingénieur René Couzinet (1904-1956) que la malchance poursuivra toute sa vie, à laquelle il mettra volontairement fin. Un premier appareil, sorti d'usine en 1928, s'écrase ; un second est détruit dans un incendie en 1930. Le troisième, un élégant trimoteur de 30 mètres d'envergure, au fuselage de 17 mètres de long et pesant 16,7 tonnes, piloté par Mermoz, franchit l'Atlantique sud le 16 janvier 1933. Mais, malgré ses réelles qualités, son carnet de commandes demeure désespérément vide.

C'est à ce troisième *Arc-en-Ciel*, ou Couzinet 70, qu'est consacré un timbre de poste aérienne d'une valeur de 50 F (7,62 €), en vente générale lundi 14 février. En 1966, le Sénégal a émis un timbre représentant l'*Arc-en-Ciel*.

Le timbre, au format horizontal 48 x 27 mm, dessiné par Jame's Prunier, est imprimé en feuilles de 40 exemplaires et en minifeuilles de 10 comportant des marges illustrées. Sa vente anticipée se déroulera, les samedi 12 et dimanche 13 février au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert dans les salons de l'Aéroclub de France, 6, rue Galilée, à Paris 16e, en présence du dessinateur, le 12, de 14 h 30 à 18 heures.

P. J.

★ *Le Monde des philatélistes* de février consacre un dossier de 8 pages à René Couzinet et à ses avions (84 p., 29 F). Ce numéro contient aussi un feuillet de 9 timbres du Niger, dont l'un évoque l'aviatrice Amélia Earhart.

Le Musée de La Poste rouvre ses portes

APRÈS TROIS ANS de fermeture pour travaux, le Musée de La Poste de Paris rouvre ses portes au public. Ses collections sont présentées dans quinze salles réparties sur cinq étages. Les nouvelles vitrines et un important travail sur la lumière mettent en valeur les milliers d'objets présentés selon un parcours chrono-thématique qui devrait satisfaire tant les amateurs d'histoire postale que les amateurs d'art.

Les visiteurs retrouveront les collections d'uniformes de facteurs, les évocations des grandes heures de l'Aéropostale, les premières planches de timbres à l'effigie de Cérès, puis de Napoléon III ou les fameuses « boules de Moulins » de la guerre de 1870. Les salles lumineuses réservées aux maquettes originales de timbres (Soulages, César, Moretti, Manessier...), au « mail art » ou au panorama de la production philatélique française depuis son origine signée par Michel Coste, ingénieur de recherche à l'Ehess, restent de grands moments de cette visite.

★ 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Ouverture du lundi au samedi, de 10 heures à 18 heures, entrée 30 F, tarif réduit 20 F.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

DISPARITION **Le pianiste autrichien Friedrich Gulda est mort, le jeudi 27 janvier, d'un infarctus, chez lui, à Weissenbach am Attersee, en Autriche. Il était âgé de soixante-neuf ans. ● APRÈS des débuts triomphaux au lendemain de la seconde guerre mondiale, Friedrich Gulda avait peu à peu cassé l'image du pianiste classique en frac en menant une carrière qui se partageait entre le jazz et le répertoire classique. ● VIENNOIS de naissance, cet artiste singulier entretenait des relations tordues avec une ville dont il ne cessa de provoquer le conformisme à la manière d'un Thomas Bernhard dont il se sentait *« frère en musique »*. ● L'INFLUENCE de Gulda a été considérable, ainsi qu'en témoigne le pianiste brésilien Nelson Freire interrogé par *Le Monde*. ● EN 1981, Gulda avait accordé un entretien au *Monde de la musique*, il y parlait avec une indépendance d'esprit réjouissante.**

Le pianiste Friedrich Gulda, empêcheur de jouer en rond

Le musicien autrichien est mort, le jeudi 27 janvier, d'un infarctus, à son domicile de Weissenbach am Attersee, en Haute-Autriche. Il était âgé de soixante-neuf ans et occupait une place singulière dans la vie musicale

DEPUIS qu'il avait quitté le circuit des grands concerts de prestige pour la vie aventureuse d'un musicien libre et contestataire de tous les ordes établis, le pianiste Friedrich Gulda occupait une place singulière dans la vie musicale. Il était devenu une légende vivante, presque un mythe : on ne savait presque jamais ce qu'il allait jouer ni s'il allait jouer. Sa propre musique ? Du jazz ? Mozart ? Bach ? Debussy ? Chopin ? Schumann ? On ne savait jamais. Et il nous souvient d'une Salle Pleyel qui s'était vidée par rangs entiers quand Gulda s'était mis à improviser en lieu et place d'un récital Bach annoncé. Seuls ceux qui tinrent le coup eurent droit à leurs préludes et fugues. Un baume.

D'être né, à Vienne, Autriche, en 1930 n'était pas sans avoir influencé le parcours d'un musicien aussi complet qu'exceptionnel, aussi destructeur des traditions, d'un pianiste qui restera un exemple pour plusieurs générations de musiciens. Avec cette ville, il entretenait des rapports plus tordus que compliqués : il en parlait le dialecte, y jouait, mais niait l'esthétique d'interprétation viennoise (dont on a pu entendre un exemple édifiant de mauvais goût lors du concert du Nouvel An 2000, à la télévision et sur France-Musiques) et dénonçait l'hypocrisie musicale d'une bourgeoisie qui détruisait les enfants du pays pour se les appropier et leur vouer un culte de dévôts après leur mort. Gulda défiait un pays parfois tenté par le démon nationaliste, voire fasciste, une ville qui ne s'était jamais vraiment remise d'avoir été la capitale d'un grand empire disloqué après la première guerre mondiale. Il haïssait aussi la Vienne qui contraignit le juif Mahler à se convertir au catholicisme pour devenir patron de l'Opéra et sur les murs de laquelle on pouvait lire, il n'y a pas si longtemps, *« Dehors le Juif »* peint sur les affiches annonçant les représentations d'un grand chef d'orchestre à l'Opéra d'Etat.

Gulda provoquait donc, parfois jusqu'à concurrencer les actionistes viennois, eux qui, pour protester contre le conservatisme artistique de leurs concitoyens, s'étaient fait emmurer le 4 juin 1962 pour être libérés deux jours plus tard. Il ne s'est pas masturbé, n'a pas tenté de s'émasculer en public comme Rudolf Schwarzkogler qui se suicida en 1969. Il ne s'est pas saigné comme Hermann Nitsch, n'a pas davantage balancé des seaux de sang sur le public, mais il est apparu nu à la télévision autrichienne en compagnie de sa compagne, nue elle aussi, pour interpréter *L'Amour et la Vie d'une femme*, de Robert Schumann. Et l'effet fut aussi choquant : les publics n'étaient pas les mêmes. Sacrilège des sacrilèges, il pouvait jouer Mozart au Musikverein à fond de train, en tapant consciencieusement.

REFUS DES HONNEURS

« Aussi rempli de haine pour l'Autriche que Thomas Bernhard, un frère », selon ses propres termes rapportés par Anne Rey (*Le Monde* du 4 juillet 1993), Gulda refuse, en 1970, l'anneau du bicentenaire de Beethoven que l'Académie de musique de Vienne lui décerne cette année-là. Il refuse et explique son geste : en substance, Gulda dit qu'il ne peut accepter que des gens qui ne comprennent rien à la musique, rien à sa façon de jouer, puissent le récompenser. Dans une ville comme Vienne, refuser cette médaille a une portée plus symbolique que refuser la Légion d'honneur en France, ce que Maurice Ravel avait fait en son temps, provoquant un vif émoi. Ravel que Gulda jouait comme peu. Gulda avait parfois un comportement agressif avec le public viennois. Un soir, il décida d'assurer lui-même le contrôle à l'entrée d'un de ses récitals. Les gens chics se retrouvèrent aux plus mauvaises places.

Avant d'en arriver là, Gulda avait été un enfant précocement doué pour la musique et aura suivi un parcours classique. De 1937, à 1942, il étudie le piano avec Felix Pzofsky, puis entre à l'Académie de musique de Vienne où il reçoit l'enseignement de Bruno Seidlhofer, un grand maître qui comptera, plus tard, la toute jeune Argentine Martha Argerich et le tout aussi jeune Brésilien Nelson Freire dans sa classe. Ils étaient venus là, à la fin des années 50, influencés par Gulda, qui était vénéré à Buenos Aires et à Rio depuis qu'il y avait fait des débuts en fanfare. Peu de temps avant de mourir, Seidhlofer déclarera que ces trois pianistes étaient les meilleurs élèves qu'il ait jamais eus au cours de sa longue carrière d'enseignant, ajoutant : *« Gulda c'est l'intelligence, Argerich le piano, Freire le cœur. »*

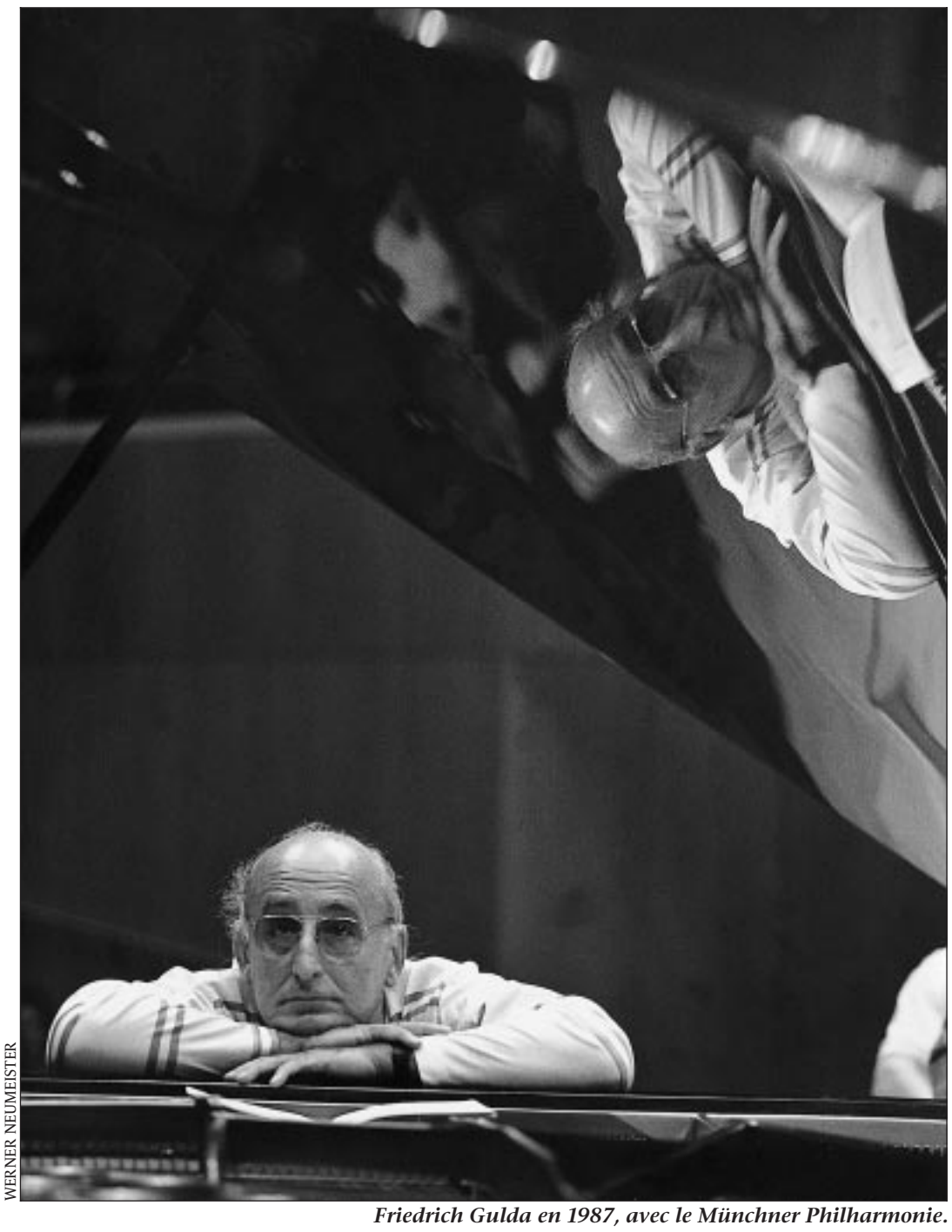

WERNER NEUMEISTER

Friedrich Gulda en 1987, avec le Münchner Philharmonie.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, Gulda avait découvert le jazz dans les caves de Vienne. Il se passionna tant pour cette musique qu'il déclara beaucoup plus tard *(lire ci-dessous)* que les pianistes classiques ne l'avaient pas influencé du tout, à part Alfred Cortot. Il a beaucoup composé du jazz-jazz et du jazz mâtiné de classique. Et beaucoup joué avec le pianiste Chick Corea. Cette passion devait, peu à peu, dévorer son jeu dans le répertoire classique, le conduire à privilégier un style, certes, maîtrisé mais donnant la sensation d'être improvisé. Dans les sonates de Mozart, le résultat pouvait être décapant à la fois par la fidélité de Gulda aux indications de nuances du compositeur, des tempos vifs et une vie rythmique incroyable et aussi parfois par une volonté évidente de destruction à côté de laquelle les idiosyncrasies de Glenn Gould paraissent n'être que les facéties d'un gamin qui tire la langue aux bonnes gens.

Gulda avait évidemment joué, dans la première partie de sa carrière, et cela lui arrivait encore de temps en temps, avec les plus grands chefs d'orchestre et dans les centres musicaux les plus en vue. Il avait aussi enregistré pour quelques éditeurs importants des interprétations plus ou moins régulièrement rééditées dont une splendide intégrale des sonates de Beethoven, des *Préludes* de Debussy incandescents, un *Clavier bien tempéré* de Bach à la transparence contrapuntique quasiment inégalée. Et puis, insensiblement, Gulda s'était éloigné de la carrière. Tout récemment, il s'était mis à une musique de variétés épouvantable, volontairement épouvantable, qu'il composait lui-même. Il avait ainsi produit un spectacle filmé spécialement pour la télévision – jamais diffusé en France. On y voyait Mozart incarné par une jeune femme jouant abominablement du piano dans les cieux pour finir dans une boîte disco envahie de jeunes babas cool écoutant Gulda lui-même jouer au synthétiseur les pires rengaines avec un plaisir dont on se saura jamais s'il était sincère où si cet enfant terrible prenait un malin plaisir à détruire l'idée même du show télévisé, voire une musique qu'il aura finalement tellement aimée qu'il ne s'est pas résolu à jouer le jeu de la carrière.

HUMANITÉ DIRECTE

L'autoglorification feinte à laquelle Gulda avait succombé lui avait fait tenir des propos très durs sur la quasi-totalité de ses confrères. Elle nous changeait des compliments mensongers, des liens fabriqués par les imprésarios qui unissent des pianistes de seconde zone avec des grands chefs pour nous persuader qu'ils sont eux-mêmes de premier plan. Gulda agissait parfois comme s'il voulait être réduit à un sale type, franchement haïssable. Il n'aura pas réussi, car son talent, quand il se décidait à ne considérer que la musique, oubliant le public, le cérémonial du concert, s'imposait solaire, rayonnant d'intelligence, de subtilité, d'une humanité directe qui fuyait le sentiment pour n'être qu'émotion. Pour cela, il était vénéré et en était furieux... puisque il était entendu que nous ne comprenions rien.

A. Lo.

Les souvenirs de Nelson Freire

EN TOURNÉE en Espagne, le pianiste Nelson Freire, interrogé par *Le Monde*, apporte son témoignage sur l'influence considérable de Gulda sur les jeunes pianistes au cours des années 50.

« Pour le public, Gulda était le successeur d'Arthur Rubinstein. Les mélomanes le vénéraient tant qu'un très officiel fan-club de Gulda avait été fondé en Argentine. Les jeunes pianistes étaient eux aussi fascinés par son jeu, et c'est à cause de lui que le Conservatoire de Paris, qui avait attiré jusque-là, grâce à Guiomar Novaes qui y avait fait ses études au début du siècle, tous les meilleurs jeunes d'Amérique latine a soudain perdu de son attrait au profit de l'Académie de musique de Vienne.

» Quand je suis arrivé moi-même, à Vienne, en 1959, plus d'une vingtaine de Brésiliens y étudiaient et l'on ne comptait plus les Argentins, les Uruguayens, les Mexicains qui y suivaient les cours. A la même époque, le concours de Genève était devenu LE concours de piano auquel il fallait se présenter, car c'était celui que Gulda avait gagné, en 1946, à l'âge de seize ans. »

Tout le monde aurait voulu être élève de Gulda, mais il n'aura eu qu'une élève, Martha Argerich, dont il affirma plus tard qu'il n'avait rien eu à lui apprendre, ni sur le plan pianistique ni sur le plan musical. Ce qu'infirme la pianiste argentine qui dit lui devoir beaucoup. Mais comment ce pianiste avait-il pu avoir une telle influence, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une époque riche en pianistes de premier plan ?

Pour Freire, le jeu de Gulda était *« neuf. C'était l'intelligence, la santé musicale ; un piano naturel, direct ; sa place était unique, incomparable à quelque autre pianiste que ce soit. Il a été parfois comparé à Glenn Gould, mais ce n'était pas comparable. Quand il a fait ses débuts, à New York, tout le monde a été d'accord pour dire que depuis les débuts de Vladimir Horowitz, on n'avait jamais entendu ça. Il n'y a pas longtemps, Martha Argerich et moi avons réécouté son enregistrement de la* Sonate op. 3 nº 2 *» de Beethoven. Que dire d'autre, que nous avons trouvé son interprétation géniale, comme celle de la* Burlesque *de Richard Strauss ; juste ce qu'il faut, subtil mais pas trop, ce qui est une forme supérieure de subtilité, intelligent, incomparable ».*

Propos recueillis par Alain Lompech

« Moi, je joue ce qui me plaît »

En mai 1981, Le Monde de la musique *publiait l'un des rares entretiens que Friedrich Gulda ait accepté de laisser publier. Ces propos ont été recueillis par l'écrivain Jacques Drillon et le compositeur Denis Levaillant. A la question de savoir si Gulda mélangeait le jazz et la musique classique dans ses récitals, voici ce qu'il répondait :*

VERBATIM

« Quelquefois, oui. Les auditeurs réagissent selon la classe sociale à laquelle ils appartiennent. Au pire, les conservateurs sont choqués, au mieux, ils pensent que c'est un bon gag. Les autres sont aussi limités, parce qu'ils trouvent que la musique classique est ennuyeuse. Les gens, en général, sont incapables de sortir de leur ghetto musical. Moi, je joue ce qui me plaît. L'extension de la compréhension du public, ce n'est pas mon business. [...] Les frontières, les murs dans la conscience sont très résistants. [...] Ces murs sont universels. Les murs des classes sociales sont également durs à Vienne, à Moscou, à New York ou chez les Esquimaux. C'est une schizophrénie mondiale ! »

Pourquoi avait-il décidé de venir jouer à Paris ?

« Récemment, j'ai eu quelques problèmes avec ma ville natale, Vienne. Il semblait opportun de montrer à ces gens que je n'avais pas besoin d'eux. C'est ma façon de leur dire qu'ils peuvent m'embrasser le derrière ! »

Quels pianistes classiques l'avaient influencé ?

« J'ai beaucoup écouté Bud Powell, Art Tatum, Willie The Lion Smith, Cecil Taylor : ces pianistes-là sont des créateurs [...]. Le seul pianiste classique qui m'ait impressionné, c'est votre vieux Alfred Cortot, parce qu'il a joué comme Alfred Cortot. »

Discographie

● ***Intégrale des sonates de Beethoven***, Universal (supprimé du catalogue).
● ***Clavier bien tempéré***, Philips Duo.
● ***Quatre Concertos pour piano et orchestre***, de Mozart, avec l'Orchestre philharmonique de Vienne, Claudio Abbado (direction) : deux CD économiques, Deutsche Grammophon.
● ***Grands Pianistes du XXe siècle***, œuvres de Strauss, Debussy, Beethoven, Chopin..., Philips.

D'Angelo, orfèvre de la soul music

Avec l'album « Voodoo », le chanteur et multi-instrumentiste sort le genre de l'ornière

DANS LES ANNÉES 90, la musique populaire afro-américaine issue du rhythm'n'blues et de la soul a été affublée du terme « néo » et de différentes variantes. Devenait alors le futur plus ou moins proche de cette prétendue « nouvelle soul », tout chanteur ou chanteuse mettant un minimum de funk dans ses roucoulades séductrices, chargées de plus à agir comme une thérapie douce à la domination du rap. Le sous-genre a eu beaucoup de prétendants et peu d'élus. Parmi ces derniers, la chanteuse Erykah Badu, le chanteur Maxwell – à qui il reste encore à s'émanciper de la référence de poids qu'est Marvin Gaye – et D'Angelo, producteur, chanteur, multi-instrumentiste et auteur-compositeur. Avec *Voodoo,* deuxième opus sophistiqué et hardi, D'Angelo ne se contente pas de prolonger, en mieux, *Brown Sugar*, premier album révélation paru en 1995, mais avance d'un pas de géant qui devrait le mettre à l'abri du statut de gloire éphémère.

Né Michael Arthur, en 1975, à Richmond (Virginie), D'Angelo est le plus probable des enfants d'un triumvirat Marvin Gaye/Curtis Mayfield/Stevie Wonder et le continuateur d'une voie plus expérimentale, dont Prince a nourri une grande partie de sa musique. Fin 1999, Beck, homme du rock, blanc, avait réveillé l'époque avec *Midnite Vultures,* brillant exercice de style fait d'emprunts à des sources similaires, dont l'aspect kaléidoscopique allait parfois se perdre dans l'amoncellement orchestral (*Le Monde* du 30 novembre 1999). Avec D'Angelo c'est, comme par un passage de l'autre côté du miroir, le dépouillement instrumental jusqu'à la nudité qui prime. La danse, la sueur et la sensualité, pour ne pas dire le sexe, le mouvement des corps, la spiritualité dont la musique soul fait son pain quotidien sont ici fêtés avec un talent confondant.

TRIO CADEAU

Enregistré à L'Electric Lady, le studio new-yorkais à jamais marqué par le passage de la comète Jimi Hendrix, *Voodoo* est à la foi l'album d'un seul homme, D'Angelo, et celui d'un groupe. Comme Stevie Wonder ou Prince – et, au début des années 70, Todd Rundgren qui, bien avant Beck, avait montré des disponibilités à transcender les musiques de l'Amérique noire –, D'Angelo intervient aux claviers, guitares, basse ou batterie, et profite des possibilités du studio pour surmultiplier sa voix. Dans le même temps, il a bâti autour de lui une rythmique sinueuse, en symbiose, avec le bassiste Pino Palladino et le batteur Ahmir Thompson, connu au sein de The Roots sous le pseudonyme de Questlove. On tient là un trio formidable, précis, dont l'existence est déjà un cadeau. L'ajout d'arrangements de cuivres, dus au trompettiste de jazz Roy Hargrove, de parties supplémentaires de guitares ou de claviers repose dès lors sur une ornementation délicate, dont D'Angelo sait doser les effets. Si *Brown Sugar* restait encore sous influence, *Voodoo*, totalement habité par les pères fondateurs, honore Hendrix et Prince sans tomber dans le clonage. On se souviendra juste que Lenny Kravitz n'avait pas su se sortir d'un tel enjeu dans ses premiers pas. Avec beaucoup d'aplomb, D'Angelo résiste aussi à la tentation de répéter – volontairement ou par essoufflement – son premier album qui contenait quelques tubes (*Lady*). Il laisse les morceaux prendre le temps de leur épanouissement, dans la durée la plus juste, sans complaisance, dans une perspective qui le rapproche des lenteurs du blues ou l'aridité des chants religieux les plus secrets.

A une impression générale de spontanéité répond un travail d'orfèvre de sous-entendus et de petites phrases instrumentales. Dans *The Line,* en dépit d'un mimétisme qui fait revenir d'outre-monde Curtis Mayfield, D'Angelo est lui-même, voluptueux, ironique, séducteur. Dans *One Mo Gin*, il ravive le souvenir du Band of Gypsy hendrixien, non pas dans la flamboyance psychédélique, mais bien dans l'enracinement avec la boue des terres du Sud. Sur *Untitled*, il s'arrête juste aux limites du décalque d'avec Prince. Avec chaque thème à l'identité propre, par ses couleurs et ses inventions, *Voodoo* est l'album de toutes les grâces que la soul contemporaine n'en pouvait plus d'attendre.

Sylvain Siclier

★ ***Voodoo,*** **1 CD EMI 523 373-2.**

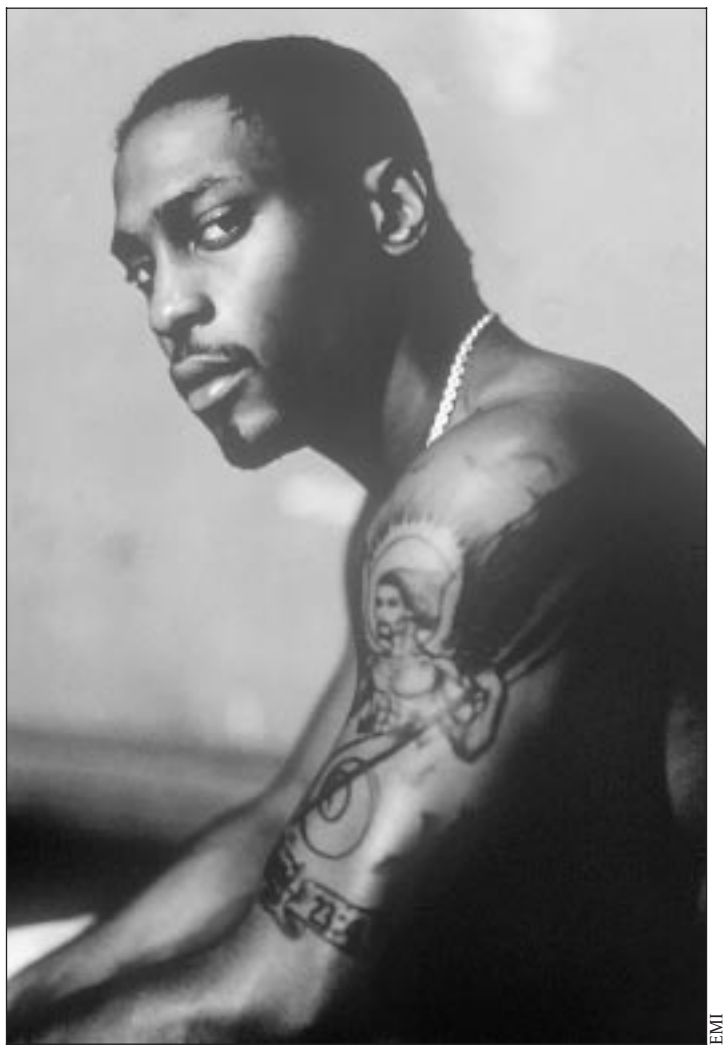

EMI

Avec D'Angelo, alias Michael Arthur, la soul retrouve son âme et sa raison d'être : la danse, la sueur, la sensualité, la spiritualité.

SÉLECTION DISQUES

GEORGE GERSHWIN

Rhapsody in Blue
Variations sur «–I Got Rhythm–»
Pièces pour piano
Fazil Say (piano), New York Philharmonic, Kurt Masur (direction). Stanley Drucker (clarinette), Albert Regni (saxophone alto), William Blossom (contrebasse), Joseph Pereira et James Sapporito (percussions)

A New York, comme à Leipzig du temps de la RDA, Kurt Masur dirige Gershwin avec bonheur, même si, de-ci, de-là, on aimerait qu'il soit aussi vif et espiègle, aussi débridé, dans la *Rhapsody in Blue* que dans son vieux disque Eterna. La surprise, c'est Fazil Say... Mais en est-ce vraiment une de la part d'un musicien aussi déluré qu'authentique ? Le jeune Turc joue presque exactement comme Gershwin dans les quelques enregistrements acoustiques qui nous sont parvenus. Tempos justes, rythmique impeccable et subtile, main gauche en acier (doux, l'acier !), rubato chopinien, toucher scintillant, son chatoyant, joie rayonnante, mélancolie prégnante : Say rejoint, par des moyens parfois opposés, et dans un programme plein de raretés pour piano seul, les rarissimes bons interprètes de Gershwin : le génialement nonchalant William Bolcom (Nonesuch), comme les plus vifs Ivan Davis (Decca), André Watts et Leonard Bernstein (Sony). Il ne lui reste plus qu'à enregistrer le *Song Book* et le *Concerto en fa...* Et, on l'espère, avec une prise de son aussi splendide. ***Alain Lompech***

★ 1 CD Teldec-Warner 3984 26202-2.

MAREK JANOWSKI

Richard Strauss : Eine Alpensinfonie
Jean Sibelius : Symphonie n° 7
Gabriel Fauré : Pelléas et Mélisande
Henri Dutilleux : Timbres, Espace, Mouvement.
Claude Debussy : La Mer
Robert Schumann : Symphonie n° 2
Johannes Brahms : Symphonie n° 2
Anton Bruckner : Symphonie n° 6
Richard Wagner : Marche funèbre de Siegfried
Orchestre philharmonique de Radio France

Seize années (dont dix en tant que directeur musical) passées à développer l'identité d'un orchestre (avec succès puisque le Philharmonique de Radio France est devenu une valeur sûre) ne sauraient se résumer à quelques captations de concerts mémorables. Le coffret publié à l'occasion du départ de Marek Janowski s'inscrit donc dans une dimension plus affective que démonstrative. Il permet notamment de revivre certains moments d'exception tels que la prestation du 8 janvier 1999 dont *Le Monde* a rendu compte. Chaque CD illustre cependant une orientation particulière. Le diptyque Strauss-Sibelius souligne la capacité de Janowski à livrer des lectures globalement fidèles en dépit de l'originalité des options locales. Son pendant Wagner-Bruckner invite surtout à apprécier le métier du chef (acquis dans la fosse). Le volet français apparaît à contre-courant de la tradition de sensualité recherchée dans l'interprétation de Fauré, Dutilleux et Debussy, et séduit moins que celui consacré au romantisme allemand. C'est dans l'élan schumannien et la fluidité brahmsienne que l'on perçoit au mieux l'apport de Janowski. ***Pierre Gervasoni***

★ Un coffret de 4 CD Le Chant du monde CMX 378091 84. Distribué par Harmonia Mundi.

VAN MORRISON
LONNIE DONEGAN
CHRIS BARBER

The Skiffle Sessions
Live in Belfast

Parce qu'il n'a plus vraiment aujourd'hui d'héritier, on a tendance à oublier ce qu'était le *skiffle*. Très populaire en Grande-Bretagne au milieu des années 50, cette musique de fête souvent jouée dans la rue, adaptation insulaire du folk, du blues et du jazz américain, initia une génération à ce qui allait devenir le rock'n'roll. Parmi ses plus célèbres disciples : les Beatles, qui débutèrent à Liverpool en formation skiffle sous le nom des Quarrymen, et Van Morrison, qui, à Belfast, fut membre des Sputniks. Pour retrouver les sensations de l'époque, ce dernier a réuni en 1998 deux des stars du genre, le chanteur et guitariste Lonnie Donnegan (auteur, en 1956, d'un énorme tube, *Rock Island Line*) et le contrebassiste et tromboniste Chris Barber pour un concert mémorable dans la capitale d'Irlande du Nord. Rejoint pour deux morceaux par le pianiste *voodoo* Dr John, le trio fait preuve d'une formidable verdeur. Grâce à la convivialité et à l'entrain typiques du skiffle, Van The Man réussit l'un de ses meilleurs albums depuis *Irish Heartbeat*, enregistré, en 1988, avec les Chieftains. ***Stéphane Davet***

★ 1 CD Exile 7243 8 48307 2 4. Distribué par Virgin.

WILLIAM SHELLER

Les Machines absurdes

Six ans après *Albion*, disque marqué du sceau du rock anglais, William Sheller livre *Les Machines absurdes.* Construites et orchestrées de main d'orfèvre par ce musicien qui ne néglige aucun genre – chanson, musique classique, rock'n'roll –, les mélange, les entraîne vers davantage d'exigence, ces dix chansons ne s'appuient sur aucun courant à la mode. Et si machines il y a, elles ne sont pas là pour tresser de fausses louanges à l'électronique, mais pour prouver que la musique vit, qu'elle est aussi une question de hasard. En scène, William Sheller a pour habitude de donner de petites explications pour retracer la naissance d'une chanson : souvenirs d'enfance happés au hasard, jeux de mots impromptus ou envies musicales subites. Par exemple, celle de composer une *« valse lourde, genre* I Put a Spell on You » : il en sort *To You*, piano, basson, contrebasse, deux minutes quarante de bonheur qui précèdent *Moondown*, la plus médiévale, dans la veine du *Nouveau Monde*, tout en sinuosités, violons, mouvements de vent et de dunes. La quasi-totalité des titres sont en anglais. Logique : ce sont ceux des fichiers informatiques utilisés pour les construire. Sheller pourrait paraître ainsi paresseux, mais ce n'est que de l'élégante nonchalance. A *Indies,* critique aiguisée des hominidés du troisième millénaire, *Misses Wan* oppose l'ombre des créatures virtuelles. Des lassitudes dans ces *Machines absurdes* ? Quelques-unes, quand, par exemple, le système Midi resté bloqué sur *Sunfool* avant de rétrograder vers une caricature du binaire (*Athis*). Les travaux de précision de l'Orchestre parisien gomment ces petites faiblesses. Les désirs et les rêves de Sheller reprennent le pas sur la solitude lasse. *Chamberwood*, dixième du rang, revient à l'objet essentiel de ce disque pacifié : la musique. ***Véronique Mortaigne***

★ 1 CD Mercury 546 922-2.

ZISKAKAN

4 ti mo

Une renaissance... Après sa décision de tout arrêter en juillet 1998, on avait cru que Gilbert Pounia, créateur et leader de Ziskakan, jetait définitivement l'éponge. Terminée, cette aventure lancée en 1979 pour donner toute sa vigueur au parler créole et mettre en pleine lumière le maloya ? Interruption momentanée pour cause d'incompatibilités d'humeurs. Preuve en est ce nouvel album, réalisé par Mishko M'Ba (bassiste entendu aux côtés de Zazie, Pascal Obispo et Johnny Hallyday), enregistré avec une nouvelle équipe, un autre parti pris. Recentré sur l'acoustique, il renoue avec la simplicité immédiate, la fraîcheur pertinente et l'ardeur joyeuse qui prévaut aux moments improvisés entre copains autour d'une guitare. Ritournelles enfantines, ballades en vol libre, maloya sensuel et séga agile font la trame de ce nouveau manifeste pour une créolité réunionnaise épanouie. On aimerait parfois davantage d'invention mélodique, mais les arrangements (délicates interventions des sitars et tablas indiens notamment) ont un grain séduisant. Les textes, en créole, sont écrits par de fines plumes réunionnaises (Alain Armand, Carpanin Marimoutou, Axel Gauvin...) et par Gilbert Pounia lui-même, comme *Alkatraz*, dédié au chanteur mauricien Kaya, dont la mort suspecte dans la prison de Port-Louis en février 1999 avait déclenché des émeutes à Maurice et provoqué un vif émoi à la Réunion. ***Patrick Labesse***

★ 1 CD Discorama 9908. Distribué par PSB. Tél. : 01-42-00-63-78.

Un « Que sais-je ? » sur le bel canto interdit pour plagiat

LE TRIBUNAL DE PARIS a ordonné le retrait de la vente du « Que sais-je ? » de Christophe Combarieu, consacré au bel canto, publié en 1999 aux Presses universitaires de France (PUF). La première chambre du tribunal a estimé, le 19 janvier, qu'il s'agissait d'une *« reproduction servile »* de l'*Histoire du bel canto* de Rodolfo Celletti, paru chez Fayard en 1987. Si les procès pour plagiat et contrefaçon se sont multipliés, il est très rare qu'ils aboutissent à une interdiction de l'ouvrage. Le tribunal a assorti cette interdiction d'une astreinte de 500 francs et interdit la fabrication, l'exploitation et la commercialisation de l'ouvrage de M. Combarieu. Les PUF et M. Combarieu sont condamnés à payer 20 000 et 30 000 francs de dommages-intérêts à Fayard.

Le « Que sais-je ? » est *« construit quasiment sur le même plan »,* il *« reprend mot pour mot, à quelques détails près, des passages entiers du livre »* de M. Celletti, les analyses *« sont identiques et formulées dans les mêmes termes »,* explique le jugement.

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : le tribunal de grande instance de Paris a débouté, le 10 janvier,** Pierre-Guillaume de Roux et Jacqueline Brusset – respectivement fils et veuve de l'écrivain et éditeur Dominique de Roux décédé en 1977 – de leurs demandes. Le fils et la veuve de Dominique de Roux poursuivaient les animateurs de la revue *Perpendiculaire*, défendus par Me Antoine Comte, pour diffamation. Les six journalistes de *Perpendiculaire* avaient notamment traité Dominique de Roux de *« fasciste notoire »*. En outre, le tribunal a condamné *in solidum* les consorts de Roux à payer aux défendeurs la somme de 10 000 F (1 524,49 €). Les demandeurs – ayant pour avocat Me Emmanuel Pierrat – ont décidé de faire appel.

■ **NOUVELLES TECHNOLOGIES : le principal opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo a annoncé,** le 27 janvier, la création de Air Media, une société de distribution de musique *via* les téléphones portables avec le géant électronique Matsushita. Sony a également indiqué qu'il envisageait de former une société commune avec DoCoMo. *« Nous pensons que les téléphones portables deviendront des outils efficaces à côté de l'Internet »* pour la diffusion de musique et d'autres services, a indiqué un porte-parole de Sony.

■ **DISTRIBUTION : les Virgin Megastores menacent d'arrêter de vendre des disques** si les grandes maisons de disques ne ménagent pas les commerçants classiques dans leur stratégie de développement des ventes par l'Internet.

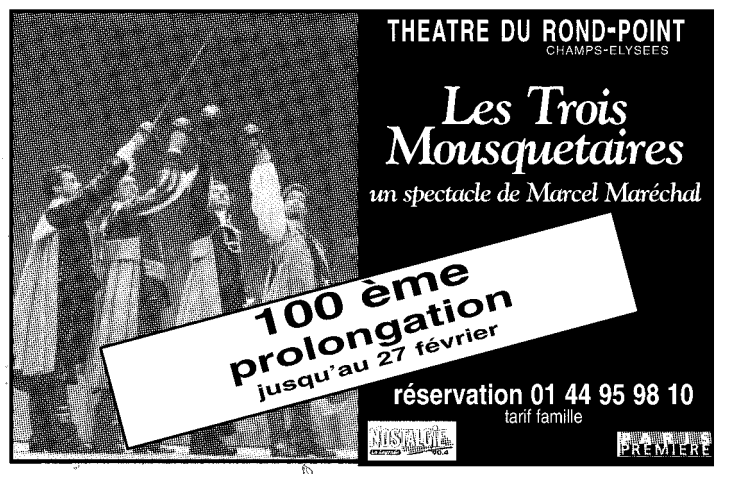

La double attirance de Peter Eötvös, chef et compositeur

ATELIER. Helmut LACHENMANN : *« ... Zwei Gefühle... »* Musik mit Leonardo. Martin Kaltenecker (présentation), Helmut Lachenmann (récitant), Ensemble intercontemporain, Peter Eötvös (direction).
CONCERT. Peter EÖTVÖS : *As I Crossed a Bridge of Dreams* (création française). Claire Bloom (récitante), Christiane Schmeling (soprano), Stephanie Field (contralto), Matthias Horn (baryton), Benny Sluchin (trombone contrebasse), Gérard Buquet (trombone alto), Ensemble InterContemporain, Peter Eötvös (direction). Thea Brejzek (mise en scène). Cité de la musique, le 27 janvier.

D'apparence hermétique, la musique de l'Allemand Helmut Lachenmann (né en 1935) devient évidente dès que le compositeur l'entoure de quelques commentaires. Même en français, il trouve l'image juste pour présenter l'un des fleurons de son catalogue au cours d'un passionnant atelier proposé par l'Ensemble InterContemporain. *« ... Zwei Gefühle... » Musik mit Leonardo* (1992) peut alors passer pour une *Pastorale de mauvais temps* associant explosions orageuses et irruptions volcaniques *« à l'inquiétude du cœur »*. Oubliées les audaces instrumentales et les aventures syntaxiques de l'œuvre, Lachenmann aspire à être écouté comme Beethoven et révèle qu'à l'ultime diminution de la masse sonore correspond *« un crescendo de l'intensité intime »* !

La guitare, dans un petit effectif d'orchestre, en constitue la source harmonique. De son accord fondamental joué sur les cordes à vide sont déduites de multiples transpositions plus (à la harpe) ou moins (aux timbales) identifiables. Le récitant – Lachenmann en personne – énonce en allemand, enrichi de phonèmes, un texte de Léonard de Vinci traitant de deux sentiments (*« Zwei Gefühle »*) contradictoires inspirés par une *« grotte mystérieuse »* : la peur et le désir. Il en va alors de la musique comme de la grotte. On l'aborde sur ses gardes en suivant le pas à pas instrumental, puis l'on s'y trouve happé par un souffle inouï avant de la quitter à reculons en titubant. Avec Peter Eötvös comme éclaireur, l'Ensemble intercontemporain effectue ce parcours de façon idéale.

PASSER LE PONT DES RÊVES

Depuis qu'il a quitté l'EIC (dont il fut le directeur musical de 1979 à 1991), le chef hongrois (né en 1944) s'est peu à peu imposé comme l'un des principaux compositeurs d'aujourd'hui, notamment avec un superbe opéra, *Trois sœurs*, créé à Lyon en 1998 et dont l'enregistrement *live* vient de paraître chez Deutsche Grammophon. Dans une autre dimension (celle du *« Klangtheater »*, *« théâtre sonore »* visualisé avec tact par Thea Brejzek) et dans un style plus « généraliste », *As I Crossed A Bridge of Dreams* (créé en octobre 1999 à Donaueschingen) a confirmé l'importance artistique de Peter Eötvös.

Ce mélodrame, inspiré du journal d'une Japonaise du XIe siècle, regorge de richesses expressives dans le registre de l'abandon, du relâchement des sens et de l'esprit. La musique est à la fois inventive (recours à deux trombones comportant deux pavillons chacun) et naturelle (fond vocal de la récitante confié à trois solistes polymorphes). En outre, Eötvös utilise l'électronique en fin dramaturge, qu'il s'agisse d'entretenir l'onirisme par spatialisation (toujours très payante à la Cité de la musique) ou de créer le trouble par exhibition (sur scène) d'un piano mécanique très sophistiqué. Avec, comme pour Lachenmann, la volonté de jouer sur une double attirance puisqu'il est dit, en ouverture, à propos du *« pont des rêves »* de l'héroïne japonaise : *« Traverse-le et tu vas vers les difficultés/Ne le traverse pas, et les difficultés t'attendent tout de même. »*

Pierre Gervasoni

« Le Misanthrope » de Molière, ou la certitude du pire

Au Théâtre du Vieux-Colombier, salle qui permet une écoute intérieure et secrète, Jean-Pierre Miquel signe une mise en scène mystérieuse de cette œuvre immense

LE MISANTHROPE, de Molière. Avec Denis Podalydès, Clotilde de Bayser, Laurent d'Olce, Isabelle Gardien, Laurent Natrella, Christian Gonon, Alberte Aveline, Michel Favory, Guillaume Gallienne et Alain Lahaye. Jean-Pierre Miquel (mise en scène). THÉÂTRE DU VIEUX-COLOMBIER, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Mo Saint-Placide ou Sèvres-Babylone. Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 20 h 30. Jeudi, à 19 heures. Dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. De 50 F à 160 F (de 7,5 € à 24 €). Durée : 2 h 45. Jusqu'au 4 mars.

« Qu'est-ce donc ? Qu'avez-vous ? – Laissez-moi, je vous prie. » Les premiers mots du *Misanthrope*, nous ne les « entendons » pas, ils ne nous viennent pas du dehors, ils sont en nous, ils sont les bancs de l'école, le devoir à la maison, nos premières lumières du théâtre, pour un peu nous croirions-nous ausculter nous-mêmes, serrant notre oreille contre notre dos, et le souffle des poumons, le battement du cœur, c'est cela, tous les jours de nos vies retraversés en un moment, d'un seul pas.

« Qu'est-ce donc ? Qu'avez-vous ? », Philinte une fois encore qui essaie de brusquer en douceur son ami Alceste, une fois encore renfermé en lui contre un mur. Est-ce parce que nous accostons un autre millénaire ? Cette minute de noir complet dans lequel nous sommes jetés, au théâtre, régulièrement, avant que la pièce apparaisse, c'est la première fois, au Vieux-Colombier, que je l'ai ressentie, très fort, comme un avant-signe de notre départ pour l'au-delà, comme si nous allions au théâtre pour jeter un œil sur la vie lorsque nous n'y serons plus. Et c'est bête, cette réaction, nous y sommes pourtant habitués, à cet enjambement d'une minute de noir.

C'est une petite salle, le Vieux-Colombier. Elle suscite une illusion d'optique et d'écoute, plus intérieure, plus secrète que dans les grands théâtres. Et la mise en scène de Jean-Pierre Miquel fait fond sur cette sensation-là. Coupant à travers les obligations de la scène, certaines ruses de construction, entre autres, Molière tâte du pied le pour et le contre. *« Elle aime sans le savoir, elle croit aimer, il n'en est rien »*, dit-il de cette si jeune femme, veuve, que *« la solitude effraie »*. Alceste est incertain aussi. *« Je veux qu'on me distingue »*, affirme-t-il d'emblée, et il court après l'impossible : le refus des *« quelques dehors civils que l'usage commande »*. Ces *« dehors civils »*, nous nous y plions tous, et de nos jours aussi, tous, tant bien que mal. L'ensemble du jeu est faussé, dans ce *Misanthrope*, en ce que Molière faufile sans cesse, sous ce qui se fait et se dit, une offensive contre le pouvoir, contre *« l'Etat »*, contre *« la cour »*. Alceste doit faire face à un homme et une femme, Oronte et Arsinoé, deux méchantes personnes qui tentent de le compromettre avec le haut du pavé. La défiance le mine. La jalousie, aussi, le harcèle, le fatigue.

La préférence, souvent avouée, au *Misanthrope*, par les fervents de Molière, ne tiendrait-elle pas à ce que cette œuvre est la moins maîtrisée de toutes, la plus oscillante ? Toute pièce de théâtre met en jeu plusieurs êtres, et le choix de ces êtres, le choix de leurs conflits, de leurs ententes est une invention, bien sûr, de l'auteur, un artifice constitutif. A écouter *Le Misanthrope*, cet artifice n'est plus. Comme si Molière touchait à la donnée la plus simple, la moins « théâtre », ce fait que nous sommes là, en vie, plusieurs, un point c'est tout. Et allez, va comme se peut, va de soi, va disant, va sans dire, va souffrir ou pas, va survivre, va se tuer, mais *« allons employer toute chose / à rompre le destin que son cœur se propose »*, dit l'ami d'Alceste, les derniers mots de la pièce. Les pires évidences, le pire invétéré, et c'est bien cela qu'éclaire la très ténue, la très mystérieuse mise en scène de Jean-Pierre Miquel, que lui permettait l'écoute d'une œuvre immense dans une salle de petit espace.

> Comme si Molière touchait à la donnée la plus simple, la moins « théâtre », ce fait que nous sommes là, en vie, plusieurs, un point c'est tout

La part d'intervention des acteurs se fond dans cette réserve voulue. Denis Podalydès est un comédien intelligent et clair, il dessine, d'une mine très fine, très grise, les inconstances de cet Alceste dont *« les sentiments sont combattus par lui aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui »*. Clotilde de Bayser donne un charme à *« l'humeur coquette et l'esprit médisant »* de Célimène. Mais l'ascendant de cette présentation du *Misanthrope* est ailleurs, il est dans ce *« grand aveuglement »* où chacun de nous *« est pour soi »*.

Michel Cournot

le nouvel Observateur HORS-SÉRIE

En vente 25 francs dans tous les kiosques

La pudeur
Une histoire de la nudité

La pudeur est-elle un sentiment universel ?
Comment s'exprime-t-elle à travers l'histoire ?
Sous quelles formes se manifeste-t-elle à l'adolescence ?
Pourquoi a-t-elle servi d'alibi à une certaine répression sexuelle ?

Avec Henri Atlan, Jean-Claude Bologne, André Burguière, Boris Cyrulnik, Jean Daniel, Jean-Philippe Domecq, Xavier Emmanuelli, Jean-Claude Guillebaud, Homeric, Christian Lacroix, André Langaney, Dominique Rolin, Michel Rouche, Philippe Sollers…

Un numéro exceptionnel

SORTIR

PARIS

Le Théâtre à l'écran
Le théâtre n'a jamais cessé, pour le pire et le meilleur, de nourrir le cinéma, des origines à nos jours. Organisée par le Musée d'Orsay, la manifestation « Un cinéma inspiré : le théâtre à l'écran (1896-1935) » permet de découvrir les liens privilégiés qu'ont entretenus ces deux arts de la représentation, depuis le cinéma naissant jusqu'au début du parlant. Diverses approches ont été choisies, à travers la programmation d'une trentaine de films, qu'il s'agisse de rendre compte de l'efflorescence des bandes primitives dédiées à Shakespeare (*A Midsummer Night's Dream*, 1909, *Twelfth Night*, 1910, par la Vitagraph), de la virtuosité de l'adaptation classique (d'Oscar Wilde par Ernst Lubitsch : *Lady Windermere's Fan*, 1925), du passage fréquent de metteurs en scène de théâtre à la réalisation (*Die Insel der Seligen*, de Max Reinhardt, 1913 ; *La Terre*, d'André Antoine, 1921), ou de transpositions pures et simples (*Une soirée à la Comédie-Française*, de Léonce Perret, 1935). La diversité et la richesse de cette programmation permettront également de redécouvrir d'immenses figures historiques de la scène (de la diva italienne Eleonora Duse à Sarah Bernhardt), tout en démontrant la diversité des registres (de l'art populaire à l'avant-garde, du naturalisme à l'expressionnisme) sur lesquels s'est opérée la transmutation, moins évidente qu'on le croit, du théâtre en cinéma.
Auditorium du Musée d'Orsay, 1, rue de la Légion-d'Honneur, 7e. Jusqu'au 20 février. Tél. : 01-40-49-47-57. 35 F.

Carte blanche à Anne-Marie Reynaud
Actuellement directrice de l'Institut de pédagogie et de recherche chorégraphique au sein du Centre national de la danse, Anne-Marie Reynaud, femme vive et gourmande de toutes les danses, ouvre la carte blanche proposée par le Regard du cygne à des personnalités aussi variées que les chorégraphes Elsa Wolliaston, Caroline Marcadé, Frédérique Chauvaux, Laurence Levasseur, Frank Apertet, Fabrice Dugied. Des musiciens accompagnent chaque soirée.
Le Regard du cygne, 210, rue de Belleville, 20e. Mo Télégraphe. Les 28 et 29, 20 h 20 ; le 30, 17 heures. Tél. : 01-43-58-55-93. 50 F et 70 F.

Xavier Richardeau Trio
Le saxophoniste Xavier Richardeau a choisi de jouer quasi exclusivement du baryton au début des années 90, ce qui l'a amené à interpréter des compositions de Gerry Mulligan, référence en la matière. Sans s'enfermer dans ce rôle, Richardeau a développé depuis un discours personnel en partie ancré dans la tradition tout en témoignant d'une écoute attentive des évolutions du jazz. Au sein de son trio, on écoutera de près le contrebassiste Nicolas Rageau présent dans le nouvel enregistrement *Live in Paris* du saxophoniste (Taxi Records/Mélodie).
La Toque blanche, 115, rue Paul-Vaillant-Couturier, 92 Levallois-Perret. Le 29, 21 heures. Tél. : 01-47-37-24-17. 135 F.

Sivan Perwer
Chanteur à la voix tendue, durcie par un feu invisible, il est considéré comme « la » voix du peuple kurde, son ambassadeur le plus emblématique. Né au sein d'une famille de musiciens près d'Urfa, dans la partie turque du Kurdistan, Sivan Perwer vit en exil. Issu de la tradition des anciens *dengbej*, les bardes et conteurs qui sillonnaient autrefois montagnes et hauts plateaux du Kurdistan, il connaît les antiques mélopées d'amour, les récits épiques n'ont pas de secret pour lui. Son chant, qu'il accompagne au luth *tenbûr* à six cordes, gronde aussi parfois de révolte, il porte en filigrane la rage farouche de ceux qui défendent leur culture bafouée (1 CD *Chants du Kurdistan*/Ethnic-Auvidis Naïve).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Mo Châtelet. Le 29, 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

(Publicité)
THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE
du 7 janvier au 5 février 2000
GRAND THÉÂTRE
Andréi Platonov / Christophe Perton
Dernières
14 ISBAS ROUGES
Théâtre National de la Colline 15 rue Malte Brun 75020 Paris 01 44 62 52 52

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.

Amorphe d'Ottenburg
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Jean-Michel Ribes, avec Yves Gasc, Simon Eine, Claire Vernet, Roland Bertin, Thierry Hancisse...
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, 1er. Mo Palais-Royal. Les 29 et 30, 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F. Jusqu'au 14 mai.

La Création du monde
de Luc Laporte, mise en scène de l'auteur. Spectacle visuel, musical et sans paroles pour quatre acteurs manipulateurs.
Théâtre international de langue française, pavillon du Charolais, parc de La Villette, 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Du 28 janvier au 6 février. Tél. : 01-40-03-93-95. De 25 F à 70 F.

Les Chantiers de Théâtre ouvert
Le Déluge, deuxième, de et mis en voix par Joël Jouanneau, avec Isabelle Carré et Joël Jouanneau.
Théâtre ouvert - Jardin d'hiver, 4 bis, *cité Véron, 18e. Mo Blanche. Le 29, à 18 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre.*

Tête de pluie
de Louis Arti, mise en scène de François Chattot, avec Louis Arti, Jean-Robert Lay (trompette et bugle), Olivier Lovergne (guitares), Frédéric Gregson (percussions) et Pascal Lovergne (guitare basse).
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 6 février.

Karine Saporta, Farid Berki
Karine Saporta : *Douche écossaise.* Farid Berki : *Pas de vague avant l'éclipse. Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad, 92 Suresnes. Le 29, 18 h 30 ; le 30, 17 heures. Tél. : 01-46-97-98-10. 120 F.*

Orchestre de Paris
Chopin : *Concertos pour piano et orchestre nos 1 et 2.* Bartok : *Le Mandarin merveilleux.* François-René Duchable (piano), Gilbert Varga (direction).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 29, 11 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 40 F.

Orchestre Pasdeloup
Œuvres de Falla, Turina et Rodrigo. Roland Dyens (guitare), France Clidat (piano), Philippe Bender (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Le 29, 17 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 180 F.

Roméo et Juliette
de Berlioz. Elsa Maurus (mezzo-soprano), Jean-Luc Maurette (ténor), Nicolas Cavallier (basse), chœur Patrick Marco, chœur régional de Seine-Saint-Denis, Jacques Mercier (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 50 F à 190 F.

Olivier Temine Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 29, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Soirée La Comparsa (Cuba)
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, 9e. Mo Pigalle. Le 29, 23 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 100 F.

DISPARITIONS

John Donald Budge

Le premier tennisman à avoir réussi le Grand Chelem

L'ANCIEN champion de tennis américain John Donald (« Don ») Budge est mort dans un hôpital de Scranton (Pennsylvanie), mercredi 26 janvier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait été grièvement blessé dans un accident de la circulation six semaines auparavant.

Fils d'un footballeur écossais émigré en Californie, Don Budge est né le 13 juin 1915 à Oakland (Californie). Au tennis, il avait d'abord préféré le basket et le baseball, qui forme son revers vif et rapide. Sa stature, imposante pour l'époque (1,85 m), lui permet aussi de développer un puissant service. A dix-neuf ans, il décroche sa première sélection dans l'équipe américaine de Coupe Davis, épreuve alors dominée par la Grande-Bretagne de Fred Perry. L'année suivante, en 1936, il s'incline contre ce même Perry en finale de Wimbledon et de Forest Hills. En 1937, il s'impose enfin dans ces deux tournois. La même année, il porte son équipe à la victoire en Coupe Davis en remportant ses trois matches : deux simples et le double.

Don Budge refuse alors de rejoindre les rangs professionnels pour mieux s'employer à conserver le fameux « saladier d'argent ». Il y parvient en 1938, tout en réalisant un exploit, le « Grand Chelem », remportant les quatre plus prestigieux tournois du calendrier – les Internationaux d'Australie, de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Seul un autre homme, l'Australien Rod Laver, rééditera cet exploit, en 1962 et en 1969. Don Budge devient finalement professionnel après avoir accumulé 92 victoires consécutives et 14 victoires en tournois entre janvier 1937 et fin 1938. Mais, engagé dans l'aviation américaine en 1942, il se blesse à l'épaule à l'entraînement, se privant d'une partie de ses moyens à la reprise du circuit professionnel après la guerre.

Patricia Jolly

■ **FRIEDRICH GULDA**, pianiste et compositeur autrichien, est mort d'une crise cardiaque jeudi 27 janvier, à l'âge de soixante-neuf ans (*lire page 28*).

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres de mercredi 26 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Air.** Est promu général de brigade aérienne, le colonel **Michel Tognini.**

● **Marine.** Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral **Jean-Louis Battet**.

Est promu vice-amiral, le contre-amiral **François Pézard**.

Est nommé adjoint au commandant la force d'action navale pour les états-majors et forces de surface basés en Méditerranée, le contre-amiral **Pierre Toubon.**

● **Gendarmerie.** Est promu général de brigade, le colonel **Robert Pigeyre**.

● **Armement.** Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe **Jacques Nouar** ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef **Michel Sancho**, **Joël Marcon** et **Jean Mercier.**

Sont nommés : président de la section « études générales » du conseil général de l'armement, l'ingénieur général hors classe **Gérald Boisrayon** ; inspecteur de l'armement terrestre, l'ingénieur général de deuxième classe **François Bée.**

DIPLOMATIE

Pierre Viaux a été nommé ambassadeur en Australie, par décret publié au *Journal officiel* du 21 janvier, en remplacement de Dominique Girard.

[Né le 23 février 1945 à Paris, ancien athlète de haut niveau, Pierre Viaux est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1975-1977). Après un début de carrière dans la préfectorale, il a été notamment en poste à La Paz (1982-1984), à San Francisco (1986-1990), à Sao Paulo (1992-1995) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant d'être ambassadeur aux Seychelles (1995-1996). De février 1996 à juin 1999, Pierre Viaux était directeur des sports au ministère de la jeunesse et des sports.]

Denis Vène a été nommé ambassadeur au Niger, par décret publié au *Journal officiel* du 26 janvier, en remplacement d'Albert Pavec, qui part à la retraite.

[Né le 2 septembre 1942, ancien agriculteur (1967-1984), Denis Vène est ancien élève de l'ENA (1984-1986). Il a été notamment en poste à Brazzaville (1988-1990), à Bogota (1990-1993) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Depuis avril 1998, Denis Vène était chef du service des affaires internationales au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.]

PRESSE

Danièle Burguburu, conseiller d'Etat, a été nommée présidente de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, en remplacement de Michèle Gendreau-Massaloux, conseiller d'Etat, qui occupait ce poste depuis mars 1999 et vient d'être élue rectrice de l'Agence universitaire de la francophonie.

[Née le 16 août 1944 à Toulouse, licenciée en droit, Danièle Burguburu a été avocate au barreau de Paris (1968-1979), avant d'entrer dans la magistrature. Elle a occupé notamment la fonction de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature (1981-1992). En décembre 1992, Danièle Burguburu a été nommée conseiller d'Etat au tour extérieur.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 27 janvier sont publiés :

● **Accords internationaux :** un décret portant publication de l'accord entre les gouvernements français et hongrois relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures, signé à Budapest le 16 janvier 1997 ; un décret portant publication de l'accord entre les gouvernements français et lituanien relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, signé à Vilnius le 4 décembre 1998.

Au *Journal officiel* du vendredi 28 janvier sont publiés :

● **Accords internationaux :** une loi autorisant l'approbation d'un accord entre les gouvernements français et algérien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

une loi autorisant l'adhésion de la France à la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée générale des Nations unies le 21 novembre 1947 ; une loi autorisant l'approbation de la convention entre les gouvernements de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord portant création de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) ; une loi autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ; un décret portant publication des amendements à la convention sur la circulation routière du 8 novembre 1968 adoptés à Genève le 1er février 1991.

● **Transports routiers :** un décret relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de marchandises.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Ce matin, le 26 janvier 2000,
la naissance d'une rosée miroitante au beau soleil attendu,

Adélaïde Soon Young,
qui signifie
« noble guerrière, douce et sage »,

chez **Sung Zin BAE** et **Elisabeth GERME,**

honore ses grands-pères et ses grands-mères,

Soon Tae BAE
et **Young Hee LEE**
(Séoul, Corée),

Jean-Michel GERME
et **Marie-Anne PHÉLIZON**
(Dunkerque, France).

« Gaudeat pater tuus et mater tua,
Et exsultet quae genuit te. »
Prov. 23/25.

– Le jeudi 20 janvier de l'an 2000,
une rose s'est éteinte, une autre s'est éclose, et sa petite voix s'est élevée.
A l'Observance, deux bougies se sont allumées.

Bienvenue au Monde,

petite Eloïse.

Grand-père.

Sylvie KIPEN-RIVENC et **François, Soledad** et **Hélios FIGUEROLA,**

sont fous de joie d'annoncer la naissance de

Naïmeh,

le 25 janvier 2000,
chez **Julie GHERTMAN**
et **Hélios FIGUEROLA.**

Anniversaires de naissance

– A l'attention d'une lectrice assidue du carnet du jour,

joyeux soixante-septième anniversaire,

Maman,

nous te chérissons.

Nous à toi,
Olivier, Marina, et ton petit-fils Maximilien.

– A l'occasion de tes six ans,

Sébastien,

je pense encore plus à toi et à

Laurette.

Nona.

Fiançailles

– Lyon.

Les familles **COUDER** et **JUST**
sont heureuses d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Stéphanie et Richard,

le dimanche 30 janvier 2000.

Décès

– Mme Ourida Belghoula,
Fadhéla,
sa fille,
Adly,
son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bouasria BELGHOULA,

survenu le 25 janvier 2000, à Paris.

L'inhumation aura lieu le 29 janvier, à Alger.

44, chemin de la Madeleine,
Hydra, Alger.

– La famille Bertholle
a la douleur de faire part du décès de

Mme Marie Antoinette BERTHOLLE,

veuve de

M. Jean BERTHOLLE,
artiste peintre
et membre de l'Institut de France,

survenu le 27 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile, à Paris-2e.

Priez pour elle !

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 31 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

39, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris.

– Notre-Dame-de-la-Rouvière. Paris.

Mme Camille Fambitakoye,
M. et Mme Stéphane Perard
et leur fille,
M. et Mme Philippe Solages
et leurs enfants,
M. et Mme Hamood
et leurs filles,
Les familles Langlade, Pichon, Favre, Traynard, Carrot,
Parents, amis et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ousseini FAMBITAKOYE,
directeur de recherche Orstom-IRD.

Une cérémonie aura lieu le samedi 29 janvier 2000, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Rouvière, pour un dernier hommage.

Jean GAUBERT

nous a quittés, samedi 22 janvier 2000.

Son épouse, Nadine,
Ses amis et collègues du Centre d'éducation permanente de l'université Paris-X l'accompagneront, samedi 29 janvier, au crématorium du Père-Lachaise (entrée Gambetta), à 11 h 15.

– On nous prie de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques HOMBERG,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 25 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Catherine Bouretz Izzo,
sa femme,
Sébastien Izzo,
son fils,
Isabelle Izzo,
sa mère,
Et ses amis,
font part de la mort de

Jean-Claude IZZO,
romancier, poète.

Les obsèques auront lieu le lundi 31 janvier, à 11 heures, au crématorium Saint-Pierre, à Marseille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pour toute correspondance :
Catherine Izzo,
Editions Gallimard,
5, rue Sébastien-Bottin,
75007 Paris.

– Antoine Gallimard,
Les Editions Gallimard,
Les auteurs,
Et toute l'équipe de la Série noire,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Jean-Claude IZZO.

– Michel Le Bris,
Et la société Mégaliths,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude IZZO,
écrivain,
cofondateur du festival
« Saint-Malo, Etonnants Voyageurs. »

– Les Editions Flammarion et J'ai lu, expriment leur profonde tristesse à la famille et aux amis de

Jean-Claude IZZO,

qui nous a quittés, mercredi 26 janvier.

« On meurt toujours sans avoir revu
[le printemps. »
Louis Brauquier.
« En vrai, la vie est parfois plus belle
[que les rêves. »
Jean-Claude Izzo.

(*Le Monde* des 27 et 28 janvier).

– Le docteur Françoise Buzelin
a la grande tristesse de faire part du décès, survenu le 27 janvier 2000, de

Nazmi KARAKULLUKÇU.

L'inhumation aura lieu en Turquie, à Borçka (Géorgie turque).

– Mme Irène Maire,
Sophie et Céline Maire,
Frédérique Audy et Léo Trébuchon,
Patrick Proy,
Marion Caillard,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve
Josel KOENIGSBERG,
née **Simonne CAPUT,**

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'incinération aura lieu le vendredi 28 janvier 2000, à 16 h 30, au crématorium de la Guillotière, à Lyon.

– Mme Paule Simoën-Eelsen,
M. et Mme Jean-Claude Simoën,
M. et Mme Gérard Simoën,
Mme Elise Narbéburu,
ses enfants et beaux-enfants,
Christian, Muriel et César Eelsen,
Catherine et Maxime Eelsen,
Eric, Nathalie et Jil Eelsen,
Bertrand Simoën et Elodie Deglaire,
Marc, Céline et Tess Randazzini,
Lucie et Hugo Simoën,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

André SIMOËN,

survenu le 26 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 29 janvier, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-des-Sables, à Berck-Plage.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

Isabelle BONNET
(2 mai 1963 - 28 janvier 1986)

n'aura pas connu les années 2000.

Ne l'oubliez pas.

– Il y a trois ans, le 29 janvier 1997, disparaissait

Paul LAVAL.

Ceux qui l'ont connu ont une pensée pour lui.

– Une pensée pour

Pierre MIFSUD,
professeur à université
Jean-Monnet de Saint-Etienne,

qui nous a quittés le 29 janvier 1992.

Merci à ceux qui l'ont aimé et gardent sa mémoire vivante.

Messes anniversaires

– En souvenir de

Jean PRIOU,

une messe sera célébrée le lundi 31 janvier 2000, à 18 h 15, en la crypte de l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e.

Services religieux

– Un service religieux aura lieu le dimanche 30 janvier 2000, à 18 heures, à la synagogue Copernic, 24, rue Copernic, Paris-16e, à l'attention de

Isabelle VAN CLEEF,
née **MARMIN,**

décédée le 23 novembre 1999.

Débats

– Le Festival international
d'art lyrique d'Aix-en-Provence
organise une série de rencontres,
débats et projections
autour de la programmation
du prochain festival.

Dimanche 30 janvier 2000

Une journée consacrée au compositeur Leos Janácek et *L'Affaire Makropoulos.*

A partir de 11 heures,
cinéma MK2 Quai de Seine,
10, quai de Seine, 75019 Paris.
Métro Jaurès ou Stalingrad.

Renseignements : 01-44-88-59-59.

Conférences

Qu'est-ce que la Kabbale ?
Le Centre d'étude de la Kabbale vous invite à une séance d'information gratuite sur la Kabbale les lundis :
31 janvier, 7 février,
et 14 février 2000, à 20 h 30.

Une collation vous sera offerte à la fin de la conférence.

La session des dix cours débutera le :
lundi 21 février, à 20 h 30.

Pour tous renseignements,
appelez au : 01-45-03-50-30.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

Soutenances de thèse

– M. Moustapha Sanogo a soutenu avec succès, le samedi 2 octobre 1999, une thèse de doctorat intitulée **« Le système des classes d'âge et l'organisation des rituels dans la société initiatique du Koma (pays worodougou, région de Seguéla, Côte d'Ivoire) ».**

Le jury était composé de MM. Michel Cartry, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, directeur de thèse ; Alfred Adler, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses ; Andras Zempléni, directeur de recherches au CNRS.

M. Moustapha Sanogo a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, section sciences des religions, avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

– M. Rubin Pohor a soutenu avec succès, le jeudi 28 octobre 1999, une thèse de doctorat intitulée **« La contribution des Eglises protestantes au développement de la Côte d'Ivoire à travers l'éducation (1945-1993) ».**

Le jury était composé de MM. Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'EPHE, section des sciences religieuses, directeur de thèse ; Jean Baubérot, directeur d'études à l'EPHE, section des sciences religieuses ; Philippe Laburthe-Tolra, doyen honoraire de la faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, université Paris-IV ; René Luneau, ingénieur de recherches au CNRS.

M. Rubin Pohor a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Pascale Bermon-Farago a soutenu avec succès, le samedi 22 janvier 2000, une thèse de doctorat intitulée **« L'assentiment et son objet dans le Commentaire des sentences de Grégoire de Rimini (1300-1358). Précédé d'une étude sur la formation logique, philosophique et théologique du "docteur authentique" ».**

Le jury était composé de MM. Alain de Libéra, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, directeur de thèse ; Olivier Boulnois, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses ; Jean-François Courtine, professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne ; Frédéric Nef, professeur à l'université Rennes-I.

Mme Pascale Bermon-Farago a été déclarée digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

– M. Francis Gautier a soutenu avec succès, le samedi 15 janvier 2000, une thèse de doctorat intituée **« La retraite et le retour au monde chez Grégoire de Nazianze ».**

Le jury était composé de MM. Alain Le Boulluec, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, directeur de thèse ; Philippe Hoffmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses ; Pierre Maraval, professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne ; Claudio Moreschini, professeur à l'université de Pise ; Mme Marie-Louise Reiniche, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses.

M. Francis Gautier a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

Communications diverses

Recherche famille
de M. **Gibelin,**
proviseur du lycée **Louis-le-Grand**
pendant l'Occupation.
Tél. : 01-42-60-85-77.

CARNET DU MONDE
Téléphones :
01-42-17-39-80 **01-42-17-38-42**
01-42-17-29-96
Fax : **01-42-17-21-36 – e-mail: carnet@mondepub.fr.**

Le Monde de l'éducation
Au sommaire du numéro de février
Dossier : ZEP, ghetto ou tremplin
Un bilan en demi-teinte.
Reportages : ZEP des villes, ZEP des champs.
Interview de Ségolène Royal : « Vers des zones d'excellence ».
- Entretien avec David Lodge.
- Les rapports parents-profs.
- Sortir de l'horreur mathématique.
- Allemagne : le mur tient bon.
- Débat : peut-on échapper aux classes ethniques ?
- Génétique : le retard français.
- Guide culture.

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €
Le magazine résolument enseignant

EN VUE

■ Sitôt nommé président de la Cour suprême à la place du haut magistrat **Saeed uz Zaman Siddiqui,** qui refusait de prêter serment devant le général **Pervez Musharraf,** nouvel homme fort du Pakistan, le juge **Irshad Hassan Khan** a prêté serment.

■ *« Les installations sont encore plus fragiles depuis que les militaires ont enfoncé les portes avec un blindé, lors du putsch de décembre 1999 »*, déplore, après l'évasion de vingt-quatre jeunes détenus, **Dégui Brou,** responsable du Centre d'observation des mineurs à la maison d'arrêt d'Abidjan.

■ Tout un quartier dénoncé pour *« vol de courant électrique »*, plongé dans le noir et le froid, a soudain retrouvé lumière et chaleur, en rebranchant ses installations de fortune, après le départ de la police, mercredi 26 janvier, à Torre del Greco en Italie.

■ Avec le nouvel éclairage du Christ Rédempteur qui surplombe la baie, la municipalité de Rio économisera 30 % d'énergie.

■ Soutenu par l'association Non à la croix, animée par la famille **Nez**, le curé de Nancray-sur-Rimarde (Loiret) refuse de bénir la croix de plus de 7 mètres, clignotant la nuit, érigée dans leur jardin par les époux **Chelly**.

■ Le mendiant de l'église du Puy-en-Velay a été condamné, jeudi 27 janvier, à douze ans de réclusion criminelle pour avoir poignardé un rival qui lui faisait de l'ombre sur le parvis.

■ Désormais, au même titre que le vitriolage des femmes, vengeance courante dans le pays, la mutilation des bébés, pour en faire des mendiants convaincants, sera passible de la peine de mort au Bangladesh.

■ La seconde épouse d'un habitant du village de Jeftlik, près de Jéricho en Cisjordanie, vient de tuer son nourrisson qui préférait le sein de la première, sa rivale.

■ Cinq ans après les mésaventures de **Didier Borgeaud,** éducateur spécialisé, poursuivi en diffamation, condamné à la prison avec sursis, renvoyé de l'école où il était en formation pour avoir dénoncé les méthodes d'un institut médico-éducatif du Gers, **Bernadette Bongage** et **Cristel Cornier**, salariées du même établissement, témoignent : *« Les petits handicapés y sont toujours maltraités. »*

■ *« Le zoo de Vincennes étant fermé depuis la tempête, il est inutile, malgré l'émotion provoquée par la nouvelle, que le public manifeste son attachement par sa présence sur place »*, communique le Muséum national d'histoire naturelle, après la mort du grand panda **Yen Yen**.

Christian Colombani

La « Kronenzeitung » n'est plus infaillible

Hans Dichand, patron du plus influent des quotidiens autrichiens, ne voulait pas, pour le moment du moins, du parti de Jörg Haider au gouvernement. Il a finalement changé d'avis

***« QUI GOUVERNE** l'Autriche ? »* a-t-on demandé un jour au chancelier Bruno Kreisky. Le vieux dirigeant socialiste n'a pas hésité : *« Gerd Bacher et Hans Dichand »*. Le premier était à l'époque *« intendant général »* de la télévision autrichienne. Le second était et reste, à soixante-dix-huit ans, le patron de l'influent quotidien *Kronenzeitung,* qui a mené depuis quatre mois – en pure perte, semble-t-il – une bataille acharnée contre une alliance des conservateurs avec l'extrême droite populiste de Jörg Haider.

« Quand la politique échoue – et elle le fait souvent – le peuple manifeste sa volonté via la Kronenzeitung *»*, déclarait récemment Hans Dichand à l'AFP, au moment où il croyait encore à la possibilité de remettre sur pied un gouvernement *« rouge-noir »* (socialiste-conservateur). Si, début février au plus tard, conservateurs et populistes réussissent à s'entendre, cela marquera la fin du dogme de l'*« infaillibilité»* de Dichand.

Car, selon une opinion ancrée depuis les années 70, il serait impossible en Autriche de *« gouverner contre la* Kronenzeitung *»*. Imagine-t-on un journal lu par vingt millions de Français ? C'est, toutes proportions gardées, l'audience de ce quotidien, qui touche 43 % du lectorat autrichien. Cette situation de quasi-monopole, unique en Occident, lui a valu parmi la gauche intellectuelle le surnom de *« Pravda autrichienne»*.

L'anticommunisme est pourtant l'un des réflexes de base de la *Neue Kronenzeitung* (le *Nouveau journal de la Couronne*), un titre qui a fêté début janvier son centenaire et qui a été racheté par Hans Dichand, après la guerre, avec l'aide financière d'un des barons du syndicalisme autrichien. Journaliste d'origine modeste, Hans Dichand a su développer avec un instinct très sûr une formidable machine médiatique, largement indépendante malgré la participation, depuis 1987, du groupe de presse allemand WAZ.

A première vue, la *Kronenzeitung* ne se différencie guère de la presse qui fleurit à Hambourg ou à Londres : petit format et gros caractères, peu de politique et beaucoup de faits divers, sans oublier la starlette pulpeuse en page 5. Son culte du sentiment national autrichien, son obsession sécuritaire, sa franche xénophobie – voire son antisémitisme, qui s'est épanoui durant l'*« affaire Waldheim »* –, son anti-intellectualisme et sa défense de l'homme de la rue brimé par *« les puissants »* en font le véhicule idéal du populisme cher à Jörg Haider, pour lequel Hans Dichand a souvent montré sa sympathie. Tout en prenant ses distances quand il estime que son jeune poulain galope contre le vent dominant. D'abord anti-européen, comme Jörg Haider, il fait campagne en 1994 pour le « oui » à l'Europe – et tremble jusqu'au bout dans l'attente du résultat du référendum. *« Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre »*, confiait l'un des dirigeants de la *« Krone »*.

Lorsque le FPÖ de Jörg Haider devient, le 3 octobre 1999, le deuxième parti du pays, le vieux patron de presse somme son protégé de patienter encore dans l'antichambre du pouvoir. Hans Dichand pense en effet que Jörg Haider n'est *« jamais aussi fort que dans l'opposition »*, comme il l'explique à la radio autrichienne, ni aussi efficace qu'en épée de Damoclès suspendue au-dessus des partis traditionnels. Chaque jour depuis la mi-octobre, le journal a donc martelé son message, attaquant sans pitié le chef des conservateurs, Wolfgang Schüssel, soupçonné de vouloir devenir chancelier avec l'aide des populistesdu FPÖ.

Le 19 janvier, la *Kronenzeitung* croit triompher et salue l'accord – très fragile, comme la suite l'a prouvé – conclu entre socialistes et conservateurs. Quelques jours plus tard, il doit faire piteusement retraite et se joint au chœur de tous ceux qui professent qu'une entrée du FPÖ au gouvernement est inévitable.

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy
■ Au-delà de ses revendications pécuniaires, l'hôpital public n'échappe pas à un trouble identitaire à l'orée du nouveau siècle. Certaines professions sont confrontées aux exigences du rendement tandis qu'en haut de l'échelle on assiste à une fuite des talents vers le privé. Du coup, chacun cherche ses marques sans trop les trouver, ce qui fait que les manifestants hospitaliers ont l'air à la fois révoltés et déboussolés. L'hôpital public est un pilier symbolique de la société moderne et en reflète les interrogations, voire les déchirures. Il a toujours dû s'adapter, il lui faut aujourd'hui en partie se réinventer. Rien n'est plus difficile, surtout quand d'arides perspectives financières équivalent à une panne d'analgésique.

LE POINT
Claude Imbert
■ La chute de Helmut Kohl est une tragédie. Tragédie humainement poignante ! Histoire exemplaire aussi d'un changement d'époque, d'une mutation de l'idée démocratique. Enorme révolution qui tient moins à l'audace des juges qu'au délabrement des citadelles étatiques ! C'est elle qui courbe le grand Helmut sous ses fourches Caudines. « Meurtre du père », dit-on à Berlin. Peut-être, si l'on veut dire par là qu'une autre démocratie, qu'une autre Allemagne, qu'une autre CDU chasse bon gré mal gré, et avec Kohl, la dernière génération d'hommes publics à avoir connu la guerre. Et qui avait grandi dans l'immunité des refondateurs. Kohl n'est, que l'on sache, soupçonné d'aucun enrichissement personnel. *(...)* Quand on mesure l'éminence des services rendus par ce géant, le coassement des nains met mal à l'aise. Non que son délit fût excusable. Mais le délit une fois découvert et la sanction prononcée, on devrait en rester là et attendre que l'Histoire fasse son tri (Talleyrand ne s'en sort pas si mal...).

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ La révolte hospitalière est le résultat de trois facteurs. Le premier motif est conjoncturel : l'épidémie de grippe a surchargé les hôpitaux. La seconde raison est traditionnelle : périodiquement, des hommes et des femmes qui accomplissent un métier aussi dur éprouvent le besoin d'exprimer leur lassitude. Mais la cause essentielle de cette agitation est la restructuration du monde hospitalier. Décidée en 1995, elle a pris un fort retard. Les hôpitaux qui devaient être fermés ne l'ont pas été à temps. Du même coup, les établissements qui devaient être privilégiés souffrent d'une rigueur indue.

www.ezln.org

L'alliance improbable du sous-commandant Marcos et de Speedy Gonzalez

LA PHOTO d'Emiliano Zapata est encore là, mais elle n'apparaît plus qu'en filigrane – une vague silhouette grise sur fond blanc. Le portrait du vieux chef historique fait désormais pâle figure à côté de la nouvelle mascotte multicolore et animée des guérilleros zapatistes : la souris Speedy Gonzalez

Depuis le début du soulèvement du Chiapas, les sympathisants de l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) utilisent massivement Internet pour toucher l'opinion internationale. Un réseau de sites « semi-officiels », géré par des associations militantes et des universitaires nord-américains, publie régulièrement les textes et communiqués de l'EZLN, des dépêches, des photos et une importante documentation sur les habitants du Chiapas. Une rubrique spéciale recense inlassablement les exactions et les crimes commis dans les villages par l'armée et la police mexicaines.

A première vue, Speedy Gonzalez appartient à un autre univers.

Née en 1953 dans les studios de la Warner à Hollywood, cette souris de dessin animé est perpétuellement pourchassée par un énorme chat, mais elle en réchappe toujours, car elle court à une vitesse quasi supersonique. Grâce à la télévision, Speedy est devenue rapidement aussi célèbre en Amérique que Bugs Bunny ou le loup de Tex Avery. Pourtant, pendant des décennies, elle a été honnie par les associations d'immigrants mexicains vivant aux Etats-Unis : affublée d'un sombrero et d'un accoutrement folklorique désuet, elle parle anglais avec un accent espagnol passablement ridicule. La communauté hispanique a considéré longtemps Speedy Gonzalez comme le symbole de la condescendance des Yankees à son égard.

Or, depuis quelques années, la nouvelle génération des « Latinos » semble moins sévère : après tout, cette souris espiègle et insaisissable est la véritable héroïne de l'histoire, tandis que le chat américain qui la poursuit en vain est un *loser* définitif... Speedy Gonzalez pouvait donc être détournée au profit de la cause des peuples indigènes et connaître une seconde jeunesse. Sans doute désireux de corriger leur image austère et tragique, les responsables des sites EZLN l'ont choisie comme emblème, à tel point qu'on la voit sautiller joyeusement et crier *« Yepa ! Yepa ! »* dans presque toutes les rubriques. On remarque cependant que son séjour chez les zapatistes l'a marquée : elle porte très souvent le fameux passe-montagne des guérilleros et s'est mise à fumer la pipe, comme le « sous-commandant » Marcos.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

COPIAGE DE DVD
■ Jon Johansen, un Norvégien de seize ans poursuivi par la justice de son pays et par la MPAA (Motion Picture Association of America) pour avoir cassé le code protégeant les DVD vidéo contre le copiage illicite (*Le Monde* du 26 janvier), va recevoir le soutien matériel et financier de l'association américaine EFF (Electronic Frontier Foundation). M. Johansen a déclaré qu'il n'était pas l'auteur du logiciel de décryptage, mais qu'il avait simplement déverrouillé un DVD vidéo afin de le visionner sur un ordinateur fonctionnant sous Linux (système d'exploitation libre). Considérant que l'industrie cinématographique mène une *« campagne d'intimidation pour obliger la communauté des techniciens à renoncer à leur liberté d'expression »,* EFF va également aider les personnes visées par trois plaintes déposées aux Etats-Unis par la MPAA.

EMPLOIS SANTÉ
■ La bourse d'emplois mise en place par le SNIP (Syndicat national de l'industrie pharmaceutique) est désormais accessible directement via Internet. Les annonces d'offres et de demandes d'emploi sont publiées gratuitement.
www.snip.fr

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :
☐ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F* ☐ 6 MOIS - 1 086 F au lieu de 1 170 F* ☐ 1 AN - 1 980 F au lieu de 2340 F*
* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ F 001 MQ 001
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ____ ____ ____ ____
Date de validité ____ Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021**

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Rambo demandé aux Urgences

par Alain Rollat

LA TÉLÉVISION commerciale a une façon bien à elle de positiver la violence : quand on lui reproche *Rambo,* elle fabrique « Alerte à Malibu ». La production des séries américaines a mondialisé cette loi du marché des émotions alternatives. Sa stratégie consiste à tenir les deux bouts de la chaîne de consommation en inventant de prétendus besoins sociaux. Tantôt les téléspectateurs sont priés d'ingurgiter des représentations du monde opposant la violence à la violence, légitimant la loi du talion, érigeant l'usage de la force en règle de vie. Tantôt ils sont priés d'avaler des programmes substituant la violence indirecte à la violence directe, les catastrophes naturelles ou accidentelles aux faits divers criminels, l'exposition des plaies à leurs causes.

Dans le premier rayon, cela donne *Rambo, Terminator, Robocop,* etc., autant de personnages dont la représentation symbolique repose sur l'idée simple que l'homme incapable de se transformer en vengeur est un homme mort. Les jeux vidéo sont pleins de héros de ce type ; les cours de récréation aussi. Dans le second registre, cela donne « Alerte à Malibu », mettant en scène l'idéal du secourisme, mais aussi « Urgences », confrontant les héros d'Esculape aux réalités urbaines et à l'inefficacité des institutions sociales. Dans les deux cas, la mise en images se caractérise par la même surdramatisation.

Il y avait, dans le reportage que le journal de 20 heures de France 2 consacrait, jeudi, à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon, une séquence digne en tous points d'« Urgences ». Un homme aux cheveux blancs, malade, inconscient, tuyaux dans le nez, gisait sur un brancard, abandonné depuis dix-huit heures dans un couloir. Personne ne s'occupait de lui. Scandalisée, une femme, peut-être l'épouse de cet homme, interpellait courtoisement un médecin : *« Je n'en veux pas au personnel,* disait-elle, *mais je suis effarée, qu'on traite comme ça nos anciens... »* Le médecin compatissait : *« Je suis de votre avis... »*

Le reporter enfonça le clou, à juste titre, en mettant cette scène à preuve de l'incurie injustifiable des pouvoirs publics. La réalité, une fois de plus, avait rattrapé la fiction. Elle l'avait même dépassée puisque la violence faite aux malades, dans les hôpitaux français, n'est ni indirecte, ni naturelle, ni accidentelle, mais d'origine garantie inhumaine. Comment, après cela, à l'autre bout de la chaîne sociale, traiter sérieusement la violence à l'école ? Il était dans l'ordre alternatif des choses médiatiques que Claude Allègre fasse appel à « Navarro ».

VENDREDI 28 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Infidélité, mon amour... **Forum**
23.00 Le Poète dans la cité. **Forum**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Louise Attaque ; Djamel Bourras ; Didier Bourdon ; Tony Hawk. **Canal +**
19.00 Tracks. Tribal : LAN-Party freaks. Dream : Barry White. Live : Suede. **Arte**
19.30 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
20.05 C'est la vie. Vivre avec un alcoolique. **TSR**
20.50 Succès. Invité : Marc Jolivet. **TF 1**
20.50 Thalassa. Les larmes sèches de l'Aral. **France 3**
21.00 Recto verso. Patrick Bruel. **Paris Première**
21.05 T'as pas une idée ? Avec Michèle Bernier. **Canal Jimmy**
21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
22.00 Faut pas rêver. Burkina Faso : La mare aux crocos. France : L'instrument du roi. Espagne : Les sociétés gastronomiques. **France 3**
22.45 Bouillon de culture. Les aventures de Jean-Paul Sartre. **France 2**
23.05 C'est quoi l'amour ? **TF 1**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. La Revanche des lions de mer. **Arte**
21.00 Les Celtes. [4/6]. **Histoire**
21.55 Les Grandes Expositions. **Planète**
21.55 Intégrales coulisses. Jean-Marie Bigard. **Paris Première**
22.00 La Guerre de Corée. [4/4]. **Histoire**
22.05 David Bowie, Changes. **Canal Jimmy**
22.25 Le Génie d'Igor Sikorsky. **Planète**
23.10 Autour de Pinget. **RTBF 1**
23.45 Le Musée d'Orsay. [1/6]. **Histoire**
23.55 Irish Ways, la guerre oubliée. **Planète**
0.45 Les Ateliers du rêve. [4/6]. **Histoire**
0.50 Les Mystères du langage des enfants sourds. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations. (1er tour) Groupe 1 : Cameroun - Côte d'Ivoire. **Eurosport**

DANSE

19.30 Don Quichotte. Ballet. Chorégraphie de Mikhaïl Baryshnikov. Musique de Minkus. Par l'American ballet Theatre. **Muzzik**

MUSIQUE

21.00 Concertos, de Bach. Lors de la Folle Journée Bach. Avec Alain Planès, piano ; Jean-François Heisser, piano ; Hüseyin Sermet, piano. Par le Collegium Instrumentale Burgense, dir. Patrick Peire. **Mezzo**
21.00 Marciac Sweet 99. Bireli & Friends. Bill Carrothers & Didier Lockwood. **Muzzik**
22.55 David Bowie and Friends. Au Madison Square Garden, à New York, le 9 janvier 1997. **Canal Jimmy**
23.00 Concert à la mémoire d'Herbert von Karajan. Œuvre de Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin et le Chœur de la radio suédoise, dir. Claudio Abbado. **Mezzo**

THÉÂTRE

20.30 L'Excès contraire. Pièce de Françoise Sagan. Mise en scène. Michel Blanc. **Festival**

TÉLÉFILMS

20.40 Meurtres en sourdine. Christian Görlitz. **Arte**
20.50 La Chute. Michael Steinke. ○. **M 6**
21.00 Nuit des pilotes. Alien Nation, les mutants 1. Kenneth Johnson. **Série Club**

SÉRIES

20.50 Dossier, disparus. Richard et Ben. Amanda. ○. **France 2**
20.50 First Wave. L'agave bleue. **13ème RUE**
21.35 La Planète des singes. Le tyran. **13ème RUE**
22.30 I Love Lucy. The Amateur Hour (v.o.). **Téva**
22.35 X-Files, l'intégrale. [1 et 2/2]. Tunguska. **M 6**
23.15 St Elsewhere. [2/2]. La maladie du légionnaire. Le nid. **Téva**

FILMS

16.30 Maudite Aphrodite ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1995, 90 min). **Ciné Cinémas 2**
18.05 L'Or de Naples ■■
Vittorio De Sica (Italie, 1954, N., v.o., 135 min). **Ciné Classics**
21.05 Torrents d'amour ■■
John Cassavetes (EU, 1984, v.o., 145 min). **Cinétoile**
21.10 Les Maîtres du temps ■■
René Laloux (France, animation, 1981, 85 min). **Cinéfaz**
22.15 Quality Street ■■
George Stevens (EU, 1937, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**
22.20 La Moindre des choses ■■
Nicolas Philibert (France, 1996, 100 min) ○. **Arte**
22.45 The Crying Game ■■
Neil Jordan (GB, 1992, v.o., 110 min) ✪. **Cinéstar 2**
22.50 Fort Saganne ■■
Alain Corneau (France, 1984, 175 min). **Ciné Cinémas 2**
23.00 Les Aventures de Pinocchio ■■
Luigi Comencini (It. - Fr. - All., 1972, 135 min) ✪. **Canal + Vert**

23.05 Le Petit Homme ■■
Jodie Foster. Avec Jodie Foster, Dianne West (Etats-Unis, 1991, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**
23.25 La Grande Bouffe ■■■
Marco Ferreri (France - Italie, 1973, 140 min) ✪. **France 3**
23.40 Jeux d'été ■■■
Ingmar Bergman (Suède, 1951, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
0.00 Martin et Léa ■■
Alain Cavalier (France, 1979, 90 min). **Arte**
2.50 Malevil ■■
Christian de Chalonge (France, 1980, 115 min). **Cinéfaz**
3.55 Les Biches ■■
Claude Chabrol (France, 1968, 95 min). **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 et 1.18 **Clic et net.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 Succès.
23.05 C'est quoi l'amour ?
0.30 Les Coups d'humour.
1.05 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Dossier, disparus. Richard et Ben. **21.40** Amanda ○.
22.35 Un livre, des livres.
22.40 Bouche à oreille.
22.45 Bouillon de culture.
0.05 Journal, Météo.
0.30 Histoires courtes. *Soins et beauté.* Alejandra Rojo.
1.10 Mezzo l'info.

FRANCE 3

17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.50 Thalassa. Les larmes sèches de l'Aral.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 La Grande Bouffe ■■■ Film. Marco Ferreri ✪.

CANAL +

17.45 C'est ouvert le samedi.
► En clair jusqu'à 21.00
18.20 Nulle part ailleurs.
19.05 Le Journal du sport.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Un cri dans l'océan ■ Film. Stephen Sommers. ✪.
22.40 Jackie Brown ■ Film. Quentin Tarantino ○.
1.10 L'Œil du cyclone. Blaxploitation.
1.35 South Park.
1.55 Seinfeld.
2.25 Las Vegas Parano ■ Film. Terry Gilliam (v.o.) ✪.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage.
20.40 Meurtres en sourdine. Téléfilm. Christian Görlitz.
22.20 La Moindre des choses ■■ Film. Nicolas Philibert ○.
0.00 Martin et Léa ■■ Film. Alain Cavalier.

M 6

19.50 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos.
20.50 La Chute. Téléfilm. Michael Steinke ○.
22.35 X-Files, l'intégrale. **Tunguska** [1 et 2/2].
0.15 Cracker. En souvenir de Hillsborough [1/2] ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black and Blue.
21.30 Fiction 30. *Possession,* de Derex.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Kent Nagano : œuvres de Kancheli, Goubaïdoulina, Bartok.
22.30 Alla breve. Œuvre de Haddad.
22.45 Jazz-Club.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Chostakovitch : *Concerto pour piano et orchestre* nº 2, par l'Orchestre de chambre de Saint-Paul, dir. Hugh Wolff ; *La Polka de l'âge d'or,* par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitking.
20.40 Johann Adolf Hasse. Œuvres de Hasse, Porpona, Scarlatti, Hasse, Bach, Haydn, Frédéric II, Galuppi.
22.40 Opéra. *Saint-François d'Assise* [2/2], de Messiaen, par le Chœur Arnold Schoenberg et le Hallé Orchestra, dir. Kent Nagano.

Le Monde TELÉVISION

FRANCE-INTER

20.00 Ecoutez... des anges passent
Zoé Varier tricote dans son émission vespérale « Ecoutez... des anges passent » ce qu'elle appelle joliment des « reportages-portraits ». Ce soir, elle dresse de sa voix de petite fille étonnée le portrait d'une directrice d'école indonésienne qui s'est placée comme domestique dans une famille saoudienne avant de finir esclave à Paris.

ARTE

22.20 La moindre des choses ■■
Un film de plus d'une heure et demie, réalisé par Nicolas Philibert, qui décrit les répétitions d'une pièce de Witold Gombrowicz, *Opérette*, à la clinique de La Borde, haut lieu de l'antipsychiatrie. « Fous » et soignants y travaillent ensemble jusqu'à en devenir indiscernables. Un film juste et beau, récompensé par plusieurs prix internationaux.

CINÉ CINÉMAS 3

23.05 Le Petit Homme ■■
L'histoire d'un petit garçon surdoué, Fred, et ses rapports avec sa mère de substitution – la directrice d'un institut de « jeunes cerveaux » – et avec sa mère biologique. Jodie Foster, elle-même jeune prodige, signe ici sa première réalisation, adaptée d'un livre de Scott Frank. Un film simple et sobrement sentimental, où éclate le personnage solitaire et surdoué de Fred. En v.o.

SAMEDI 29 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. **LCI**
21.00 L'Art aborigène. **Forum Planète**
22.00 Les Manipulations de l'histoire. **Forum Planète**
23.00 Tigre, le prédateur protégé. **Forum Planète**

MAGAZINES

13.50 Savoir plus santé. Les traitements du Parkinson. **France 2**
13.55 Pendant la pub. Invité : Michel Serrault. **TMC**
14.15 Bouillon de culture. Les aventures de Jean-Paul Sartre. **TV 5**
18.50 et 0.40 Union libre. Invité : José Garcia. **France 2**
19.00 T.V. +. **Canal +**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 29 janvier 1950. L'Inde entre en république. **Arte**
19.00 Recto verso. Patrick Bruel. **Paris Première**
19.50 Toy Story 2, les coulisses. **Disney Channel**
20.25 Le Club. Jean Becker. **Ciné Classics**
20.30 57e Cérémonie des Golden Globes. **Ciné Cinémas**
20.35 Planète animal. Les défis de la vie [12/12] : comment assurer sa descendance. **TMC**
20.55 Les Lumières du cinéma. **France 2**
21.05 Thalassa. Trahison sur commandes. **TV 5**
21.40 Metropolis. Europe, nous voilà ! La République tchèque. Entretien avec Jorge Semprun. **Arte**
22.15 Envoyé spécial. Atlanta, la cité des femmes. Russie, la prison des ripoux. La bataille des robots. *P.-s.* : Les serviteurs de Dieu. **TV 5**
22.30 Planète Terre. L'homme technologique [5/8] : temps et mouvement. **TMC**
22.40 Strip-tease. Le charme du photographe. Alain à l'ombre. Alain au soleil. **France 3**
23.45 Les Grands Débats. Face à face avec Waldeck Rochet, le 7 mars 1966 [1/2]. **Histoire**

DOCUMENTAIRES

17.45 Envoyé spécial au paradis. [4/6]. Mission en Oregon, pays du bois. **Planète**
17.45 Le Cinéma muet. [5/5]. Le cinéma en Italie (1905-1906). **Ciné Classics**
18.05 Histoires de chevaux. Chevaliers d'Arabie. **Odyssée**
18.15 Les Celtes. [4/6]. La souplesse des lignes. **Histoire**
18.20 Télévision (histoires secrètes). [3/3]. Les prédateurs. **Planète**
18.35 Les Cueilleurs de miel. **Odyssée**
19.15 La Guerre de Corée. [4/4]. La sortie de la crise. **Histoire**
19.50 Le Paradis des autres. Le royaume sauvage. **Planète**
20.15 Herbert List. Le photographe du silence. **Arte**
20.35 Les Churchill. [3/3].1945-1965 : Les héritiers. **Odyssée**
20.45 L'Aventure humaine. Un chaman en Himalaya. **Arte**
21.00 Le Musée d'Orsay. [3/6]. **Histoire**
21.25 Cinq colonnes à la une. [53e volet]. **Planète**
21.25 Patrick Henry, un procès capital. **Odyssée**
22.00 Les Ateliers du rêve. [6/6]. URSS Soviet Kino. **Histoire**
22.10 La Nuit Shadoks. **Canal +**
22.20 Aborigènes de Tasmanie. Le sanctuaire retrouvé. **Planète**
23.50 Les Merveilles du delta de l'Okavango. **Odyssée**
0.00 Un siècle d'écrivains. Erskine Caldwell. **France 3**
0.20 Vatican. Jean-Paul Ier et la mort. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski. Coupe du monde : slalom géant dames (2e manche). **Eurosport**
14.05 Rugby. Championnat Elite 1 : Dax - Stade français. **Canal +**
15.10 Football. Coupe de la Ligue : Monaco - Strasbourg. . **France 2**
17.30 Handball. Championnat d'Europe (1re demi-finale). **Pathé Sport**
18.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations : Zambie - Burkina Faso. **Eurosport**
20.30 Basket-ball. Championnat Pro A : Pau-Orthez - Limoges. **Pathé Sport**
20.40 Football. Coupe de la Ligue : Lyon - Bordeaux. **France 3**
20.45 Football. Coupe d'Afrique des Nations : Gabon - Algérie. **Eurosport**
23.00 Boxe. Poids lourds : Mike Tyson - Julius Francis. **Canal + vert**
1.00 Voile. Coupe de l'America. Coupe Louis-Vuitton : finale. **Paris Première**
2.00 Tennis. Open d'Australie : finale messieurs. **Eurosport**

DANSE

0.05 Un trait d'union. Ballet. Chorégraphie d'Angelin Preljocaj. Musique de Jean-Sébastien Bach et Marc Kahanne. **Mezzo**
0.30 Fall River Legend. Ballet. Chorégraphie d'Agnes DeMille. Par le Dance Theatre of Harlem. **Mezzo**

MUSIQUE

18.30 Concert à la mémoire d'Herbert von Karajan. Enregistré en 1999. Dir. Claudio Abbado. **Mezzo**
19.35 « Symphonie nº 41 », de Mozart. Par l'Orchestre d'Europe, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Mezzo**
21.00 « Magnificat », de Bach. Par l'Ensemble Stradivarius et le Chœur Bilbao et l'Ensemble vocal Sagittarius, dir. Michel Laplénie. **Mezzo**
21.00 Les Noces de Figaro. Opéra de Mozart. Par l'Orchestre de chambre de l'Opéra d'Etat hongrois Failoni et l'ensemble Mille E Tre, dir. Jérôme Pillement. **Muzzik**
21.50 Bach. *Partita pour violon et suite pour violoncelle.* Avec : Régis Pasquier, violon ; Alain Meunier, violoncelle. **Mezzo**
22.40 Bach. Toccatas, préludes et fugues. Avec Alain Planès, piano. **Mezzo**
23.40 Mendelssohn. *Concerto pour piano nº 2.* Par The Academy of St Martin in the Fields, dir. sir Neville Marriner. **Mezzo**
0.05 Steel Pulse. . **Paris Première**
0.20 Marciac Sweet 99. Wynton Marsalis, trompette. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

17.50 Le Temps d'un éclair. Marco Pauly. **Festival**
18.55 Charlemagne, le prince à cheval. Clive Donner [3/3]. **Ciné Cinémas**
20.35 Embrouilles dans la galaxie. Paul Schneider. **Disney Channel**
20.45 Billy. Marcel Bluwal. **13ème RUE**
22.00 Intrigues impériales. Michael Anderson [1 et 2/2]. **Festival**
22.25 Le Sang des innocents. Miguel Courtois. **13ème RUE**
22.40 Sors de ma vie. F. Buch. **Arte**

SÉRIES

17.10 Madame le proviseur. Bob et Samantha. ○. **France 2**
17.40 Two. A trop souffler sur les braises. ○. **Série Club**
18.25 The Practice. Avocats, journalistes et cafards. **Série Club**
20.00 Ally McBeal. Let's Dance (v.o.). **Téva**
20.50 Le Caméléon. Echec... **M 6**
20.50 Les Grandes Marées. [7-8/8]. **Téva**
21.40 Profiler. ...et mat. La tête dans le sac. ○. **M 6**
23.05 Shadoks. Les Trois Premières Séries. ✪. **Canal +**

FILMS

13.00 Las Vegas Parano ■
Terry Gilliam (GB, 1998, 115 min) ✪. **Canal + Vert**
13.10 Les Sept Femmes de Barberousse ■■
Stanley Donen (Etats-Unis, 1954, 110 min). **Cinétoile**
13.40 Créatures féroces ■
Fred Schepisi et Robert Young (EU, 1996, v.o., 90 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

13.50 L'Or de Naples ■■
Vittorio De Sica. Avec Toto, Sophia Loren (Italie, 1954, N., v.o., 140 min). **Ciné Classics**
20.45 Meurtre à la Maison Blanche ■
Dwight H. Little (Etats-Unis, 1997, 100 min). **RTBF 1**
23.00 Aventures en Birmanie ■■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 145 min). **Ciné Classics**

23.00 Paperhouse ■■
Bernard Rose. Avec C. Burke, G.Headly, E. Spears (GB - EU, 1987, 95 min). **Cinéfaz**
23.05 Le Retour de Frankenstein ■■
Terence Fisher (GB, 1969, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**
0.45 Maudite Aphrodite ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**
1.10 The Crying Game ■■
Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 110 min) ✪. **Cinéstar 2**
1.25 Jeux d'été ■■■
Ingmar Bergman (Suède, 1951, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
2.25 Le Petit Homme ■■
Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, 100 min). **Ciné Cinémas 2**
2.50 Nous irons tous au paradis ■■
Yves Robert (France, 1977, 120 min). **Cinétoile**
3.00 Four Sons ■■
Archie Mayo (Etats-Unis, 1940, v.o., 85 min). **Ciné Classics**
4.10 La Bataille de Midway ■
Jack Smight (Etats-Unis, 1976, v.o., 125 min). **Ciné Cinémas 1**
4.15 Les Affranchis ■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, 140 min). **Cinéfaz**
4.50 Opening Night ■■■
John Cassavetes (Etats-Unis, 1978, v.o., 140 min). **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.50 Alerte à Malibu.
15.45 Un tandem de choc.
16.40 Dingue de toi.
17.15 Hercule.
18.05 Sous le soleil.
19.03 Etre heureux comme...
19.05 Beverly Hills.
19.58 Bloc mode.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Bestophe.
23.10 Hollywood Night. **Les Guerriers de l'ombre 2.** Téléfilm. Jon Cassar ○.
0.55 Minuit sport.
1.40 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

14.50 et 15.05, 16.55 **Samedi sport.**
14.55 Tiercé.
15.10 Football.
17.10 Madame le proviseur.
18.50 Union libre.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Lumières du cinéma.
23.20 Le Palmarès des Lumières.
0.15 Journal, Météo.
0.40 Union libre.
1.45 Bouillon de culture. Les aventures de Jean-Paul Sartre.

FRANCE 3

14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.05 Destination pêche. Le marais du Cotentin.
15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe. RPR.
18.20 Questions pour un champion.
18.43 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Mister Fowler, brigadier chef.
20.40 Football.
22.40 Strip-tease.
23.40 Météo, Soir 3.
0.00 Un siècle d'écrivains. Erskine Caldwell.
0.50 Eteignez vos portables.
1.15 Nocturnales. Lille, chronique d'un faubourg.

CANAL +

14.05 Rugby.
16.10 Football américain.
► En clair jusqu'à 20.40
17.04 Entre chien et chat.
17.05 A la une.
17.30 Décode pas Bunny.
18.00 Samedi animation.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Samedi comédie. H. Une histoire de show-biz ✪. **21.05** South Park ○. **21.25** Seinfeld ✪. **21.50** Spin City ✪.
22.10 La Nuit Shadoks. Les Shadoks, mythe ou légende ? **23.05** Les Trois Premières Séries ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 Passe-partout. Le cannabis en questions.
15.00 Le Journal de la santé.
15.30 Pi égale 3,14...
16.00 Sur les chemins du monde. [3/3]. Des animaux par millions. **16.55** Gaïa. [5/8]. **17.25** Va savoir.
18.00 Daktari. Le guépard apprivoisé.
18.55 C'est quoi la France ?
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 29 janvier 1950. L'Inde entre en république.
19.45 Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes. Le monde, la nuit.
20.15 Herbert List. Le photographe du silence.
20.45 L'Aventure humaine. Un chaman en Himalaya.
21.40 Metropolis. Europe, nous voilà ! La République tchèque. Entretien avec Jorge Semprun.
22.40 Sors de ma vie. Téléfilm. Franziska Buch.
0.10 Music Planet. John Lennon. Gimme Some Truth.
1.05 Peter Pan ■ Film. Muet de Herbert Brenon.

M 6

15.10 Les Mystères de l'Ouest.
16.10 Mission impossible, 20 ans après.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Amicalement vôtre.
19.10 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.40 Vu à la télé. Forme et beauté.
20.50 La Trilogie du samedi. Le Caméléon. Echec... [1/2] **21.40** [2/2] ...et mat ○. **22.30** Profiler. La tête dans le sac ○.
23.25 Au-delà du réel. La peur elle-même ○.
0.10 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. La berceuse. ✪.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.37 Profession spectateur.
20.00 Jazz à l'affût.
20.50 Mauvais genres.
22.05 Comédie Française. *L'Ecole des femmes,* de Molière.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.00 Le Chevalier à la rose. Opéra de Strauss. Par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. James Levine.
23.30 Le Bel Aujourd'hui. Donné le 20 janvier, à l'auditorium du Musée d'Orsay, à Paris, par les Solistes de l'EIC, dir. Peter Eötvös : Œuvres de Eötvös, Schoenberg.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Soirées. César Franck. Œuvres de Franck, Chausson.
22.00 Da Capo. Les interprètes de Bach. Œuvres de Bach.

Le Monde TELÉVISION

FRANCE 3

22.35 Strip-Tease
Ce magazine, de retour depuis le début de l'année, présente plusieurs sujets : un photographe, Serge Jacques, et sa façon d'amener des jeunes filles à être photographiées ; la façon dont un jeune garçon *« enfant de juge »*, emprisonné très tôt, a beaucoup appris en prison, et un autre film qui retrouve ce même personnage, Alain, enfin libre mais en proie aux difficultés de la vie quotidienne.

FRANCE 3

0.00 Un siècle d'écrivains : Erskine Caldwell
Ecrivain majeur du Sud américain, Erskine Caldwell est le sujet de ce film d'Alain Moreau et d'Emmanuel Descombes. Il suit son enfance de fils de pasteur, au contact des journaliers, noirs et blancs, ses rapports difficiles avec sa mère – puis avec les autres femmes –, le tout alternant avec des documents sur la violence et le racisme de cette époque et dans cette région.

ARTE

0.10 Music Planet : John Lennon
La véritable vedette de ce film, qui fait la part belle aux « making of », répétitions et autres images des enregistrements des chansons de Lennon, c'est sa femme Yoko Ono. Son film *Gimme Some Truth* sert de base à ce document, signé par Andrew Solt et David Wolper ; on y voit une Yoko Ono incompétente mais toujours sûre d'elle, y compris vis-à-vis de musiciens d'exception comme Phil Spector.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

SAMEDI 29 JANVIER 2000

Feu l'imprécateur

par Pierre Georges

IL AIMAIT les Windsor comme d'autres la tête de veau. A la sauce vinaigrette. Willie Hamilton, qui fut député travailliste de 1951 à 1987, aura passé sa vie, et elle fut longue, à maudire les *royals*. Ce qui valut à ce farouche adversaire de la famille régnante, mort jeudi à l'âge de quatre-vingt-deux ans, une célébrité médiatique peu en rapport avec son influence politique réelle.

Dès qu'il s'agissait de trouver, au royaume, un bouffeur de princes, les micros et stylos se tournaient vers ce personnage, délicieusement choquant et légèrement monomaniaque, qui ne fut jamais, en la matière, un ingrat. Tout ce que l'on pouvait dire de pire sur les Windsor, Willie Hamilton l'aura dit publiquement et sans jamais relâcher la pression.

Les nécrologies qui lui sont consacrées dans la presse britannique – en tête évidemment de la rubrique *« Obituaries »* ce qui signifie bien le rang du cher disparu –, sont formelles. C'est tout petit, déjà, que ce fils de mineur de Durham, dans le nord-est de l'Angleterre, fut saisi par la vocation. Ses biographes situent même très précisément la date de naissance de cette vocation. L'enfant Willie, âgé de neuf ans, au physique très Poil de Carotte, eut un jour à subir, dans son école de Newbottle, les exquis désagréments du protocole. Un représentant de la famille royale devait visiter l'établissement. Ce qui fit que les écoliers durent patienter pendant deux heures dans le froid. Le jeune Willie en conçut une détestation inexpiable pour ces inutiles et fâcheux bourreaux d'enfants.

Il était devenu antiroyaliste, anti-*establishment* aussi, antimilitariste – sauf qu'il termina la guerre capitaine – et anticommuniste pour faire bonne mesure. Il devint député et, sur son créneau, un inimitable imprécateur. Tout au long de sa carrière, il sut avoir un mot aimable pour tous. Pour la reine, *« femme à l'intellect limité dont on devrait se débarrasser dans la Manche »*. Pour la sœur de la Reine, Margaret, *« dépensière, extravagante, complètement inutile »*. Pour la fille de la reine, la princesse Anne, *« jeune femme plutôt quelconque qui passe l'essentiel de son temps sur le dos d'un cheval »*. Pour le fils aîné de la reine, le prince Charles, *« un nigaud, un gentil parasite, mais au moins pas aussi grossier que sa sœur »*. Pour feue Diana, *« une jeune femme très chanceuse qui n'a pas beaucoup de cervelle »*.

Et le reste à l'avenant. Bref, en trente-sept ans de politique, Willie, l'imprécateur préféré du royaume, eut tout loisir de dire tout le bien qu'il pensait de la famille royale. Et même de l'écrire en deux ouvrages, aux titres faits pour signifier la permanence obstinée de son combat. Ce furent successivement *Ma reine et moi* (1975) une sorte de galop d'essai, puis *« Du sang sur les murs : mémoires d'un anti-royaliste »* (1992) chef-d'œuvre de titre, sinon de littérature.

Willie Hamilton, que le *Guardian,* dans sa nécrologie, en un ultime clin d'œil, montre souriant, serrant la main de la reine lors d'une protocolaire visite, s'était retiré *« du champ de bataille de la politique »* en 1987. Ses mémorialistes facétieux soulignent que ce fut pour cultiver son jardin et assumer sa passion des roses. Et notamment, nul n'est parfait, sa préférée, la *« Royale William »*.

« Ibicus », de Pascal Rabaté, meilleur album de BD francophone à Angoulême

LE 27e FESTIVAL international de la bande dessinée d'Angoulême a décerné son palmarès, jeudi 27 janvier. Il récompense les meilleurs albums de l'année écoulée.

● **Meilleur album francophone :** *Ibicus*, de Pascal Rabaté (éd. Vents d'ouest).

● **Meilleur album étranger :** *Passage en douce*, d'Helena Klacokar (éd. Fréon).

● **Meilleur scénario :** *L'Ascension du haut mal*, de David B. (éd. L'Association).

● **Prix Coup de cœur** (récompensant un jeune auteur) : *Le Réducteur de vitesse*, de Christophe Blain (éd. Dupuis).

● **Prix humour :** *Blotch*, de Blutch (éd. Fluide glacial).

● **Prix du public,** décerné par plus de 600 lecteurs connectés au site Internet de *L'Express* : *Le Vent dans les saules*, de Michel Plessix (éd. Delcourt).

● **Prix jeunesse,** décernés par un jury d'enfants : les 7-8 ans ont choisi *Le Diable aux trois cheveux d'or,* de Céline Chicot (éd. Delcourt), les 9-12 ans *Lanteust de Troy*, d'Arleston et Tarquin (Soleil Production).

● **Meilleur fanzine :** le magazine *Faille temporelle*.

● **Prix communication :** « No suicide », campagne de la fondation suisse Children Action.

● **Prix de la critique** (décerné par les journalistes membres de l'Association des critiques de BD) : *L'Art invisible, comprendre la bande dessinée*, de Scott McCloud (Vertige graphic).

La plus haute récompense, le Grand Prix de la Ville d'Angoulême, sera attribuée dans la soirée du samedi 29 janvier, par l'Académie des grands prix. Il sera suivi par un défilé de « Crumb's girls » – en hommage à l'actuel président du festival, l'américain Robert Crumb (*Le Monde* du 27 janvier).

Ben Barka : les « révélations » de « Paris-Match » contestées par « Libération »

ALORS QUE le juge d'instruction Jean-Baptiste Parlos a lancé une commission rogatoire internationale au Maroc afin de tenter de faire la lumière sur *l'« affaire Ben Barka »*, les *« révélations »* de *Paris-Match* sur les circonstances de la mort du leader de la gauche marocaine et l'endroit où seraient enterrés ses restes sont contestées. Dans son dernier numéro, l'hebdomadaire affirme que le cadavre de M. Ben Barka a été enterré près de Courcouronnes, en banlieue parisienne, où s'élève aujourd'hui une mosquée.

L'auteur de l'article de *Paris-Match,* Sophie Munier, serait la nièce de l'un des protagonistes mineurs de l'affaire Ben Barka. Selon le quotidien *Libération,* Mme Munier aurait vendu ses *« révélations »* à *Paris-Match* après l'échec d'un projet de livre qu'elle devait publier en janvier 2000 chez Fayard avec Antoine Lopez, un indicateur des services secrets français et l'un des principaux protagonistes de l'affaire Ben Barka.

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE :** Nadhira Mesbah, avocate et militante des droits de l'homme, a été condamnée, le 25 janvier par le tribunal de Blida, à dix-huit mois de prison ferme pour *« escroquerie »*. Le jugement est *« illégal et immoral »*, a indiqué Me Khelili, son défenseur, qui a rappelé que la jeune femme est enceinte de neuf mois et souffre de diabète. Un collectif d'avocats pour défendre Me Mesbah a été créé en France.

Tirage du *Monde* daté vendredi 28 janvier 2000 : 531 364 exemplaires. 1 - 3

En 1999, le chômage a baissé deux fois plus vite que l'année précédente

Avec 40 800 chômeurs de moins en décembre, le taux de chômage s'établit à 10,6 %

HEUREUSEMENT, il y a la baisse du chômage. Confronté à des mouvements sociaux aux finances, à La Poste et dans les hôpitaux *(lire page 7),* le gouvernement dispose d'un lot de consolation essentiel : sur le front du chômage, le bilan 1999, présenté vendredi 28 janvier par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, se conclut en beauté. Au mois de décembre, selon les dernières statistiques publiées vendredi, le nombre de demandeurs d'emploi a régressé de 40 800, ce qui le porte à 2 583 600 (– 1,6 %).

Sur les six derniers mois, la baisse atteint 239 400 (– 8,5 %), et 333 600 (– 11,4 %) en un an, soit un rythme deux fois plus élevé qu'en 1998. En moyenne, depuis juin 1999, 40 000 chômeurs ont quitté tous les mois le chemin de l'ANPE. Selon les normes du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage atteint donc 10,6 % en décembre, en baisse de 0,2 point sur un mois (0,9 en un an), contre 12,7 %, niveau record atteint en 1997 lors de l'arrivée au pouvoir de Lionel Jospin. Pour Mme Aubry, *« ce résultat est d'autant plus remarquable que la France connaît une progression rapide de sa population active »*. Chaque année, le solde des arrivées (jeunes, femmes) et des départs (retraites) se traduit en effet par environ 200 000 personnes supplémentaires sur le marché du travail. Cette fois encore, Mme Aubry tire avantage des comparaisons avec les autres pays de l'OCDE, moins bien lotis à l'exception de l'Espagne. Ainsi, souligne-t-elle volontiers, le chômage recule en France alors qu'il est resté stable en Allemagne en 1999.

RADIATIONS ET DISPENSES EN HAUSSE

Cette décrue profite plus aux jeunes demandeurs d'emploi (– 15,9 % en un an) qu'aux personnes de 25 à 49 ans (– 11,1 %) ou de plus de 50 ans (– 7,6 %). 1999 se solde également par un net recul des chômeurs de longue durée (– 14,9 % en un an), alors que ce mouvement, amorcé au cours des deux années précédentes, paraissait jusqu'ici encore fragile. Le nombre de personnes inscrites dans la catégorie « 1 + 6 », c'est-à-dire qui ont pu exercer une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois, diminue lui aussi : – 1,7 % en décembre, – 9,3 % en un an, ce qui porte leur total à 3 094 500. Seuls indicateurs à la hausse, les radiations administratives (+ 37,8 % sur un an) et les dispenses de recherche (+ 39,6 %) continuent à se maintenir à un haut niveau.

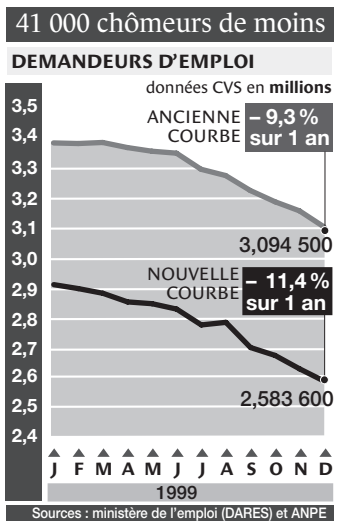

Avec 4 % de croissance au second semestre 1999, la bonne tenue de l'économie est évidemment essentielle. Mais le ministère met aussi en avant les emplois-jeunes, la lutte contre l'exclusion et les 35 heures. Cette dernière réforme *« a désormais un impact certain »*, estime l'entourage de la ministre. C'est en effet en ce moment que s'enregistrent les plus gros effets « emploi » des 35 heures, compte tenu du décalage entre le moment où un accord est signé et celui où les embauches prévues se réalisent. Selon un dernier bilan réalisé au 14 janvier, 23 275 accords 35 heures ont été enregistrés (2 736 707 salariés concernés) pour 159 542 emplois créés ou préservés.

Le 1er février 2000, la durée légale du travail passera à 35 heures pour toutes les entreprises de plus de vingt salariés. Ces dernières disposent toutefois d'une période d'adaptation de deux ans pour se mettre en conformité avec la loi, ce qui présente le risque de différer d'autant l'effet réel en termes d'emploi.

Isabelle Mandraud

Les gens vous jugent au premier regard, et ça tombe bien.

Reconnaissance vocale
Bi-bande
Ecriture intuitive
Envoi et réception de messages illustrés
Xpress-on™ cover
Autonome pour longtemps

www.nokia.fr

* Pour Relier Les Hommes. Copyright © 2000. Nokia Mobile Phones. Tous droits réservés. Nokia, Nokia Connecting People et Xpress-on™ cover (façade) sont des marques déposées de Nokia Corporation. Certaines fonctions sont dépendantes du réseau. Photos et modèle non contractuels. RC Nanterre B 330 742 784 - Photo : Enrique Badulescu - GREY